

**Territoire(s) wallon(s)**

**CPDT**



*Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial*

**Territoire(s) wallon(s) est une publication  
de la Conférence Permanente  
du Développement Territorial**

Distributeur : I6doc  
E-mail : [info@i6doc.com](mailto:info@i6doc.com)  
Téléphone : +32-10-475530  
Compte bancaire : 068-2349748-47  
Fax : +32-10-457350

Territoire(s) wallon(s) est vendu au numéro.  
Prix de vente : 32 €/n°.

Les publications de la CPDT sont consultables et télé-chargeables sur le site <http://cpdt.wallonie.be>

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cette revue est soumise à l'autorisation écrite de l'auteur.

N° d'ISSN : 1784-4991

**Editeur responsable :**

Luc Maréchal  
Ministère de la Région wallonne  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
B - 5100 Namur

**Rédacteur en chef**

Luc Maréchal

**Comité de rédaction**

Marie-Laurence Dekeersmaecker  
Bernadette Mérenne  
Claire Billen

**Secrétariat de rédaction**

Dominique Costermans  
Tél. 32 (0) 10 47 21 89  
E mail : [dominique.costermans@uclouvain.be](mailto:dominique.costermans@uclouvain.be)

**Conception graphique**

Debie graphic design

**Mise en page**

Carole Lemaire

**Imprimerie**

Ciaco, Louvain-la-Neuve

**Couverture**

Crealy, parc scientifique de la Province de Namur

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

# Territoire(s) wallon(s)

Numéro hors-série, Décembre 2007

Conférence Permanente du Développement Territorial



# Table des matières

Editorial L. Maréchal	7
Compétitivité territoriale et attractivité résidentielle : désir d’habiter et projet de territoire Exposé de synthèse M.-L. De Keersmaecker	13
Economie résidentielle et compétitivité des territoires M.-L. De Keersmaecker, N. Bailly, H. Barthe-Batsalle, A. Bellayachi, E. Carlier, P. Neri, F. Noël, V. Rousseaux	21
Désir d’habiter et projet de territoire. Le cas de Louvain-la-Neuve L. Boulet	35
L’attraction résidentielle et la dynamique de proximité. Réactions J. Rémy	43
Compétitivité territoriale et attractivité résidentielle. L. Maréchal	49
De la compétitivité à la compétence des territoires. Comment promouvoir le développement économique ? Exposé de synthèse B. Mérenne-Schoumaker	51
Territoires innovants et compétitivité territoriale : de nouveaux enjeux pour le développement territorial en Wallonie. Exposé de synthèse M. Quévit	59
Savoir, innovation et développement territorial F. Leloup	81
Itinéraires vers les régions de la connaissance : de l’usage de la prospective à la « mise en mouvement » des territoires wallons P. Van Doren	91
Le système régional d’innovation dans la périphérie : observations, synthèse et interrogations S. Dionne, D. Doloreux	103
Le clustering en Wallonie V. Lepage	119
De la compétitivité à la compétence des territoires. Comment promouvoir le développement économique ? Conclusion L. Maréchal	127
De la compétitivité à la compétence des territoires. Le patrimoine, une valeur, un outil une marchandise ? Exposé de synthèse C. Billen	129
L’interpellation du patrimoine et la construction territoriale. L’épaisseur historique partagée comme potentiel de développement A. Loza Amrmand Ugón	139
La valorisation marchande du patrimoine comme outil de développement touristique du territoire, entre mythe et réalités de terrain. Le cas de l’Abbaye de Villers S. Crabeck	149



Dans le cadre de ses missions telles que développées dans le décret du 15 février 2007, la Conférence permanente du développement territorial a pour tâche « *d'organiser une chaire interuniversitaire annuelle du développement territorial* ». <sup>2</sup>

## Les thèses

Le premier axe de travail de la Chaire doctorale est de promouvoir une recherche en développement territorial axée sur la Wallonie par l'attribution d'un financement à neuf doctorants. La Chaire CPDT fait partie de l'Ecole doctorale thématique « Développement Territorial » à laquelle participent l'Académie Louvain, l'Académie Wallonie-Bruxelles et l'Académie Wallonie-Europe.

Les neuf projets de doctorats financés par la Chaire ont été sélectionnés sur base de leur caractère innovant et de leur contribution à la connaissance des mécanismes du développement territorial mais aussi des retombées potentielles sur le développement global de la Wallonie. Ces doctorats sont en lien avec les thématiques de recherche CPDT fixées par le programme 2005-2009.

Le deuxième axe de travail de la Chaire doctorale est de diffuser les résultats des recherches appliquées et fondamentales menées par la Conférence permanente du développement territorial au sein du monde universitaire et plus largement des réseaux d'experts transrégionaux, ainsi que vers les acteurs impliqués dans le développement territorial, par le biais de l'organisation de séminaires et de colloques internationaux.

## Des séminaires

La compétitivité des territoires est au centre des préoccupations de l'Europe de Lisbonne et de Göteborg. A toutes les échelles, les territoires se dotent de politiques visant à attirer des activités économiques, comme les « pôles de compétitivité » récemment mis en place par la Région wallonne ou par la France, mais aussi à retenir ou attirer des habitants et/ou des touristes.

C'est dans cette actualité que la Chaire de la CPDT 2006 a choisi d'axer ses séminaires de recherche autour du thème de la compétitivité des territoires. Trois ateliers ont respectivement travaillé sur l'attractivité résidentielle, l'attractivité économique et l'attractivité patrimoniale et environnementale.

Le thème de l'**attractivité résidentielle** a été abordé le vendredi 28 avril 2006 dans l'atelier organisé par l'UCL à Louvain-la-Neuve. Il a réuni un panel d'experts belges et étrangers, mais aussi des praticiens et des responsables politiques.

L'importance de la « base résidentielle » dans les économies locales est de plus en plus reconnue. L'attractivité résidentielle comporte plusieurs aspects complémentaires. Le premier est celui de la qualité des services et des équipements. La répartition de ceux-ci dans l'espace, qui fut un axe majeur des politiques spatiales de l'Etat-providence, doit aujourd'hui être repensée dans un contexte de mobilité croissante. L'offre en services et équipements publics comme privés (scolaire, culturelle, médicale, sportive, etc.) devient un élément de compé-

<sup>1</sup> Inspecteur principal auprès de la Division Aménagement et Urbanisme, Luc Maréchal coordonne la Conférence permanente du développement territorial

<sup>2</sup> Créée par décret du 6 mai 1999, la CPDT a vu ses compétences explicitées dans celui de février 2007. L'arrêté du Gouvernement wallon de subvention de la CPDT pour la période de 2005-2009, en date du 14 juillet 2005 contient l'essentiel de ces missions.

tition entre territoires. Elle est aussi l'un des principaux motifs de leur recomposition en communautés urbaines, projets de pays, etc. L'échelle de la compétitivité territoriale est en effet une question fondamentale.

Un autre aspect de l'attractivité résidentielle, complémentaire au premier, est la qualité du cadre de vie. Les attentes de la population sont de plus en plus grandes à cet égard. L'accessibilité routière et par les transports collectifs, la sécurité, l'environnement (air, eau, bruit, pollution), le paysage, la convivialité des espaces publics, le patrimoine naturel et bâti ainsi que les paysages... sont, avec le logement, autant d'éléments d'un cadre de vie capable d'attirer ou de retenir des rési-

dents. Ils constituent aussi le socle sur lequel peut se construire une attractivité touristique qui peut prendre diverses formes.

Un troisième aspect, moins mesurable, est la capacité du territoire à générer un sentiment d'appartenance et une volonté d'action. Au-delà de la renaissance des cultures locales, les processus participatifs et partenariaux qui se multiplient aujourd'hui sont l'un des facteurs d'intégration et d'appropriation territoriale des individus, mais aussi l'un des moteurs de la construction d'une identité collective et d'une solidarité renouvelée. Considérée sous cet angle, l'appartenance territoriale est porteuse d'avenir.

## Compétitivité territoriale et attractivité résidentielle : désir d'habiter et projet de territoire

Louvain-la-Neuve, le 28 avril 2006

Le palmarès des villes et communes en Wallonie : une approche en termes d'efficacité

Jean Hindriks, CORE-IRES-UCL

Les mobilités résidentielles au sein du bassin de vie de Liège : entre étalement de la périurbanisation et intraurbanisation

Jean-Marie Halleux, CPDT-ULg

Financement des communes et développement territorial durable en Région wallonne : quelles contraintes pour les communes ?

Olivier Dubois, UVCW

Programmation urbaine : l'expérience de Louvain-la-Neuve

Luc Boulet, urbaniste, UCL

Projet du quartier Vauban à Freiburg (Allemagne)

Jürgen Hartwig, Directeur de Freiburg Futour (Allemagne)

L'économie du savoir: un regard sur ses implications territoriales

Mark Reinhard, Chercheur, CEAT-EPFL (Suisse)

Les territoires intermédiaires

Jean Ruegg, Université de Lausanne (Suisse)

Synthèse par Jean Rémy, UCL

Conclusions par Luc Maréchal, DAU

Le thème du **développement économique territorial** et de ses nouveaux concepts a été abordé lors du deuxième séminaire de la Chaire CPDT, qui s'est tenu à Liège le 18 mai 2006. La journée d'étude avait pour ambition d'analyser l'outil « pôle de compétitivité » en confrontant des expériences en cours.

Le séminaire s'articulait autour de deux axes :

1. savoir et innovation : les clés du nouveau développement territorial ?
  - Qu'est ce qu'une Société de la Connaissance ? Comment peut-on la favoriser ? Quels sont les liens entre connaissance et innovation ?
  - Qu'est-ce qu'un territoire attractif, un territoire compétitif ? Comment mesurer l'attractivité et la compétitivité territoriale ? Comment l'accroître ?
  - Ces territoires ont-ils une taille critique ? Celle-ci implique-t-elle un nombre d'acteurs et une structure particulière de ces derniers, ou encore une extension spatiale minimum ou maximum ?
  - Des spécificités régionales favorisent-elles l'attractivité et la compétitivité ? Quels sont les profils les plus porteurs ?
  - Comment situer la Wallonie dans ce nouveau contexte ?

2. les pôles de compétitivité : une mode ou un outil puissant de développement ?

- Clusters, grappes, SPL, pôles de compétitivité... : une ou plusieurs réalités ?
- Les pôles de compétitivité dans les pays européens : convergences et divergences en termes d'ancienneté, de taille, de localisation, de structure, du rôle des acteurs publics et privés, des spécialisations
- Facteurs de réussite et d'échec des pôles
- La stratégie des pôles est-elle possible dans les RETI ? Ne risque-t-elle pas de renforcer la métropolisation ?

### Savoir et innovation : les clés du développement territorial

Liège, le 18 mai 2006

Première table ronde

Michel Quévit, Professeur à l'UCL et Administrateur délégué de RIDER II

Lydia Greunz, Maître de conférences à l'ULB

Fabienne Leloup, Professeur à la FUCaM

Pascale Van Doren, Conseillère à l'Institut Jules Destrée

Alain Lesage, Expert au GRE

### Les pôles de compétitivité : une mode ou un outil puissant de développement ?

Deuxième table ronde

David Doloreux, Professeur à l'Université d'Ottawa

Vincent Lepage, Attaché au Ministère de la Région wallonne, Direction de la Politique économique

Michel Stassart, Executive Officer du Cluster Espace

Vincent Van Breusegem, BEP Namur, Innovation technologique

David Doloreux, Professeur à l'Université d'Ottawa

Vincent Lepage, DGEE-MRW

Michel Stassart, Executive Officer du Cluster Espace

Vincent Van Breusegem, BEP Namur, Innovation technologique

### Conclusions et synthèse de la journée:

Bernadette Mérenne, CPDT-ULg

Luc Maréchal, Inspecteur général, DAU

Le **patrimoine** peut-il être envisagé comme une valeur, un outil, une marchandise? Le patrimoine est considéré comme une ressource importante pour l'attractivité des territoires. Si, dans un premier temps, ses manifestations monumentales ont été sollicitées, actuellement, les patrimoines naturels et intangibles sont également mobilisés. L'instrumentalisation généralisée à des fins de valorisation touristique ou d'incitation à la localisation d'activités occulte d'autres fonctions possibles du patrimoine dans le développement territorial. Ces fonctions concernent pleinement la compétence des territoires.

Ce troisième séminaire, organisé par l'Université Libre de Bruxelles à Charleroi le 1er juin 2006, s'est intéressé tant aux processus ayant conduit aux usages actuellement dominants du patrimoine qu'à l'observation d'expériences où il tient une place, plus complexe et moins visible, qu'au moteur d'apprentissage.

## Un colloque international

Chacun de ces séminaires a permis de réunir entre soixante et cent personnes, scientifiques, chercheurs, acteurs de la société civile, belges et étrangers.

La journée du 24 novembre 2006, organisée à Namur s'inscrivait dans la continuité des réflexions initiées. Ce colloque fut l'occasion de croiser les grandes tendances dégagées lors des trois séminaires, de manière à mesurer le degré de convergence/divergence des différentes approches face au thème commun, la compétitivité et l'attractivité des territoires. Les conclusions de chaque séminaire furent présentées par leurs organisatrices respectives et confrontées ensuite à la vision d'experts internationaux.

### Compétitivité des territoires et patrimoines dans le cadre du développement durable : le patrimoine : une valeur, un outil, une marchandise ?

Charleroi, le 1er juin 2006

L'architecture et la question de la temporalité  
Jean-Louis Genard, La Cambre et ULB

Les grandes infrastructures récréo-culturelles et la compétitivité des territoires  
Jean Michel Decroly, ULB

Le patrimoine industriel en Wallonie et à Bruxelles. Entre identité, mémoire et développement  
Jean Puissant, ULB

Le projet Septentrion. Du patrimoine au développement durable  
Bertrand Wert, CIR et Paris IX Dauphine

Patrimoine et territoire. L'épaisseur historique partagée comme potentiel de développement  
Andres Loza Armand Ugon, PRAHC (Cochabamba-Bolivie) et URBA-UCL

Conflits d'usage autour d'un patrimoine majeur : le cas de Villers-la-Ville  
Stéphanie Crabeck, CPDT-ULB

Le patrimoine naturel ordinaire. Les PCDN, de l'expertise des scientifiques à la compétence des citoyens  
Catherine Mougenot, ULg

La construction des produits du terroir. Conditions d'émergence et place dans le développement local  
Bernard De Myttenaere, ULB

## Le projet wallon au regard de la compétitivité

On le voit : attractivité et compétitivité ont été au cœur de la démarche. Ces deux termes ont déjà un long passé dans la littérature économique. Les facteurs d'attractivité comme ceux de la compétitivité, sont, particulièrement ce dernier, au cœur des discussions et débats sur la croissance et les performances des économies européennes dans le contexte de la mondialisation.

On peut considérer que l'attractivité se déporte en ordre second par rapport à la compétitivité, comme si elle relevait plus des moyens pour assurer la compétitivité. Souvent elle renvoie aux atouts du territoire, comme le montrent les études sur l'économie résidentielle.

La compétitivité des territoires devient un terme structurant, voire sur-structurant, de la démarche de développement territorial. Ainsi on décline de plus en plus la compétitivité à travers les échelles des territoires... jusqu'aux quartiers.

La question qui se pose vis-à-vis d'un tel systématisme est celui de sa pertinence.

Le schéma d'une économie «dure» est celui d'une compétitivité exacerbée entre acteurs et portions de territoire. Un autre est d'assurer le bon équilibre, dans le champ territorial qui est le nôtre, entre compétitivité et coopération.

Le mix entre compétition et coopération est déjà débattu dans les théories qui visent les agents et acteurs économiques.

### I

« Ni l'Union ni ses États membres ou ses régions ne sauraient élaborer seuls une Europe nouvelle qui réponde aux aspirations de ses citoyens : le succès économique exige l'instauration d'une étroite coopération de l'ensemble des acteurs. »

Commissaire Danuta Hübner, avant-propos du Quatrième rapport sur la cohésion économique et sociale, 2007

### II

« Les aires métropolitaines et les villes de taille différente peuvent développer au mieux leurs atouts dans le contexte d'une coopération transeuropéenne entre les acteurs de l'économie, de la société civile et de la politique. À condition qu'elles mettent en oeuvre des coopérations de la manière la plus innovante dans un espace européen polycentrique, elles créeront les prémisses d'une meilleure utilisation de la concurrence mondiale pour leur propre développement. »

Agenda territorial de l'Union européenne, adopté par les ministres du développement territorial à Leipzig le 25 mai 2007, § 14

### III

« [...] nous voulons offrir des possibilités pour le déploiement des potentiels de développement économique innovants, en utilisant l'expérience du partenariat réussi et de la coopération politique telle qu'elle est à l'oeuvre dans les régions, notamment les régions transfrontalières. Nous soutenons dans ce contexte une concurrence positive entre les villes et les régions. »

Agenda territorial de l'Union européenne, adopté par les ministres du développement territorial à Leipzig le 25 mai 2007, § 17

### IV

« L'objectif de coopération territoriale européenne est important pour assurer le développement équilibré et durable du territoire de la Communauté. Les orientations stratégiques devraient contribuer à la réalisation de l'objectif territorial européen, qui dépend de stratégies de développement partagées entre les territoires concernés aux échelons national, régional et local, ainsi que de la constitution de réseaux, notamment pour assurer le transfert des idées vers les grands programmes de cohésion nationaux et régionaux. »

Décision du Conseil de l'Union européenne du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, §12 et 13

## V

« [...] une coopération plus étroite entre les régions de l'UE devrait aider à accélérer le développement économique et à générer une croissance plus élevée. Les frontières nationales constituent fréquemment un obstacle au développement du territoire européen dans son ensemble, et elles peuvent entraver le plein développement de son potentiel de compétitivité. Dans le cadre transfrontalier et transnational, les domaines des transports, de la gestion de l'eau et de la protection l'environnement représentent une illustration claire des défis qui devront faire l'objet d'une approche ciblée et intégrée dépassant les frontières nationales. »

Orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion adoptées par le Conseil de l'Union européenne le 6 octobre 2006

## VI

« La nouvelle période de programmation 2007-2013 de la politique de cohésion requiert une intensification de la coopération entre les régions et les villes dans toute

l'Europe. Je veux que les nombreuses idées de valeur émanant des réseaux régionaux et urbains soient rapidement intégrées dans la nouvelle génération de programmes que les régions vont appliquer. L'initiative «Les régions, actrices du changement économique», exposée dans la communication (2006) 675, vise à promouvoir le partenariat en action — un partenariat entre les acteurs clés de chaque région, entre les différentes régions et entre les régions et la Commission européenne. Dans ce dernier cas, nous voulons renforcer la synergie entre les diverses politiques communautaires qui contribuent à la croissance et à l'emploi.

À cette fin, il faut tout mettre en oeuvre pour que les expériences utiles et les bonnes pratiques, quelle qu'en soit l'origine, soient partagées dans le cadre d'une coopération interrégionale. »

Commissaire Danuta Hübner, avant-propos de la brochure «Les régions, actrices du changement économique - Renforcer la compétitivité par des technologies et produits innovants et des communautés prospères», mars 2007

Dans le registre politique, pour un État qui se veut régulateur et négociateur, sa fonction n'est-elle pas de dédier les échelles territoriales en priorité à l'une ou à l'autre?

Dans le cas de la Région Wallonne, l'espace régional n'est-il pas celui qui porte la compétitivité, la Région ayant aussi des coopérations spécialisées sectoriellement ou territorialement avec d'autres Régions ?

Par contre, à l'interne de la Wallonie, l'axe dominant ne devrait-il pas être celui de la coopération, privilégiant les atouts internes, solidarissant les défaillances, suscitant le débat, même musclé, voire le désaccord explicite, pour une convergence assumée ? La constitution d'aires supra-communales, de pays, d'agglomérations, de l'intercommunalité sont à situer dans ce champ.

Voilà certainement d'autres pistes à explorer par les milieux universitaires, notamment dans le cadre de la Chaire CPDT et de l'école doctorale thématique du développement territorial.

### De la compétitivité à la compétence des territoires

Namur, le 24 novembre 2006

Désir d'habiter et projet de territoire

Synthèse par Marie-Laurence De Keersmaecker, CPDT-UCL

Intervention de Laurent Davezies, professeur à l'université Paris, Val-de-Marne, France

Comment promouvoir le développement économique ?

Synthèse par Bernadette Merenne, CPDT-ULg

Intervention de Michel Quevit, UCL

Le patrimoine : une valeur, un outil, une marchandise ?

Synthèse par Claire Billen, Université Libre de Bruxelles

Intervention de Johanne Burgess, Université du Québec

Intégrer les trois dimensions ou comment permettre aux territoires de se construire un avenir

Christophe Demazière, Université de Tours

# Compétitivité territoriale et attractivité résidentielle : désir d'habiter et projet de territoire. Exposé de synthèse

*Territorial competitiveness and residential appeal: desire to live in  
– and a project for – a territory. Synthesis*

**M.-L. De Keersmaecker<sup>1</sup>**

*Dans le cadre de la problématique de la compétitivité du territoire et du développement territorial, la CPDT a organisé le 28 avril 2006 à Louvain-la-Neuve un colloque sur la compétitivité territoriale et l'attractivité résidentielle.*

*To broach the issue of territorial competitiveness and development, on 28 April 2006 the CPDT organised a colloquium on territorial competitiveness and residential appeal at Louvain-la-Neuve.*

**Mots clés :** économie résidentielle, attractivité résidentielle, Wallonie.

*Key words:* residential economy, residential appeal, Wallonia.

Dans son introduction, Y. Hanin met en évidence la problématique de base du colloque, à savoir les effets des modes contemporains d'habiter sur le développement d'un territoire où lieux de travail et lieux de résidence sont souvent dissociés. Les différents exposés s'articuleront autour :

- des lieux d'attractivité résidentielle et les facteurs explicatifs de celle-ci ;
- des effets économiques et territoriaux de ce phénomène ;
- du lien entre attractivité territoriale et compétitivité des territoires ;
- des impacts en termes de politiques publiques à développer pour lier compétitivité territoriale et développement territorial durable.

## Toute une vie de mouvements

Tout au long de son existence, l'individu effectue un certain nombre de changements de son lieu de résidence et de mouvements vers d'autres destinations, plus ou

moins proches de son lieu d'origine. Un certain nombre de ces mouvements sont choisis, induits par l'évolution du cycle de la vie de chacun. Le choix de localisation résidentielle dépend de ce que recherche l'individu, tant les caractéristiques de l'habitation (taille du bâtiment et du jardin, statut d'occupation) que l'environnement et l'accessibilité de celle-ci (milieu urbain ou périurbain, distance à la ville). Ce choix est néanmoins contraint par les revenus dont celui-ci dispose et d'autant plus contraint que son budget est peu élevé.

D'autres mouvements sont imposés. Ils peuvent être forcés par certains événements extérieurs à l'individu : décisions publiques ou décisions du propriétaire si l'individu est locataire d'un bien. Les mouvements peuvent également être forcés par les caractéristiques du marché immobilier d'un quartier ou d'une région ou par les choix résidentiels de ceux qui ont des moyens supérieurs. On en arrive à des processus de ségrégation socio-spatiale au niveau de communes ou de quartiers. Les mouvements migratoires ont des destinations privi-

<sup>1</sup> Marie-Laurence De Keersmaecker est géographe et professeur à l'Université Catholique de Louvain (unité de géographie et unité d'urbanisme et de développement territorial). Courriel : [dekeersmaecker@urba.ucl.ac.be](mailto:dekeersmaecker@urba.ucl.ac.be)

légées. L'analyse des soldes migratoires des communes wallonnes conduit à la mise en exergue de régions d'attraction des habitants, à savoir le Brabant wallon et ses extensions, les zones périphériques de Namur, de Charleroi et de Liège et les communes à proximité de la frontière luxembourgeoise. Les espaces qui concentrent des départs d'habitants se situent surtout dans les grandes villes, les zones industrielles en déclin et quelques communes rurales d'Ardenne.

Suivant l'âge des individus, les flux migratoires ont des directions privilégiées. Ainsi, J.-M. Halleux met en évidence deux types de flux. D'une part, il quantifie l'ampleur des flux centrifuges vers les banlieues périurbaines qui sont essentiellement des migrations d'agrandissement des ménages et qui concernent des ménages de vingt-cinq à quarante ans et des jeunes enfants. D'autre part, il met en exergue des flux centripètes vers les villes qui sont le fait des jeunes adultes. Le graphique associé à ce texte met clairement en évidence la différence d'orientation des flux majoritaires suivant l'âge des individus concernés.

### Les territoires mis en concurrence suivant leur offre résidentielle

De nombreuses études ont mis en exergue les facteurs explicatifs des mouvements résidentiels, qu'ils soient choisis ou contraints. Parmi les raisons invoquées pour expliquer les choix résidentiels, les exposés de la jour-

née de colloque se sont penchés sur la variation de l'offre résidentielle des territoires qui les met en concurrence pour attirer de nouveaux habitants. Pour qualifier l'attractivité résidentielle, trois aspects ont été considérés : la qualité du cadre de vie, la qualité des services et des équipements et la capacité du territoire à générer un sentiment d'appartenance et une volonté d'action.

### La qualité du cadre de vie

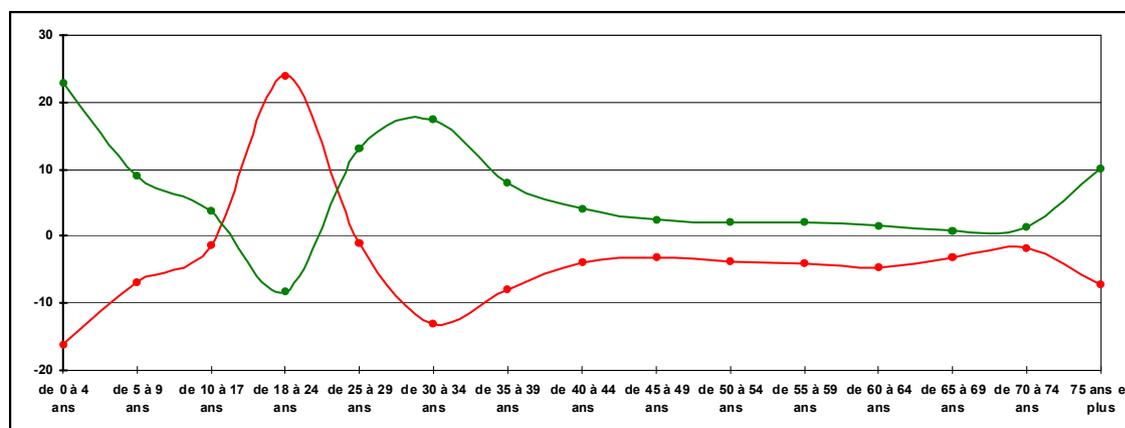
Les mouvements des habitants des villes vers leurs périphéries sont dictés par des logiques individuelles qui ont prévalu durant tout le 20<sup>e</sup> siècle :

- la valorisation du mode de vie à la campagne et le rejet des villes polluées, trop denses et chaotiques ;
- l'attachement au modèle de la maison individuelle ; désir qui peut plus facilement être comblé dans les espaces ruraux, là où le terrain est moins cher ;
- la faible qualité de l'offre résidentielle en milieu urbain (faible rapport qualité-prix) ;
- la recherche de l'accès à la propriété qui peut se réaliser dans les zones périurbaines, également en raison du coût moins élevé du terrain ;
- une propension de plus en plus grande à la mobilité, essentiellement la mobilité en voiture.

Les pouvoirs publics ont favorisé cette tendance à la dispersion de l'habitat par le développement de politiques :

- du logement favorisant les implantations périphériques là où le terrain est moins coûteux (logements

La différenciation du sens des flux migratoires suivant l'âge des individus



Source : J.-M. Halleux, colloque CPDT 28 avril 2006.



*L'attachement au modèle de la maison individuelle est l'une des composantes du mouvement des habitants des villes vers leurs périphéries ou vers les espaces ruraux.* ■

- sociaux, politiques d'aide à l'accès à la propriété) ;
- de planification et d'aménagement du territoire, par l'inscription au plan de secteur de zones d'habitat dispersées et par le développement d'un réseau routier dense dans notre pays ;
- communales d'attraction de ménages aux revenus suffisants afin d'augmenter le rendement fiscal des communes et de permettre leur développement.

L'absence de politique foncière en Belgique a favorisé le laisser-faire et les implantations dans des banlieues de plus en plus lointaines, dans une logique de maximisation de la dispersion.

On assiste aujourd'hui à un mouvement de retour vers les quartiers centraux des villes. Ces choix de localisation sont encore actuellement plus marginaux que les départs vers les quartiers périphériques mais se déduisent néanmoins significativement des statistiques d'évolution de la population. Ce mouvement de retour, créateur d'un processus souvent appelé de gentrification des quartiers centraux, est causé par la conjonction de facteurs culturels et économiques. Les raisons de type économique sont liées au coût moins élevé des

bâtiments dans les quartiers dégradés et l'espérance de profit que l'on peut tirer de ces derniers, une fois situés dans des quartiers en renouveau. Ces raisons économiques ne peuvent néanmoins être invoquées qu'en conjonction avec des facteurs culturels d'intérêt renouvelé pour les quartiers centraux, leur accessibilité plus aisée, la proximité des services, des commerces et des activités culturelles, la mixité sociale et la valorisation des bâtiments anciens. Les nouveaux habitants des centres valorisent ainsi leur attachement pour la ville et les nouveaux facteurs de confort recherchés en ville.

#### La qualité des services et des équipements

J. Hindriks et son équipe ont construit un palmarès des communes de Wallonie selon des critères de bonne gouvernance des services de proximité et de gestion des budgets utilisés. Au-delà des questions méthodologiques liées à l'objet de la mesure – l'action des autorités gestionnaires d'une commune ou l'impact de politiques émanant de plusieurs types de gestionnaires sur le territoire communal – il apparaît clairement que l'offre de services et d'équipements publics est un élément de compétition entre les territoires. Plus encore

aujourd'hui dans un contexte de mobilité croissante des individus. Cette comparaison entre les communes est un ferment de concurrence entre elles alors qu'elle devrait être un des principaux motifs de leur recomposition en communautés urbaines. Le problème de la compétitivité territoriale devient alors une question d'échelle.

#### L'attachement au lieu

Des processus participatifs se multiplient aujourd'hui pour construire des facteurs d'intégration et d'appropriation territoriale des individus. Ce sont également des moteurs de construction d'une identité collective.

J. Rémy affirme que la capacité de mettre en œuvre des projets collectifs va commander l'orientation des territoires wallons. La planification du territoire est nécessaire pour construire des projets adaptés aux problèmes, aux ressources et aux opportunités. Mais le projet va bien au-delà des compétences formelles ; il relève d'une capacité d'action collective. J. Rémy évoque le cas de la gare des Guillemins à Liège et s'interroge sur le rôle et l'articulation des acteurs mobilisés par le projet. Cette capacité d'action collective a été également évoquée par L. Boulet pour justifier l'attraction de Louvain-la-Neuve : il n'a pas suffi d'avoir un plan pour que les habitants se présentent ; les services d'urbanisme n'ont pas agi seuls puisqu'ils ont été accompagnés dans leur projet urbain par un service de promotion de la ville. C'est le cas également du quartier Vauban à Fri-

bourg-en-Brigau, présenté par J. Hartwig. Grâce à une politique visant à privilégier un style de vie de qualité, sur la base de la participation des futurs habitants et du suivi d'une équipe d'experts, un terrain d'anciennes casernes a été transformé en quartier modèle du point de vue écologique et social, notamment dans le domaine des économies d'énergies dans les bâtiments et de la gestion des déplacements.

Bien d'autres lieux attendent une action collective basée sur projet. J. Rémy insiste sur l'impérative nécessité de la mise en place de projets résidentiels basés sur la participation des individus et sur la dynamique de proximité afin de donner leur chance à tous les espaces, même à ceux qui sont délaissés.

#### L'économie résidentielle et la dynamique de proximité

Tout le fonctionnement du système territorial repose donc sur la mobilité résidentielle de la population. Cette mobilité est déclenchée par différents facteurs, comme l'insatisfaction de la population en milieu urbain et la recherche d'un environnement vert, le mythe de la maison individuelle et la quête du statut de propriétaire. D'autres facteurs économiques entrent également en ligne de compte comme la flexibilité du marché de l'emploi et la complexification de la stabilité professionnelle. Sans compter les choix de localisation résidentielle résultant



*Le quartier Vauban, à Fribourg-en-Brigau. Un quartier modèle d'un point de vue écologique et social.*

d'un arbitrage entre les lieux de travail des deux membres du ménage. L'attractivité résidentielle est l'enjeu : les territoires sont mis en concurrence sur base de leur offre résidentielle, de la qualité de leur offre culturelle et de la desserte en moyens de transport. La mobilité est un autre facteur explicatif. L'augmentation de la mobilité permet un éloignement toujours croissant entre le lieu de travail (et donc de production) et le lieu de résidence (et donc de consommation).

La dissociation entre le lieu de travail et le lieu de résidence a pour conséquence que le revenu n'est pas dépensé là où il est produit. Les deux dernières décennies ont été marquées par un découplage croissant entre l'évolution des PIB régionaux et celle des revenus des ménages. On peut ainsi constater que la Région de Bruxelles-Capitale qui est classée suivant la valeur de son PIB comme la troisième région européenne, est, en termes de revenus disponibles de ses habitants, la plus pauvre des trois régions belges. Par contre, certains arrondissements, comme ceux d'Ath ou de Waremme, sont caractérisés par une évolution plus dynamique du revenu médian des habitants que celle du PIB régional. Ce phénomène est également mis en évidence en France. Prenons l'exemple de l'Île-de-France qui a enregistré, pendant les années nonante, une augmentation du PIB par habitant et la productivité alors que, parallèlement, le revenu par habitant décline, l'emploi diminue, le solde migratoire devient négatif et le taux de pauvreté se renforce. Au vu de différents constats de ce type en France, l'économiste français L. Davezies a approfondi la théorie régionale classique de la base en proposant une nouvelle mesure du développement du territoire, basée sur les revenus et la consommation et plus uniquement sur le PIB. En effet, comprendre le développement territorial ne peut se suffire d'une analyse des seules activités productives et doit englober tous les mécanismes de formation des revenus des habitants du territoire considéré. L'économie résidentielle, c'est-à-dire l'ensemble des revenus liés à la présence sur un territoire de ménages et les emplois induits par leur consommation, est considérée aujourd'hui comme un moteur majeur de l'activité économique de zones résidentielles. C'est le cas de villes petites et moyennes qui ont vu leurs activités productives décliner, tout en développant d'autres activités attractives pour la population, telles que des animations culturelles et touristiques, des commerces et des services. Il en résulte une dynamique de proximité qui dépend des usagers que



*Mettre sur pied un projet adapté aux problèmes, aux ressources et aux opportunités relève de la capacité d'action collective et de l'articulation des acteurs mobilisés. Ici, la gare des Guillemins à Liège, citée comme exemple par J. Rémy.* ■

ces villes sont capables d'attirer. À côté de ses habitants, la ville peut attirer des habitants d'ailleurs.

La dynamique de proximité est forte dans la mesure où elle est capable d'être la base de développement d'une région. Ainsi, selon J. Rémy, la structuration de l'axe central du Brabant wallon qui s'est développée dans les trente-cinq dernières années a permis de construire le développement de cette zone sur les départs de population active de Bruxelles d'abord, sur la mise en place d'une économie de proximité basée sur les résidents ensuite, sur la construction économique et productive de la région enfin. Cet axe a contribué et continue de contribuer à la polarisation de populations sur des activités engendrées sur ce territoire. Ainsi, Louvain-la-Neuve peut attirer dans un certain nombre d'activités des gens venant de l'extérieur, vivant en habitat dispersé, qui trouvent non loin de chez eux des équipements, des



*Louvain-la-Neuve peut attirer des gens venant de l'extérieur, qui trouvent non loin de chez eux des équipements, des services, des commerces. Ici, le centre commercial « L'Esplanade ».* ■

services, des commerces, des activités culturelles. Le centre universitaire s'impose désormais comme membre du tripôle Ottignies-Wavre-Louvain-la-Neuve.

### La complexification des territoires

Nombreux furent les orateurs de la journée qui ont mis en exergue la multiplication des territoires et la surimposition de certains des territoires construits au départ de processus différents. La structure de l'espace wallon se complexifie ; les zones d'attraction des villes se chevauchent, la hiérarchie christallérienne des centres est bousculée par la mise en place de nouveaux lieux d'attraction des habitants. Les critères de localisation aussi bien des résidences que des entreprises se modifient. Le développement local, traditionnellement fondé sur les activités productives, se base aujourd'hui également sur des activités liées à la résidence, comme les services de proximité, les activités culturelles et touristiques.

La géographie de la production ne correspond plus nécessairement à la géographie de la consommation. En outre, J. Rémy met en évidence que certains lieux combinent les deux dimensions. Ainsi, l'implantation de population résidente peut développer de l'emploi et de

ce fait attirer des travailleurs résidant ailleurs. De même, les habitants de centres d'emploi peuvent travailler ailleurs et même quitter leur territoire pour des loisirs situés ailleurs également.

J.-M. Halleux met, quant à lui, en évidence la notion d'espaces interstitiels. Ce sont des lieux qui appartiennent aussi bien à la zone d'attraction d'une ville que d'une autre ville en raison de la multiplication des possibilités de déplacements, qu'ils soient publics ou privés. C'est le cas, par exemple, de la zone nord-ouest de la périphérie liégeoise, allant de Waremme à Huy, qui est prise dans la double attraction de Liège et de Bruxelles. Cette notion d'espace interstitiel

prend de l'importance pour comprendre l'intérêt d'habiter dans certaines zones où l'on se trouve au creux de deux zones d'attraction, intérêt qui doit être pris en compte par les aménageurs.

La hiérarchie des centres se trouve elle aussi bousculée par cette nouvelle organisation de l'espace. Ainsi, tout lieu se trouve à l'intérieur d'un réseau complexe de centres qui ne sont plus classés de manière classique en fonction d'une représentation de plus en plus importante des services et des commerces dans les centres de niveau supérieur de la hiérarchie. Actuellement, des centres, même de plus petite taille, accueillent des services de proximité, des fonctions culturelles et touristiques d'un certain niveau pour les habitants qui y résident ou qui habitent dans les périphéries proches. J. Rémy montre ainsi que le développement radioconcentrique de banlieues attirées par le centre de la ville n'est plus le fait, par exemple, du Brabant wallon, où de petites villes comme Wavre, Ottignies ou Braine-l'Alleud ont toujours eu un rôle structurant pour la vie sociale.

Le clivage entre les villes et les campagnes n'est plus marqué comme il l'était auparavant. Traditionnellement, les limites découpent les espaces en dedans et en dehors. Mais aujourd'hui, il y a des espaces intermédiaires

évoqués par J. Ruegg. Ce sont essentiellement ces espaces périurbains dont les urbanistes ont souvent une lecture négative : ils ont été produits dans le désordre au gré de processus mal-régulés. Ils déconstruisent l'image traditionnelle de la ville et de la campagne et la séparation de ces espaces mutuellement exclusifs. Néanmoins, ils apparaissent comme des lieux où s'invente une nouvelle manière de vivre. Il s'agit de lieux reproduisant les modes de vie et de communiquer urbains avec d'autres avantages liés à la campagne et la ruralité. C'est une nouvelle logique socio-spatiale qu'il est important de décrypter et d'analyser puisque, aujourd'hui, la moitié de la population vit dans ces zones communément appelées zones périurbaines. Ce sont des espaces qu'il est important de rénover et de revitaliser, d'inscrire dans la structuration spatiale du territoire.



*Le clivage entre les villes et les campagnes n'est plus marqué comme il l'était autrefois. De nouveaux lieux reproduisent les modes de vie et de communiquer urbains avec d'autres avantages liés à la campagne et la ruralité.*

## Attractivité résidentielle et compétitivité des territoires

Le fait que le rassemblement de consommateurs, d'usagers, d'entrepreneurs potentiels crée un régime particulier d'échanges et de communication est en concinence avec l'économie du savoir, concept présenté par M. Reinhard. Le savoir est compris comme un nouveau facteur de production, lié au développement des nouvelles technologies de l'information et aux potentialités de diffusion de l'information. L'économie du savoir repose sur un voisinage et un mode informel de composition de la connaissance.

L'attractivité résidentielle est en enjeu de compétitivité économique des territoires. Les entreprises vont suivre les habitants. Il ne s'agit pas de n'importe quelle entreprise. Ce sont des entreprises dont les domaines d'activité sont la recherche, l'ingénierie, l'enseignement, la communication, l'administration la santé, le conseil et l'expertise. Des entreprises qui peuvent s'intégrer dans un cadre de vie de qualité. La notion de spécialisation des territoires n'est plus pertinente pour expliquer la structure spatiale puisque entreprises et résidents recherchent les mêmes critères de localisation. On risque plutôt de voir se dualiser les territoires entre territoires attirant habitants et entreprises aux caractéristiques environnementales attractives et territoires à nuisances que les habitants n'ont pas les moyens de quitter.

Le lien entre attractivité résidentielle et compétitivité des territoires passe bien évidemment par les finances communales. O. Dubois a bien montré le lien entre évolution du nombre d'habitants et amélioration des finances communales à partir de l'exemple du Brabant wallon. Ainsi, entre 1995 et 2000, le rendement de l'impôt a crû de près de 16 % dans la nouvelle province en raison d'une augmentation de l'assiette fiscale alors que les taux d'imposition moyens ont diminué (source : Dexia). Cette augmentation du rendement de l'impôt permet aux communes de réaliser des investissements en services publics qui sont eux-mêmes attractifs pour les habitants et les entreprises. Ce système va entraîner comme effets pervers la mise en compétition financière des communes. L. Maréchal relève le défi politique sous-jacent : comment peut-on neutraliser ou atténuer la compétition financière intra-wallonne pour créer un système de financement, incluant la péréquation, rencontrant les objectifs du développement territorial ?



*L'attractivité résidentielle est aussi un enjeu de compétitivité économique.*

### Compétitivité territoriale et échelle territoriale

L. Maréchal, à la fin de la journée, fait remarquer que la notion de compétitivité territoriale est en trame de chacun des exposés et que la stratégie de Lisbonne, adoptée par l'Union européenne en 2000, trouve écho dans les options de développement territorial. Néanmoins, une question se pose sur l'échelle territoriale de cette compétitivité. A chaque échelle, on assiste alors aux multiples dangers de ségrégation socio-spatiale. Au niveau le plus fin, au niveau du quartier, les clos résidentiels (appelés « gated communities ») sont le reflet de cette compétition ardue entre quartiers et sont le signe même de l'accroissement de la ségrégation urbaine et périurbaine. Au niveau des communes, cette compétition apparaît aussi pour faire venir des habitants et des entreprises sans nuisances. Cette compétition

se décline financièrement par le biais du rendement de l'impôt communal. On recherche alors quelle pourrait être l'échelle de « territoires pertinents » ; ces territoires seraient composés de plusieurs communes dont la logique de regroupement serait soit celle du bassin d'emploi, soit celle du bassin de vie. Des études ont déjà été menées dans cette direction et ont proposé un certain nombre de pistes.

Néanmoins, quelle que soit l'échelle envisagée, la compétition des territoires risque d'être dangereuse si elle ne se couple pas à des mesures de coopération entre ceux-ci. Des études ultérieures devront se pencher sur la coopération des territoires, tout en se préoccupant de l'échelle territoriale pertinente. Ces études paraissent indispensables pour associer compétitivité des territoires, coopération des territoires et développement territorial durable.

# Economie résidentielle et compétitivité des territoires

## *Residential economy and territorial competitiveness*

**M.-L. De Keersmaecker<sup>1</sup>, N. Bailly<sup>2</sup>, H. Barthe-Batsalle<sup>1</sup>,  
A. Bellayachi<sup>1</sup>, E. Carlier<sup>2</sup>, P. Neri<sup>1</sup>, F. Noël<sup>2</sup>, V. Rousseaux<sup>1</sup>**

*Le développement local est généralement mesuré par le produit intérieur brut. Il est pourtant de plus en plus remis en question car il ne permet plus de rendre compte de la diversité des moteurs d'une économie locale.*

*Face à ce constat, un nouveau concept a été construit autour du développement local en France : il s'agit de l'économie résidentielle. Un nouveau modèle de développement local a été testé, englobant tous les mécanismes de formation des revenus des habitants du territoire concerné.*

*Cette publication a pour objectif, d'une part, de confronter à la réalité wallonne ce modèle de développement local et, d'autre part, de cerner les enjeux de l'économie résidentielle dans le processus de développement durable d'un territoire.*

*Local development is generally measured by the gross domestic product. It is nonetheless increasingly put to question, because it does not account for the diversity of the drivers of a local economy. In this context, a new concept has been devised for local development in France: the residential economy. A new local development model has been tested, one that comprises all the revenue generating mechanisms of the inhabitants in a given territory. The purpose of this publication is to examine the situation in Wallonia against this local development model, and to identify the stakes of the residential economy under the sustainable development process of a territory.*

**Mots clés :** économie résidentielle, développement local, base économique, attractivité résidentielle, Wallonie.

*Key words:* residential economy, local development, economic base, residential appeal, Wallonia.

Le développement régional ou local est généralement mesuré par le produit intérieur brut (PIB), construit à partir des valeurs ajoutées créées régionalement ou localement. Si cet indicateur est utilisé pour déterminer le niveau de développement d'un territoire, notamment dans le cadre de l'attribution des fonds structurels européens de l'Objectif 1, il est de plus en plus souvent remis en question. En effet, comprendre le développement territorial ne peut se suffire d'une analyse des seules activités productives et doit englober tous les mécanismes de formation des revenus des habitants du territoire considéré.

Il n'y a en effet que peu de lien entre le lieu de création de la valeur ajoutée et le lieu de distribution des revenus qu'elle a générés et de ce fait le lieu d'effet multiplicateur d'emploi et de revenu. Les deux dernières décennies ont été marquées par un découplage croissant entre l'évolution des PIB régionaux et celle des revenus des ménages. Ainsi, en Ile-de-France, par exemple, pendant la décennie nonante, le PIB par habitant et la productivité augmentent alors que, parallèlement, le revenu par habitant décline, l'emploi diminue, le solde migratoire devient négatif et le taux de pauvreté se renforce (Davezies, 2001). On peut constater une évolution

<sup>1</sup> Creat-UCL (Bât. Vinci, Place du Levant, 1348 Louvain-la-Neuve). Courriel : [helen.barthe.batsalle@uclouvain.be](mailto:helen.barthe.batsalle@uclouvain.be)

<sup>2</sup> Guide-ULB, CRU (Institut de Sociologie, 44 avenue Jeanne, B 1050 Bruxelles). Courriel : [frnoel@ulb.ac.be](mailto:frnoel@ulb.ac.be)

similaire dans la Région de Bruxelles-Capitale qui est classée suivant la valeur de son PIB comme la troisième région européenne et qui est la plus pauvre des trois régions belges si l'on compare les revenus disponibles des habitants. Par contre, certains arrondissements, comme ceux d'Ath ou de Waremme, sont caractérisés

par une évolution plus dynamique du revenu médian des habitants que celle du PIB régional.

Tout le fonctionnement du système territorial repose donc sur la mobilité résidentielle de la population. Cette mobilité est déclenchée par différents facteurs, comme



*En Ile-de-France, pendant la décennie 90, le PIB par habitant et la productivité augmentent alors que, parallèlement, le revenu par habitant décline, l'emploi diminue, le solde migratoire devient négatif et le taux de pauvreté se renforce.* ■

l'insatisfaction de la population en milieu urbain et la recherche d'un environnement vert, le mythe de la maison individuelle et la quête du statut de propriétaire. D'autres facteurs économiques entrent également en ligne de compte comme la flexibilité du marché de l'emploi et la complexification de la stabilité professionnelle, sans compter les choix de localisation résidentielle résultant d'un arbitrage entre les lieux de travail des deux membres du ménage. L'attractivité résidentielle est l'enjeu : les territoires sont mis en concurrence sur la base de leur offre résidentielle, de la qualité de leur offre culturelle et de la desserte en moyens de transport. La mobilité est un autre facteur explicatif. L'augmentation de la mobilité permet un éloignement toujours croissant entre le lieu de travail (et donc de production) et le lieu de résidence (et donc de consommation). Une cause de la différence entre PIB et revenus des ménages se recherche dans le mécanisme de redistribution de la richesse mis en place par l'Etat-Providence dans les budgets publics. Ce mé-

canisme a des effets de régulation sur les territoires. Il n'est pas piloté par des politiques spatiales explicites : tous les prélèvements effectués dépendent de la richesse des individus et des entreprises et vont constituer une source de revenus indirects, via les dépenses publiques qui sont redistribuées suivant une géographie très différente de celle de la valeur ajoutée : que ce soient pensions de retraite, salaires du secteur public ou allocations sociales, elles sont affectées à des territoires parfois très différents des territoires productifs.

Dans cette perspective, la question du développement d'un territoire revient à s'interroger sur tout ce qui alimente la dynamique d'emploi et de création de revenus d'un territoire.

Un modèle d'analyse des composantes du développement local existe depuis longtemps : il s'agit de la théorie de la base économique, attribuée à W. Sombart



La théorie a été revisitée en ce sens qu'à côté du secteur productif, comme base de l'économie locale, on peut postuler l'existence de salaires publics, d'allocations sociales, de pensions de retraite, de revenus des résidents (migrants alternants, touristes, secondes résidences) qui sont autant de revenus qui sont captés de l'extérieur et qui ne sont pas issus d'une activité productive locale.

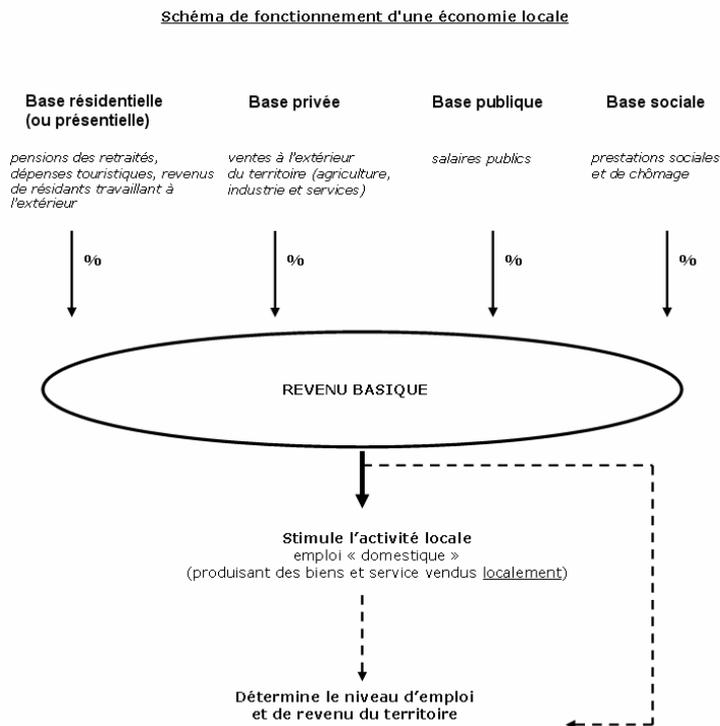
La base d'une économie locale serait dès lors découpée en quatre bases (Veltz et Davezies, 2004) (fig.1) :

- la base productive exportatrice privée qui comprend

les revenus du travail dans les secteurs agricole, commercial et industriel exportant hors du territoire considéré ;

- la base résidentielle comprenant les revenus des actifs résidant en ce lieu mais qui travaillent ailleurs, les revenus des retraités et les dépenses des touristes et des habitants de secondes résidences ;
- la base publique comprenant les traitements des personnes du secteur public ;
- la base sociale qui comprend les allocations sociales (allocations de chômage, revenu d'intégration, allocations familiales et mutuelle).

Figure 1. Schéma de fonctionnement d'une économie locale en se basant sur la théorie de la base



La base productive privée dépend alors de la compétitivité locale des territoires et de l'attractivité au niveau régional, national, européen ou mondial des entreprises. Par contre, la base résidentielle dépend de la compétitivité locale des territoires, de leur attractivité résidentielle et touristique et de leur dynamique résidentielle.

Cette méthodologie a été appliquée à plusieurs régions françaises (Davezies, 2001, 2005 ; Veltz et Davezies,

2004). La valeur de chacune de ces bases varie d'un territoire à l'autre. Certaines zones ne comptent que 10 % de base productive privée pour plus de 60 % de base résidentielle et sont des zones d'emploi situées dans le sud du pays. A l'autre extrême, des zones productives comme l'Île-de-France peuvent compter jusqu'à 40 % de base productive privée et moins de 40 % de base résidentielle.



*La base résidentielle comprend les revenus des actifs résidant en ce lieu mais qui travaillent ailleurs, les revenus des retraités, les dépenses des touristes et des habitants de secondes résidences.*

## Données et méthodologie

La démarche d'analyse consiste à évaluer les revenus captés sur le territoire par différents mécanismes. Ce n'est néanmoins pas une véritable comptabilité locale car le décompte des revenus se heurte à de nombreuses difficultés en raison du manque de données statistiques au niveau local. Il convient donc de ne pas considérer les chiffres comme de véritables comptes mais de les envisager comme des estimations de dynamiques particulières de chacun des territoires envisagés, ce suivant l'échelle concernée.

Les résidents ont été affectés aux bases dont ils relèvent à chacune des échelles considérées. Les éléments qui suivent concernent la commune ; la méthodologie adoptée aux autres échelles étant identique.

Dans un premier temps, la part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence a été déterminée sur base des données du recensement de la population

et des logements de 1991 (les données de l'enquête 2001 sur ce thème n'étant pas disponibles à ce jour). Parmi les travailleurs restants, ceux dont le salaire est payé directement ou indirectement par l'Etat (fonction publique, enseignement, etc.) ont été affectés à la base publique. Le solde a été séparé en emplois exportateurs et emplois domestiques sur la base du principe selon lequel est domestique tout l'emploi d'un secteur donné dans une commune donnée qui n'excède pas la part minimum atteinte dans les communes wallonnes, le reste étant considéré comme exportateur.

Une estimation intermédiaire des revenus associés à ces actifs a été réalisée sur la base des données de l'ONSS et de l'Inasti, enregistrées en 2001.

La base résidentielle comprend - en plus des salaires importés - les pensions, qui ont été calculées sur la base des données de l'Office national des Pensions (2001) et de l'Administration des Pensions (2003), et les revenus du tourisme, qui ont été estimés à partir des données

de 2002 de l'Office wallon du Tourisme. La base sociale quant à elle a été estimée à partir des données de l'ONEm, de l'Onafts et de l'Inami.

L'estimation finale des revenus entrant dans chaque commune a été réalisée à partir des données de 2001 de la Banque nationale sur la répartition par arrondissement des comptes de revenus des ménages. Ces montants ont été ventilés entre les communes en utilisant les estimations précédentes comme clé de répartition.

### La base résidentielle en Wallonie

L'économie des communes wallonnes est une économie fortement résidentielle, du fait de la mobilité des travailleurs. Les revenus qu'ils importent représentent en moyenne près de la moitié des revenus de base des communes et des arrondissements. La base sociale représente une part importante du revenu basique communal alors que les bases publique et productive ne représentent chacune qu'environ 10 % de la base économique.

Tableau 1. Répartition de la base économique en Wallonie suivant l'échelle territoriale

	Part de la base économique en Wallonie (en %)				
	Base résidentielle	Base sociale	Base publique	Base productive	Total
Communes	61 %	20 %	9 %	10 %	100%
Arrondissements	49 %	22 %	15 %	14 %	100%
Provinces	46 %	24 %	18 %	13 %	100%

Sources : INS, 1991 ; ONSS, INASTI, IWEPS, BNB, ONP, 2001 ; OWT, 2002 et AP, 2003.

En Wallonie, comme ailleurs, l'analyse est très sensible aux changements d'échelle. La base résidentielle représente en moyenne 61 % de la base économique au niveau local, 49 % au niveau des arrondissements et 46 % au niveau provincial. Ce sont donc surtout les salaires importés qui varient significativement suivant l'échelle : ainsi, un actif de l'arrondissement de Liège qui travaille dans une entreprise située sur le territoire de la Ville de Liège mais habite une commune voisine, rapporte son revenu dans la commune où il réside. Il apparaîtra sous la rubrique « basique résidentiel » si l'analyse se fait au niveau communal ; sous la rubrique « basique productif » si l'analyse se fait au niveau de l'arrondissement.

La base sociale évolue peu avec les changements d'échelle alors que les bases publique et productive augmentent lorsque le territoire devient plus important en raison de la mobilité des travailleurs.

Au niveau des arrondissements, l'importance relative des quatre composantes de la base présente des différences significatives (figure 2). Elle est généralement la plus basse dans les arrondissements centrés sur une ville importante, pourvoyeuse d'emploi, comme à Liège, alors qu'elle atteint des valeurs élevées dans les arrondissements situés dans le bassin de vie de grandes villes, comme dans l'arrondissement de Waremme. On peut relever le cas de l'arrondissement de Waremme qui est caractérisé par une composante productive faible et une composante résidentielle élevée. Le PIB est faible mais le revenu médian des habitants est élevé, le solde migratoire est positif et le taux de chômage y est inférieur à la moyenne de la Wallonie. A l'inverse, l'arrondissement de Liège est caractérisé par une base productive plus élevée et une base résidentielle plus faible que les autres arrondissements wallons.

Au niveau communal, la part de la base résidentielle représente entre 44 % et 81 % du revenu basique. Elle est supérieure à 65 % dans toutes les communes périurbaines, qu'elles soient situées dans le Brabant wallon, en périphérie des villes du sillon sambro-mosan et dans le sud de la province de Luxembourg. La base sociale représente environ 25 % de la base économique dans les communes du sillon sambro-mosan. La base productive varie entre 3 % et 18 % et la base publique entre 2 % et 23 %. Il s'agit essentiellement de communes qui sont des centres d'emploi ou des communes à forte proportion d'actifs agricoles.

Les communes de la Région wallonne ont été classées suivant la formation de leur base économique. La méthode de classification utilisée est le K-means clustering. Six catégories ont été isolées, suivant les parts respectives des origines de formation des revenus de la commune. Le tableau 2 enregistre les minima et maxima des parts des différentes bases dans la base économique pour chacune des catégories. La figure 3 est une cartographie de la répartition communale des différentes catégories sur le territoire de la Région wallonne.

Figure 2. Décomposition de la base économique dans chaque arrondissement

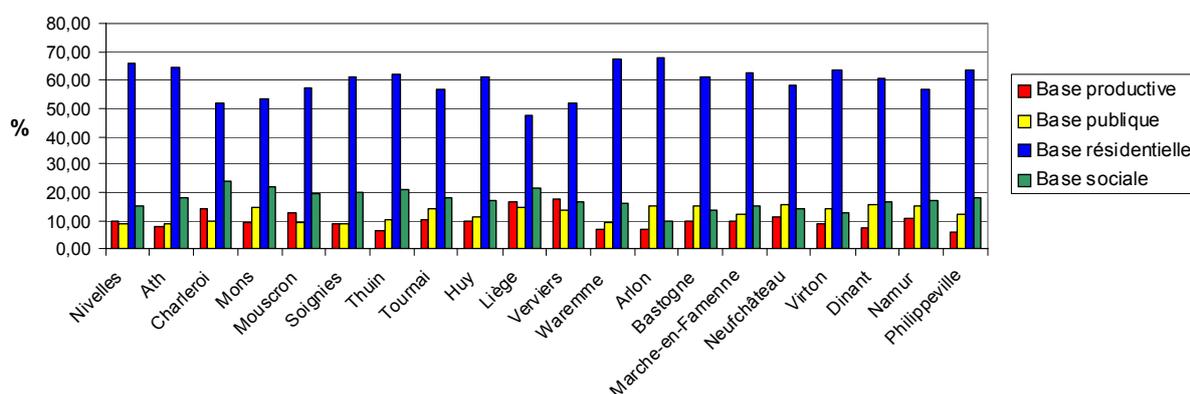


Tableau 2. Différenciation de la base économique en différentes catégories

Classes	Minima et maxima de la part de la base économique dans les différentes catégories (en %)			
	Base productive	Base publique	Base résidentielle	Base sociale
Productive	8,1-18,4	5,5-15,8	54,8-65,8	14,8-21,7
Productive et publique	10,2-23,0	8,2-18,6	44,8-63,7	10,8-20,8
Résidentielle	1,9-13,0	2,9-16,9	60,9-81,0	10,7-26,4
Résidentielle et sociale	3,5-12,4	3,3-9,7	62,2-70,8	18,2-28,1
Sociale	2,8-14,1	5,0-13,0	56,4-62,0	19,3-27,7
Sociale et publique	7,9-20,3	9,1-18,8	43,8-63,1	15,6-26,7

## Economie résidentielle et développement local

L'économie résidentielle amène à se poser des questions sur le type de développement local qu'elle révèle, ses avantages et ses inconvénients.

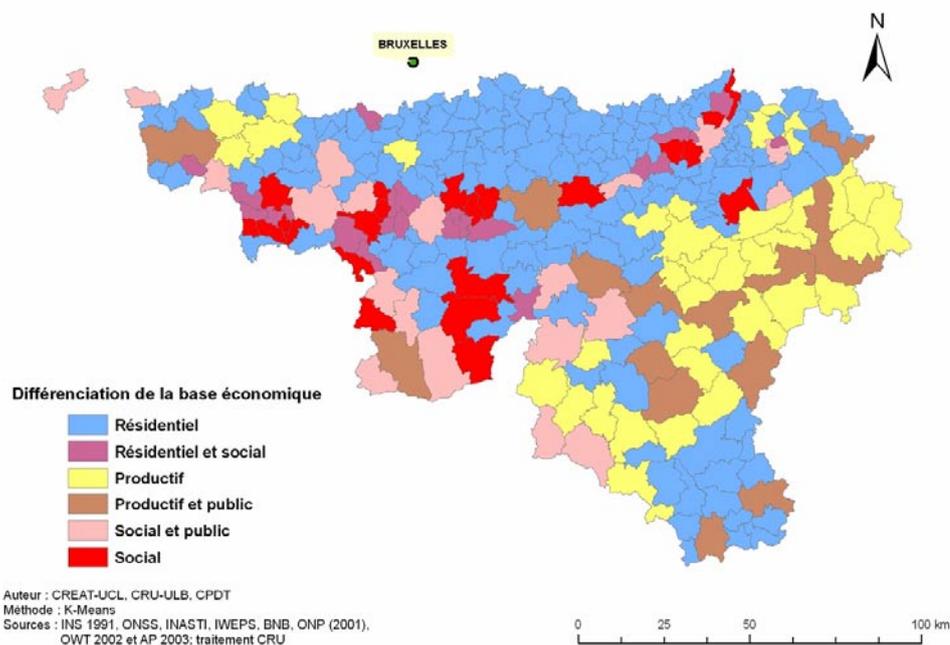
### Un nouveau mode de développement

Les revenus constituent donc un enjeu majeur de développement. Il est possible de développer des activités et de l'emploi dans des régions qui ne présentent pas de performances industrielles. Une stratégie est dès lors d'inciter les détenteurs de revenus à venir y vivre et à consommer (Godet et Mousli, 2006).

L'économie résidentielle présente l'avantage d'être moins directement exposée à la concurrence internationale et aux chocs conjoncturels. En période de croissance, en effet, les territoires exportateurs enregistrent une accélération plus forte de leur économie ; ce qui creuse les inégalités interrégionales. En revanche, les phases de récession les pénalisent plus que leurs voisins, ce qui réduit alors les disparités spatiales. Néanmoins, il est clair qu'à terme, la disparition d'activités productives sur un territoire va pénaliser les autres territoires qui dépendent des revenus importés par les navetteurs.

Si son importance est souvent sous-estimée, l'économie résidentielle ne peut être considérée comme une solution pour tous les territoires. Elle ne peut en effet

Figure 3 – Différenciation de la base économique au niveau des communes de la région wallonne



enrichir qu'un espace de taille réduite et participer ainsi au développement local. A l'échelle d'un pays, il est nécessaire de créer de la richesse exportable. Il est fondamental néanmoins d'en démontrer l'importance pour les communes qui ont toujours tendance à rechercher des activités productives et à créer entre elles des concurrences pour les attirer. De ce fait, il faudrait enclencher des mécanismes de coopération entre communes à vocation productive et communes à vocation résidentielle.

Une autre limite inhérente à l'économie résidentielle est le risque de voir les territoires enclencher une spirale descendante lorsqu'ils auront « consommé leur rente ». Sont fréquemment cités les territoires méditerranéens qui se focalisent essentiellement sur l'économie résidentielle et touristique en refusant d'autres types d'activités productives.

### Une spécialisation des territoires

La différenciation entre territoires exportateurs et territoires résidentiels pose la question d'une éventuelle spécialisation des territoires. On distinguerait, d'une part, les zones de support à la population qui se base-

raient sur une économie de services aux personnes et sur la qualité du cadre de vie et, d'autre part, les zones de support aux entreprises où seraient implantées les infrastructures et la logistique nécessaires aux activités de production orientées vers les marchés internationaux (Datar, 2003).



*La rupture se situe entre territoires attractifs et territoires répulsifs. Dans ces derniers ne se retrouveraient que les entreprises à nuisances et les habitants qui n'ont pas les moyens de s'installer ailleurs.*

Certaines analyses concluent, par contre, à la convergence des attractions ; les mêmes territoires attirant à la fois les habitants et les entreprises (Bourse et Mousli, 2004). Mais on peut s'interroger s'il s'agit réellement de toutes les entreprises. Seules des entreprises capables de s'insérer dans un cadre de vie de qualité (non polluantes, n'engendrant que peu de trafic, discrètes sur le plan paysager etc.) semblent compatibles dans des régions qui sont attractives du point de vue résidentiel. Ces entreprises recherchent d'ailleurs un environnement qui réponde aux demandes de leurs employés et qui convienne à leur image de marque. Les critères de localisation sont dès lors fort similaires aux critères de localisation résidentielle.

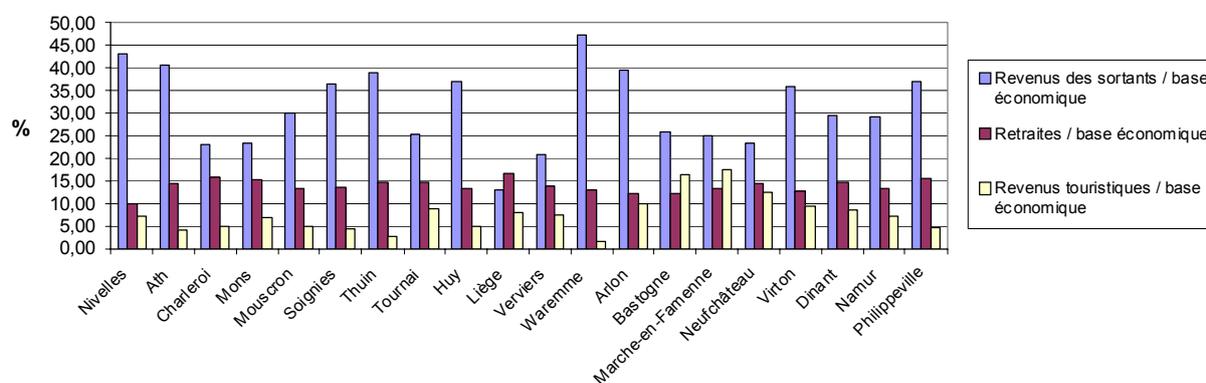
Dès lors, la rupture pourrait ne pas se situer entre territoires résidentiels et territoires exportateurs mais entre territoires attractifs et répulsifs. Dans ces derniers ne se retrouveraient que les entreprises à nuisances et les ha-

bitants qui n'ont pas les moyens de s'installer ailleurs. Ce qui poserait de sérieux problèmes d'équité territoriale.

### Les composantes de la base résidentielle

Au niveau des arrondissements wallons, 57 % de la base résidentielle proviennent des salaires importés suite à la mobilité résidentielle des travailleurs, 29 % sont issus des pensions des retraités et 14 % des dépenses touristiques. Des différences apparaissent entre arrondissements (figure 4) : certains d'entre eux sont plus touristiques (Marche-en-Famenne ou Neufchâteau par exemple), d'autres attirent des travailleurs et abritent les zones périurbaines de Bruxelles comme Wareemme ou Nivelles et enfin, les arrondissements de Charleroi ou de Liège conservent les pensionnés qui y ont passé leur vie active.

Figure 4. Décomposition de la base résidentielle par arrondissement

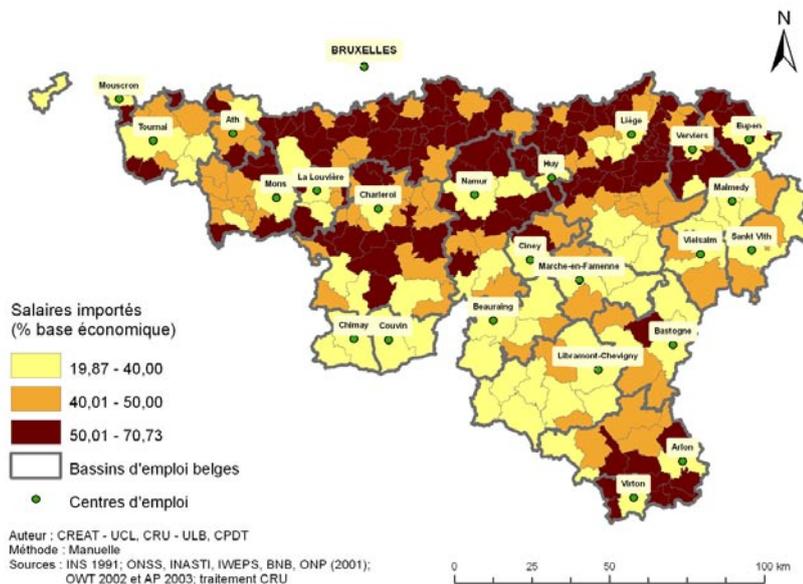


### L'enjeu de l'attractivité résidentielle des actifs

Les salaires importés par des travailleurs dont le lieu de résidence n'est pas le même que le lieu d'emploi représentent 68 % de la base résidentielle au niveau communal (figure 5). Ces chiffres sont à nouveau la preuve de la sensibilité du modèle à l'échelle territoriale puisqu'ils représentent moins de 50 % de la base résidentielle au niveau de l'arrondissement.

Ces chiffres corroborent le fait que 60 % de la population active en Wallonie travaille en dehors de leur commune de résidence. L'emploi wallon est par ailleurs concentré dans un nombre réduit de communes. Ainsi, en 2001, les dix-neuf communes wallonnes dont l'emploi dépasse 10.000 unités concentrent plus de la moitié de l'emploi wallon (53 %) mais ne concernent que 30 % de la population active occupée. A l'opposé, la moitié des communes wallonnes ne totalisent que 10 %

Figure 5. Part des salaires importés dans la base résidentielle au niveau communal



de l'emploi wallon mais abritent 20 % de la population active occupée. Cette mobilité des travailleurs wallons a un impact sur les revenus entrants dans la commune.

L'importance acquise par l'économie résidentielle a des conséquences sur la structure des finances communales. Le rendement de l'impôt des personnes physiques évolue avec l'augmentation de la population dans les communes. Ainsi, la croissance de l'assiette de calcul, à savoir de la population sur laquelle sont effectués des prélèvements financiers, a contribué davantage en Wallonie à la croissance du produit de l'impôt que la croissance éventuelle des taux d'imposition (O. Dubois, calculs effectués à partir des données de DEXIA, présentation orale à la Chaire CPDT, avril 2006, Louvain-la-Neuve). Cette augmentation des recettes communales permet alors aux communes des investissements en services pour les habitants et en équipements culturels et touristiques.

L'attractivité résidentielle peut avoir également des effets sur l'exclusion sociale. Une des causes structurelles de la reproduction de la pauvreté est la diminution d'emplois à destination de personnes faiblement qualifiées. Ces dernières décennies ont vu une forte augmentation d'emplois dans le secteur des services aux ménages et l'économie résidentielle peut dès lors avoir

des effets multiplicateurs sur la création d'emplois de proximité. Néanmoins, même s'il s'agit souvent d'emplois non-qualifiés, de nombreuses missions à destination des ménages nécessitent un capital social et une aisance dans les contacts qui ne sont pas nécessairement données à tout le monde.

Si l'attractivité résidentielle représente une chance pour l'emploi local, elle peut s'accompagner d'effets pervers. Les prix des logements peuvent devenir si élevés que



Un des effets pervers de l'attractivité résidentielle : la hausse du prix du logement.

les ménages disposant d'un petit salaire doivent quitter la région. Ainsi, certaines régions touristiques offrent de nombreux emplois dans des activités de services mais les jeunes attirés par ces offres sont confrontés à l'impossibilité financière de se loger décemment.

### L'enjeu de la localisation des retraités

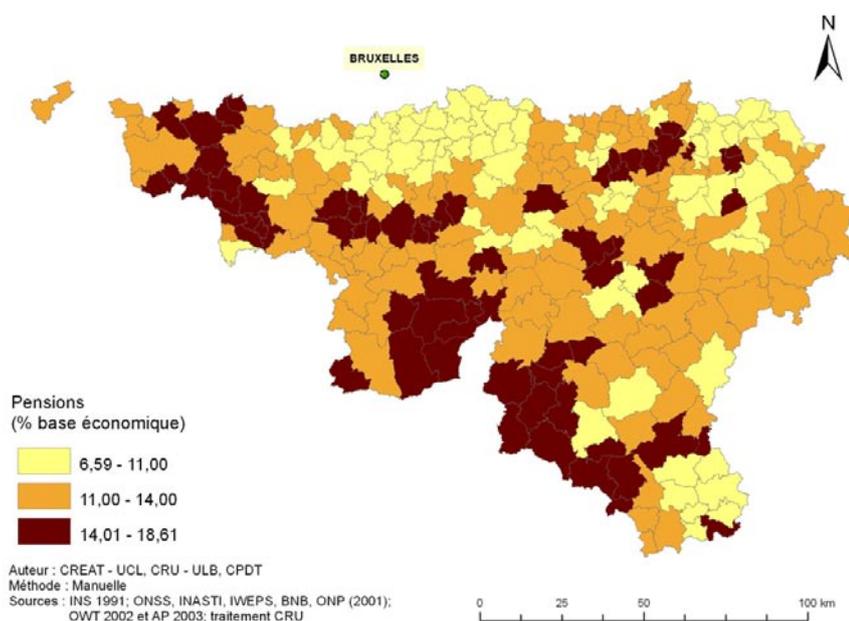
Une des sources majeures du revenu des territoires est aujourd'hui constituée des revenus des retraités. Ceux-ci, à l'échelle communale représentent 21,5 % de la base résidentielle. En Wallonie, les communes les plus attractives pour les seniors sont les communes touristiques. C'est le cas de la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse, des Cantons de l'Est, du Condroz liégeois et du Condroz namurois. Ce sont également les communes urbaines du sillon sambro-mosan. Ces localisations s'expliquent par les différentiels de comportements des personnes âgées : certaines vieillissent là où elles ont passé leur vie, d'autres choisissent de s'installer dans des lieux qu'elles jugent attractifs, loin des zones d'emploi, les dernières, enfin, si elles ont les moyens financiers, pratiquent la seconde résidence. La part des

pensions est plus faible dans les communes qui sont attractives pour les actifs résidant.

Leur revenu est une ressource importante pour le développement des territoires puisqu'elle permet en outre de stimuler la demande pour les services aux particuliers même s'il n'est pas concevable de fonder le développement d'un territoire sur les revenus des retraités. La localisation des retraités est donc un enjeu essentiel dans le cadre de l'économie résidentielle et de la création d'effets multiplicateurs d'emplois domestiques tels que les soins de santé et les services à domicile. Le vieillissement des classes d'âges issues du baby boom aura pour conséquence dans les années et décennies à venir, l'arrivée à la retraite de cohortes importantes de populations relativement aisées.

Néanmoins, une concentration trop forte en un lieu peut être un obstacle majeur à son développement économique puisque cette catégorie de la population peut considérer comme nuisibles et perturbateurs des attributs environnementaux d'une localisation d'activités économiques (circulation automobile, augmentation de la population, ...).

Figure 6. Part des pensions dans la base résidentielle au niveau communal



## L'enjeu du tourisme

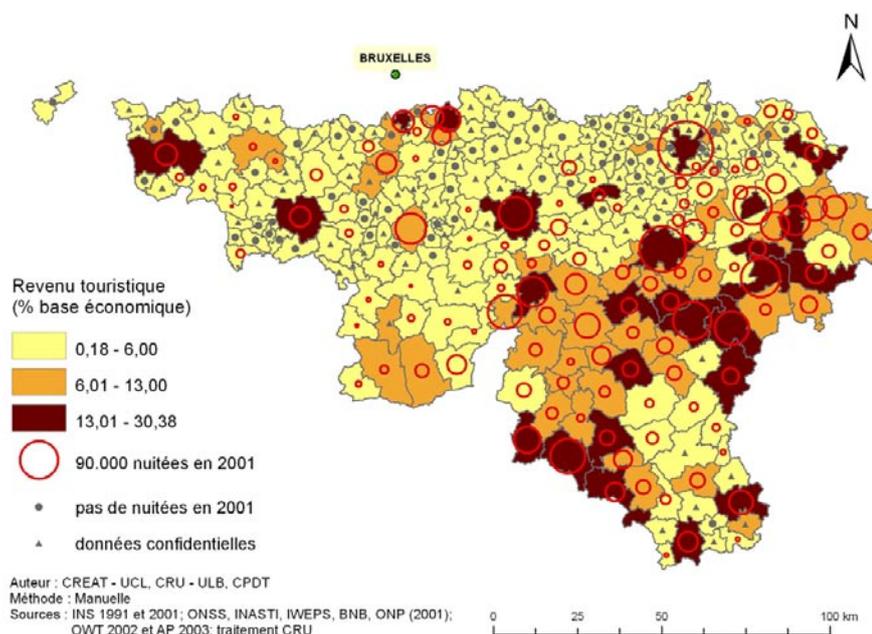
Le tourisme représente près de 10 % de la base résidentielle des territoires au niveau communal (figure 7). Cette part du tourisme est plus importante dans les grandes villes et les communes des Ardennes. Elle dépasse 20 % de la base économique dans les communes de Durbuy, de La-Roche-en-Ardenne, d'Houffalize, Bastogne et Bouillon.

Le développement du tourisme est un enjeu important pour le développement local. L'augmentation du temps libre associée à une augmentation de la mobilité des personnes s'accompagne d'une augmentation généralisée des dépenses touristiques. Le tourisme est un phénomène multiforme. En plus du tourisme « longue

distance » vers d'autres pays, on observe l'augmentation du tourisme de proximité et du tourisme d'un jour. Il faut également tenir compte du tourisme des secondes résidences et du tourisme diffus lié à d'autres activités. Celui-ci peut être considéré comme le paradigme de la disjonction entre lieu de production et lieu de consommation : des revenus générés sur un territoire viennent irriguer l'économie de territoires parfois lointains.

L'attractivité résidentielle joue, elle aussi, un rôle déterminant dans la répartition des revenus issu du tourisme par le choix des lieux d'achat de résidences secondaires et par le fait qu'on aura plus tendance à visiter sa famille et ses amis quand ils résident dans des espaces attractifs.

Figure 7. Part des dépenses touristiques dans la base résidentielle au niveau communal



## Conclusions

L'élargissement de la théorie de la base apporte un regard renouvelé sur l'économie des territoires. Il soulève des questions et des enjeux qui apparaissent moins clairement lorsque le développement territorial est compris comme résultant uniquement de ses capaci-

tés productives. Un de ses principaux avantages est sa capacité à mesurer l'impact de la mobilité résidentielle sur l'économie locale. Et il apparaît que la composante résidentielle de la base économique est extrêmement importante dans la plupart des communes wallonnes. Ce sont les salaires importés qui constituent la part la plus importante de la base résidentielle. Et ces salaires

sont, pour une part importante, des salaires tirés d'activités productives localisées dans d'autres communes que la commune de résidence des travailleurs. Ce constat plaide pour une diversification fonctionnelle de type « productivo-résidentielle » capable d'assurer une certaine cohésion socio-spatiale, elle-même garante d'une croissance économique durable. Par ailleurs, il est dangereux pour des communes de faire reposer leur développement sur leurs seules aménités pour attirer des personnes aisées ; elles mettraient en péril leur attractivité par la consommation de cette rente dont la caractéristique majeure est qu'elle est non renouvelable. De plus, l'attractivité résidentielle a pour effet de créer des mécanismes d'exclusion des territoires concernés pour les habitants socio-économiquement moins favorisés. En outre, c'est également dans ces zones attractives que vont se développer des services et des commerces de proximité pour les populations résidentes. On voit se développer ici un territoire à deux vitesses : les zones attractives de résidents, d'emplois dans des industries au cadre de vie de qualité et de services de proximité et des zones répulsives. Et la cohésion sociale au sein de



*C'est dans les zones attractives que vont se développer des commerces de proximité pour les populations résidentes.* ■

tous les territoires disparaît. Les inégalités territoriales s'accroissent. En outre, même si l'économie résidentielle constitue un moteur majeur de l'activité économique, elle ne parvient pas à accroître les fonctions de centralité des communes. Le levier majeur de valorisation de l'économie résidentielle est dans le renforcement d'activités de centralité, dans le développement culturel principalement.

L'économie résidentielle nécessite la mise en œuvre de stratégies publiques volontaristes de développement : développement économique basé sur des activités productives, développement social visant à plus d'équité sociale et territoriale et développement environnemental pour préserver les attributs de la commune.

Les différents résultats ont mis en évidence la sensibilité de l'analyse à l'échelle envisagée. Les traitements ont été réalisés à l'échelle de l'arrondissement et de la commune, deux entités administratives pour lesquelles il existe des données statistiques. L'échelle communale n'est certainement pas le meilleur niveau d'analyse : les communes sont articulées autour de quelques pôles d'emploi. Les déplacements des personnes, quel qu'en soit l'objet, ne correspondent plus guère aux limites du territoire communal. Limites qui sont elles-mêmes très variables et qui englobent des réalités très différentes. Néanmoins, cette analyse met en exergue l'interdépendance des communes par le fait que le niveau de richesse d'une commune dépend d'autres communes. Ce mécanisme de coopération entre les communes suivant leur niveau de spécialisation doit être enclenché. De même que les politiques d'aménagement du territoire appropriées. Il faut faire cependant attention à la tentation d'effectuer un palmarès des communes suivant leur degré d'attractivité ; ce qui est dangereux face à l'enjeu indispensable de cohésion territoriale en Wallonie. Pour respecter la structuration actuelle de l'espace wallon et pour en approcher les processus de développement, l'analyse devrait se poursuivre à un niveau plus large de groupements de communes en bassins de vie. Ce niveau d'échelle est par ailleurs celui qui est actuellement pris en compte dans les études existantes.

Actuellement, les travaux relatifs à l'économie résidentielle s'orientent vers l'économie présente (Davezies et Lejoux, 2003), c'est-à-dire vers l'effet multiplicateur des revenus des gens effectivement présents sur le territoire en tenant compte des mouvements de ceux-ci au long de la journée ou de l'année. C'est dans ce cadre également que pourront se poursuivre les travaux.

## Bibliographie

- BOURSE F. et MOUSLI M. (2004). *Synthèse et évaluation du programme de prospective « Territoires 2020 » de la DATAR*. DATAR (2003). *Une nouvelle politique de développement des territoires pour la France*, Rapport au Premier Ministre.
- DAVEZIES L. (2005). *My territory is rich... selon quels indicateurs ?*, Informations sociales, 121.
- DAVEZIES L. (2001). *Revenu et territoires*, in GUIGOU J.-L. et al., *Aménagement du territoire, Rapports.*, La Documentation française, Paris.
- DAVEZIES L. et LEJOUX P. (2003). *Un train peut en cacher un autre. Derrière l'économie productive, attention à l'économie présente*, Colloque de l'Association de Science régionale de Langue française « Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales », Lyon, 1-3 septembre 2003.
- GODET M. et MOUSLI M. (2006). *Vieillesse et activités des territoires à l'horizon 2030*, projet de rapport du Groupe de Prospective, synthèse, DIACT.
- HOYT H. (1954). *Homer Hoyt on Development of Economic Base Concept*, Land Economics, 30, pp 182-186.
- NORTH D. (1955). *Location Theory and Regional Economic Growth*, Journal of Political Economy, 63, pp 243-258.
- SOMBART W. (1916). *Der Moderne Kapitalismus*, Erster Band, Die Vorkapitalistische Wirtschaft, Munich, Duncker & Humbolt.
- VELTZ P. et DAVEZIES L. (2004). *Nord-Pas-de-Calais, 1975-2005 : le grand tournant*, Editions de l'Aube.

# Désir d'habiter et projet de territoire. Le cas de Louvain-la-Neuve

*Desire to live in and a project for a territory. The case of Louvain-la-Neuve*

L. Boulet<sup>1</sup>

*Louvain-la-Neuve a surgi de terre il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, sa réussite se mesure par son attractivité. Comment cela a-t-il été possible ? Luc Boulet, économiste et urbaniste, directeur du service de la coordination des travaux urbains, analyse le succès de l'attractivité de Louvain-la-Neuve en matière d'emploi, de logement ou d'effervescence culturelle. Selon lui, la réussite de la ville nouvelle est le fruit d'une volonté tenace des autorités, des habitants et des équipes qui ont la charge du développement urbain, de rester fidèles aux principes directeurs qui garantissent cette vision humaniste d'une ville qui doit répondre aux aspirations profondes des personnes qui y vivent et qui y travaillent.*

*Louvain-la-Neuve emerged from the ground some thirty years ago. Today, its appeal is the measure of its success. How was it possible? Luc Boulet, a town planner and director of the department for the coordination of urban works, analyses the success of Louvain-la-Neuve's appeal in terms of employment, housing and cultural effervescence. According to him, the success of the new town is the result of unwavering determination on the part of the authorities, the inhabitants and the teams in charge of urban development to remain true to the guiding principles that guarantee the humanistic view that a city must address the deep aspirations of people who live and work there.*

**Mots clés :** Louvain-la-Neuve, ville nouvelle, attractivité résidentielle, économie résidentielle.

*Key words:* Louvain-la-Neuve, new town, residential appeal, residential economy.

Les relations entre aménagement et développement sont complexes et multivariées. En effet, les aménagements que les urbanistes proposent sont des éléments souvent nécessaires, mais rarement suffisants pour susciter les développements souhaités. Les autres variables sont de nature économique, sociale, démographique, comportementale, culturelle ou anthropologique.

Ce sont toutes ces interrelations et leurs évolutions dans le temps que nous devons tenter de mieux comprendre.

Le premier devoir de l'urbaniste est en effet de comprendre les besoins exprimés ou inexprimés de la

communauté dans laquelle il travaille. C'est à lui que revient l'écrasante responsabilité de matérialiser dans un ordonnancement spatial et temporel les cadres de vie dans lesquels cette communauté va vivre, travailler, s'épanouir ou se morfondre et exprimer un rejet. Ces nouveaux milieux de vie seront pour de nombreuses générations le support d'une vie économique, culturelle et sociale épanouie, ou seulement un lieu indifférent, voire la source de nombreux problèmes de société.

La ville que nous devons bâtir, ce n'est pas nous qui l'habiterons, ou alors bien peu de temps. Ce ne sont donc pas nos vues personnelles, les préférences ou les modes du moment qui doivent déterminer les options

<sup>1</sup> Courriel : [Luc.Boulet@uclouvain.be](mailto:Luc.Boulet@uclouvain.be)



La place de l'Université, à l'heure de midi.

fondamentales. Nous devons concevoir la ville pour ceux qui vont y vivre aujourd'hui et ceux qui y vivront demain.

Une juxtaposition d'équipements et de fonctions, une addition de bâtiments et de routes ne font pas nécessairement une ville. Cette dernière est un lieu d'interactions de personnes qui décident de vivre une proximité géographique, pour bénéficier de savoirs et de savoir-faire mutuels, de l'enrichissement et de la sécurité liés à la spécialisation. Ce sont les relations de toutes natures, les nombreux équilibres, les modes d'appropriation de l'espace, l'intensité de la vie sociale et économique, la richesse des cultures, du folklore et de l'histoire, qui permettent à la ville de satisfaire les besoins humains et communautaires essentiels. Ce sont peut-être ces facteurs qu'il est difficile de quantifier, qui sont les plus déterminants pour la qualité de la vie en ville.

La ville est faite pour servir, certes, mais aussi pour la joie d'y vivre. Le Professeur R. Lemaire parlait sans cesse du « charme de la ville ». A cet égard, la beauté des espaces urbains, la qualité des cadres bâtis et non bâtis sont aussi importants que la diversité, la qualité

ou la facilité des services qu'on y trouve. On ne peut se préoccuper de l'un et oublier l'autre.

### L'attractivité et la qualité

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas tant, ici, de parler du plan directeur de Louvain-la-Neuve que de sa mise en œuvre. Car il ne suffit pas d'avoir un beau plan de ville et de l'exécuter méthodiquement. Je dirais même qu'il est bien plus important de s'imprégner de quelques principes directeurs simples et bien affirmés, que l'on pourra ensuite adapter aux évolutions que l'on observera.

Le succès ou l'attractivité de Louvain-la-Neuve, tant pour y habiter que pour y créer de l'emploi, des événements intellectuels ou culturels ou de la vie sociale, est lié avant tout à cette volonté tenace des autorités, des habitants et des équipes qui ont la charge du développement urbain, à rester fidèles aux principes directeurs qui garantissent cette vision humaniste d'une ville qui doit répondre aux aspirations profondes des personnes qui y vivent et qui y travaillent.

Et c'est bien la raison pour laquelle, lorsqu'on m'a demandé de parler de l'édification de Louvain-la-Neuve,



*La beauté des espaces urbains, la qualité des cadres bâtis et non bâtis sont aussi importants que la diversité, la qualité ou la facilité des services qu'on y trouve. Vue vers le centre urbain.* ■

le choix du lieu fut déterminant. A la fin des années soixante, le plateau de Lauzelle, situé à vingt-cinq kilomètres au sud de Bruxelles, n'est occupé que par des forêts et de l'agriculture. L'emploi est en déclin dans les communes voisines, le marché immobilier y stagne, tout comme le commerce local. Seuls quelques familles bruxelloises viennent y passer des vacances et y ont même une résidence secondaire.

il ne m'est pas venu à l'idée de vous donner un catalogue de réalisations, de montants investis ou d'emplois créés. Car le plus important n'est pas « combien ? », mais « comment cela a-t-il été possible ? ».

Il faut rappeler en deux mots la spécificité de Louvain-la-Neuve : il ne s'agit pas d'une initiative des pouvoirs publics en vue de désengorger une métropole. Dans plusieurs pays voisins du nôtre, de telles politiques furent développées et les pouvoirs publics mirent en place les structures et les budgets nécessaires.

A Louvain-la-Neuve, l'initiative vient d'une université libre, forcée de déménager, qui a acquis des terrains à cet effet et a systématiquement mis en valeur son patrimoine foncier en vue de créer un environnement urbain qu'elle jugeait favorable pour l'épanouissement de la vie de ses étudiants, de son personnel, de l'enseignement et de la recherche. Ce n'est que plus tard qu'elle prit conscience de l'impact régional de ce geste.

## Situation

Avant de parler des principes directeurs et de leur mise en œuvre, il faut remarquer qu'après avoir rejeté l'idée d'un campus et relevé le défi de créer un milieu urbain,



*A la fin des années soixante, le futur site de Louvain-la-Neuve n'est occupé que par quelques fermes. Source : Archives RTBf.* ■

Le projet de Louvain-la-Neuve se situe à un moment où, favorisé par le développement des moyens de communication, le Brabant wallon entame d'abord un grand développement démographique, généralement sous la

forme de lotissements dispersés dans le paysage, suivi vingt ans plus tard par un fonctionnement nouveau : création d'emplois sur place, rééquipement des anciens centres : écoles, crèches, commerces, professions libérales, en un mot : l'extension de la zone métropolitaine bruxelloise a induit des conditions démographiques et économiques qui ont certainement soutenu ce pari fou de l'Université. Je ne suis pas certain qu'un projet semblable mené dans une région à faible développement démographique eût connu le même succès. Mais on peut dire par contre que le déménagement de l'Université et son projet urbain ont joué un rôle de catalyseur du développement ambiant.



*Un acteur majeur de la création de Louvain-la-Neuve : Michel Woitrin, ancien administrateur général, en conversation avec Peter Wilhelm, promoteur du nouveau centre commercial.* ■

## Ville et Université

Il y aurait par ailleurs beaucoup de choses à dire sur les bénéfices mutuels liés à la cohabitation d'une ville et d'une université. La littérature spécialisée semble redécouvrir cela aujourd'hui et nombre de visiteurs étrangers nous interrogent à ce propos. En fait, je crois que c'est principalement le mode de fonctionnement des universités qui a évolué : elles ont longtemps été préoccupées essentiellement par leurs contacts scientifiques internationaux et un peu par la résolution de petits problèmes locaux liés à la vie administrative de leurs étudiants ou à la maintenance de leurs bâtiments. Aujourd'hui, ces mêmes universités ont pris conscience de leur rôle régional, tant dans leur partenariat avec l'industrie que

dans leurs interventions en matière d'environnement ou autre. Mais ceci nous éloigne du sujet.

Revenons donc aux éléments qui créent l'attractivité spécifique de Louvain-la-Neuve et commençons par une anecdote : Il y a environ deux ans, nous avons reçu la visite d'un très gros groupe immobilier français ; la rareté des terrains à bâtir dans leur pays les obligeait à densifier leurs lotissements et ils avaient entendu dire qu'à Louvain-la-Neuve, on faisait du « lotissement dense ». Au fur et à mesure que je leur parlais de mitoyenneté, d'emphytéose, de parcelles inférieures à quatre ares, de prescriptions urbanistiques ou de contrôle des matériaux, leurs figures s'allongeaient et ils se levaient déjà pour prendre le prochain TGV, en me remerciant poliment, en me disant en termes à peine voilés que tout cela était anti-commercial.

Tout changea lorsque j'évoquai la difficile gestion d'une liste d'attente de plus de deux cents familles qui perdurait depuis de longues années. Ils n'en crurent pas leurs oreilles et me demandèrent les adresses de responsables politiques ou de délégués de quartier afin de leur envoyer des enquêteurs.

Si je vous raconte cela, ce n'est pas tellement pour illustrer le fait que les immobilières ont parfois une vue très courte sur l'aménagement d'un milieu de vie, mais surtout inversement, qu'un milieu de vie de qualité présente pour de nombreuses familles des avantages qui contrebalancent largement les inconvénients liés à une plus grande densification.



*Malgré les contraintes urbanistiques et administratives propres au site, la liste d'attente comprend plus de deux cents familles.* ■

A priori, on pourrait croire que ces familles viennent d'abord pour les multiples avantages qu'offre la ville nouvelle en matière d'accessibilité, d'équipement et d'emplois et que leur forte demande crée des rendements économiques intéressants pour les investisseurs.

Ici encore, ces avantages sont nécessaires, mais pas suffisants pour expliquer les raisons profondes de l'attractivité de la ville. Les raisons économiques, fonctionnelles ou technologiques d'habiter Louvain-la-Neuve ne rendent pas compte des motivations sociales et culturelles qui sont largement dominantes lorsqu'on interroge ces familles qui ont choisi la densité urbaine plutôt que les lotissements environnants.

Et pour expliciter cela, je vous propose de nous arrêter quelque peu à trois considérations qui me semblent pouvoir rendre compte de motivations profondes de ces choix : la première concerne la gouvernance du projet ;



Au pied des Halles universitaires, la fresque de Roger Somville.

la seconde, l'importance de la gestion urbanistique des espaces publics et du bâti ; la troisième, le rôle de la culture dans le développement urbain.

## La gouvernance du projet

A défaut d'une prise en charge globale du projet par l'initiative et les deniers publics, l'Université a dû mettre en place ses propres structures de coordination, de financement et de promotion.

Dans les processus complexes et longs de la gestation urbaine, généralement peu compatibles avec les calendriers et les alternances politiques, on ne dira jamais assez l'importance de ces outils de planification, de gestion urbanistique et financière, qui permettent de mener une valorisation foncière progressive, étalée sur de nombreux exercices comptables, de mener des politiques sélectives, et surtout de réinvestir tout produit dans la poursuite du développement urbain.

Ces outils augmentent l'autonomie d'action, permettent de discerner les opportunités utiles et de chercher des convergences avec des partenaires en vue de réaliser des objectifs communs.

Cela permet de réaliser aujourd'hui des opérations qui étaient économiquement impossibles hier, telles que la construction de logements sur dalle. Cela permet aussi de financer des équipements moins rentables au moyen des produits de ceux qui le sont davantage et assure dès lors certains moyens pour gérer des problèmes qui relèvent de la qualité du cadre de vie.

Une forte maîtrise foncière et des structures de décision efficaces ont donc été les instruments qui ont permis de tenir le cap fixé par le plan directeur. Vous me direz : tout cela n'a rien à voir avec l'attractivité dont on vous a demandé de parler.

Je crois au contraire que la longue concertation de la fin des années soixante, finalisée dans le plan directeur de 1970, puis la fidélité aux principes annoncés soutenus par des structures efficaces, furent des éléments qui ont inspiré la confiance aux familles et aux investisseurs.

La concertation fut toujours ouverte et encouragée à Louvain-la-Neuve, mais si elle est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour assurer une



*Le centre ville est construit sur une dalle. En surface les piétons, sous la dalle les voitures et les transports en commun.* ■

bonne gouvernance. Il a fallu à tout moment donner un sens aux projets individuels en les situant dans le champ d'une représentation collective. Nous avons toujours dû assurer une cohérence forte autour d'un projet partagé. Un beau projet, sans structures efficaces pour le conduire, n'inspire aucune confiance.

Et les conséquences d'un manque de projet crédible à long terme – ou d'une gestion au coup par coup – eussent été funestes : on les retrouve d'ailleurs dans la nervosité des personnes – ou des groupes – qui ne disposent pas de l'information complète sur le projet : le politique est discrédité : ils recherchent les replis identitaires et les corporatismes, le passé est sollicité sur un mode nostalgique, les groupes se cramponnent à leurs avantages acquis : un tien vaut mieux que deux tu l'auras : l'un est sûr, l'autre ne l'est pas, et l'accumulation des problèmes non résolus devient invivable. Une ville se construit avec la confiance de sa population et celle-ci n'avance pas si elle ne sait pas où elle va.

D'où l'importance, à tous les stades du projet, de réintroduire la pensée à long terme, identifier les tendances lourdes, les incertitudes, les ruptures, les tendances nouvelles. Faire naître des désirs, construire des représentations collectives, élaborer ensemble des projets et en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre.

## L'importance de la gestion urbanistique des espaces publics et du bâti

Nous avons noté comme second point l'importance de la gestion urbanistique des espaces publics et du bâti. L'attractivité de Louvain-la-Neuve pour les familles est fortement liée à l'image piétonne, à l'animation urbaine et à la proximité d'équipements variés. Ces trois éléments sont liés et il est certain que la variété des populations présentes, la variété des équipements urbains, toujours mélangés à du logement, engendrent un effet multiplicateur favorable au bon fonctionnement de l'ensemble.

La taille de la ville, l'échelle des espaces publics, la succession de rues étroites et de places, sont des atouts de premier ordre pour susciter les rencontres fortuites, supporter des activités culturelles et engendrer des sentiments d'appartenance.



*Louvain-la-Neuve, la Grand Place. A gauche, le collège Albert Descamps. A droite, l'Aula Magna, la plus grande salle de spectacle du Brabant wallon (1.100 places).* ■

Nous remarquons qu'avec l'évolution démographique de la ville, l'espace public devient de plus en plus le lieu où les différents groupes sociaux sont mis en présence, négocient leurs statuts, leur place dans la ville et trouvent des formes de cohabitation.

C'est particulièrement vrai au moment où la population étudiante s'interroge sur « sa place dans la ville », dans des lieux où elle était jusqu'ici largement dominante.

En ce qui concerne la gestion urbanistique du bâti, il y aurait matière à un débat complet. Alors pour faire bref, je me permettrai deux réflexions :

- La première, c'est que, malgré un travail « sous contrainte », les multiples architectes qui ont travaillé à Louvain-la-Neuve ont produit un parc immobilier dont la qualité globale est supérieure à ce qu'ils ont bâti dans des lotissements où ces contraintes étaient bien moindres – une personne avertie et attentive ne parlera certainement pas de monotonie.
- La typologie générale – qui ne satisfait pas toujours les besoins d'expression créative de certains architectes – constitue un tissu qui engendre un confort urbain et une confiance dans une image qui concourt certainement à l'attractivité résidentielle. Je me réfère volontiers à cet égard à cette architecture de Victor Horta et de ses contemporains qui, avant de devenir remarquable par ses formes nouvelles, visait avant tout au confort, aux éclairages, aux proportions harmonieuses pour ses occupants.

Les discours de frustration en matière de créativité architecturale, ou le plus souvent de conformité aux modes passagères, proviennent exclusivement de certains architectes, jamais des habitants. Ceci ne signifie pas que l'Université préconise un immobilisme, voire un passéisme rassurant : les courants les plus divers ont pu s'exprimer, pour autant qu'ils s'inscrivent dans une cohérence générale.

Mais soyons néanmoins clairs : on aurait pu imaginer Louvain-la-Neuve construite avec une tout autre typologie architecturale. Il est certain que les volumétries, les articulations, les impositions en matière de matériaux sont des choix et qu'ils auraient pu être différents.

### Le rôle de la culture

Terminons enfin par quelques mots sur l'importance de la culture dans le processus de développement urbain. Nous avons pu assister récemment à un colloque dont le thème s'intitulait « Commerce et culture, créateurs de ville ». Le titre était attractif, mais j'ai eu l'impression d'assister – non pas à un dialogue de sourds – mais à deux discours parallèles.

- Le premier, essentiellement entrepreneurial, est conscient qu'une touche « culturelle » est désormais nécessaire pour assurer la crédibilité d'un projet essentiellement économique : on lui ajoute la promesse d'un bel espace vert, d'une statue et d'un colloque universitaire. C'est la culture qui assure l'image de marque.



*La Ferme du Biéreau, témoin du passé agricole du lieu, aujourd'hui espace culturel dédié à la musique.*



- Le discours de l'urbaniste doit être bien différent. Si les liaisons entre aménagement et développement sont complexes, c'est précisément parce qu'ils mettent en jeu des systèmes de valeurs – c'est-à-dire qu'ils font référence à une culture. Tout mode de développement – vous le savez – dépend d'un système culturel : les Hollandais envisagent leur développement différemment des Siciliens, le peuple vietnamien y travaillera différemment que le peuple marocain. Y aurait-il une culture du développement à Louvain-la-Neuve que l'on puisse caractériser ? Et éventuellement faire évoluer ? Personnellement, je ne connais pas d'étude en cette matière et nous pourrions suggérer à un sociologue de s'y atteler. Je pense toutefois qu'on pourrait y trouver des ingrédients tels que :
  - 1) Le souci de bien faire les choses, avec les faibles moyens dont on dispose, plutôt que de recourir aux effets d'annonce. Le profil bas fut toujours plus efficace que le triomphalisme. Les préférences politiques présumées de l'Université dans un contexte wallon et bruxellois n'y sont vraisemblablement pas étrangères ;
  - 2) Une grande tradition d'ouverture, héritée sans doute aussi d'une tradition séculaire de l'Université. Celle-ci se traduit par une disponibilité au débat d'idées, aux innovations ou aux expressions différentes (Baraque, ...) ;
  - 3) Un renoncement au profit immédiat avec une préférence pour la création de rentes de situation à plus long terme ;
  - 4) Une propension à définir soi-même les projets utiles et réunir les éventuels acteurs ou partenaires, plutôt que de laisser libre cours aux initiatives individuelles ou encore avoir recours à la demande de subsides qui rend dépendant du bon vouloir politique. Ceci suppose donc qu'il y ait des structures qui assurent la cohérence du projet et une interaction des partenaires ;
  - 5) Un souci partagé de la chose publique : le monde étudiant, comme la majorité des habitants, est capable de se structurer et de prendre en compte ses responsabilités citoyennes, plutôt que de céder aux revendications immédiates ou aux réflexes d'autoprotection ;
  - 6) Un souci de qualité de l'espace public, non pas par sa « décoration », mais par ses formes et son aptitude à supporter des activités citoyennes, culturelles, ou tout simplement, à inspirer un sentiment de sécurité.

Ces attitudes ont évidemment leurs inconvénients ou leurs faiblesses : elles nécessitent du temps pour monter les opérations privé/public, trouver les partenaires, ... Elles comptent peu sur les appuis politiques et beaucoup sur la persévérance pour réunir les conditions économiques et administratives qui rendront possible demain ce qui ne l'est pas encore aujourd'hui. Cette première tentative pour cerner quelques caractéristiques de la culture néolouvainiste est bien évidemment élémentaire, mais fait certainement partie de ces facteurs qu'il est difficile de quantifier, qui ne sont pas

explicités dans le discours des utilisateurs de la ville, mais qui sont néanmoins bien présents dans leur vécu ou dans celui de ceux qui envisagent d'habiter ou d'investir à Louvain-la-Neuve.

On peut donc résumer tout ceci en disant que le mariage heureux de l'économie et du charme de la ville n'est pas fortuit : il nécessite une attention de tous les jours, pendant de très longs processus, mais il constitue l'atout principal d'une demande foncière et donc de la valorisation nécessaire à la poursuite autonome du projet.



*Un ancien verger du quartier de la Baraque, transformé en espace public.* ■

# L'attraction résidentielle et la dynamique de proximité. Réactions

## *Residential appeal and local dynamism. Reactions*

J. Remy<sup>1</sup>

*L'attractivité résidentielle a été analysée sous divers angles. La mise en correspondance de ceux-ci était orientée par l'introduction d'Yves Hanin. Celle-ci proposait une problématique originale en faisant ressortir les effets globaux du mode contemporain d'habiter où lieu de résidence et lieu de travail sont souvent dissociés. Les incidences économiques de ce fait sont présentées comme une base sur laquelle vient s'articuler un projet social et politique. Ce point de vue analytique s'appuyait sur les travaux de L. Davezies, économiste français<sup>2</sup>.*

*Les travaux présentés dans cette journée nous inspirent trois réflexions : l'économie résidentielle et le dynamisme de proximité, la nécessaire complexification de la représentation de l'espace et le passage de la programmation à la mise en œuvre d'un projet.*

*The residential appeal was examined from different angles, the inter-relation of which was guided by the introduction of Yves Hanin. In his introduction Yves Hanin raised an original issue by identifying the overall effects of a contemporary mode of living where the places of residence and of work are often dissociated. The economic effects of this situation are presented as a basis for a social and political project. This analytical perspective relied on the works of the French economist L. Davezies, (cf. e.g. 2001, Revenus et aménagement du territoire, Documentation française, pp. 173-197).*

*The works presented on this day give rise to three lines of thought: the residential economy and local dynamism, the inevitable added complexity of representing space, and the step from planning to implementing projects.*

**Mots clés :** attractivité résidentielle, économie résidentielle.

*Key words:* residential appeal, residential economy.

### L'économie résidentielle et le dynamisme de proximité

Si l'on garde l'élément économique comme point de départ, des précisions sont nécessaires : que faut-il entendre par économie résidentielle ? Comment peut-elle devenir la base d'un développement local et fonder une dynamique de proximité ?

Pour ce faire, il convient d'explicitier l'enchaînement dans les effets globaux découlant de choix individuels convergents. La dissociation entre le lieu où l'on travaille et le lieu où l'on réside a comme conséquence que le revenu n'est pas dépensé à l'endroit où il est produit. Le lieu de résidence acquiert donc des propriétés particulières. Cette dissociation pose un problème à une agglomération comme Bruxelles vu l'importance des

<sup>1</sup> Sociologue, urbaniste, Jean Rémy est professeur ordinaire émérite de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université Catholique de Louvain. Courriel : remy.jean@skynet.be.

<sup>2</sup> cf. par exemple, 2001, Revenus et aménagement du territoire, Documentation française, p. 173-197.



*Des petites villes périphériques ont pu voir leur base productive décliner tout en se développant au niveau de l'animation culturelle, des commerces et des services. Ici, Huy.* ■

populations actives vivant à l'extérieur. Des petites villes périphériques ont pu voir leur base productive décliner tout en se développant au niveau de l'animation culturelle, des commerces et des services. Il en résulte une dynamique de proximité qui dépend des usagers qu'elles sont capables d'attirer. Parmi ceux-ci, les habitants de cette ville et des environs peuvent jouer un rôle plus ou moins prépondérant, mais ils ne sont pas les seuls. À côté des populations vivant sur place, des gens peuvent venir d'ailleurs. L'attraction s'explique par des raisons multiples. Le tourisme est un cas limite.

La dynamique de proximité est forte dans la mesure où elle est capable de capter une population locale qui va donner le ton au développement de l'ensemble. Ainsi, la structuration urbaine de l'axe central du Brabant wallon qui s'est développée dans les trente-cinq dernières années permet de diminuer l'évasion des revenus des habitants vers l'extérieur : Bruxelles, Louvain, Namur, Charleroi. Elle contribue aussi à polariser les populations sur des activités créatrices qui sont engendrées sur son territoire.

Le fait que le rassemblement de « consommateurs », d'« usagers », d'« entrepreneurs potentiels » crée un régime particulier d'échanges et de communication est en connivence avec ce qui a été exposé par Mark Reinhard. L'économie du savoir repose sur un voisinage et un mode informel de composition de connaissance. Il en résulte un apprentissage de savoir-faire, ainsi qu'une manière de construire la confiance réciproque.

La dynamique de proximité doit aussi pouvoir attirer un public venant d'ailleurs. Ainsi Louvain-la-Neuve peut attirer dans certains domaines des populations vivant à l'extérieur en habitat dispersé. Celles-ci trouvent pas trop loin de chez elles des équipements, des services, des modalités d'exercice de leurs initiatives, ... Ceci engendre une séquence de rendements croissants. Ainsi naît un processus cumulatif qui renforce l'attrait de Louvain-la-Neuve comme lieu de résidence. Bien des services se développent grâce à cette population venant de l'extérieur. Ce qui vaut à l'échelle spatiale du site universitaire s'impose a fortiori pour le tripôle Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve.

La géographie de la production ne correspond plus strictement à la configuration spatiale engendrée par la dynamique de proximité. Même si certains lieux combinent les deux dimensions, l'interdépendance entre les deux devient plus floue. Ainsi l'emploi peut se développer dans le tripôle au point d'être nettement supérieur à la population active résidente. Pourtant, la majorité de cette dernière travaille à Bruxelles, à Namur ou dans le reste du Brabant wallon. Ceci signifie aussi que les emplois sont occupés par des personnes venant d'ailleurs. On assiste au renforcement du « reverse commuting », pour utiliser un terme employé dans les pays anglo-saxons. Des populations vivant dans les grands centres sortent de plus en plus pour des activités professionnelles ou de loisir se déroulant ailleurs. Une agglomération comme Bruxelles pourrait réussir une opération de repeuplement en même temps qu'un nombre de plus en plus important de sa population active irait travailler dehors. Une des clés pour la revitalisation des grands centres consiste peut-être à accroître leur attractivité en termes d'économies résidentielles. Pour cela, il ne suffit pas de construire des logements. Car il ne faut pas oublier que l'attrait réside sur une requalification du cadre de vie. Valoriser le cadre de vie est un enjeu important pour les régions dont le dynamisme repose sur une économie résidentielle.



*Louvain-la-Neuve attire des habitants venus de l'extérieur qui y trouvent des équipements, des services et une offre culturelle. Leur venue permet de développer des services et cet effet cumulatif renforce l'attractivité de la ville comme lieu de résidence.* ■

La prise en considération de la dynamique de proximité suppose une complexification des modes de spatialisation de la vie sociale. Cela implique par ricochet une complexification de nos représentations de l'espace. On ne peut comprendre les logiques socio-spatiales nouvelles en restant figé sur des schématisations qui ont rendu intelligibles des situations antérieures.

### La nécessaire complexification de la représentation de l'espace

Notre représentation de l'espace a une incidence sur la recherche de données qui nous paraissent pertinentes ainsi que sur la manière de les organiser. Une certaine souplesse est nécessaire si l'on veut combiner des éléments du passé qui continuent à peser sur la configuration spatiale avec les modes nouveaux de regroupement dont le poids risque de grandir à l'avenir. Il en résulte une représentation de l'espace qui devient beaucoup plus complexe.

Une représentation radioconcentrique reste valable en première approximation. Elle nous fait analyser les extensions en première, deuxième, troisième couronne. Elle doit pourtant se libérer de l'hypothèse que la deuxième couronne est une reproduction de ce qui

s'est passé dans la première, avec diminution des avantages liés à l'éloignement. Dans le Brabant wallon, les analyses montrent qu'il n'en est pas ainsi. La deuxième couronne, celle qui va de Nivelles, Genappe, Ottignies, Wavre a un rôle structurant pour la vie sociale. Ce qui se passe dans la deuxième couronne a des incidences sur les comportements des populations résidentes dans la première et la troisième couronne.

J.M. Halleux constatait justement que dans les périphéries liégeoises, la zone nord ouest allant de Waremme à Huy était prise dans une double attraction où la région liégeoise entrait en compétition avec le jeu métropolitain bruxellois. Outre l'autonomisation qui vient d'être évoquée,

la double orientation permet de donner du poids à la notion d'espace interstice. Celle-ci prend de l'importance pour comprendre l'intérêt d'habiter dans certaines zones où l'on peut indifféremment bénéficier de plusieurs espaces d'opportunités. La rapidité des déplacements, qu'ils soient collectifs ou privés multiplie ce type d'espaces souvent peu pris en considération par les aménageurs. Pourtant l'économie résidentielle a toute chance de renforcer l'autonomie des endroits qui sont attractifs vu ces divers avantages et vient leur donner un dynamisme propre qui n'est pas un simple mouvement allant du centre vers la périphérie.

La complexification porte aussi sur la hiérarchie des centres. Une conception simple de celle-ci est bousculée. A sa place risque de se développer un espace réseau où la hiérarchie s'atténue et se démultiplie. Cela vaut pour la structuration interne d'une agglomération et pour les liens inter-villes.

Il en va de même pour le clivage entre des types d'espaces comme campagne et ville. Les zones d'influence sont souvent données à la manière d'une frontière dé-

coupant nettement un dedans et un dehors. Mais les limites peuvent aussi se les représenter à la manière de lisières plus ou moins extensives. La lisière peut être productive dans la mesure où elle est un espace hybride : on n'est plus dans le bois et l'on n'est pas encore dans le champ. Les espaces intermédiaires qui ont été évoqués par Jean Ruedg relèvent de cette constatation. On peut en avoir une lecture négative : ces espaces font désordre parce qu'ils décomposent l'image traditionnelle de la ville et de la campagne comme deux espaces mutuellement exclusifs. On peut les considérer avec plus d'empathie en se demandant s'il ne s'agit pas de lieux hybrides dans lesquels s'inventent une autre manière de vivre une vie locale. Celle-ci permettrait à une façon de communiquer plus urbaine de se composer avec d'autres avantages liés à la campagne et à la ruralité. A l'intérieur de mouvements erratiques, il y a peut-être une nouvelle logique socio-spatiale qui se cherche. A nous de la décrypter ! N'oublions pas que la moitié au moins des populations vivent dans ces espaces qu'il est convenu d'appeler les couronnes urbaines et qu'à l'avenir elles ne vont pas se transformer en friches urbaines.



Les centres deviennent des espaces réseaux où la hiérarchie s'atténue et se démultiplie. Liège, place des Palais. ■



*On peut avoir une lecture négative des espaces intermédiaires, parce qu'ils font désordre et qu'ils décomposent l'image traditionnelle de la ville et de la campagne. Mais on peut aussi se demander s'il ne s'agit pas de lieux hybrides dans lesquels s'invente une autre manière de vivre une vie locale. Centre commercial à la sortie de Charleroi.*

En plus, le développement de ces périphéries est-il basé sur un exode urbain ? L'accroissement de la population de ces zones se fait de façon majoritaire par des populations non originaires de la grande ville et qui n'y ont même pas transité. Ce fut le cas dans les trente dernières années pour le Brabant wallon par rapport à l'agglomération bruxelloise. Souvent on considère ces espaces uniquement au niveau des coûts en étant quelquefois sélectif à leur propos. A l'inverse, on ne voit que les avantages de la ville compacte sans en percevoir les coûts. Ce que nous oserions appeler un parti-pris ne permet pas de revisiter le concept d'urbanité. Il convient d'explicitier les multiplicités de formes que revêt aujourd'hui une sociabilité urbaine.

Si requalifier la Ville consolidée selon l'expression utilisée par les urbanistes italiens est un enjeu décisif, cela n'est pas exclusif par rapport à un objectif complémentaire. Ce dernier vise à donner toute sa cohérence à la ville diffuse. Investir sur ce second problème est d'autant plus important que l'urbanisme a peu d'outils pour le penser. Dans les deux cas, la réussite va dépendre

de notre capacité à enclencher de véritables projets urbains.

### De la programmation à la mise en œuvre d'un projet.

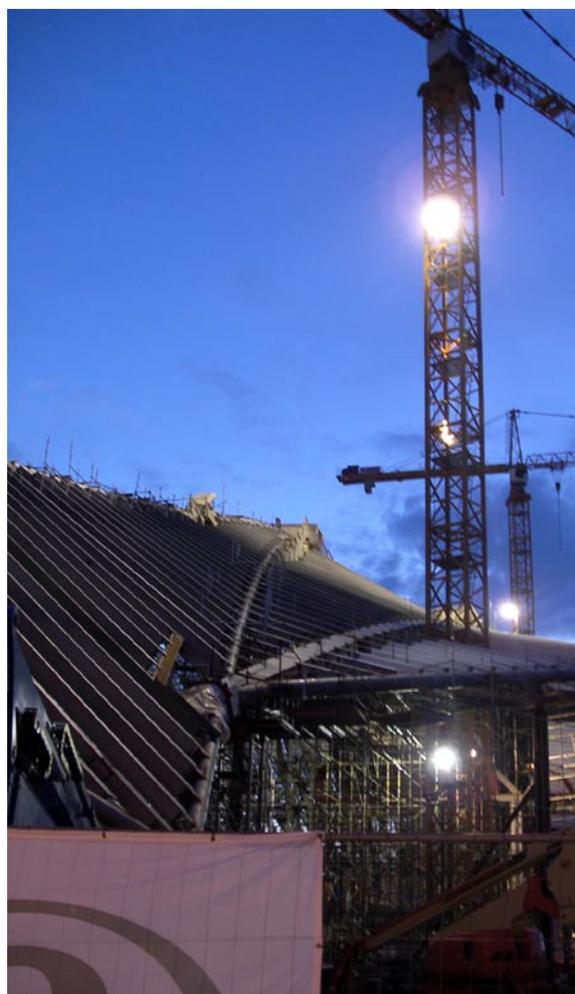
Etre capable de mettre en œuvre des projets collectifs va commander notre capacité d'orienter le devenir des territoires wallons. Un urbanisme réglementaire est utile pour baliser le terrain. Une planification est nécessaire pour délimiter un objectif adapté aux problèmes, aux ressources et aux opportunités. Mais le projet va bien au-delà des compétences formelles. Il relève d'une capacité d'action collective. On pourra évoquer le cas de la gare des Guillemins à Liège. Qui se mobilise sur le projet ? Comment s'articulent des acteurs ayant des visions d'avenir avec les organismes publics ou privés qui ont une capacité de finances ? qui peut être meneur de jeu ? qui peut jouer « opérateur synthétique » en faisant converger des initiatives diverses et des financements variés ? comment maintenir le cap tout en étant sélectif par rapport à des opportunités inattendues ? Cette ca-

pacité d'action collective a été évoquée par L. Boulet à propos de Louvain-la-Neuve et par Jürgen Hartwig, dans le cas de Fribourg (quartier Vauban). Le projet ne peut réussir que s'il est en connivence avec une demande sociale qui est déjà là ou qu'il est apte à engendrer. Un projet ne peut réussir par simple imposition administrative.

Tout cela suppose un esprit entrepreneurial qui n'est pas nécessairement issu de la culture administrative. Il ne suffit pas d'avoir un plan et d'attendre que des candidats se présentent. Sans cet esprit entrepreneurial, Louvain-la-Neuve n'aurait pu se mettre en œuvre.

À côté de la gare des Guillemins, bien d'autres lieux attendent une action collective basée sur un projet. Si un tel défi n'est pas relevé, les meilleurs règlements et les meilleurs plans risquent d'être stériles. Réussir une culture du projet contribuera à mettre en place une économie résidentielle et une dynamique de proximité. En entrant dans le jeu d'un espace socioéconomique complexe, il importe de donner leur chance à des espaces qui autrement auraient été délaissés.

La transformation du territoire est compatible avec le souci d'être dans un territoire maîtrisé où n'importe quoi ne peut advenir n'importe quand. Cela n'exclut pas de profiter de l'imprévu, à condition de garder une maîtrise sélective. L'innovation doit s'intégrer à la séquence, y compris le fait pour certains d'associer l'habiter à un projet de vie alternative.



La gare des Guillemins à Liège. ■

# Compétitivité territoriale et attractivité résidentielle.

## Conclusion

### *Territorial competitiveness and residential appeal. Conclusion*

L. Maréchal<sup>1</sup>

*Plutôt qu'une synthèse de l'ensemble des interventions et des échanges, j'émettrai avec tout l'arbitraire qu'implique le souci de la brièveté quelques commentaires prenant appui sur les interventions.*

*Rather than a summary of all papers and discussions, I shall limit myself to a few selective comments on the papers, given the concern for brevity.*

L'exposé de Monsieur Hindriks a suscité un débat animé et intéressant : celui des chiffres, des mesures et des indicateurs.

Au-delà de la méthode élaborée qui n'a pas été discutée, la question qui est constamment revenue est de savoir ce qu'on mesure : l'action des autorités gestionnaires d'une commune ou l'impact de politiques émanant de plusieurs types de gestionnaires sur un territoire (ici la commune) ? Bref, le thème central en évaluation : quelle est la cible ?

Une autre question évoquée est de savoir ce qu'apporte un classement basé sur des variables couvrant un large spectre de domaines ? Le classement ne relève-t-il pas d'une logique plus médiatique que d'un souci d'apporter une aide à la gestion ?

L'intervention de Monsieur Dubois a montré sinon les « effets pervers » du système de financement local, du moins la nécessité de penser développement territorial et flux financier de manière globale.

On doit bien relever que souvent les politiques d'aménagement ou d'urbanisme se « fracassent » sur le mur de la nécessité de « lever » des ressources financières (notamment via l'impôt des personnes physiques).

Il y a là un défi politique : comment neutraliser ou atténuer une compétition financière intra-wallonne pour créer un système de financement (et donc de péréquation, qui est une des déclinaisons techniques de la coopération) rencontrant les objectifs du développement territorial ?

La notion de compétitivité est présente dans la plupart des documents de développement territorial ; la leçon de la stratégie de Lisbonne, adoptée par l'Union européenne, est passée, au moins dans les mots !

La question qui se pose est celle de la territorialisation de cette stratégie. Le danger est de décliner linéairement la compétitivité à travers toutes les échelles territoriales jusqu'au quartier. Les « gated communities » ou clos résidentiels sont le visage de cette compétitivité micro-locale qui a largement évacué la dimension de la coopération. La question n'est-elle pas le croisement à chaque échelle de la compétitivité et de la coopération et selon quel dosage ?

L'exposé de Monsieur Boulet a permis de mettre en relief l'importance d'un schéma d'aménagement dans la prise de décision et la gestion d'un projet d'urbanisme, voire de ville. Le désir d'habiter est celui d'un univers maîtrisé, il est lié à une gouvernance territoriale qui assure un équilibre entre le réglementaire et la stratégie.

Les espaces intermédiaires ont été évoqués avec moult paradoxes par Monsieur Ruegg. Je me permets d'en faire un autre usage que l'orateur.

Il y a les espaces interstitiels dont Jean Rémy a montré l'émergence, il y a de nombreuses années, sur le territoire wallon. Hors du réseau urbain classique, branchés sur des voies routières, ces espaces intermédiaires rencontrent la pluriactivité des ménages comme les changements de carrière au long du cycle de vie, tout en

<sup>1</sup> Inspecteur principal auprès de la Division Aménagement et Urbanisme, Luc Maréchal coordonne la Conférence permanente du développement territorial.



*Les espaces périurbains, ces mal aimés des urbanistes.*

assurant un lieu de résidence stable. Monsieur Halleux a à cet égard montré le lien fort entre cycle de vie du ménage et localisation résidentielle. Stabilité résidentielle pour une mobilité professionnelle ; un contreponds à la flexibilité ?

Parmi les espaces intermédiaires, il y a les espaces périurbains avec l'urbanisation telle qu'elle se déploie au-delà des villes à partir des années cinquante et au-delà des villages à partir des années septante.

Les urbanistes se désintéressent en général ces espaces (impact paysager, « vidage » de la population des villes, problèmes de mobilité). L'action publique se concentre sur les pôles, qu'il s'agisse des centres-villes ou des villages, mais peu sur les espaces périurbains, mal aimés des urbanistes. On ne peut toutefois ignorer ces parties du territoire, même s'ils ont été produits dans le désordre au gré d'un processus non régulé. On devrait songer sérieusement à de la rénovation ou à de la revitalisation périurbaines.

Concernant l'attractivité des territoires, Fribourg est un beau cas. Tout d'abord, relevons que cette ville fait partie des circuits touristiques spécialisés pour urbanistes et environnementalistes, activité aux retombées financières non négligeables. Outre l'apport traditionnel de la ville en réponses concrètes aux objectifs du développe-

ment durable, la performance urbanistique énergétique développée à Fribourg est un facteur d'attractivité et ce dans plusieurs registres : celui du moindre coût en dépenses de consommation, celui du mode de vie. La compétition entre villes et territoires passe aussi par la haute qualité urbanistique, énergétique et environnementale.



*Fribourg, un exemple de haute qualité urbanistique, énergétique et environnementale.*

# De la compétitivité à la compétence des territoires. Comment promouvoir le développement économique ? Exposé de synthèse

*From competitiveness to competence of territories. How to promote economic development? Synthesis*

**B. Mérenne-Schoumaker<sup>1</sup>**

*L'objectif de cet article est double : rendre compte des apports majeurs du Workshop du 18 mai consacré au développement économique et affiner certains concepts en s'appuyant sur quelques travaux consacrés à la même thématique. Sur base des exposés et échanges générés par les deux tables rondes, six facteurs de compétence territoriale ont pu être mis en évidence ; ce sont : l'innovation, la formation, les réseaux, l'identité, une gestion stratégique et la gouvernance. En outre, cinq axes ont été imaginés pour forcer le changement en Wallonie et l'outil pôle de compétitivité a été situé par rapport aux clusters. Par ailleurs, en prolongation du Workshop, nous avons tenté de préciser quelques nouveaux concepts au cœur du développement territorial comme attractivité ou compétitivité ainsi que district industriel, cluster, milieu innovateur, système productif local et pôle de compétitivité.*

*This paper has two objects : the first is to present the major contributions of the 18th May Workshop about economic development and the second is to sharpen some concepts thanks to some works made on this thematic. Based on presentations and discussions during the two roundtables, six factors of territorial competitiveness were underlined ; these are innovation, training, network, identity, strategic management and governance. Moreover, five thrusts were proposed with the aim of making Wallonia change and the main tool of competitiveness was located with regards to clusters. Furthermore, in the continuity of the Workshop, we tried to make clear some new concepts of territorial development like attractiveness and competitiveness, as well as industrial district, cluster, innovative environment, local productive system and competitive cluster.*

**Mots-clés :** compétitivité territoriale, attractivité économique, compétence territoriale, développement territorial, Wallonie.

*Key words:* territorial competitiveness, economic attractiveness, territorial competence, territorial development, Wallonia.

---

<sup>1</sup> Bernadette Mérenne-Schoumaker est géographe et professeur ordinaire à l'Université de Liège. Elle dirige le SEGEFA et le LEPUR (Département de Géographie, Sart Tilman – B11, 4000 Liège).

Les thèmes de l'attractivité économique et de la compétitivité sont partout perçus comme une priorité. A toutes les échelles, les territoires se dotent de politiques visant à favoriser leur redéploiement économique.

La CPDT se devait donc d'inscrire au sein de son thème de recherche 2006 « De la compétitivité à la compétence des territoires » un volet économique plus spécifiquement consacré aux nouveaux concepts du développement économique régional et à l'analyse de l'outil pôle de compétitivité.

Le présent article tente d'épingler les principaux résultats du workshop du 18 mai en rappelant d'abord la démarche choisie ; il développe aussi quelques réflexions complémentaires et conclusions plus spécifiquement orientées vers les concepts au cœur de cette problématique.

### Le séminaire du 18 mai : thèmes traités et intervenants

Dans le but de confronter les points de vue et de susciter les échanges, la formule retenue pour ce séminaire fut celle de deux tables rondes suivies par un débat avec la salle. La première table ronde que nous avons eu le plaisir de présider fut focalisée sur « Savoir et innovation : les clés du développement territorial » ; elle a réuni cinq intervenants : Michel Quévit (UCL et RIDER II – Réseaux, Innovation et Développement régional), Lydia Greunz (ULB), Fabienne Leloup (FUCaM), Pascale Van Doren (Institut Jules Destrée) et Alain Lesage (GRE, Liège). La deuxième table ronde présidée par Christian Vandermotten (ULB) traita du sujet « Les pôles de compétitivité : une mode ou un outil puissant de développement ? » ; elle rassembla quatre intervenants : David Doloreux (Université d'Ottawa), Vincent Lepage (DGEE, Région wallonne), Michel Stassart (Cluster Espace) et Vincent Van Breusegem (BEP, Namur).

A chacune des deux tables, nous avons adressé au préalable quelques questions majeures. Pour la première table, les questions visaient les nouveaux concepts du développement territorial :

- Qu'est-ce qu'une Société de la connaissance ? Comment peut-on la favoriser ? Quels sont les liens entre connaissance et innovation ?
- Qu'est-ce qu'un territoire attractif, un territoire compétitif ? Comment mesurer l'attractivité et la compétitivité territoriale ? Comment l'accroître ?

- Ces territoires ont-ils une taille critique ? Celle-ci implique-t-elle un nombre d'acteurs et une structure particulière de ces derniers, ou encore une extension spatiale minimum ou maximum ?
- Des spécificités régionales favorisent-elles l'attractivité et la compétitivité ? Quels sont les profils les plus porteurs ?
- Comment situer la Wallonie dans ce nouveau contexte ?

et pour la deuxième, l'outil pôle de compétitivité :

- Clusters, grappes, SPL, pôles de compétitivité... : une ou plusieurs réalités ?
- Les pôles de compétitivité dans les pays européens : convergences et divergences en termes d'ancienneté, de taille, de localisation, de structure, du rôle des acteurs publics et privés, des spécialisations ?
- Facteurs de réussite et d'échec des pôles ?
- La stratégie des pôles est-elle possible dans les RETI ? Ne risque-t-elle pas de renforcer la métropolisation ?

Par ailleurs, la journée avait été introduite par un exposé de Willy Legros, pro-recteur de l'ULg, qui avait plaidé pour des liens plus étroits entre innovation, éducation et formation via un rapprochement entre les universités et les entreprises et se termina par deux exposés de synthèse faits par nous-même et par Luc Maréchal de la DGATLP, Région wallonne.

### Les principaux enseignements de cette journée

#### Un nouveau contexte économique

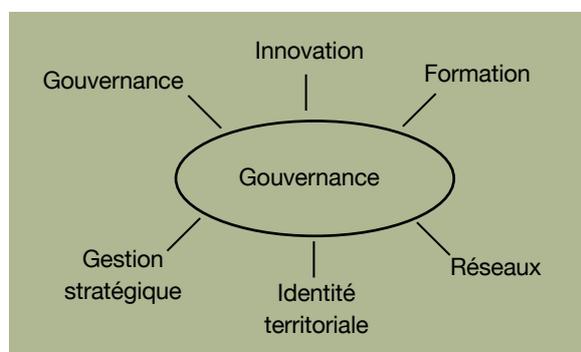
Pour tous les intervenants, c'est une donnée essentielle qu'il convient de considérer à la fois comme contrainte mais aussi comme opportunité pour forcer le changement. Sept composantes de ce contexte ont été plus ou moins largement évoquées : la globalisation avec comme conséquence un nouveau rapport entre le local et le global, la métropolisation, la tertiarisation des économies et le passage à une société de l'immatériel, la croissance des PME et surtout des TPE (très petites entreprises comptant moins de dix personnes), les concurrences accrues entre les territoires et ce à toutes les échelles, des temps de plus en plus courts qui accroissent les rythmes des mutations et l'incertitude du lendemain.

## Les nouveaux facteurs du développement territorial

Dans un tel contexte, six facteurs semblent contribuer de plus en plus à la compétence d'un territoire, c'est-à-dire à sa capacité à faire face à la concurrence, à pouvoir organiser son propre développement, à s'inscrire dans les « régions qui gagnent » (selon l'expression de G. Benko et A. Lipietz, 1992).

Ces six facteurs sont mis en évidence par la figure 1.

Figure 1. Les nouveaux facteurs du développement territorial



Source : B. Mérenne-Schoumaker 2006.

*L'innovation.* C'est pour tous les intervenants un facteur majeur que l'on peut assimiler à la capacité de créer, d'évoluer, de s'adapter, de changer... qui intervient partout dans la production, la vente, la gestion, la formation, l'organisation... L'innovation ne peut donc être réduite à l'innovation technologique qui est certes importante mais qui n'est pas le seul paramètre du développement ; en ce domaine, L. Greunz a pu montrer que l'innovation technologique est plus manifeste dans les régions diversifiées que spécialisées ainsi que dans les milieux urbains.

L'innovation peut dans certains cas constituer une rupture mais elle peut aussi s'inscrire dans une évolution en cours. Toujours, elle prend du temps car il s'agit d'un processus d'apprentissage itératif et interactif entre divers partenaires : les services de RD des entreprises et des universités, les entreprises et le monde de la formation, les pouvoirs publics et les entreprises... Par ailleurs, tout indique que l'innovation est de plus en plus liée à la demande du marché.

*La formation.* Pas de développement territorial sans une population bien formée, à la fois son élite mais aussi tous les citoyens. L'objectif d'un secteur de formation efficace est non seulement d'amener chacun à se former, c'est-à-dire à acquérir des savoirs et des savoir-faire mais encore et surtout des savoir-être ou attitudes : acquérir le goût d'apprendre, de créer, d'évoluer, savoir prendre des responsabilités, savoir se prendre en charge, savoir s'organiser, savoir se mettre au service des autres, savoir collaborer, savoir dialoguer... et ce tout au long de la vie.

*L'insertion dans les réseaux.* Dans un monde marqué par la formidable montée des interdépendances et ce à toutes les échelles, les réseaux jouent un rôle déterminant. Il s'agit bien entendu des réseaux formels comme informels dans lesquels les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont un rôle essentiel. Pour être efficaces, ces réseaux doivent déboucher sur de vrais partenariats.

L'insertion dans les réseaux permet d'être mieux informés, d'atteindre une masse critique, de mieux savoir prévoir, de mieux savoir évoluer...



Les réseaux contribuent à la compétence des territoires : les réseaux de l'information et de la communication, bien sûr, mais aussi les réseaux informels. ■

*L'identité territoriale.* Les territoires qui gagnent ont généralement une forte identité. Celle-ci a pour origine un ensemble de valeurs que les partenaires partagent ainsi qu'une fierté traduisant le souhait comme le dit F. Le-loup « d'être ensemble pour le faire ensemble ». L'identité se construit donc au départ de ressources souvent banales mais qui deviennent spécifiques dans le cadre du projet développé et par la volonté des partenaires.

L'identité permet d'être non seulement connu mais encore reconnu. Se pose toutefois le problème du territoire pertinent : ne faut-il pas une masse « critique » d'acteurs ou une certaine superficie ? La question a souvent été posée mais reste encore aujourd'hui sans réponse.

Aux territoires qui cherchent à se doter d'une réelle identité, deux conseils : choisir des axes précis et ne pas vouloir tout faire et surtout éviter les effets de mode.

*Une gestion stratégique.* Une stratégie, c'est la capacité à se projeter dans l'avenir, à baliser des futurs possibles, à se donner des objectifs. La gestion territoriale ne peut être que stratégique ce qui impose de construire des projets réalistes et partagés par les acteurs et de se doter d'un calendrier et d'un système d'évaluation des actions. Pour élaborer une stratégie, il convient d'articuler des démarches bottom-up (faire remonter des projets venant de la base) et top-down (initier des projets d'en haut).

*La gouvernance.* Le concept est à la mode et souvent chargé idéologiquement, voire fourre-tout. Pour les participants au workshop, la gouvernance a été assimilée à une nouvelle forme d'organisation plus transparente et démocratique devant éviter que les intérêts des mandats ne prennent le pas sur ceux de leurs mandants. En matière de développement territorial, c'est un facteur important facilitant la compréhension entre acteurs (institutions publiques, entreprises, associations...), la possibilité d'un travail en commun et la coordination de leurs actions.

#### La Wallonie face à ces nouveaux enjeux

Tout au long de la journée, les participants n'ont pas manqué de relever les défis auxquels la Wallonie doit faire face. Des propositions ont aussi émergé et cinq axes de changement ont été proposés. Ce sont :

- passer d'une logique de pouvoir à une logique d'objectifs et de projets ;
- dépasser l'autodénigrement ;
- gérer la transversalité ;
- faire face aux recompositions territoriales consécutives aux mutations économiques et à l'internationalisation de la vie économique et sociale ;
- faire évoluer le rôle des pouvoirs publics qui devrait de plus en plus se focaliser sur la sensibilisation et le coaching des acteurs ainsi que sur l'organisation de partenariats.



*La sensibilisation et le rôle des acteurs, l'organisation de nouveaux partenariats : un axe de changement à impulser par les pouvoirs publics.*

Quant au choix de l'outil pôle de compétitivité et de sa pertinence face aux autres instruments, il n'en a pas été beaucoup question sans doute parce que la Wallonie n'a finalement expérimenté que deux de ces outils : les clusters et les pôles de compétitivité et que les évaluations sont rares à l'exception du bilan tenté en 2004 par V. Lepage sur les clusters.

Le même auteur a, par contre, bien explicité les différences existant entre les clusters et les pôles qui sont issus de deux politiques différentes mais complémentaires comme le montre la figure 2. En effet, les clusters sont essentiellement des réseaux d'entreprises assez spontanés où les pouvoirs publics sont peu présents alors que les pôles de compétitivité regroupent des entreprises, des universités et des services de recherche dans le cadre de projets prédéfinis ; le financement public y

Figure 2. Comparaison entre la politique des clusters et des pôles de compétitivité en Wallonie

Clusters	Pôles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseautage d'entreprises et actions liées : mise en commun de ressources, GT projets, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des acteurs et des politiques (R&amp;D, Invest, Formation, Export, IDE...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Génération spontanée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appels à projets dans cinq domaines prédéfinis</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage = Entreprises, surtout PME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage = Entreprises + Universités</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement public = Animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement public = Projets collaboratifs</li> </ul>

Source : V. Lepage, 18-05-06.

est aussi plus important. On trouvera dans la communication de V. Lepage reproduite ci-après dans ce même numéro de Territoires wallons de plus amples informations à ce sujet.

## Réflexions complémentaires

### Attractivité ou compétitivité ?

Ces deux notions sont parfois confondues car au sens large elles se rapportent toutes les deux à la performance économique. Toutefois, comme l'ont bien montré C. Rousseau et B. Mulkay (2006), il est nécessaire de les distinguer surtout si l'on souhaite pouvoir en donner une mesure.

L'attractivité d'un territoire peut être définie comme la capacité à attirer sur ce territoire les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles (capitaux, équipements, entreprises, travailleurs qualifiés). Mais l'attractivité ne peut se limiter à cet aspect offensif ; elle a aussi une dimension défensive via la capacité à retenir les entreprises existantes. Le principal indicateur de l'attractivité est la création d'entreprises nouvelles ou la création d'établissements par des entreprises existantes ; on peut aussi utiliser les créations d'emplois dans les nouveaux établissements et les variations d'emploi positives dans les entreprises existantes.

La compétitivité est une notion plus complexe qui concerne à l'origine les entreprises et qui s'applique, par extension, aux nations ou régions. Pour une entreprise, la compétitivité désigne avant tout sa capacité à faire face à la concurrence étrangère. Pour un pays ou une région, il ne peut en être de même car, comme le dit bien P. Krugman (1994), seule une augmentation de la productivité permet d'accroître la richesse d'une nation ; c'est donc la seule mesure pertinente de la performance économique d'un territoire. La définition de la compétitivité territoriale a ainsi évolué d'une notion centrée sur les échanges extérieurs à un objectif d'amélioration du niveau de vie et du bien-être social. Depuis le Conseil européen de Lisbonne en 2000, la compétitivité d'une nation est devenue « la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale ». Mais comment rendre compte de tous ces champs de la politique économique ? L'observatoire européen LEADER (Farrell G. et al., 1999) a tenté d'apporter une réponse à cette question. Partant du principe qu'un territoire

devient compétitif s'il peut affronter la concurrence du marché tout en assurant une durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle fondée sur des logiques de réseaux et d'articulation interterritoriale, il propose d'approcher la compétitivité par quatre dimensions :

- une dimension économique via la mise en valeur des atouts spécifiques du territoire et la maximisation de la valeur ajoutée locale ;
- une dimension environnementale via la mise en valeur d'un environnement considéré comme spécifique tout en assurant la préservation et le renouvellement des ressources naturelles et patrimoniales ;
- une dimension sociale via une conception partagée des projets et une concertation entre les différents niveaux institutionnels ;
- une dimension de positionnement dans le contexte global via la capacité des acteurs à trouver leur place par rapport aux autres territoires.

LEADER propose aussi d'approcher la compétitivité territoriale à partir de l'analyse du projet territorial ou vision



*La qualité de l'environnement, du patrimoine, des ressources, du cadre de vie, autant d'atouts pour un territoire qui se veut attractif.* ■

du futur souhaitée par les acteurs ; l'évaluation porte sur les huit composantes du projet, à savoir les ressources physiques et leur gestion, les ressources humaines, les activités et les entreprises, les marchés et les relations externes, les savoir-faire et les compétences, la gouvernance, la culture et l'identité du territoire ainsi que l'image et la perception du territoire, tant internes qu'externes. On retrouve de la sorte la plupart des facteurs de développement territorial que nous avons épinglés dans la première partie de cet article.

Par ailleurs, soulignons avec R. Camagni (2005, pp. 12-14), que ce serait une erreur d'associer l'attractivité à une stratégie de développement exogène et la compétitivité à une stratégie de développement endogène car les sources de l'attractivité territoriale et de la compétitivité sont pour la plupart les mêmes : les mêmes éléments qui contribuent à l'attraction d'activités étrangères, notamment une bonne dotation en services et infrastructures, une réelle efficacité de l'administration publique, un niveau élevé de la qualité de vie et de l'environnement sont aussi efficaces pour garder les entreprises locales et pour augmenter la productivité de toutes les entreprises, actuelles et futures ; de même, il faut reconnaître que les pures politiques d'attractivité proposées et suivies dans le passé ont souvent fait faillite justement à cause d'un manque de considération des aspects d'avantage compétitif ou de localisation ; en outre, il faut reconnaître que les politiques de marketing territorial, qui par ailleurs se sont fortement banalisées, n'ont qu'un impact limité même si l'information est nécessaire. L'élément crucial pour toute politique de développement (*ibidem*, p. 14) réside donc dans la construction d'une vision partagée du futur, bien ancrée dans les spécificités et les vocations de l'économie locale : un plan d'action collective et de coopération entre public et privé, une démarche stratégique qui puisse maximiser les synergies locales et valoriser le rôle de chaque acteur.

#### Des districts industriels aux pôles de compétitivité

Le rôle des réseaux d'entreprises dans le développement territorial est souligné depuis longtemps déjà par différents auteurs (B. Mérenne-Schoumaker, 2002, pp. 81-82). Trois modèles spatiaux en découlent plus spécifiquement : les districts industriels conceptualisés par A. Marshall en 1890, les clusters de M. Porter (1990) et les milieux innovateurs développés par le GREMI (Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs) dès

les années 1980. Ces modèles sont à l'origine d'outils de politique économique développés un peu partout dénommés d'abord clusters ou systèmes productifs localisés ou locaux (SPL) et plus récemment pôles de compétitivité.

Quels sont les traits communs et distinctifs de ces concepts ou outils ?

Le modèle du district industriel décrit dès le 19<sup>e</sup> siècle a été redécouvert à la faveur des *success stories* de la Troisième Italie dans les années 1970. Il se caractérise par une division du travail entre des entreprises de petite taille se spécialisant dans un segment de processus industriel autour d'une filière productive. La coordination est laissée au marché et aux rapports bilatéraux. La démarche de développement local n'est pas organisée par les pouvoirs publics ; ceux-ci ne sont impliqués qu'à travers le soutien ou la création d'un environnement économique favorable (une « atmosphère industrielle ») : réduction des coûts de transaction, disponibilité d'une main-d'œuvre adéquate, diffusion de l'information et de l'innovation. Ces districts ont évolué avec le temps en raison des mutations techno-industrielles (certains sont aujourd'hui de réels pôles technologiques) et de l'encadrement de plus en plus manifeste mis en place par l'Etat italien (N. Jacquet et D. Darmon, 2005, pp. 41-45).

Le *cluster* correspond aussi à des pôles d'activités performantes. Pour M. Porter, il repose sur quatre déterminants stratégiques qui se renforcent les uns les autres : ce « diamant » est composé de facteurs de production, de conditions de la demande, de la rivalité et des stratégies des entreprises du secteur et enfin d'activi-



Le cluster, un outil de développement économique qui favorise la circulation des savoir-faire. La Sonaca à Gosselies, une entreprise de construction aéronautique, partenaire du cluster aéronautique. ■

tés connexes performantes. Comme pour les grappes technologiques et industrielles, leur avantage compétitif va au-delà de la simple recherche d'économie d'échelle entre entreprises concurrentes (processus au cœur du district) ; il provient surtout de la manière dont les entreprises organisent leurs échanges au niveau local et/ou global et optimisent les liens de ceux-ci avec leur environnement respectif (E. Schmidt et C. Jungers, 2004, p. 5). La circulation des informations, savoir-faire et technologies est donc essentielle.

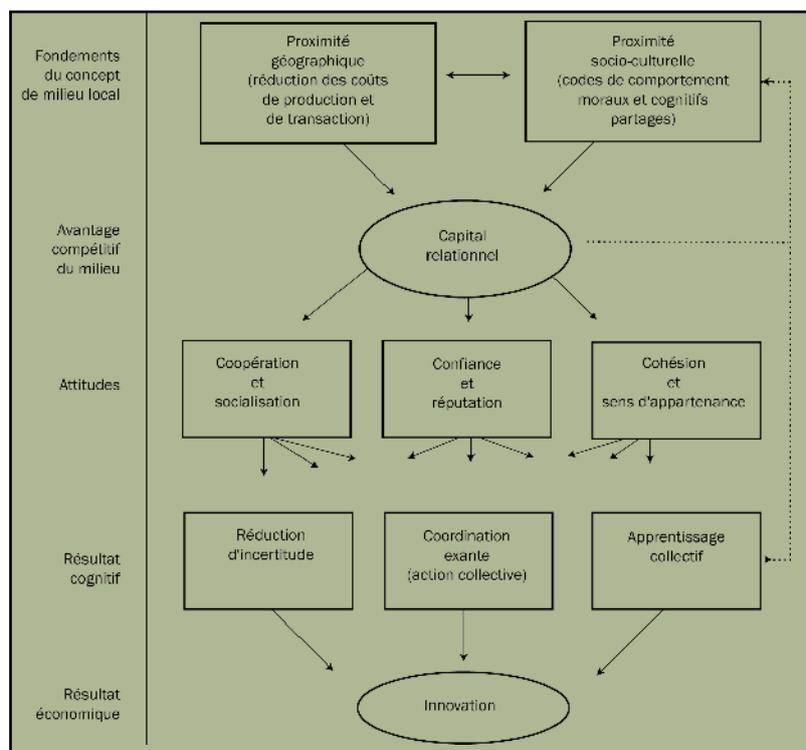
Le concept du *milieu innovateur* est sans nul doute moins axé sur les réseaux d'entreprises mais davantage sur les territoires eux-mêmes et surtout les interconnexions entre acteurs. Comme le montre bien la figure 3, l'avantage compétitif du milieu est en fait son capital relationnel qui découle à la fois de la proximité géographique et de la proximité socioculturelle. Ce capital (R. Camagni, 2006, pp. 449-450) engendre des attitudes aujourd'hui considérées comme cruciales : confiance réciproque, cohésion et sens d'appartenance, ouverture à la coopération et à la synergie, construction particulière et collective d'une réputation. Il s'ensuit un résultat à caractère cognitif notable : la capacité du milieu à exercer des rôles clefs dans la mise en place des processus d'innovation, l'exercice de ces rôles étant possible grâce à la réduction de l'incertitude, la facilitation de l'action collective et la coordination ex-ante des acteurs économiques ainsi que des processus d'apprentissage collectif.

De tels modèles décrits au départ d'émergences naturelles ne pouvaient pas laisser les pouvoirs politiques en charge du développement économique indifférents. D'où dans plusieurs pays ou régions, des politiques de soutien à l'émergence de réseaux d'entreprises comme celles mise en place par la Région wallonne en 2000 dans son « Contrat d'Avenir pour la Wallonie » et dénommée « clusters ». En France, des mesures similaires avaient été prises en 1995 sous le label « systèmes productifs locaux » (SPL). L'objectif était dans ce cas de repérer puis de financer des entités spatia-

les présentant une spécialisation dans un secteur bien déterminé, des relations interentreprises denses et une ou plusieurs structures d'animation ou des opérateurs qualifiés pour encourager des interactions entre entreprises et institutions locales ; les systèmes pouvaient être déjà bien identifiés ou seulement émergents (N. Jacquet et D. Darmon, 2005, pp. 57-63).

Les *pôles de compétitivité* sont, quant à eux, la forme considérée comme la plus aboutie des instruments de politique de développement économique. Ce sont aussi les outils développés le plus récemment puisque apparus un peu partout après 2000. Leur spécificité est de s'inscrire plus encore dans une politique économique globale en forçant les synergies entre entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques et privées autour de projets communs au caractère innovant. Le pilotage comme l'initiative reposent clairement sur les entreprises (et les Universités en Wallonie), l'accompagnement public se voulant facilitateur et non dominateur. En outre, le partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et doit rechercher une masse critique

Figure 3. Fondements conceptuels et rôle du milieu local dans l'innovation



Source : R. Camagni, 2006, p. 450.

pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale (*Ibidem*, p. 64).

Les pôles présentent donc des traits communs avec les districts, les clusters et les milieux innovateurs à savoir rapprocher sur un territoire bien déterminé des acteurs aux capacités différentes afin de favoriser les synergies. Mais l'attitude est résolument dans ce cas offensive et l'objectif est clairement le maintien voire même la reconquête d'une part significative de marché au niveau international. C'est aussi une structure qui travaille par projets et le rôle des différents acteurs (Etat, collectivités publiques, entreprises, instituts de recherche, universités, fonds européens...) est clairement identifié ainsi que les principaux circuits de financement. En outre, ces pôles cherchent réellement à développer les technologies du futur.

## Conclusion

Le nouveau contexte économique est sans conteste à l'origine des changements profonds en terme de développement territorial. Celui-ci repose de plus en plus sur des facteurs immatériels qui ont pour nom : innovation, formation, réseaux, identité territoriale, gestion stratégique ou gouvernance.

Les politiques de développement doivent intégrer ces changements. D'où la nécessité de combiner attractivité et compétitivité et de développer des outils nouveaux plus pro-actifs, forçant les synergies entre le monde des entreprises, de la formation et de la recherche pour accroître le capital relationnel de plus en plus perçu comme l'avantage compétitif le plus important d'un territoire.

## Bibliographie

- BENKO G., LIPIETZ A. (1992). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. PUF, Economie en liberté, Paris.
- CAMAGNI R. (2005). *Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser*. Territoires 2030. 1, 11-15.
- CAMAGNI R., MAILLAT D. (2006). *Milieux innovateurs. Théories et politiques*, Economica Anthropos, Paris.
- FARRELL G., THIRION S., SOTO P. (1999). *La compétitivité territoriale : construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER*. Cahiers de l'innovation, Observatoire Européen LEADER fascicule 1, ronéo.
- JACQUET N., DARMON D. (2005). *Les pôles de compétitivité. Le modèle français*, La documentation française, Etudes, Paris.
- KRUGMAN P. (1994). *Competitiveness: a Dangerous Obsession*. Foreign Affairs. 73 (21).
- LEPAGE V. (2004). *La politique de soutien aux clusters dans une région en restructuration. Evaluation de trois années d'expérimentation en Région wallonne*, XLe Colloque de l'ASRDLF, Convergences et disparités régionales au sein de l'espace européen, Bruxelles.
- MERENNE-SCHOUMAKER B. (2002). *La localisation des industries. Enjeux et dynamiques*, PUR, Didact Géographie, Rennes.
- PORTER M. (1990). *The competitive Advantage of Nations*. Harvard Business Review. March-April.
- ROUSSEAU C., MULKAY B. (2006). *Attractivité économique et compétitivité des territoires*, Insee, Paris.
- SCHMIDT E., JUNGERS C. (2004). *Territoires, pôles de compétitivité et intelligence économique. Aide-mémoire*, Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique (CEIS), Paris.

# Territoires innovants et compétitivité territoriale : de nouveaux enjeux pour le développement territorial en Wallonie

## *Innovating territories and territorial competitiveness: new stakes for territorial development in Wallonia*

M. Quévit<sup>1</sup>

*Cet article traite de la problématique des territoires innovants et de la compétitivité territoriale en se focalisant tout particulièrement sur l'impact de la globalisation de l'économie ainsi que des mutations que celle-ci entraîne sur la dynamique des territoires. Il explore le contenu des paradigmes de la globalisation et des nouveaux facteurs de compétitivité territoriale ainsi que leurs incidences sur les politiques de développement territorial des régions européennes. Une attention plus particulière est portée sur la situation de la Wallonie. Il met en évidence l'importance des PME globales pour la croissance des tissus productifs locaux et décrit une série d'instruments novateurs mis en place par de nombreuses régions européennes pour mieux positionner leur économie dans ce processus, à savoir le management de l'innovation, l'intelligence stratégique et l'intelligence territoriale. Il en tire aussi un ensemble d'enseignements et d'interrogations nouvelles pour la théorie du développement territorial.*

*This article deals with problems of the innovating territories and territorial competitiveness while being focused particularly on the impact of the globalisation of the economy as of the changes which this new operating mode of economical system involves on the dynamics of the territories. It explores the contents of the paradigms of the globalisation and the new factors of territorial competitiveness and their incidences on policies of territorial development of the European regions. A closer attention is paid to the situation of Wallonia. It underlines the issue of Global SME for the growth of local productive fabrics and described a series of innovative instruments initiated by many European regions for better positioning their economy in this process as such management of the innovation, strategic intelligence and territorial intelligence. It draws also new interrogations and crucial questions for the theory of the territorial development.*

**Mots-clés :** globalisation de l'économie, dynamique des territoires innovants, facteurs de compétitivité territoriale, ajustement structurel des tissus productifs territoriaux, innovation, intelligence stratégique, intelligence territoriale.

*Key words:* globalisation of the economy, dynamics of the innovating territories, factors of territorial competitiveness, structural adjustment of territorial productive fabrics, innovation, strategic intelligence, territorial intelligence.

---

<sup>1</sup> Michel Quévit est professeur à l'Université catholique de Louvain et Administrateur Délégué de RIDER II. Courriel : michel.quevit@win.be

## La problématique des territoires innovants et de leur rapport à la compétitivité territoriale

Cette communication puise son orientation intellectuelle dans les travaux du GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs). Il s'agit d'un réseau de plus de quinze équipes de scientifiques créé en 1979, qui réunit des chercheurs de formations pluridisciplinaires (économistes, sociologues, ingénieurs et géographes) répartis dans la plupart des pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis. Ces équipes ont investigué à partir de recherches expérimentales et théoriques les nouveaux tenants des dynamiques du développement territorial. La démarche très « avant-gardiste » de leurs travaux scientifiques s'est construite autour d'un concept central et précurseur identifié par son fondateur, Philippe Aydalot de l'Université de la Sorbonne : *les Milieux innovateurs, comme cadre de référence de la compétitivité territoriale*. Ce concept de « Milieu innovateur » traduit bien la démarche du GREMI qui, par nature, est pluridisciplinaire, alliant interactivement des apports de l'économie industrielle, de la sociologie des organisations, de la science politique et de la géographie territoriale. Cette approche tente d'intégrer tous les aspects qui structurent un territoire en relation avec sa stratégie de développement en partant du constat empirique qu'un territoire ne peut devenir réellement innovant que s'il répond dans sa stratégie et sa politique de développement aux impératifs des trois grands déterminants structureaux :

- les *déterminants économiques* liés aux nouvelles mutations du fonctionnement d'une économie globalisée et des nouveaux rapports entre le local et le global qu'elles induisent ;
- les *déterminants organisationnels* liés à la dynamique de la gouvernance territoriale et des relations entre les acteurs territoriaux impliqués dans une démarche de développement du territoire qui est intégrée et ouverte au changement ;
- les *déterminants socio-culturels* qui concernent le système de valeurs d'une société mobilisée par une vision du futur de son territoire et stimulant la créativité et l'inventivité de sa population.

C'est dans le prolongement de la production scientifique du GREMI que s'appuient les réflexions de cette communication qui ne pourrait aborder en détail toutes

les composantes de la problématique des territoires innovants. Son objet est plus directement ciblé sur les travaux organisés par la CPDT sur le thème : « De la compétitivité à la compétence des territoires ».

Cette communication assied aussi son orientation plus opérationnelle en terme de stratégie territoriale, sur les résultats d'une étude qui nous fut confiée par le Ministre de l'économie, de l'emploi et du commerce extérieur de la Région wallonne, Monsieur Jean-Claude Marcourt, sur le thème de la « politique d'innovation et de la compétitivité territoriale en Région wallonne ». Cette étude a porté sur l'état des lieux des théories scientifiques dans le domaine ainsi que sur l'examen d'expériences concrètes parmi les plus significatives, initiées par certains gouvernements nationaux et régionaux de l'Union européenne. Un regard a aussi été porté sur l'importance des dynamiques de mise en œuvre de ces politiques dans les autres parties du monde (Etats-Unis, Canada, pays émergents de la région Asie-Pacifique et de l'Amérique latine).

## L'impact de la globalisation de l'économie sur la compétitivité des territoires

La globalisation de l'économie modifie considérablement l'approche du développement territorial des régions européennes et a des implications directes sur les facteurs de compétitivité territoriale. Elle est à l'origine d'un nouveau système de production qui transforme fondamentalement les règles de fonctionnement de l'économie mondiale.

### La globalisation : un nouveau système de production et de croissance économique à l'échelle mondiale

La globalisation de l'économie est le plus souvent appréhendée sous l'angle de la mondialisation des échanges économiques. Or elle possède une « face cachée » qui révèle un nouveau mode de fonctionnement de la production des biens. Les travaux du GREMI avaient très justement mis en évidence dès le début des années nonante l'émergence d'un nouveau « système techno-industriel » qui révolutionnait la dynamique de la croissance économique ainsi que la configuration de l'approche classique du développement territorial.

La globalisation de l'économie entraîne, en effet, une modification importante du fonctionnement de l'appa-



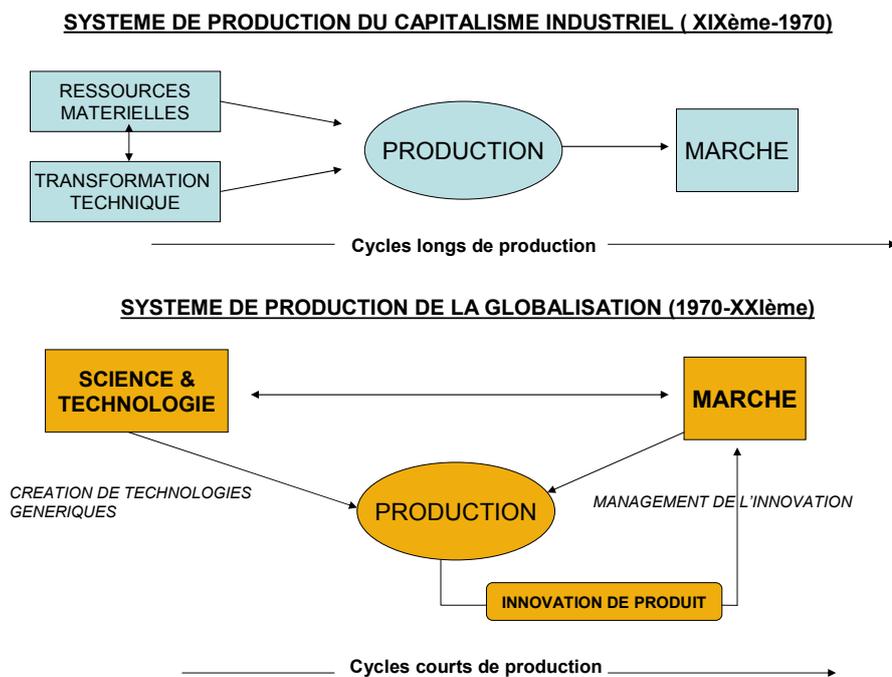
*Un territoire, pour devenir innovant, doit tenir compte dans sa stratégie de développement des déterminants économiques, mais aussi des déterminants organisationnels, qui conditionnent les relations entre les acteurs territoriaux et la dynamique de la gouvernance territoriale. Le troisième groupe de déterminants est lui aussi incontournable: il s'agit des déterminants socio-culturels qui concernent le système de valeurs d'une société mobilisée par une vision du futur de son territoire et stimulant la créativité et l'inventivité de sa population. Ici le CIA (Centre d'Information et d'Accueil) de la Région wallonne à Arlon.* ■

reil de production que nous pouvons schématiser de la manière suivante : partant d'un mode de développement industriel orienté pendant plus d'un siècle selon une *relation « linéaire »* entre la transformation technique des matières premières, la production des biens et le marché, nous assistons actuellement à l'émergence d'un nouveau système techno-industriel organisé selon une approche circulaire de relations entre trois composantes majeures : la Science, la Production et le Marché. Cette interactivité circulaire induit une dynamique de développement nouvelle dont le concept central est l'innovation. Celle-ci doit être appréhendée de manière pluridimensionnelle et non seulement limitée à ses as-

pects technologiques. Le schéma ci-après exemplifie cette mutation fondamentale du système techno-industriel.

Il importe de noter que le système productif wallon a été un prototype caractéristique du système de production du capitalisme industriel, ce qui en fit d'ailleurs l'une des régions parmi les plus performantes en Europe, voire même dans le monde. Actuellement, la Wallonie est confrontée à la nécessité de réajuster son système de production sous la pression constante de la globalisation et de ses trois grands paradigmes de base.

Schéma 1. Evolution du système de production : du capitalisme industriel au capitalisme de l'économie globalisée



Source : Michel Quévit, GREMI et cours de Développement régional (UCL).

### Les trois grands paradigmes de la globalisation de l'économie

La globalisation de l'économie est un phénomène récent, largement identifié au cours des années quatre-vingts par les économistes industriels mais dont le paysage réel s'est progressivement dévoilé à la lumière de leurs travaux scientifiques. Il est fort probable, d'ailleurs, que de nouvelles facettes de cette mutation apparaîtront au fil de son évolution.

Actuellement, trois paradigmes fondamentaux sous-tendent cette nouvelle réalité du fonctionnement de l'économie mondiale :

- *le paradigme de l'immatériel* qui concerne le caractère interactif des relations entre l'économie et la production de la connaissance, notamment au travers des rapports interactifs « Science-Technologie-Marché ». C'est le paradigme le plus connu dont les

composantes sont regroupées autour de concepts tels que la société de la connaissance, la société de l'intelligence et la société de l'information ;

- *le paradigme lié à la production des biens et des services* dans une concurrence mondialisée. Celui-ci se traduit par un mouvement incessant de construction, de destruction et/ou de recombinaison des produits avec un raccourcissement considérable de leurs cycles de vie. Les entreprises sont ainsi confrontées à une constante adaptation de leurs productions aux mouvances des nouveautés technologiques mais aussi des demandes des marchés sur une échelle mondiale. C'est dans ce processus que s'inscrit la démarche de l'innovation qui nécessite impérativement le recours à des changements constants dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise ainsi que l'anticipation des mouvements de la concurrence à l'échelle mondiale afin de survivre et de se développer ;



L'économie mondiale implique un raccourcissement du cycle de vie des produits.

- le paradigme lié au marché du travail qui induit un phénomène d'autant plus perturbateur qu'il était inattendu : la nécessité de prolonger le temps de carrière dans le cycle de vie professionnelle et de développer la formation continue sur toute la durée de la vie. Aussi, son actualité bouleverse-t-elle considérablement les approches de la politique de l'emploi mises en place depuis plus de deux décennies par les gouvernements des pays hautement développés. Rappelons que l'objectif prioritaire de la politique de l'emploi visait le raccourcissement du cycle de la vie professionnelle afin d'offrir plus d'emplois disponibles aux jeunes et, par le fait même, permettre à l'économie d'être plus compétitive. Les études économiques récentes sur l'efficacité de ce modèle indiquent que cette corrélation ne s'est pas avérée probante mais qu'au contraire, la systématisation des mécanismes d'accès anticipé à la pension a créé un important déficit du capital social de la société par l'absence de transfert de l'expérience acquise vers la jeune génération. Les territoires innovants sont ceux qui sont capables d'adapter leur tissu productif aux exigences de ces trois paradigmes par une politique de développement territorial proactive. Pour des territoires fortement marqués par l'industrialisation, tels que la Wallonie, un ajustement structurel rapide de leur tissu productif consti-

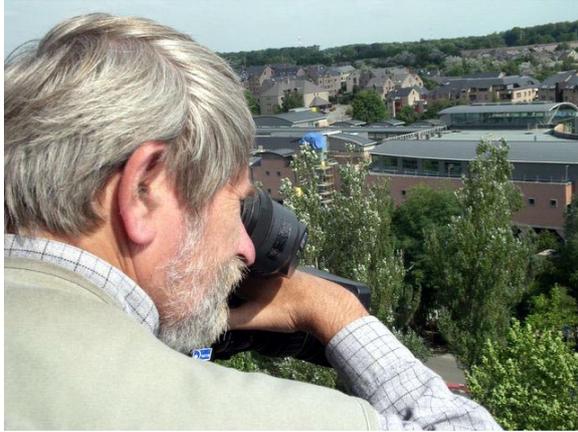
Schéma 2. Les paradigmes de la globalisation de l'économie

## LA GLOBALISATION DE L'ECONOMIE

### LES TROIS GRANDS PARADIGMES DE LA GLOBALISATION.

- Le **paradigme de l'Immatériel** : société de la connaissance et société de l'information.
- Le **paradigme de la Production des biens** : les nouveaux cycles de vie des produits et l'enjeu de l'innovation.
- Le **paradigme du Marché du travail** : travailler plus longtemps et se former tout au long de la vie.

RIDER II



*Le raccourcissement de la vie professionnelle ne permet pas nécessairement d'offrir plus d'emplois aux jeunes. Par contre, l'accès anticipé à la pension induit la perte du transfert de l'expérience acquise.* ■

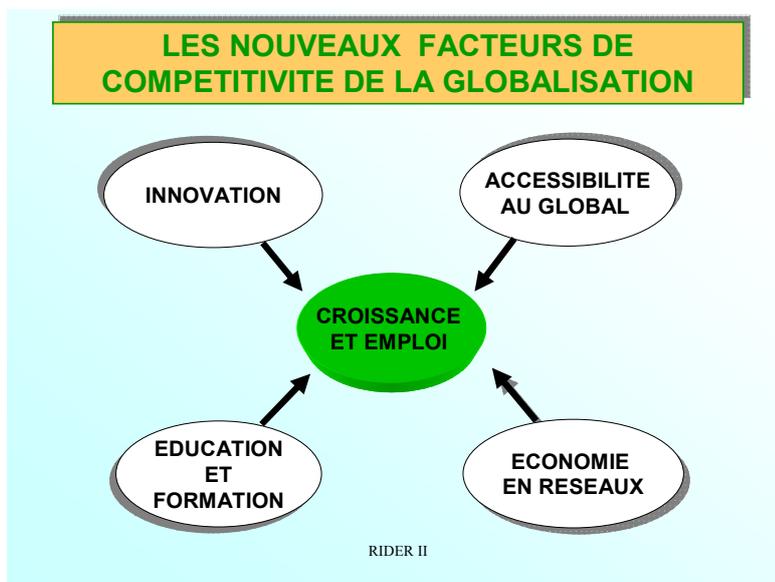
...tue un enjeu crucial dans la mesure où leur niveau de vie ne permet pas de concurrencer des pays émergents tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil. Ces derniers pourront, en effet, s'appuyer encore pendant de nombreuses années sur le différentiel de l'emploi et du salaire afin de rester les plus compétitifs dans l'économie mondiale.

Il paraît clair à la lumière de ces constats que les autorités régionales wallonnes doivent continuer à ajuster le plus rapidement possible l'approche de leur développement territorial aux déterminants de la compétitivité dans une économie globalisée.

### Les nouveaux facteurs de compétitivité territoriale issus de la globalisation de l'économie

Quatre facteurs de compétitivité territoriale jouent actuellement un rôle déterminant sur la constitution d'un territoire innovant : l'innovation, l'accessibilité au Global, l'éducation et la formation continue tout au long de la vie, la constitution d'une économie en réseaux. La caractéristique commune de ces facteurs de compétitivité est que leur contenu respectif est essentiellement de nature « immatérielle » contrairement à la situation du système techno-industriel ancien, où ce furent les facteurs matériels tels que les matières premières et les infrastructures qui ont joué un rôle essentiel sur la compétitivité territoriale. Examinons brièvement le contenu de ces quatre facteurs de compétitivité.

Schéma 3. Les nouveaux facteurs de compétitivité territoriale de l'économie globalisée



### **Le positionnement compétitif de la Wallonie face à la globalisation de l'économie : des réalités plus qu'interpellantes...**

L'évolution structurelle du développement territorial en Wallonie indique des tendances qui malgré une percée conjoncturelle positive, restent fort préoccupantes si on la compare avec celle des pays développés de l'Union européenne et aussi des pays émergents.

Sous *l'angle de la croissance économique*, la création de la valeur ajoutée par habitant diminue depuis près d'une décennie en comparaison avec les autres régions d'Europe de 1995 à 2004 : à l'exception du Brabant wallon, toutes les provinces wallonnes affichent un PIB par habitant en décroissance quasi linéaire. A cela s'ajoutent deux faits significatifs défavorables : le taux de chômage et plus particulièrement, celui des jeunes de moins de vingt-cinq ans sont parmi les plus élevés de l'UE des Quinze.

Sous *l'angle du marché du travail*, le taux d'emploi en Wallonie reste très bas comparé à des pays comme les Pays-bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et la Finlande. En outre, dans la tranche de population active (25-65 ans), le poids des systèmes d'accès à la pension anticipée est important et doit être aussi considéré comme une perte du capital social régional dans la mesure où la grande majorité des bénéficiaires de ce système relève de métiers intellectuels.

Sous *l'angle de l'insertion dans la société de la connaissance*, la contribution de la Région wallonne en Recherche et Développement au niveau des dépenses tant publiques que privées se situe dans la bonne moyenne européenne de l'UE des Quinze. Cependant, ce sont les effets de cette politique qui posent problème sur le développement territorial : selon une récente étude du Bureau Fédéral du Plan qui compare la position de la Région Wallonne aux autres pays européens tels que le Danemark, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et les Pays-bas, les dépenses totales wallonnes en R&D ont un impact très limité tant sur la création de la valeur ajoutée régionale que sur l'emploi régional. Elle note aussi que l'emploi wallon en R&D reste très faible (il ne représente que 0.71 % de la population active). Il en est de même pour la contribution de l'investissement en R&D à la création de brevets.

Sous *l'angle de l'innovation*, la politique de la Région wallonne est principalement focalisée sur la cible de la R&D mais l'impact sur l'innovation du « tissu entrepreneurial » wallon dans son ensemble et surtout sur le tissu des PME reste très faible.

Sous *l'angle de la formation continue tout au long de la vie*, la situation de la Wallonie est loin d'être excellente : seulement 6 % de Wallon(ne)s peuvent être considéré(e)s comme ayant reçu une formation continue tout au long de la vie contre 31 % en Suède et 51 % en Finlande.

### L'innovation dans sa dimension pluridimensionnelle

L'innovation est un déterminant incontournable de la compétitivité territoriale mais son contenu demande à être précisé. Les premiers travaux scientifiques relatifs au processus d'innovation (1980-90) estimaient que l'innovation et son impact sur la compétitivité s'opérait selon une « chaîne linéaire » partant de la recherche pour se transformer en technologies qui ensuite se diffusaient par l'entreprise dans le tissu productif. Progressivement, les travaux de recherche sur l'innovation ont permis de constater que la compétitivité régionale et le développement du tissu entrepreneurial dépendaient autant si pas plus des forces du marché que de l'incidence des résultats scientifiques sur le processus de production de l'entreprise.

La littérature récente consacrée à l'innovation (1995-2006) montre à juste titre que l'innovation dans l'entreprise n'est pas uniquement technologique mais qu'elle est *pluridimensionnelle et transversale*. Sa démarche concerne toutes les composantes de l'entreprise ainsi que celles de son environnement externe. En réalité, il y a innovation lorsqu'une entreprise introduit de nouveaux produits ou services sur le marché ou lorsqu'elle adopte de nouvelles façons de fabriquer des produits ou services. L'innovation peut aussi désigner les percées techniques dans la façon dont les produits sont fabriqués ou les changements d'attitudes des consommateurs en ce qui a trait à la façon dont les produits et services sont élaborés, vendus et commercialisés. L'innovation n'est donc pas une action ponctuelle et limitée. Elle s'inscrit dans *une démarche stratégique qui couvre toutes les dimensions de l'entreprise* et elle a besoin pour réussir

d'un environnement territorial favorable à son développement.

L'innovation implique simultanément des actions sur la stratégie de l'entreprise, son organisation, son marketing et ses choix technologiques et elle nécessite l'existence d'un environnement innovateur. Elle doit, dès lors, être abordée de manière systémique et pluridimensionnelle.

L'accessibilité au global, composante primordiale de la compétitivité territoriale

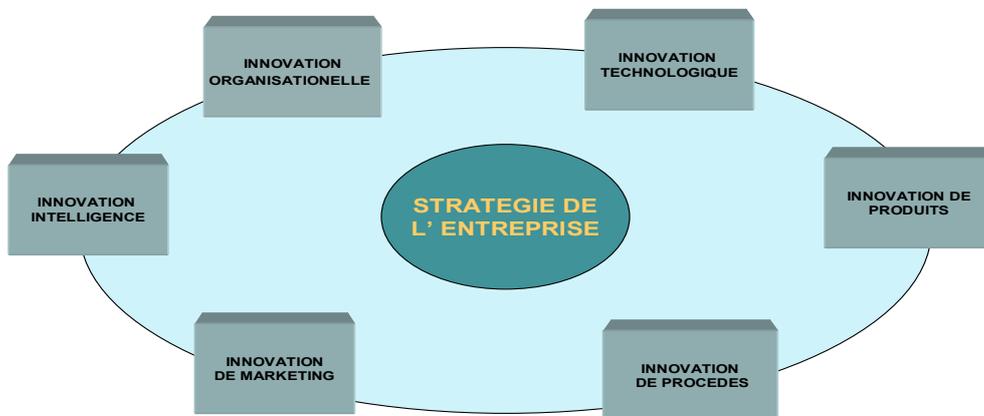
L'*accessibilité au Global* est devenue une condition sine qua non du développement d'un territoire et de sa survie économique et sociale. Nous préférons utiliser le terme « global » à celui de « mondial », ce dernier étant trop assimilé au concept de l'international et pas assez en rupture avec l'ampleur du phénomène planétaire dans lequel nous vivons. Ici aussi, l'approche classique du développement territorial s'en voit modifiée.

Dans le système industriel ancien, un des facteurs de compétitivité parmi les plus importants était l'*attractivité territoriale* : il fallait pour ce faire tout à la fois, attirer les investisseurs étrangers et se conformer à leur conditions : valoriser l' « image de marque de la région », investir dans le développement des grandes infrastructures, privilégier une politique industrielle centrée sur la création des bâtiments industriels, d'infrastructures culturelles de haut standing, de grandes infrastructures de communication, etc. L'attractivité du territoire était un des maîtres mots des théories du développement territorial de l'époque. Sans remettre tout à fait en cause cette démarche, il y a lieu de revoir la pertinence de cette approche lorsqu'il s'agit de raisonner en terme de positionnement compétitif face à la globalisation de l'économie. *Accéder au global est devenu plus important qu'être attractif...*

La globalisation de l'économie impose, en effet, de profondes mutations du comportement stratégique des entreprises. Ces mutations peuvent être résumées autour de trois grandes attitudes requises par l'entreprise actuelle :

Schéma 4. La démarche pluridimensionnelle de l'innovation

## LA DEMARCHE PLURIDIMENSIONNELLE DE L'INNOVATION



Source : Michel Quévit, *Politique d'innovation et compétitivité territoriale en Région wallonne. op.cit.*

- elle doit **réagir vite** sur le plan opérationnel et sur le plan décisionnel pour faire face aux pressions incessantes des transformations concurrentielles, technologiques et commerciales ;
- elle doit **viser plus loin** non seulement pour élargir ses espaces de marché dont l'horizon est global mais aussi pour étendre sa capacité d'agir sur le plan international au travers de nouveaux modes d'organisation tels que l'insertion dans des réseaux, des partenariats d'affaires entre fournisseurs et clients, voire même de création de succursales étrangères ;
- elle doit **anticiper** pour faire face à la fois à la stratégie de ses concurrents immédiats mais aussi aux évolutions de la globalisation de l'économie dans laquelle elle doit s'intégrer inexorablement au prix de sa survie.

L'approche traditionnelle de l'internationalisation de l'entreprise orientée vers la seule composante de l'exportation s'en voit aussi considérablement modifiée. Comme le note le récent Rapport de la Commission européenne consacré à l'internationalisation des PME : « en tant que moyen traditionnel d'internationalisation, l'exportation reste très importante, mais au cours de la dernière décennie, l'internationalisation est devenue une activité beaucoup plus diversifiée, d'une importance cruciale pour la compétitivité ». L'entreprise, et tout particulièrement la PME, est appelée à élargir la gamme de ses activités internationales qui couvre à la fois des activités « sortantes » telles que les réseaux, les sources de financement, les alliances stratégiques, etc. et les activités « entrantes » telles que l'accès aux fournitures, à la connaissance du champ de la concurrence, à la logistique, à la technologie existante, etc. et cela, tout au long de la chaîne de valeur.

L'éducation et la formation continuée tout au long de la vie : devenir une société apprenante et créative

Les territoires innovants sont ceux qui ont opéré une option claire en faveur de la *construction d'une société apprenante et créative*. L'essor du développement territorial qu'il soit économique, technologique ou social dépend de la progression des acquis en formation et en apprentissage. Ceux-ci constituent un préalable nécessaire à la croissance économique. Les travaux du GREMI ont mis en évidence l'importance des logiques d'apprentissage dans les ajustements des économies territoriales aux exigences du nouveau système techno-industriel. Ces logiques d'apprentissage vont bien au-

delà du simple fait de développer des connaissances scientifiques et technologiques ou des compétences professionnelles. Elles concernent plus fondamentalement la *capacité d'apprendre* : « apprendre à apprendre » devient aussi, si pas plus important que connaître. L'enjeu est ici à la fois éducationnel et culturel car il concerne :

- les rapports entre la créativité et le développement de la personne humaine qui vont certes de pair avec l'enseignement scolaire mais, plus fondamentalement, trouvent leurs racines dès le premier regard de l'enfant sur la vie : les liens entre éducation familiale et éducation scolaire sont ici fondamentaux ;
- l'acquisition du goût à apprendre et la création de pédagogies d'apprentissage appropriées au plaisir d'apprendre par soi-même ;
- le développement de la formation continue tout au long de la vie mais aussi la valorisation du transfert des expériences acquises vers la jeune génération qui pose la question de la gestion éducative des fins de carrière.



*Etre créatif, cultiver le goût d'apprendre et de connaître... cela s'apprend dès le premier regard sur la vie. ■*

## LA CREATIVITE ET LES LOGIQUES D'APPRENTISSAGE

- **ETRE « CREATIF » DANS TOUS LES DOMAINES DE LA SOCIETE ...cela commence au premier REGARD sur la vie.**
- **CULTIVER LE GOÛT D'APPRENDRE ET DE CONNAÎTRE.**
- **APPRENDRE A APPRENDRE pour apprendre tout au long de la vie...**

« celui qui aime à apprendre est bien près du savoir ». Confucius

RIDER II

Le développement territorial procède de la créativité d'une société et de sa capacité à privilégier l'apprentissage dans toutes ses composantes. En nous référant aux travaux du GREMI, *un milieu innovateur n'est pas un espace où viennent se localiser des entreprises innovatrices, mais plus fondamentalement, une formation socio-économique territorialisée qui en favorise l'émergence parce qu'il est basé sur l'inventivité dans toutes les dimensions de la vie en société.* En d'autres termes, l'innovation est le fruit d'un milieu et de son inventivité et non l'inverse.

Dans la mouvance de la globalisation, la dynamique interactive de la créativité et de l'apprentissage est d'autant plus essentielle que les nouveaux pays émergents tels la Chine, le Japon, la Corée du Sud et le Vietnam fondent leur culture sociétale sur le confucianisme qui fait de l'apprentissage le vecteur essentiel de sa philosophie et de son éthique sociétale. Cette phrase de Confucius mérite d'être plus que méditée par les Occidentaux : « *Celui qui aime à apprendre est bien près du savoir* ». Une enquête récente de l'OCDE évaluant le temps total consacré à l'acquisition des connaissances, montre qu'en Chine, les élèves de quinze ans ont passé deux fois plus de temps à apprendre, notamment en préparation de leurs devoirs à domicile, que leurs pairs des pays de l'OCDE. A ces pays émergents, il faut ajouter l'Inde où la culture est, par tradition plus que millénaire,

une culture de la connaissance qui privilégie l'analyse fine des phénomènes au-delà de la simple assimilation des connaissances.

Le développement d'une économie en réseaux

Le développement d'une économie en réseaux est devenue une composante des dynamiques de développement territorial. Ici aussi, les travaux du GREMI en développant la concept de réseaux d'innovation, ont mis en évidence l'importance des dynamiques de partenariat entre entreprises, entre secteur privé et secteur public pour la constitution d'un territoire innovant : « *le rôle d'un « milieu innovateur » régional est crucial s'il constitue un environnement de soutien au travers de réseaux diversifiés mais interconnectés dans le cadre d'un système régional d'innovation tels que des réseaux de compétences et de développement des ressources humaines, des réseaux organisés d'intermédiation économique, des réseaux technologiques et surtout des réseaux de services stratégiques* ».

De nombreux modes de constitution d'une économie en réseau ont vu le jour depuis plus d'une décennie dans la plupart des régions européennes sous des vocables divers tels les districts industriels, les systèmes locaux productifs, les clusters, etc.

### Quelques indications relatives aux politiques territoriales en faveur de la compétitivité en Wallonie.

La Région wallonne a initié au cours de cette dernière décennie un ensemble de politiques qui cherchent à rencontrer les nouvelles exigences des déterminants de la compétitivité territoriale mais dont certaines méritent d'être réajustées pour entrer de plain pied dans la globalisation de l'économie.

La Région wallonne a développé une politique active de valorisation de la R&D et des transferts de technologie par la recherche appliquée au travers de projets de coopération entre les entreprises et les centres de recherches technologiques (universitaires, publics ou para publics) mais celle-ci reste rivée sur le volet du soutien aux projets de recherche appliquée (universitaire ou privée) et sur le volet du transfert technologique sans véritable articulation aux impératifs de la dynamique de l'innovation venant de la demande du marché.

En conséquence, elle n'a pas initié des politiques proactives d'innovation centrées sur l'approche multidimensionnelle de l'innovation et ses rapports à l'internationalisation des entreprises.

Deux initiatives récentes particulièrement significatives prises récemment par les Autorités régionales méritent d'être mentionnées :

- la création d'une *démarche de clusters* qui commence à porter des fruits et qui favorise la constitution d'une économie en réseaux ;
- la création de *pôles de compétitivité* dans le cadre du plan Marshall, mis en place cependant trop récemment que pour pouvoir en évaluer les effets sur la compétitivité territoriale. Notons toutefois que la démarche des pôles de compétitivité reste encore fort dépendante de l'approche linéaire de l'innovation et ne pourra vraisemblablement porter ses fruits que pour des entreprises déjà sérieusement impliquées dans la dynamique de la globalisation.

Dans le domaine de l'*internationalisation des entreprises*, la Région wallonne a développé une politique active dans le domaine de l'exportation dont les résultats sont excellents au vu des chiffres et au dire des entrepreneurs. Mais si les PME wallonnes affichent de bons résultats du point de vue de leur entrée dans l'interna-

tionalisation via l'exportation, la plupart d'entre elles n'ont pas encore pris pied résolument dans des réseaux internationaux et acquis des capacités organisationnelles internes susceptibles de les maintenir actives et compétitives sur des marchés relativement distants et émergents.

Dans les *politiques d'aménagement du territoire*, l'attractivité du territoire reste un concept de base des mesures prises dans les programmes de développement territorial. Cette approche est fort consommatrice de budget comme en témoigne l'utilisation des Fonds structurels dans le Hainaut mais faiblement inductive de croissance et d'emplois. La réflexion en terme d'accessibilité au global est encore fort embryonnaire dans la finalisation des politiques publiques de développement territorial.

Un des maillons faibles de la compétitivité territoriale en Région wallonne est, certes, celui de *l'apprentissage et du développement à la créativité*. Plusieurs constats méritent ici réflexion :

- sous l'*angle de l'apprentissage des jeunes dans des activités scolaires*, l'exemple de la lecture, l'une des bases de l'apprentissage (retrouver de l'information, l'interpréter et réfléchir à son contenu) est analysé par le rapport PISA de l'OCDE. Il est inquiétant de constater que le système scolaire de la Communauté française de Belgique (Wallonie et Bruxelles) se classe en vingt-septième position sur un total de trente-quatre pays, donc bien en deçà de la plupart des pays de l'Union européenne des Vingt-Cinq et de pays émergents de l'Asie de l'Est (Corée, Japon) et de l'Océanie (Australie, Nouvelle Zélande) ;
- *l'ouverture des jeunes à la créativité* ne semble plus être une des priorités du système éducatif qui s'est vu récemment réduire les cours d'éducation artistique dans l'enseignement de base comme si l'éveil à la créativité pouvait se passer de la pratique de l'art...
- des travaux de recherche récents sur *l'esprit d'initiative des jeunes et la création d'entreprendre* sont aussi particulièrement négatifs : les jeunes préfèrent s'orienter vers les emplois protégés (publics ou privés) plutôt que de s'orienter vers des métiers liés à l'entrepreneuriat mais cette situation est aussi propre à la Belgique dans son ensemble.



L'ouverture des jeunes à la créativité ne semble plus être une des priorités du système éducatif qui s'est vu récemment réduire les cours d'éducation artistique dans l'enseignement de base. ■

### Un véritable défi pour la compétitivité territoriale : comment devenir une PME globale ?

Les travaux scientifiques sur le devenir des PME dans le contexte de la globalisation connaissent actuellement un essor intellectuel considérable, car dans la plupart des régions, les PME constituent, de par leur importance numérique et leur contribution à la création d'emplois, une base indispensable pour un redéploiement économique des territoires.

#### Les trajectoires de développement des PME vers un positionnement compétitif dans la globalisation de l'économie

Les recherches récentes sur les tendances et les enjeux de la globalisation de l'économie tentent d'identifier les déterminants du développement de la PME face à l'internationalisation. Elles mettent aussi clairement en évidence l'importance pour la PME de dépasser le stade de la PME entrepreneuriale pour atteindre le niveau de la PME globale. Comme l'indique le schéma suivant mis

au point par l'Observatoire de Développement économique du Canada dans son récent rapport : « Tendances et enjeux pour les PME québécoises », plus les PME se développent du local vers leur espace de marché mondial, plus elles évoluent aussi vers de nouveaux modes de management, ciblés sur l'innovation multidimensionnelle et l'acquisition de modes de fonctionnement plus sophistiqués. Trois logiques de développement de la PME sont ainsi clairement identifiées :

- celle de la PME entrepreneuriale ;
- celle de la PME managériale ;
- celle de la PME globale.

Traçons ici brièvement la trajectoire de ces différentes entreprises afin de mieux comprendre les impératifs à maîtriser pour se positionner compétitivement dans une économie mondialisée.

- La **PME entrepreneuriale** correspond aux perceptions les plus répandues au sujet de la PME (certains auteurs parlent même dans un sens trop restrictif de la *PME traditionnelle*). Il s'agit d'une entreprise qui

mise en priorité sur des avantages de coûts dans leur processus de production, sur la recherche constante d'autonomie et d'indépendance, sur des stratégies de développement marquées par un horizon stratégique relativement court et de proximité en terme de clients, fournisseurs, ressources, etc. Dans une économie mondialisée, ce type d'entreprise n'a d'avenir que sur un marché typiquement local et donc, est par nature fragilisée sauf si elle est soutenue par une demande locale forte.

- La **PME managériale** domine actuellement le secteur manufacturier. Il s'agit d'une entreprise qui mise sur des stratégies d'exportation relativement simples et conserve des pratiques de gestion traditionnelles en dépit de *l'intégration de gestionnaires professionnels au sein des équipes de direction*. Elle mise sur une innovation fortement centrée sur la production sélective et non sur l'anticipation. Elle éprouve, dès lors, de la difficulté à traduire les nouvelles tendances et impératifs de la globalisation

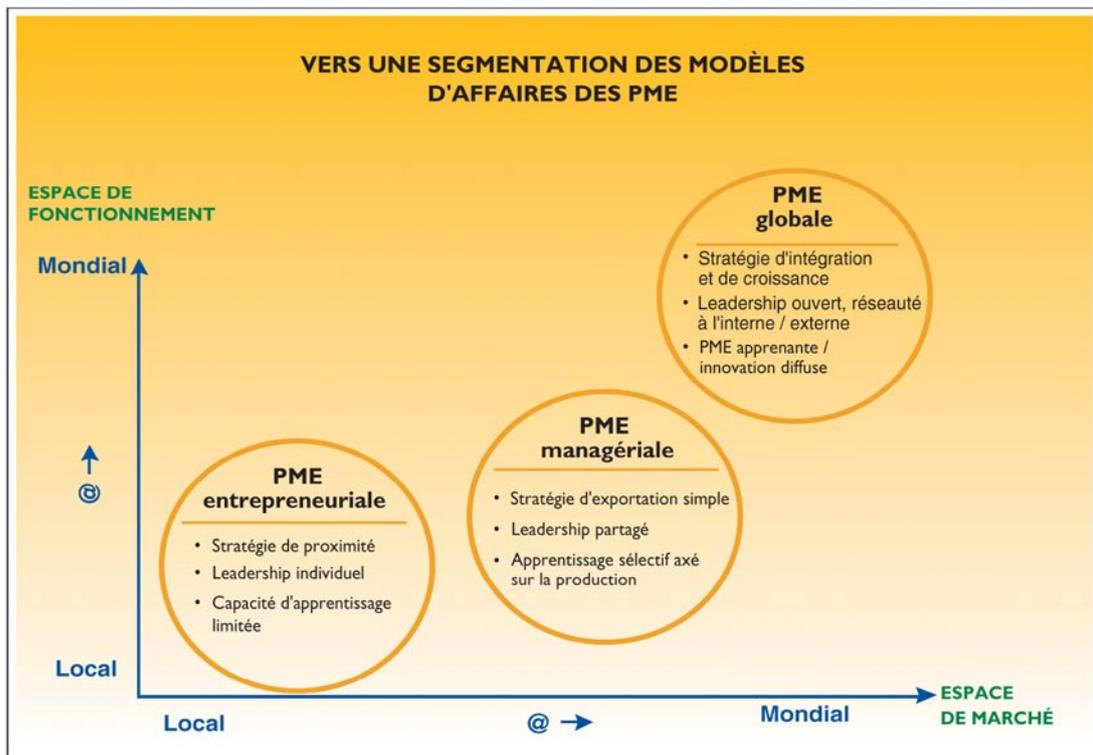
en décisions stratégiques. Son management reste faiblement orienté vers la connaissance et l'intelligence au sens large du terme, même s'il est ouvert au management participatif.

- La **PME globale** émerge sous les pressions concurrentielles de la globalisation de l'économie. Il s'agit d'une entreprise qui adopte des modes d'organisation, des capacités stratégiques et organisationnelles plus complexes et adaptées aux évolutions des espaces de fonctionnement et de marché globaux sélectifs et concurrentiels. Elles donnent une priorité aux facteurs cruciaux des chaînes de valeurs intégrées plus qu'aux avantages de coûts. Elles disposent d'instruments de planification stratégique et privilégient le travail en réseaux. Elles accordent une importance à la connaissance au sens large du terme et donnent une place centrale à l'intelligence stratégique, à la gestion de l'information et aux compétences acquises à tous les niveaux de l'organisation. Elles conçoivent l'innovation comme



Le système scolaire de la Communauté française de Belgique (Wallonie et Bruxelles) se classe en vingt-septième position sur un total de trente-quatre pays, donc bien en deçà de la plupart des pays de l'Union européenne des Vingt-Cinq. Inquiétant. ■

Schéma 6. Etapes de l'évolution de la PME face à la globalisation de l'économie



Source : inspiré de O. Torrès : « L'entrepreneuriat face à la globalisation », in *Histoire d'entreprendre*, Editions EMS, Caen.

un processus continu qui implique aussi bien leurs structures de décision internes que leurs relations avec leurs clients et partenaires. Enfin, notons que *les PME globales évoluent autant dans des domaines traditionnels (ex meubles, textile, mécanique, etc.) que dans des secteurs de technologie de pointe mais les premières ont plus de difficultés à s'insérer rapidement dans la globalisation que les secondes, vu la nature de leur production et leur passé managérial.*

#### Les trois grands paramètres stratégiques de la PME globale

De nombreuses recherches actuelles consacrées à des PME qui ont réussi à se positionner sur des marchés globaux (Global PME), ont identifié les grands facteurs constitutifs d'une PME globale que nous pouvons re-

grouper autour de trois grands paramètres stratégiques :

- *être orientée vers le Marché global* c'est-à-dire être tournée vers l'accès à des marchés nouveaux et/ou plus étendus et aussi être attentive au besoin du consommateur individuel et aux tactiques des concurrents en réagissant rapidement à leurs comportements compétitifs ;
- *être orientée vers la connaissance* c'est-à-dire être ouverte à l'innovation, aux nouveaux savoir-faire et aux avancées technologiques mais aussi aux mutations organisationnelles qu'engendre cette constante adaptation des produits ainsi qu'à l'anticipation des mouvances de la concurrence mondialisée ;
- *être orientée vers l'international dans sa dimension globale* c'est-à-dire être préparée à modifier leur stratégie de pénétration dans des pays de plus en plus divers aux cultures et aux habitudes souvent

très différentes de celles du pays d'origine, l'exportation en tant que telle n'étant plus une donnée suffisante que pour devenir une PME globale.

La PME globale s'insère dans les réseaux complexes de partenariat et d'alliances stratégiques avec d'autres entreprises globales qu'elles soient grandes ou petites. Elle modifie pour cela profondément son management traditionnel pour l'orienter vers la pratique d'un véritable management de l'innovation globale.

### Des instruments de développement territorial particulièrement novateurs pour faire face à la globalisation de l'économie

Il va de soi que l'ajustement structurel du tissu productif wallon aux exigences de la globalisation exige des interventions ciblées qui concernent tous les champs du développement territorial mais cela dépasse le cadre de cette communication qui vise à attirer l'attention

sur l'enjeu de l'innovation au sens large du terme et de l'ouverture des territoires au global.

Afin de répondre aux impératifs de compétitivité induits par la globalisation de l'économie sur le tissu productif, de nombreuses régions dans l'Union européenne ont développé au travers de leur politique de développement des instruments particulièrement novateurs. Nous voudrions mettre en exergue trois instruments mis en œuvre dans des territoires parmi les plus innovants de l'Union européenne :

- la stimulation du management de l'innovation dans les entreprises et tout particulièrement dans la perspective de développer des « Global PME ».
- le développement de la démarche de l'intelligence stratégique dans les entreprises et tout particulièrement dans les PME.
- la création d'un dispositif d'intelligence territoriale au niveau de la gouvernance des Autorités régionales.

#### Implications pour le développement territorial en Wallonie : l'enjeu de la PME globale.

Le développement de PME globales est essentiel pour assurer la compétitivité du territoire wallon et augmenter sa croissance. Le tissu productif wallon est composé en grande majorité de PMI/PME et de TPE couvrant une gamme importante de secteurs très diversifiés. Mais *ces entreprises sont-elles suffisamment préparées pour affronter la globalisation de l'économie ?* Peu d'entre elles sont des PME globales comparées à d'autres pays, comme l'indique les données fournies par la Commission européenne pour l'ensemble des entreprises belges en comparaison avec les autres pays de l'UE15 : la part des PME ayant des filiales et des parts de participation à l'étranger est très faible comparée à des pays de petite dimension tels que les pays scandinaves, l'Autriche et l'Irlande. Notons, par ailleurs, que les pays scandinaves et tout particulièrement le Danemark et la Finlande ont opté résolument pour le développement de PME globales depuis plus d'une décennie.

Un des grands défis de la globalisation pour les PME wallonnes concerne surtout leur participation à des réseaux internationaux et l'acquisition de capacité organisationnelles internes susceptibles de les maintenir actives et compétitives sur des marchés relativement distants et émergents. Ces marchés offrent, certes, des opportunités pour les PME en général qui cependant, contrairement aux grandes entreprises, manquent de moyens internes et aussi de compétences en gestion de l'international suffisantes que pour se consolider valablement dans ces nouvelles opportunités de la globalisation. *Il existe cependant en Wallonie un terreau important de PME potentiellement concernées par cet enjeu* comme le montre le récent rapport de l'UWE sur la situation des entreprises wallonnes. De 1998 à 2003, la croissance de la valeur ajoutée des PME est de 5,3 % pour les petites entreprises (10-49 personnes) et de 4,4 % pour les entreprises moyennes (50-249) contre 4 % pour les grandes (>250). Ces entreprises devraient, dès lors, constituer une cible privilégiée de la politique de la Région wallonne avec comme objectif le support à la création de PME globales à partir du tissu entrepreneurial existant.

## Le management de l'innovation, vecteur incontournable de la croissance et du développement des PME globales

Le management de l'innovation est un facteur indispensable pour le développement de la PME Globale. Plus une PME devient globale, plus elle est impliquée dans une dynamique organisationnelle interne où s'interpénètrent l'innovation, le développement stratégique de l'entreprise et l'internationalisation, qui requiert des compétences, des capacités stratégiques et des modes d'organisation plus complexes.

Le schéma suivant issu de l'étude précitée de l'Observatoire de Développement économique du Canada, reprend de manière synthétique et fort complète les grandes dimensions du management de l'innovation requises au fonctionnement de la PME globale.

La gestion d'une PME globale induit, en effet, des changements organisationnels profonds tels que :

- la *maîtrise des compétences organisationnelles avancées* dans les domaines suivants :
  - la gestion de l'information stratégique et le partage des connaissances ;
  - la gestion des technologies ;
  - l'intégration logistique ;
- l'amélioration continue des processus de production ;
- la maîtrise de l'environnement virtuel.
- le *développement de capacités stratégiques plus complexes* telles que :
  - la planification stratégique « continue » via le benchmarking des pratiques et stratégies d'affaires ;
  - le positionnement sur des avantages compétitifs ;
  - le développement de son capital humain et la valorisation de son capital social et relationnel ;
  - la recherche de possibilités de croissance externe.
- l'*adoption de modes d'organisation innovants*, notamment :
  - la gestion participative interne ;
  - les alliances stratégiques et les partenariats ;
  - la participation de ses clients, fournisseurs et partenaires dans les processus d'apprentissage d'innovation de produits, de commercialisation, de logistique mais aussi d'adaptation technologique de ses produits ;
  - la délocalisation de son espace de fonctionnement selon les impératifs de ses alliances stratégiques.

Schéma 7. L'enjeu du management de l'innovation

### L'ENJEU du MANAGEMENT DE L'INNOVATION

- **Une capacité de création et d'adaptation des entreprises au marché global.**
- **De nouveaux modes de gestion et d'organisation centrés sur la responsabilisation et la gestion participative.**
- **Des dynamiques de réseaux et de partenariat (ex. clusters, districts industriels, etc..)**
- **une culture de l'innovation à tous les niveaux de l'entreprise.**

RIDER II

Schéma 8. PME et compétitivité dans le contexte de la globalisation



Source : Observatoire de Développement économique du Canada .2006.

### L'intelligence stratégique : anticiper pour mieux agir

La gestion stratégique de l'information au service de la performance économique de l'entreprise est devenue une arme essentielle de son positionnement dans la concurrence mondialisée. En effet, la maîtrise du champ de la concurrence et l'internationalisation des échanges à une échelle directement globale imposent aux différents acteurs économiques d'adopter une *démarche anticipative et proactive* face aux changements de leur environnement non seulement concurrentiel mais aussi plus largement sociétal. C'est pourquoi la plupart des entreprises mondialisées ont adopté des systèmes d'intelligence stratégique. Selon une étude récente menée par le Global Intelligence Alliance (GIA) qui regroupe des grandes entreprises mondialisées de toutes les parties du monde dont la région de l'Asie-Pacifique, plus de 90 % de ces entreprises possèdent un système d'intelligence stratégique pour orienter la décision stratégique de l'entreprise.

Son objet en tant qu'instrument de politique de développement de l'entreprise globale.

La fonction d'intelligence stratégique est aussi une composante importante de la politique de développement en tant que facteur contribuant à la croissance de la compétitivité territoriale car elle est une composante des deux processus internes du développement des entreprises que nous avons mentionnés plus haut à savoir la gestion de l'innovation pluridimensionnelle et l'accessibilité au global. A ce titre, elle n'est pas le seul apanage des grandes entreprises mais elle concerne aussi le tissu des PME. L'enjeu est ici de permettre au maximum de PME de devenir des « Global PME ». C'est ce qu'ont très bien compris les autorités publiques de nombreux pays et/ou régions en Europe, aux Etats-Unis et dans l'hémisphère de l'Asie de l'Est, qui développent des dispositifs de soutien et d'encadrement à la démarche d'intelligence stratégique spécifiquement orientés vers les besoins des PME locales.

Son champ d'investigation dans la maîtrise de l'impact de la globalisation sur la stratégie de l'entreprise.

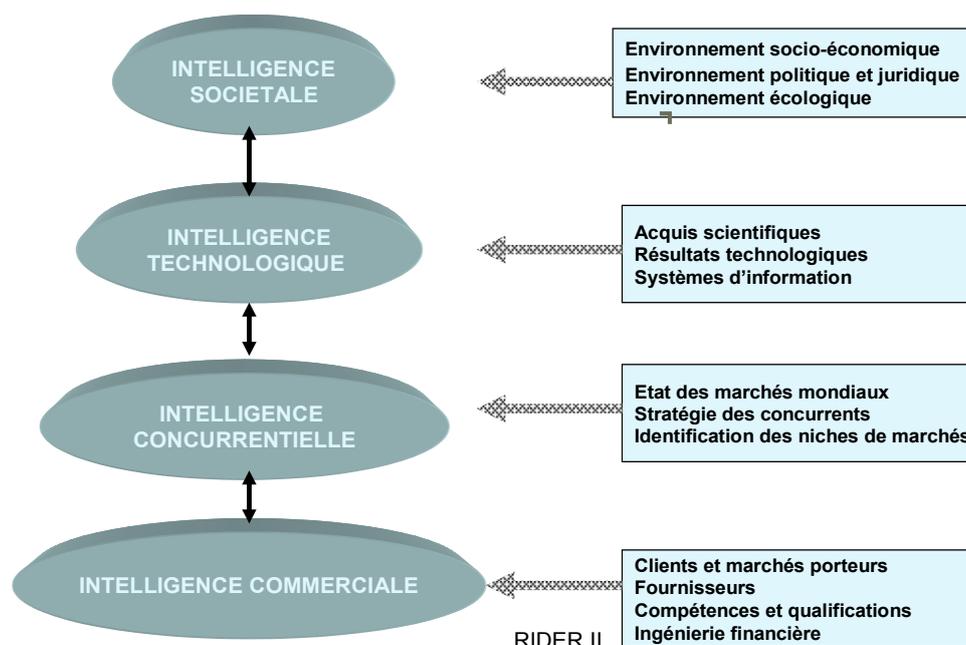
L'intelligence stratégique couvre toutes les dimensions de l'entreprise : production et innovation de produits, maîtrise et conquête de marchés porteurs, maîtrise de l'état de l'art de la science et de la création technologique, intégration et adaptation technologique des produits, acquisition de compétences nouvelles et formation continuée, gestion participative et organisation flexible de la production. A ce titre, elle concerne *toute la chaîne de valeur de l'entreprise* regroupant l'ensemble des problématiques de la stratégie de l'entreprise :

- *l'intelligence économique* : état de la concurrence mondiale, sectorielle et individuelle de l'entreprise (concurrents immédiats) ainsi que de l'évolution du marché de l'emploi ;
- *l'intelligence commerciale* : évolution des marchés mondiaux et sectoriels, identification des parts de marchés et de niches de marchés porteurs pour l'entreprise individuelle, etc. ;

- *l'intelligence technologique* : état de l'art de la technologie et identification des technologies existantes et en devenir à l'échelle mondiale et sectorielle ;
- *l'intelligence des compétences et des qualifications* : identification des évolutions en qualifications et des besoins en formation, connaissance des pratiques et méthodes d'apprentissage, etc. ;
- *l'intelligence financière* : évolution des marchés financiers, identification des opportunités de financement à l'innovation, ingénierie financière, etc. ;
- *l'intelligence sociétale* : maîtrise des grands rapports géoéconomiques et géopolitiques mondiaux, de l'impact des cultures et des « habitus » des peuples sur la capacité compétitive des territoires, connaissance des mutations de *l'environnement non seulement économique mais aussi socio-culturelle, politique et juridique voire écologique de tous les espaces du globe* concernant sa stratégie.

Le schéma suivant synthétise les différentes dimensions de l'intelligence stratégique et l'évolution progressive qui s'établit dans sa hiérarchisation.

Schéma 9. Le système de l'intelligence stratégique et ses domaines privilégiés.



## L'intelligence territoriale, un outil privilégié de gouvernance territoriale

L'intelligence territoriale est un concept relativement récent qui tente d'apporter une réponse au positionnement des territoires dans une économie globalisée. L'intelligence territoriale se propose de relier la démarche de l'intelligence stratégique à l'action publique dans sa mission de service public orienté sur le développement d'un territoire. Elle ne se réduit pas à une simple transposition au niveau régional de l'intelligence stratégique mais elle se situe au-delà car elle concerne directement la gouvernance des institutions régionales et elle vise la pérennisation de la stratégie de la politique de la Région.

Son objet en tant qu'instrument d'aide à la décision stratégique des pouvoirs régionaux.

L'intelligence territoriale est un système de gestion de l'information qui doit être considéré prioritairement comme un *appui à la définition, la réalisation et la décision stratégique* des pouvoirs publics. L'objectif de l'intelligence territoriale est d'aider le *gouvernement régional dans l'élaboration et la réalisation de sa stratégie de développement territorial*. A ce titre, elle contribue à identifier les atouts et les faiblesses du tissu productif territorial à la fois face à la concurrence des autres territoires et aussi face aux évolutions de la globalisation de l'économie. C'est à ce titre qu'elle est une composante du dispositif de la gouvernance des autorités régionales.

Un système d'intelligence territoriale doit être considéré par les autorités régionales comme *une activité créatrice de valeur* dans sa stratégie de développement territorial car elle permet :

- d'élargir son champ d'intervention stratégique ;
- d'améliorer la connaissance de son environnement proche et lointain ;
- de surveiller et d'anticiper les évolutions tant de son territoire que du monde ;
- de faire de l'information un outil à haute valeur ajoutée au sein de son administration ;
- de passer d'un mode de management public « réactif » à un mode « proactif » ;
- d'inscrire son activité dans une vision stratégique du développement de son territoire.

Les champs et domaines d'action privilégiés de l'intelligence territoriale pour la compétitivité territoriale.

Dans ce contexte, le système d'intelligence territoriale constitue un support important à la maîtrise de deux domaines d'action essentiels des pouvoirs publics pour la compétitivité territoriale :

- celui de la *politique économique, sociale et éducative* dans sa dimension transversale ;
- celui de la *politique internationale* dans la perspective du positionnement compétitif du tissu productif régional dans une économie globalisée, tant au niveau mondial qu'europpéen.

Cinq champs-clés en relation avec l'enjeu de la compétitivité territoriale, concernent directement les investigations du dispositif d'intelligence territoriale:

- *le champ sociétal* : état et évolutions de l'environnement géopolitique et géoéconomique des rapports entre les Etats dans la globalisation de l'économie, de l'environnement écologique et environnemental, des dynamiques de changement social et culturel dans le monde et leurs rapports avec les mutations de la société régionale ;
- *le champ économique* : état de la concurrence mondiale, sectorielle et individuelle (concurrence immédiate) ainsi que de l'évolution du marché de l'emploi et des marchés financiers, etc. en identifiant leur incidence sur et dans le tissu productif régional ;
- *le champ concurrentiel* : évolution des marchés mondiaux et sectoriels, identification des parts de marchés et de niches de marchés, porteurs pour la création de valeur favorable à la croissance régionale ;
- *le champ technologique* : état de l'art de la technologie et identification des technologies existantes et en devenir à l'échelle mondiale et sectorielle en relation avec la situation du potentiel régional de R/D et la modernisation du tissu productif régional ;
- *le champ des compétences et des qualifications* : identification des évolutions en qualification et en formation et des lieux de création de nouvelles pratiques d'apprentissage des connaissances tant au sein du système éducatif régional qu'à l'étranger.

## De la nécessité de se doter d'un dispositif régional de politique d'innovation et de développement orienté vers l'amélioration de la compétitivité territoriale

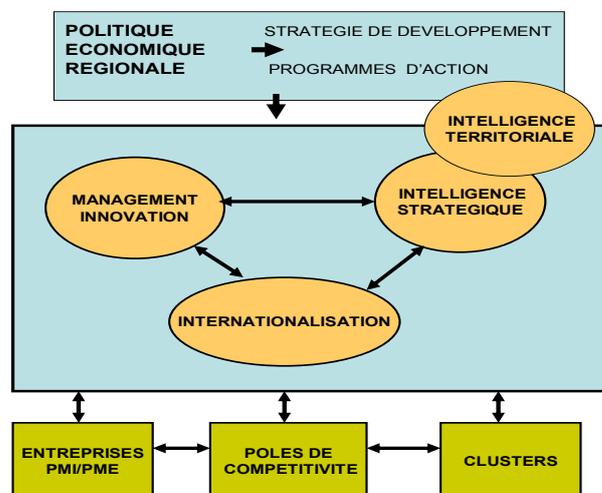
De très nombreuses régions européennes dans des pays tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la Suède, la Finlande, l'Espagne, l'Irlande ont mis en place depuis une décennie des dispositifs régionaux « à géométrie variable » regroupant les trois instruments de développement territorial que nous venons de décrire brièvement. Le rôle des pouvoirs publics dans le soutien à la politique d'innovation et de développement des entreprises locales est considéré dans ces régions comme crucial afin de pérenniser leur croissance territoriale. Nous donnons ici un exemple de cadrage d'un dispositif régional centré sur le soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises dans le cadre d'une stratégie de développement territorial.

Le schéma suivant s'inspire d'expériences réalisées dans de nombreuses régions européennes selon des variantes adaptées à leur configuration régionale.

Les missions exercées par un tel dispositif s'appuient sur un ensemble d'axes stratégiques et opérationnels qui déterminent le contenu de ses interventions :

- Favoriser le développement des entreprises et tout particulièrement les PME/PMI face à la concurrence mondiale en soutenant leur démarche d'internationalisation (GLOBAL PME).
- Augmenter, par le développement de l'innovation pluridimensionnelle, le niveau de compétitivité internationale des entreprises dans le contexte de la globalisation de l'économie.
- Promouvoir la capacité d'innovation des entreprises et accroître leur capacité de gestion de l'innovation en tant que processus global et stratégique.
- Favoriser le développement des capacités d'intelligence stratégique au sein des entreprises, tout particulièrement les PMI/PME et faciliter la capacité d'absorption et de gestion des informations par les entreprises face à la concurrence mondialisée.
- Développer des outils d'intelligence territoriale au niveau de la Région afin de mieux maîtriser l'évolution du positionnement de l'économie régionale face à la globalisation de l'économie.
- Créer un environnement favorable à la démarche de l'innovation dans toutes les composantes de la société par le développement d'une culture de l'innovation et de la créativité dans les domaines tels que l'éducation, l'apprentissage de compétences nouvelles, la formation continuée tout au long de la vie et le mode de fonctionnement des organisations et des administrations.

Schéma 10. Cadre général d'un dispositif de politique d'innovation et de développement territorial



## Conclusions

La globalisation de l'économie modifie considérablement l'approche non seulement des théories du développement territorial mais surtout des politiques mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour assurer la croissance et l'emploi sur leur territoire. La concrétisation de ces trois paradigmes fondamentaux, le développement de l'immatériel, de l'innovation et de la formation tout au long de la vie, perturbent le fonctionnement de nos économies occidentales d'autant que les nouveaux pays émergents prennent place plus rapidement que prévu dans le concert des pays développés avec des avantages compétitifs en termes de population jeune et de faible couverture sociale. Le récent Forum de l'OCDE sur le thème « Equilibrer la mondialisation » (2006) a clairement montré que ces pays tant de l'Asie que de l'Amérique latine ont la volonté opiniâtre de se développer en tirant profit des avantages compétitifs que leur apporte la globalisation. C'est devenu une réalité incontournable.

En Europe, les effets de la globalisation se font sentir plus directement au niveau territorial. Comme le disait déjà Philippe Aydalot dans les années quatre-vingts, les « territoires bougent » et la globalisation de l'économie engendre de nouveaux rapports entre le local et le global qui perturbent aussi les perceptions traditionnelles du développement territorial : il n'y a plus de fatalité au

développement ou au maldéveloppement pour les territoires européens.

Les territoires innovants sont ceux qui veulent anticiper leur devenir face à ces mutations et qui prennent des dispositions adéquates pour les affronter. C'est dans cette perspective que des territoires européens pourtant en situation difficile il y a peu, tels le Pays basque, l'Irlande ou la Bretagne (pour ne citer que ceux-la parmi d'autres très nombreux) sont parvenus à sortir de leur situation de maldéveloppement. Leur mutation structurelle entamée dans le début des nonante a toutefois requis plus d'une dizaine d'années d'efforts programmés pour produire des effets probants.

La Wallonie, à l'examen des grandes tendances économiques et sociales identifiées, n'a pas su réaliser ce virage malgré un quart de siècle d'autonomie régionale. Les raisons de cette situation sont multiples et ce n'est pas le but de cette communication d'en faire le relevé exhaustif si ce n'est d'attirer l'attention sur un fait majeur : *l'urgence face à la globalisation de l'économie d'accélérer le processus de redéploiement wallon* et d'opérer des changements qui touchent dans leur fondement toutes les dimensions de la vie en société : l'économie, le social, le culturel, l'éducationnel et, last but not least, la gouvernance territoriale. C'est à ce prix que la Wallonie deviendra un territoire innovant. Ici aussi il n'y a pas de fatalité...

## Références bibliographiques.

- AMENDOLA M. et GAFFARD J.-L. (1988). *La dynamique économique de l'innovation*, Edition Economica, Paris.
- CAMAGNI R. et MAILLAT D. (2006). *Milieus innovateurs : Théorie et politiques*, Edition Economica, Paris.
- CAMAGNI R. et QUÉVIT M. (1994). *Les Politiques d'innovation au niveau local*, Edition GREMI et Université de Padova, Italie.
- CEREFIM (2000). *La croissance des PME wallonnes*, Editeur UWE.
- DICKEN P. et QUÉVIT M. Ed. (1994). *Transnational corporations and European regional restructuring*, Netherlands Geographical Studies 181, The Royal Dutch Geographical Society, Utrecht.
- ENSR (2003). *L'internationalisation des PME européennes*, Observatoire des PME européennes, N° 4, DG Entreprise, Commission de l'Union européenne, Bruxelles.
- FIERS J. (2005). *Innovation et R&D dans les régions belges dans une perspective européenne*, Working Paper 13-05, Bureau Fédéral du Plan, Bruxelles.
- GAFFARD J.-L. (1990). *Economie industrielle et de l'innovation*, Editions Dalloz, Paris.

- GEM (2003). *The Global Entrepreneurship Monitor: Belgique & Wallonie*, Vlerick Management School, Gent.
- GLOBAL INTELLIGENCE ALLIANCE (2005). *Competitive intelligence in large companies: a Global study*, GIA White Paper, USA.
- HASSID J.-G. (1997). *Les PME face au défi de l'Intelligence économique*, Edition Dunod, Paris.
- HENNARD F. (2006). *Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en Région wallonne : Rapport sur le positionnement compétitif de la Wallonie*, Direction de la Politique Economique de la Région wallonne, Namur.
- MAILLAT D., QUÉVIT M. et SENN L. (1995). *Milieus innovateurs et réseaux d'innovation, un défi pour le développement régional*, Edition GREMI et Université de Neuchâtel.
- MATTEACCIOLI A. (2004). *Philippe Aydalot, pionnier de l'économie territoriale, Théorie sociale contemporaine*, L'Harmattan, Paris.
- OCDE (2006). *Equilibrer la mondialisation, Coup de projecteur sur le Forum 2006 de l'OCDE*, Supplément de l'Observateur OCDE, Paris.
- OCDE (2003). *Apprendre aujourd'hui, réussir demain*, Rapport PISA 2003, Programme for International Student Assessment, OECD, Paris.
- PRAGER J.-C. (2005). *Le management stratégique des régions en Europe : les enjeux et les stratégies*, ADIT, Paris.
- PRAX J.-Y., BUISSON B. et SILBERZHAN Ph. (2005). *Objectif : Innovation*, Edition Dunod, Paris.
- QUÉVIT M. (2003). *Gouvernance et management territorial : démarche, contenu, fonctionnement et organisation du développement territorial*, Communication au Forum International Europe-Amérique latine de l'UNESCO, Puebla, Mexique.
- QUÉVIT M. (2006). *Politique d'innovation et compétitivité territoriale en Région wallonne*, Rapport de l'étude confiée à RIDER II par le Ministre de l'économie, de l'emploi et du commerce extérieur de la Région wallonne, J.-C. Marcourt, non publié.
- RAPPORT PROMOTHÉE II (2004). *Evaluation des aides à la recherche et à l'innovation dans les entreprises*, DGTRE, Namur.
- RODRIGUEZ J. (2003). *Small, Smart and Global: Internationalisation of the SME Through Innovation*, PhD, Sheffield University Management School.
- SALLES M. (2004). *De l'analyse du besoin des PME en Intelligence Economique à l'Intelligence Territoriale*, UFR Informatique, Université de Toulouse.
- SERVAIS P. ET RASMUSSEN E.S. (2001). *Some impacts of Born Global Firms' on the local inter-firm relationships*, University of Southern Denmark, Odense.
- TIDD J., BESSANT J.-H., PAVITT K. (2006). *Management de l'innovation : intégration du changement technologique, commercial et organisationnel*, Edition de Boeck Université, Bruxelles.
- UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (2006). *Rapport sur la situation économique de l'entreprise en Wallonie*. Edition UWE.
- VAN OVERBEKE M. (2001). *Politiques de recherche et de l'innovation aujourd'hui*, Bureau du Plan, Bruxelles.
- WINTERS L.A. and YUSULF S. (2006). *Dancing with Giants: China, India and the Global Economy*, The World Bank and The Institute of Policy Studies, USA.

# Savoir, innovation et développement territorial

## *Knowledge, innovation and territorial development*

F. Leloup<sup>1</sup>

*Ce n'est pas en améliorant la bougie que l'on a inventé l'électricité<sup>2</sup>*

*Savoir et innovation émergent de milieux favorables : le territoire en est un. L'article présente une discussion sur diverses dimensions du développement territorial. Après une contextualisation de l'émergence de l'innovation grâce aux notions de bifurcation et de système complexe, est détaillé l'apport dans les dynamiques territoriales de l'ancrage identitaire, des systèmes relationnel et réticulaire, des ressources spécifiques et de la stratégie territoriale. L'exemple toulousain du système aéronautique illustre cet apport. Les conclusions amènent à certaines conséquences pour le développement en Wallonie.*

*Knowledge and innovation require a favorable environment : a territory – as a local growing place – is part of it. The paper discusses several factors of the territorial development. Firstly systems analysis and bifurcation are detailed in order to present the unpredictable environment of any innovation. Secondly, four factors of the territorial development are explained: the identity anchorage, relationship and network, specific resources and the local strategy. The example of the aeronautics in Toulouse (France) is used as an illustration. Some consequences for Wallonia are given as a piece of conclusion.*

**Mots-clés :** imprévisibilité, développement territorial, ressource spécifique, savoir et innovation, stratégie territoriale.

*Key words:* unpredictability, territorial development, specific resources, knowledge and innovation, local strategy.

Comment savoir et innovation constituent-ils des piliers du développement territorial, comment sont-ils partie prenante de l'attractivité territoriale ?

Afin de développer le lien existant entre savoir et innovation et développement territorial, l'article est composé de trois parties. Dans un premier temps, les notions de système complexe et de bifurcation permettent de contextualiser l'émergence de l'innovation. La deuxième partie, centrale, repart de l'idée du territoire comme source de développement et analyse dans quelles me-

sures savoir, savoir faire et innovation constituent des éléments des dynamiques territoriales. Cette analyse repose entre autres sur les travaux classiques de D. Maillat, J.-P. Gilly, A. Joyal ou B. Pecqueur et sur les réflexions menées au sein de notre Groupe de recherche sur l'*Action publique et le Développement territorial*<sup>3</sup>. Le dernier point de l'article amène non à des conclusions mais à des commentaires par rapport aux perspectives du développement wallon.

<sup>1</sup> Facultés Universitaires Catholiques de Mons, 151 chaussée de Binche 7000 Mons (B). Courriel : leloup@fucam.ac.be

<sup>2</sup> (...) Les chercheurs français ont récemment manifesté leurs craintes de voir leurs programmes de recherche dictés par une logique industrielle ou bureaucratique. Se faisant l'écho de leurs inquiétudes le président de l'Académie des sciences, Edouard Brézin, faisait remarquer qu'on n'avait pas découvert l'électricité en cherchant à faire de nouvelles bougies (...). (Cohen D. (2005). Le classement infamant des universités françaises, Le Monde, article paru dans l'édition du 15.09.05).

<sup>3</sup> Ce Groupe inclut entre autres des études en matière de tertiarisation et de services (L. Moyart) ou de gouvernance et d'action publique territoriale (F. Leloup, L. Moyart) ; il organise annuellement aux Facultés Universitaires Catholiques de Mons en collaboration avec l'Institut de Géographie Alpine de l'Université de Grenoble les Journées Scientifiques de l'action publique et du développement territorial.

## Innovation, diffusion et bifurcation

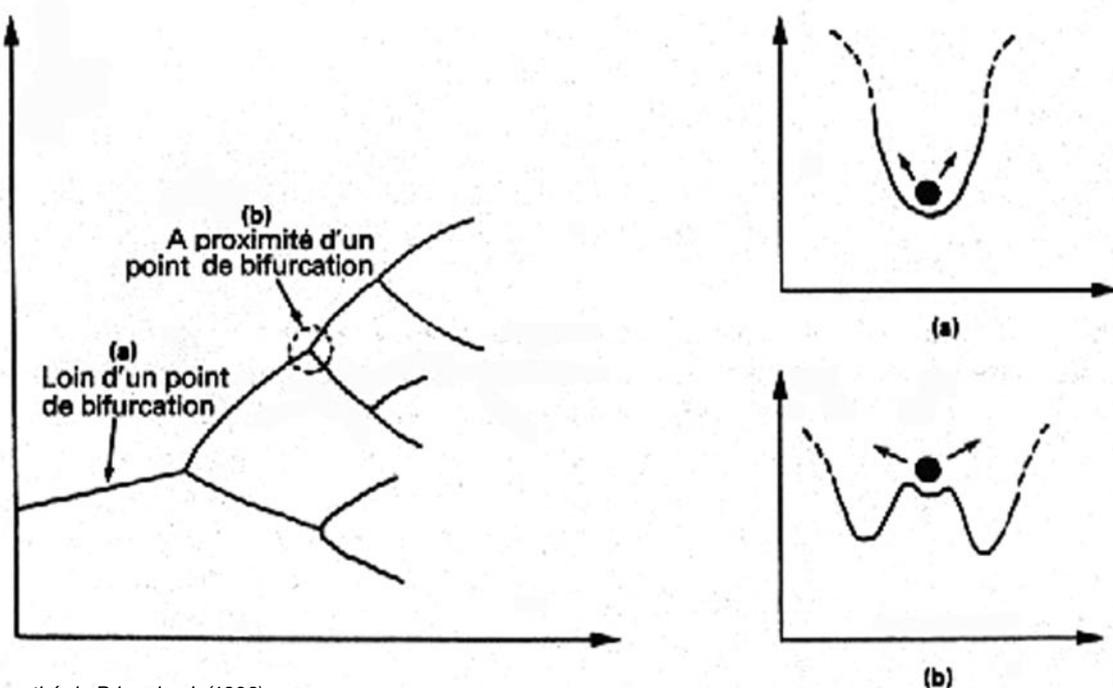
La diffusion de l'innovation suit, à l'exemple de la propagation d'une épidémie ou de tout lancement commercial de produit, une courbe de type logistique caractérisée par quatre périodes d'instabilité ou de stress particulier : d'une part, l'émergence de l'innovation comme « bonne à diffuser » ; ensuite, l'effet accéléré de lancement ; troisièmement, l'étape d'expansion et de condensation menant finalement à un « maximum » et, enfin, l'étape

de redémarrage, de redynamisation ou d'affaiblissement, d'extinction.

Comme le démontre l'analyse des systèmes complexes évolutionnaires, les diverses périodes d'instabilité du processus d'innovation correspondent à des bifurcations c'est-à-dire à des moments particuliers où le système s'avère fragile, capable d'atteindre l'étape suivante mais tout aussi capable de prendre des trajectoires diverses, y compris celles menant à l'effondrement, à l'échec.

Illustration 1. Bifurcation et évolution

Près d'un point de bifurcation tel que (b) le système devient sensible à tout changement même faible.



Source : tiré de Prigogine I. (1986).

Le système évolue connaissant des moments stables, représentés par (a) dans l'illustration 1 et des moments instables (b). A ces moments instables, tout changement – même infime – peut entraîner le système à évoluer très différemment de sa trajectoire initiale. Le système est, dans notre cas, l'évolution d'une innovation et d'un savoir. Cette évolution se décompose donc entre des trajectoires relativement stabilisées, où les modifications

ont peu d'impact, et des moments instables où le système est très sensible aux variations.

L'évolution aux moments critiques représentés par (b) dans l'illustration 1 peut être stimulée par des éléments de l'environnement extérieur au système ou par le système lui-même. Ainsi, un changement dans le prix du pétrole, une déclaration de la *Federal Reserve* améri-

caine ou une crise géopolitique en Ukraine constituent des phénomènes extérieurs potentiellement influents. D'autre part, la structure même du système étudié peut créer ce type de changement, qu'il s'agisse d'un engouement pour un effet de mode, la mise en commun de deux découvertes, l'émergence d'une nouvelle demande, etc.

Ce qui caractérise ces périodes, c'est qu'il ne faut pas grand chose pour perturber l'évolution attendue et que l'issue n'en est jamais prévisible.

La non prévisibilité inhérente à ces bifurcations empêche toute certitude.

Favoriser innovation et création constitue des opérations à risque, qui elles aussi dépendent de ces chan-

gements de trajectoire. Il s'avère dès lors nécessaire de développer des facteurs qui, sans pouvoir annihiler de tels effets, peuvent en minimiser l'impact négatif ou en amplifier les effets positifs notamment grâce à un système de veille, de partage des responsabilités, de diversification et – nous le verrons – d'ancrage territorial, d'interdépendance ou de réseau.

La diffusion spatiale de l'innovation repose entre autres sur des relations de proximité entre acteurs, tels que l'entreprise, le centre de recherche ou l'acteur public. Cette proximité se caractérise par des effets de voisinage, d'échanges directs, formels ou informels mais aussi par l'existence de réseaux. C'est notamment en jouant sur cette proximité et ces réseaux que peuvent se minimiser les effets de distorsion.



La diffusion spatiale de l'innovation repose aussi sur les relations de proximité entre acteurs. On l'a bien compris à Toulouse. Sur cette carte, on peut localiser le Projet aéroconstellation et la ZAC Andromède (en jaune à droite). Source : Centre Andromède. ■

## Le territoire comme source de développement

### Contexte

Le développement économique d'une région peut s'interpréter comme la mise en valeur, pour cet espace, d'un maximum d'attractivités.

Dans cette formulation néo-classique, l'entreprise pilote sa compétitivité en recherchant les lieux et les situations les plus adaptés à sa croissance. La région, le pays, la planète deviennent en quelque sorte un marché où la firme se choisit ses lieux de production, de création, de commercialisation. Ici la main d'œuvre est moins chère, là les centres de recherche plus performants, là-bas les consommateurs plus favorables. Ces localisations évoluent avec le temps : aujourd'hui, les performances innovatrices se répandent à travers le monde quasi plus rapidement que les capacités de consommation.

En outre, au-delà de la mobilité des entreprises en tant que telle, c'est le processus de renouvellement des modes de production et de création qui se déplace et remet ainsi en cause les perspectives de croissance et de développement des régions.

Le renouvellement des technologies et des équipements, l'évolution des compétences et des savoirs associés aux modifications y compris dans les processus d'organisation et institutionnels constituent certaines des manifestations de l'évolution de notre économie vers une économie de la connaissance.

Dans une économie fondée sur la connaissance, la dématérialisation croissante des productions et des inputs semble évidente. Cependant, le développement territorial reconnaît le rôle de l'espace ; il appuie la compétitivité sur des facteurs de milieu, de proximité, de relation où les effets de leviers proviennent un peu du choix de l'entreprise, beaucoup de la mise en place de dynamiques propres au lieu, en d'autres mots de la compétence particulière du territoire. Dans cette vision, l'entreprise n'est plus l'acteur unique de sa compétitivité.

### Le territoire comme source de développement

A l'origine, la notion de développement territorial portait sur de petites communautés périphériques qui devaient, pour survivre, valoriser leurs propres ressource

ces. Aujourd'hui les *success stories* territoriales sont multiples et diverses : depuis l'industrie textile du Prato, le secteur de la montre de l'arc jurassien aux multiples systèmes productifs locaux industriels et agro-alimentaires ou encore aux patrimonialisations diverses.

D'espace réceptacle, passif, le lieu devient un territoire c'est-à-dire une source en soi de développement, un construit spatial original qui peut différer d'une unité administrative ou géographique prédéfinie. Savoir et innovation s'inscrivent dans l'émergence de cet espace particulier qu'est le territoire.

Tout espace n'est pas un territoire. Abordons, pour aider à mieux définir cet espace particulier, certaines de ses dimensions, à savoir : l'ancrage identitaire territorial, les systèmes de relation et de réseau, la spécification des ressources et enfin la stratégie territoriale.

L'**ancrage identitaire** repose sur l'activation ou la réactivation d'une identité territoriale, d'une histoire commune associée à un espace.

Une cohérence culturelle, économique ou sociale s'inscrit pour un projet commun en un espace géographiquement cohérent. Cet espace de vie correspond à un vécu collectif, un lieu de résidence, un lieu de travail et d'activités sociales.

Cet ancrage ne s'entend pas comme un repli sur soi, une sorte de localisme défensif. Il s'agit d'inciter une coopération qui produit du sens, de profiter d'une histoire commune notamment forgée autour des savoirs, savoir-faire et capacités innovatrices ou encore autour d'un avenir pensé ensemble pour mobiliser autour du souhait de « faire avancer sa région », de développer un projet au-delà des intérêts particuliers. Cette identité et cette volonté commune dépassent une rhétorique creuse, aux prétendus pouvoirs auto-réalisateurs.

Une façon de vérifier le caractère réellement approprié de cet espace par la communauté est de comparer les espaces de vie constitués par la localisation des résidences et des activités avec les espaces mentaux émanant des résidents et acteurs de ces lieux, des outils tels que les cartes mentales de P. Gould ou R. White peuvent être mobilisés.

La reconnaissance d'un devenir commun se révèle ainsi comme levier d'action.



*Dans une stratégie territoriale l'ancrage identitaire est un facteur de réussite. Toulouse, « la ville rose » cultive ses racines et son patrimoine mais se tourne aussi vers l'avenir. Patrimoine historique, effervescence culturelle et aérospatiale, un cocktail qui marche.* ■

Les **systèmes de relation et de réseau** se réfèrent aux liens qui unissent les acteurs du territoire, et ces acteurs à leur environnement extérieur. Entreprises et acteurs publics, mais aussi centres de recherche et de formation, associations et groupements divers – tels que les associations d'anciens diplômés, les associations sportives ou culturelles – constituent la communauté du territoire.

Les dynamiques territoriales s'appuient sur des échanges mais aussi des relations de confiance par exemple entre certains centres de recherche ou de formation et les entreprises ou encore entre ces entreprises et des associations locales. C'est l'amplification d'interactions autour d'un projet commun qui crée un ferment territorial.

Les notions maussiennes de don et contre don sont ici révélées : la coopération entre acteurs ne veut pas forcément dire échange symétrique ou instantané – la réciprocité sera peut-être différée ou d'une autre nature – mais elle reste toujours contraignante.

Dans un tel contexte d'interdépendance, les coûts de départ d'une entreprise deviennent lourds voire excessifs.

Nés entre autres de l'agrégation de techniques, de moyens pécuniaires, d'inputs spécialisés, de savoirs et d'informations réunis en un même espace, des rendements croissants apparaissent à la suite de cette localisation concentrée. Ici, au-delà d'un effet classique d'agglomération ou de *clustering*, indépendant du lieu et de l'histoire, le système relationnel s'inscrit de façon

privilegiée dans un espace déterminé et se nourrit de cette proximité géographique.

Dès 1953, T. Hägerstrand avait souligné qu'en matière d'innovation la diffusion reposait à la fois sur des effets hiérarchiques entre des lieux d'importance fonctionnelle différente et sur des effets de voisinage, de proximité géographique unissant des lieux adjacents. Récemment, une étude statistique consacrée aux facteurs explicatifs de l'innovation dans des PME françaises a révélé que la proximité géographique de l'entreprise vis-à-vis de centres innovateurs (évaluée à un rayon de soixante kilomètres) constituait un facteur pertinent d'explication de développement mais à condition que cette proximité soit associée à une interaction explicite entre scientifiques et entreprises. S'y ajoutait l'existence de mobilité de la main d'œuvre et d'un effet de taille minimale de la PME (Lakssissar, 2006).

Une troisième dimension des dynamiques constitutives de l'évolution d'un territoire porte sur la **spécification des ressources**.

A côté des ressources classiques présentes partout telles que la main d'œuvre, le capital ou les matières premières, des richesses sont qualifiées de spécifiques. Cette caractéristique repose sur un savoir, un savoir faire artisanal ou technologique, une matière première originale ou un élément de patrimoine unique, plus souvent sur la construction d'une ressource, par exemple l'utilisation d'un savoir faire traditionnel dans un nouveau domaine industriel, le lien entre un produit agricole, un label et un paysage. Ces ressources sont propres au territoire et en composent l'originalité.

Mais l'existence de ces spécificités ne suffit pas : encore faut-il activer ces richesses, les valoriser et continuellement les actualiser. A.O. Hirschman dans les années cinquante préconise de faire apparaître et de mobiliser au service du développement économique des ressources et des capacités cachées, éparpillées ou mal utilisées (Samson, 2003).

Ce qui permet à une richesse de devenir un actif spécifique peut être compris par l'examen du tableau 1.

Tableau 1. Typologie des ressources et des actifs

	Générique	Spécifique
Ressource	Transférable ailleurs.	Difficilement transférable car le coût de transaction est élevé ; Peut être construite (ex : l'interaction d'une activité industrielle et d'un pôle universitaire) ; Basée sur les particularités du territoire.
Actif	Transférable ailleurs ; Discrimination par le prix et le coût ; La valeur est donnée par la valeur du marché (prix) ; Permet un désengagement facile et peu coûteux de l'entreprise.	Coût de transaction élevé ; La valeur est supérieure au prix du marché car implique par exemple une interdépendance entre entreprises ; Intervention de conventions, de normes.

Source : tiré de Colletis, Pecqueur, 1994 et Pecqueur, 2000.

La ressource se définit comme une richesse potentielle, non encore exploitée, telle que le charbon enfoui ou une invention. Cette ressource devient un actif à condition d'être rendue visible, d'être utilisée et valorisée au sens premier du terme.

Ressource et actif sont génériques s'ils se retrouvent en divers lieux et sont transférables. Ils sont qualifiés de

spécifiques s'ils sont attachés à un territoire particulier ; la valorisation est conditionnée par ce territoire et une stratégie globale. Sont ainsi qualifiés d'actifs spécifiques, dans le cadre de travaux de Prospective associés à la région Nord Pas-de-Calais (France), le savoir faire technique local, la capacité des travailleurs du Nord au travail collectif ou la tradition industrielle (Caron, 2006).

L'existence de savoir-faire locaux ou de pôles de recherche ne devient source de développement – territorial – qu'à condition d'être révélée par exemple par un diagnostic adéquat et intégrée à un projet commun.

Dernière dimension, la **stratégie territoriale** consiste en la mise en cohérence dynamique des richesses territoriales. Le développement territorial repose sur l'interaction entre richesses, acteurs et identité et la coordination des processus mis en oeuvre. Par cette interaction et cette coordination s'enclenchent les dynamiques de développement, s'accroît leur interdépendance et se développe leur pérennisation. En outre, l'espace défini pour le projet se doit d'être doté d'une taille suffisante afin de permettre d'engendrer des effets d'échelle et des dynamiques économiques propres à une croissance soutenue.

La stratégie en appelle à un processus de construction entre divers types d'acteurs réunis et mus par un projet commun. Le développement est ainsi créé par cette

action collective, à laquelle participent notamment les acteurs publics locaux (Douillet, 2003).

Dans le cas des secteurs productifs, la stratégie fait entre autres référence aux systèmes productifs locaux ou aux milieux innovateurs. Le système productif local consiste en une configuration de petites et de moyennes entreprises regroupées autour d'un métier ou d'une spécialité, des relations formelles mais aussi informelles sont liées entre le milieu et l'entreprise. L'offre de biens et de services se régule par le marché mais aussi par la réciprocité, l'échange de services, le type de relations. La notion de milieu innovateur formalisée par P. Aydalot démontre quant à elle comment le milieu local est un incubateur de l'innovation, comment le collectif d'acteurs, l'existence d'entreprises et d'infrastructures, d'immatériel et d'institutionnel dynamisés par une logique d'interaction et d'apprentissage permettent d'assurer la construction de ressources spécifiques (Matteaccioli, 2004).



*Airbus Industrie à Toulouse : comment savoir et innovation s'inscrivent dans une perspective de développement territorial (Photo Airbus).*

Dans tous ces cas, la stratégie territoriale suppose la mise en place de processus et d'un devenir commun. S'élabore une construction avec divers types d'acteurs – et non d'agents passifs suiveurs d'une politique centralisée – (Leloup et al, 2005). Du modèle de l'acteur public local porte-parole et diffuseur de la politique nationale ou du modèle de l'entreprise acteur central du tissu économique, nous passons à l'idée d'un territoire où l'acteur public local se révèle animateur auprès des acteurs économiques, sociaux, culturels, en quelque sorte « metteur en scène » d'une pièce co-écrite. L'entreprise en soi n'a pas pour mission de développer un territoire mais elle tire parti de ce développement et y participe.

L'exemple toulousain du système aéronautique, approfondi par l'équipe du LEREPS-GRES de l'Université de Toulouse, illustre comment savoir et innovation s'inscrivent dans une perspective de développement territorial en s'appuyant sur les dimensions précédemment décrites (e.a. Kechidi, Talbot, 2006).

Le pôle aéronautique toulousain doit en fait s'étudier en deux temps : une période d'affaire d'Etat et une période de dynamique territoriale.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'Etat français décide de développer une activité aéronautique. La croissance du secteur est organisée selon la création de sociétés nationales, dont la société nationale industrielle aéronautique et spatiale. En 1970, un groupement d'intérêt économique Airbus-industrie est créé par un accord entre les gouvernements de cinq pays dont la Belgique et la France. A cette époque, l'Etat est le propriétaire de l'entreprise et le client, on parle alors de logique d'arsenal. Ce développement exogène implique un espace sans autre rôle que celui de réceptacle. Peu de sous-traitants régionaux travaillent avec Airbus-industrie, « l'industrie ne saurait leur apporter un appoint d'activité important et continu par son exigence de qualité et par son plan de charge incertain » écrit d'ailleurs un ingénieur général chargé de l'armement en 1969 (Dupuy, Gilly, 2005). La société a son propre centre de formation, la conception et la recherche sont localisées dans la région parisienne.

En 1980, l'organisation par site fait place à une organisation par fonction, la sous-traitance s'accroît. Le rôle des prestataires de services extérieurs se précise – notamment pour les services informatiques ou les socié-



*Le pôle aéronautique toulousain fut d'abord une affaire d'Etat avant de devenir une affaire de territoire (Photo Airbus).*

tés d'études et de services – et ils sont de préférence localisés à proximité géographique de la société.

L'évolution technologique tire aussi parti des implantations successives du CNES, de Matra-Espace et d'Alcatel-Espace qui ont notamment favorisé le développement de sociétés informatiques. Les relations avec des centres de recherche profitent de l'appui du Conseil Régional de Midi - Pyrénées. Le CNRS et l'université deviennent des partenaires. Aujourd'hui la constitution de l'Aerospace Campus regroupe trois Grandes Ecoles d'ingénieurs spécialisés et constitue, avec l'industrie et la recherche, le troisième pilier du pôle de compétitivité mondial créé en 2005 et baptisé *Aerospace Valley*.

Le rôle de l'Etat vu la privatisation du groupe s'amenuise mais, en même temps, les collectivités territoriales, locale – le Grand Toulouse – et régionale – le Conseil Régional –, voient leur rôle s'amplifier : elles deviennent notamment une plateforme de développement économique et de formation. Une pression forte liée à certains secteurs sous-traités d'Airbus entraîne la délocalisation

d'unités vers des marchés à main d'œuvre moins chère mais aussi vers de futurs marchés – autrement bloqués par de fortes barrières douanières à l'entrée.

D'autre part, tout un pan de sous-traitance se renforce localement car, même si les échanges se dématérialisent, la proximité géographique reste essentielle pour tirer parti des relations informelles ou autres réseaux d'écoles. Comme le décrit M. Kechidi pour Airbus (Kechidi, 2006), la sous-traitance s'organise selon un réseau tri-dimensionnel : technico-cognitif (basé sur la globalisation des travaux mais aussi sur une division cognitive du travail), hiérarchique (restreint à quatre niveaux) et de proximité territoriale. La proximité géographique tout comme l'existence de coordination permet des synergies et des réductions des flux et des temps d'échanges : chaque élément produit étant de plus en plus relié aux autres, la production exige de la proximité physique mais aussi des procédures de coordination renforcée entre acteurs.

Les ressources spécifiques toulousaines correspondent donc à la fois à cette présence historique de coordination et d'expertise, à ces compétences acquises et entretenues notamment en matière de système productif ou d'innovation technologique, à ces savoirs en constante évolution, susceptibles d'être combinés pour permettre d'innover. Les dynamiques territoriales – coordonnées avec les politiques territoriale mais aussi nationale – aident à stabiliser l'évolution du système aéronautique toulousain, à contrer les aléas environnementaux, à mieux appréhender les modifications structurelles internes.

Les savoirs et savoirs faire sont entre autres des actifs spécifiques issus des centres de recherche et de formation locaux, sans cesse remis à neuf. Le diagnostic territorial récurrent, l'analyse et le soutien des relations et réseaux – élargis aux sphères européenne et internationale –, le rôle d'interface des acteurs publics assurent la veille susceptible de limiter les instabilités des évolutions.

## En guise de conclusions

L'approche par le territoire repose sur l'enchevêtrement de processus divers qui, par l'interdépendance qu'ils créent, renforcent les dynamiques de croissance, aident à contrer les défaillances et constituent un terreau propice à l'apprentissage et à la coordination. Même si la particularité de chaque territoire, de ses ressources spécifiques ou de ses phénomènes d'auto-organisation

empêche par nature la détermination d'un mode d'emploi unique du « comment se développer », les dynamiques territoriales se révèlent aujourd'hui partie prenante incontestable du développement économique.

Ce type de développement repose sur la mise en place d'un diagnostic territorial dépassant les statistiques classiques : en effet, il s'appuie sur les potentiels tout autant que sur les états de richesses, la perception des espaces appropriés ou la richesse relationnelle locale, y compris l'histoire des processus socio-économiques en cours.

Ce diagnostic demande de l'expertise mais aussi de la participation – le territoire est en effet le territoire de sa communauté – et du temps. Il comporte une dimension économique mais aussi une dimension institutionnelle et socioculturelle. Son intérêt réside dans la prise en compte d'autres ressources, notamment immatérielles, et dans la mise en évidence d'interactions et de processus.

Le diagnostic institutionnel étudie les processus d'échanges entre les forces vives de la région, les lieux de concertation et de codécision : quelles interfaces sont possibles, quels besoins d'appui, d'apprentissage ou de valorisation sont les plus opportuns en fonction d'un enjeu commun de développement et selon des étapes définies ensemble. En d'autres mots, il est question d'évaluer la capacité du territoire à se forger des objectifs communs, un avenir voire des règles, des normes. Dans le cas de Toulouse, le Conseil régional, les collectivités territoriales locales ne sont pas tant des décideurs ou des opérateurs que des plateformes et des metteurs en scène de ressources internes et externes.

S'ajoute au diagnostic institutionnel la dimension socio-culturelle et communautaire. Elle inclut le besoin d'informations sur le nombre d'associations, leur dynamisme, l'existence de coopération interentreprises et interorganisations, de lieux de décision communs.

Dans le cadre de l'environnement wallon, la question des territoires est posée. Quel est le territoire pertinent pour le devenir wallon ? D'une part, la concurrence et la recherche de compétitivité promeuvent un territoire suffisamment grand que pour enclencher des économies d'échelle et des effets de croissance pérenne. S'agit-il de la Région wallonne en tant que telle, une ou des aires géographiques en partie transnationales telles que la Grande Région belgo-germano-néerlandaise ? D'autre

part, d'autres espaces, infra-wallons, répondent aussi aux notions d'ancrage identitaire et de systèmes relationnels. Comment alors s'appuyer sur ces potentiels territoriaux, les coordonner et transformer ces richesses territoriales en atouts pour la Région wallonne dans son ensemble ?

Le développement territorial implique la création d'interdépendance. Comment assurer la pérennité de ce développement face aux aléas intérieurs et extérieurs ? Comment éviter qu'une innovation – une fois valorisée – n'aille presque automatiquement se délocaliser à l'étranger ? Comment s'assurer d'un tissu dynamique permanent ?

Enfin, les dynamiques territoriales exigent une vision transversale et multisectorielle. La recherche d'une cohérence économique et sociale force les acteurs locaux à définir leurs priorités, leur périmètre d'intervention et leur stratégie : le développement est intrinsèquement basé sur une action collective. L'acteur public mais aussi l'entreprise ou le centre de formation ou de recherche wallons sont-ils dotés et prêts à mener à bien ces nouvelles procédures de décloisonnement, de concertation, de partenariat, de construction commune ?

L'innovation et le savoir émergent de milieux favorables : le territoire en est un. Reste encore à valoriser et (re)constituer la compétence des territoires wallons, à dégager une expertise capable d'aider la Wallonie à davantage coordonner et amplifier ce développement.

## Références bibliographiques :

- CARON J.-F. (2006). *Planification et perspective au service du développement durable*, communication au Colloque international « Aménagement territorial et développement durable : acteurs et supports », 11 et 12 mai 2006, Oujda.
- COLLETIS G. ET PECQUEUR B. (1994). *Les Facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires*, in GAROFOLI G., VAZQUEZ BARQUERO A. (dir). *Organization of Production and Territory, Local Models of Development*, Ginni Luculano ed, Pavie.
- DOUILLET A.-C. (2003). *Elus locaux et territorialisation de l'action publique*, *Revue française de science politique*, 53 (4), 583-606.
- DUPUY Y. ET GILLY J.-P. (2005). *D'un Espace d'agglomération à un territoire de spécification : la dynamique des activités aéronautiques à Toulouse*, communication au XLI Colloque de l'ASRDLF, 5 au 7 septembre 2005, Dijon.
- KECHIDI M. (2006). *Dynamiques des relations verticales dans l'industrie aéronautique : une analyse de la sous-traitance d'Airbus*, *Cahiers du Groupe de Recherches Economiques et Sociales*, n°10, mars 2006.
- KECHIDI M. ET TALBOT D. (2006). *L'Industrie aéronautique et spatiale : d'une logique d'arsenal à une logique commerciale*, in COLLETIS G., LUNG Y. (éds) (2006). *La France industrielle en question*, La Documentation Française, Paris.
- LAKSISSAR A. (2006). *Les Effets de la proximité sur les relations technologiques des entreprises en un même territoire : le cas des entreprises françaises*, communication au Colloque international « Aménagement territorial et développement durable : acteurs et supports », 11 et 12 mai 2006, Oujda.
- LELOUP F., PECQUEUR B. ET MOYART L. (2005). *La Gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* *Géographie, économie, société*, 4 (7), 321-331.
- MATTEACCIOLI A. (2004). *Philippe Aydalot, pionnier de l'économie territoriale*, coll. *Théorie sociale contemporaine*, l'Harmattan, Paris.
- PECQUEUR B. (2000). *Le Développement local*, Syros, Paris.
- PRIGOGINE I. (1986). *Nouvelles perspectives sur la complexité* » in IDATE (1986). *Science et pratique de la complexité*, La Documentation française, Paris, p.136 (figure 1).
- SAMSON I. (dir) (2003). *L'Economie contemporaine en dix leçons*, Sirey, Paris.

## Itinéraires vers les régions de la connaissance : de l'usage de la prospective à la « mise en mouvement » des territoires wallons

*Paths to the regions of knowledge: from long-term forecasting  
to getting the Walloon territories “moving”*

P. Van Doren<sup>1</sup>

*Nous assistons à une multiplication d'initiatives lancées au niveau régional, européen ou mondial qui tentent un nouveau décodage des enjeux de la compétitivité des régions dans la transition d'une société industrielle à une société de l'intelligence et de la connaissance. Au départ de quelques expériences menées dans un cadre européen, cet article tente de mettre en exergue comment ces régions dites de la connaissance prennent forme peu à peu en valorisant le levier de la prospective.*

*Le papier épingle en bout de course quelques déterminants à prendre en compte en matière d'appui au développement des territoires en Wallonie et initiatives lancées à un niveau européen, motrices dans ce sens.*

*Today we are witnessing the proliferation of initiatives launched at global, regional and European levels in an attempt to decode anew the stakes involved in the competitiveness of the regions in the transition of an industrial society to a society made of intelligence and growth. Beginning with some experiments carried out in a European context, this article wants to highlight the way in which these regions, the so-called Knowledge regions, are gradually shaping up by using the lever of foresight to the best advantage.*

*The paper highlights, at the end of its exploration, some determining factors that must be taken into account by way of support for the development of the Walloon territories, along with initiatives launched at a European level that are driving forces in this direction.*

**Mots-clés :** régions de la connaissance, prospective, compétitivité des territoires.

*Key words:* knowledge regions, foresight, competitiveness of territories.

Avec l'émergence de la « Société de la Connaissance », les initiatives se multiplient au niveau européen ou mondial pour reconsidérer les enjeux de la compétitivité des régions à l'aune des nouvelles mutations, de la transition d'une société industrielle à une société de l'intelligence et de la connaissance.

Celle-ci est désormais valorisée de manière très volontariste par la Commission européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Il s'agit dès lors de transformer les territoires, de les rendre intelligents, de construire des régions de la connaissance, des régions apprenantes ou encore des régions créatives.

---

<sup>1</sup> Anciennement directrice de recherches à l'Institut Destrée. Courriel : vandoren.pascale@telenet.be

Même si le bilan qui a été fait de la stratégie de Lisbonne montre que les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions, la connaissance garde toute sa pertinence au regard de l'évolution de nos sociétés depuis près d'un siècle. Les difficultés de mise en œuvre entraînent une exigence d'approfondissement tant dans l'action que dans la réflexion.

Deux types de facteurs et de processus apparaissent déterminants pour ces territoires. D'une part, le développement du capital humain et des ressources immatérielles<sup>2</sup> que sont la recherche, la créativité, les savoirs, l'éducation, la formation, la culture, etc., et, d'autre part, les avantages spécifiques que construisent les acteurs, notamment en mettant en place des réseaux d'intelligence, appuyés sur le territoire mais largement ouverts sur l'extérieur.

Quelques expériences menées dans un cadre européen telle que l'initiative *Knowledge Regions* du Parlement européen et de la DG Recherche de la Commission européenne ou à l'initiative de Régions et notamment la Wallonie (Prospective Wallonie 21, Wallonie 2020, Prospective des Politiques d'Entreprises, Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne) tenteront de mettre en exergue comment ces régions de la connaissance dont on ne cerne encore que quelques facettes floues prennent forme peu à peu et ce, sous le regard d'une praticienne de la prospective des territoires.

Dans cette perspective, ce papier se structure en trois parties principales :

- les quelques enjeux de la Société de la Connaissance pour le développement des territoires ;
- la multiplicité de mises en mouvement des territoires pour mieux appréhender les dynamiques globales dont la société de la connaissance ;
- quelques déterminants à prendre en compte en matière d'appui au développement des territoires en Wallonie et initiatives lancées à un niveau européen.

Cette intervention tente ainsi d'illustrer les problématiques adressées par les organisateurs du colloque à

savoir : Qu'est ce qu'une Société de la Connaissance ? Comment peut-on la favoriser ? Quels sont les liens entre connaissance et innovation ? Comment situer la Wallonie dans ce nouveau contexte ?

## Les enjeux de la Société de la Connaissance pour le développement des territoires

La décision politique prise par le Conseil européen tenu à Lisbonne les 23 et 24 mars 2000 constitue vraisemblablement une décision majeure de nature à accélérer la prise de conscience des divers acteurs de la société d'intégrer la connaissance au-delà d'un concept et d'en prendre sa réelle mesure dans l'action publique et privée. En effet, ce Conseil s'était donné pour tâche de définir un nouvel objectif stratégique pour l'Union à l'horizon 2010. Il s'agissait, pour le Conseil, de faire face à un nouveau défi dont il avait identifié deux axes majeurs :

- un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les enjeux inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance dont les changements touchent tous les aspects de la vie de chacun ;
- la rapidité et l'accélération du changement qui impliquent des actions immédiates sur base d'un programme précis.

Dès lors, l'Union s'est fixé un *nouvel objectif stratégique* pour la décennie 2000-2010 : *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale*<sup>3</sup>.

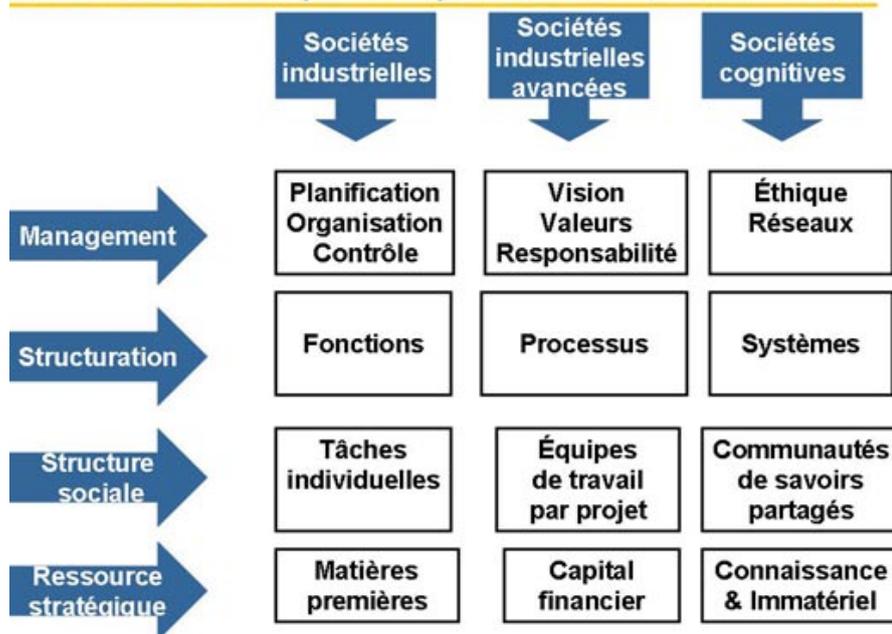
## La Société de la connaissance : quelques tentatives d'appréhension par les auteurs

Nombreux sont les chercheurs et auteurs à avoir « préparé le terrain de Lisbonne » en s'interrogeant sur le sens et les finalités des sociétés dites de connaissance. En 1981, Peter Drucker mentionnait que *la productivité du savoir est devenue la clé de toute productivité, de toute supériorité dans la concurrence, de toute réussite*

<sup>2</sup> Pascale Van Doren, *Investissements matériels et immatériels, Troisième congrès La Wallonie au Futur - Quelles stratégies pour l'emploi ?*, 1995

<sup>3</sup> Conseil européen de Lisbonne : conclusions de la présidence, Council documents (en-fr) mentioned in the Annex to be found under Presse Release, p. 2, Lisbon (24/3/2000) Nr: 100/1/00 - <http://europa.eu.int/comm/off/index> - 20/04/02.

## Évolution des entreprises depuis la Révolution industrielle



Source : Verna Allee, *The Future of Knowledge*, San Francisco, Elsevier Science, 2003.

économique<sup>4</sup>. C'est désormais le savoir qui représente l'industrie de base, l'industrie qui fournit à l'économie son facteur de production primordial et central. D'autres ont mis en évidence le fait que, dans le discours sur le nouveau paradigme, on ne perçoit pas la finalité de la nouvelle société question. Si gérer la connaissance est la solution, quelle est la question ? Cette interrogation est celle que posait Verna Allee en 2003, analyste des systèmes complexes dans son ouvrage *The Knowledge Evolution*. Dans le schéma repris ci-dessous, Verna Allee nous apporte une tentative de décodage pédagogique de ces changements de paradigme entre sociétés industrielle, industrielles avancées et cognitives<sup>5</sup>.

Sous un autre angle de compréhension, l'on peut également épingle les perspectives qui clôturent le rapport *La prospective à l'écoute de la Wallonie, Où va le changement ?* – établi dans le cadre de la Mission Prospec-

tive Wallonie 21 pour le Gouvernement wallon en 2004 – lesquelles insistent sur la créativité comme moteur du développement régional, notamment à partir des travaux de Paul Ray et Sherry Anderson sur les créateurs de nouvelles cultures. Selon ce modèle, les créatifs culturels, recensés aux Etats-Unis, représenteraient un quart de la population et constitueraient la base de départ d'une civilisation post-moderne aussi importante que le fut le modernisme il y a cinq cents ans.

Ces créatifs culturels sont, selon Paul Ray et Sherry Anderson, des individus qui mettent en application quatre types de valeurs :

- une implication personnelle dans la société par des engagements solidaires ;
- une vision «féminine» des relations et des choses ;
- une intégration de l'écologie, de l'alimentation biologique, des médecines «douces» ;

<sup>4</sup> Peter Drucker, *Managing in Turbulent Times*, New York, Harper & Row, 1981.

<sup>5</sup> Verna Allee, *The Future of Knowledge*, San Francisco, Elsevier Science, 2003.

Sociétés industrielles :

- les ressources stratégiques consistent en matières premières et équipements de production ;
- le travail est traduit de façon littérale en main-d'oeuvre louée et les personnes sont plus ou moins interchangeables dans l'accomplissement de tâches banalisées et de routine ;



Scientifiques, ingénieurs, architectes, enseignants, artistes : les créatifs culturels représenteraient un quart de la population et constitueraient un important facteur de développement sociétal. ■

- l'importance du développement personnel, de l'introspection, de nouvelles spiritualités.

On ne peut s'empêcher, en évoquant la population décrite par Paul H. Ray et Sherry Ruth Anderson<sup>6</sup>, d'établir le lien avec la «Nouvelle Classe» que décrit Richard Florida. Il estime *The Creative Class* à trente-huit mil-

lions de personnes aux Etats-Unis. Celle-ci regrouperait la population de scientifiques et d'ingénieurs, d'architectes et de designers, de travailleurs des domaines de l'éducation, des arts, de la musique et du spectacle : tous ceux dont la fonction consiste à créer de nouvelles idées, de nouvelles technologies ou de nouveaux contenus créatifs.

Le lien entre les deux dynamiques réside peut-être dans le concept de *tolérance* que Richard Florida avance lorsqu'il indique que la classe créative veut vivre dans des lieux ouverts à de nouveaux individus et de nouvelles idées qui stimulent sa créativité. Les sociétés tolérantes disposeraient ainsi d'un avantage compétitif sur les autres en attirant les personnes talentueuses qui contribuent à l'innovation technologique<sup>7</sup>.

Dans leur rapport *Europe in the Creative Age*, publié en février 2004, Richard Florida et Irene Tinagli ont étendu à l'Europe leurs concepts et indicateurs introduits dans *The Rise of the Creative Class*. En croisant les trois axes de développement économique que sont la technologie, le talent et la tolérance (« les trois T »), les auteurs ont pu déterminer que la classe des créatifs représen-

- le mode d'organisation repose sur une division bureaucratique et des structures hiérarchiques élaborées sur les modèles militaires ;
- la priorité des gestionnaires est centrée sur un contrôle d'organisation caractérisé par une planification précise des activités, des orientations formulées sous un mode autoritaire et des règles intégrées dans des politiques et procédures.

Sociétés industrielles avancées :

- le capital financier prend de l'importance malgré que le travail et les matières premières restent bien présentes dans le système productif ;
- le capital financier finance l'expansion et les avancées technologiques qui mènent à des produits et services plus sophistiqués ;
- comme la technologie devient plus accessible, les entreprises acquièrent un avantage compétitif par des meilleurs processus de production et la qualité ;
- les tâches de gestion et de décision se déplacent des quartiers généraux vers des unités commerciales et des groupes de travail ;
- le travail en équipe et le suivi des processus constituent l'approche dominante des organisations.

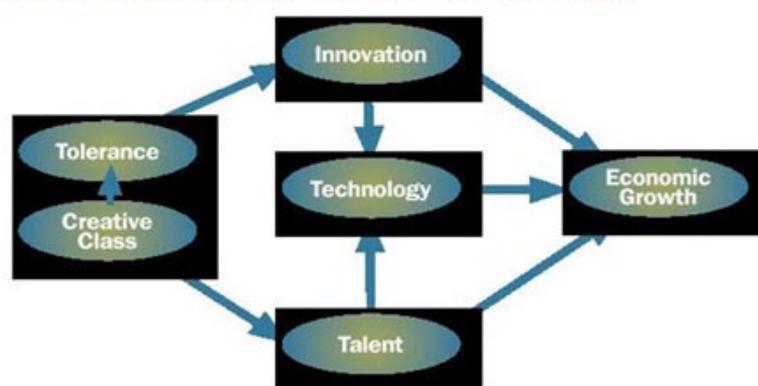
Sociétés cognitives :

- par la connexion digitale et l'accès croissant à l'information, la ressource principale qui fonde l'avantage compétitif passe du capital financier au capital de connaissance et d'information ;
- les individus gèrent leurs propres moyens de production, inputs, outputs, engagements, contacts et rentabilité ;
- la priorité en gestion évolue vers une dynamique plus participative et moins de contrôle ;
- la nouvelle priorité stratégique est basée sur le développement de réseaux de valeurs ainsi que des plateformes ou communautés de partage de connaissance.

<sup>6</sup> Paul H. Ray and Sherry Ruth Anderson, *The Cultural Creatives, How 50 Millions People are changing the World*, p. 235, New York, The Three Rivers Press, 2000.

<sup>7</sup> Richard Florida, *The Rise of Creative Class, Why cities without gays and rock bands are losing the economic development race*, in *Washington Monthly*, May 2002, 13 p. <http://www.washingtonmonthly.com/features/2001/0205.florida.html>, 13/04/04.

La créativité comme variable centrale dans le processus de transformation de la connaissance en valeur économique  
*Tolérance, Créativité et Croissance économique*



Source : Richard Florida & Irène Tinagli, *Europe in the Creative Age*, Février 2004.

terait plus de 25 % de la force de travail dans sept des quatorze pays européens choisis et près de 30 % dans trois d'entre eux (les Pays-Bas, la Belgique et la Finlande). L'accroissement le plus rapide de cette classe de travailleurs depuis 1995 se ferait en Irlande, avec un taux de 7%<sup>8</sup>.

Les instruments de la politique européenne en faveur des régions de la connaissance

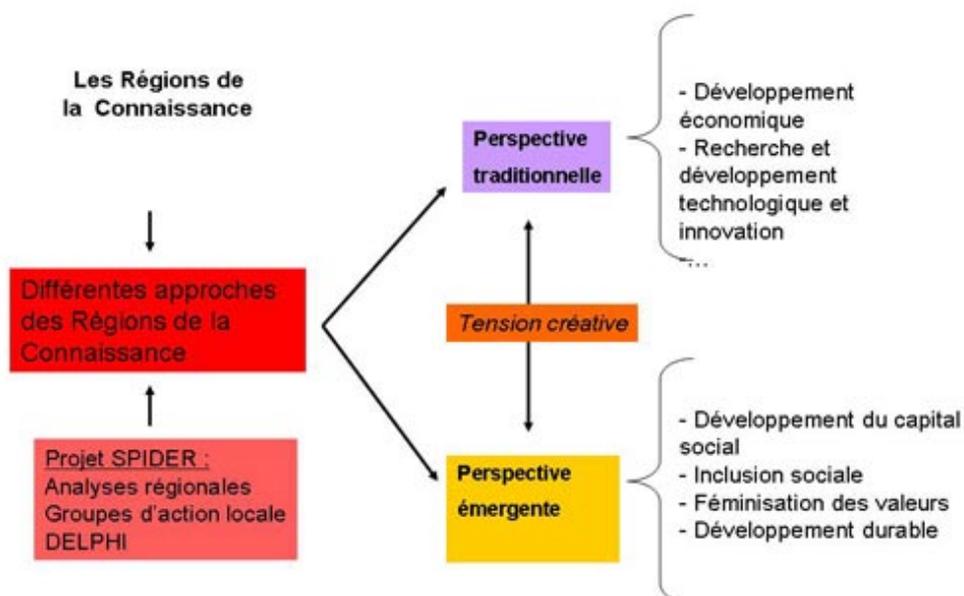
L'action-pilote « Régions de la Connaissance » à l'initiative du Parlement européen et gérée par la Direction générale de la Recherche de la CE, constitue une initiative susceptible de stimuler les régions de l'UE à approfondir ces questions ; l'Institut Jules Destrée y a pris part suite à l'appel à propositions paru en août 2003, en tant que partenaire de deux des quatorze projets sélectionnés à savoir : le projet SPIDER « Increasing regional competitiveness through futures research methods » et le projet METAFORESIGHT *Integrating Foresight, R&D, Benchmarking, Market Watch and Technological skills*.

Ce dernier porte sur la conception expérimentale d'un outil de construction, de gestion et de diffusion de la connaissance sur une base régionale et intégrée. SPIDER vise, en s'appuyant sur des réseaux d'experts et d'acteurs dans les régions partenaires, à mieux appréhender la compétitivité future et durable des régions (en termes d'enjeux prospectifs, d'indicateurs de performance, etc) et en déduire les implications en termes de politiques régionales et européennes. Une étude DELPHI menée sur une base comparative entre les trois régions partenaires (Etelä-Suomi en Finlande, Reierungsbezirk Düsseldorf et la Wallonie) a démontré la coexistence permanente dans chacune des régions, d'approches traditionnelles et émergentes du développement qui enclenche un processus de tension créative caractéristique des régions de la connaissance.

La participation de la Wallonie à ce type de projets peut s'apprécier de plusieurs points de vues, notamment :  
 – valoriser les expériences d'autres régions dans la manière d'appréhender la société de la connaissance en

8 Richard Florida et Irene Tinagli, *Europe in the Creative Age*, Pittsburgh - London, Carnegie Mellon University, Demos, February 2004, 45 p.

## Le terrain des régions de la connaissance



Source : *Projet SPIDER, Accroître la compétitivité régionale par la prospective, 2006.*

termes d'outils, de stratégies d'acteurs, de politiques régionales, etc. ;

– comparer la situation de la Wallonie par rapport à d'autres régions de l'Union européenne en matière de compétitivité régionale dans une approche de long terme ;

- enrichir par l'intégration de nouvelles idées et démarches prospectives la vision de la Wallonie à long terme et l'intégration des acteurs de la région dans la mise en oeuvre de cette vision ;
- contribuer à la conception de nouveaux outils de gestion de la connaissance sur une base régionale et intégrée ;
- identifier des expériences intéressantes ailleurs en Europe et les adapter à la situation wallonne au cas où elles paraîtraient pertinentes pour le développement de la région ;
- se constituer en région « pionnière » de la connaissance par sa participation à l'action-pilote du Parlement européen et avoir accès, grâce à la participation aux échanges entre les divers projets

approuvés par la Commission européenne dans le cadre de cette initiative, aux orientations les plus innovantes au niveau européen, etc.

### La prospective comme outil de positionnement de la Wallonie dans la Société de la Connaissance

Au niveau wallon, diverses initiatives de prospective menées ces dernières années qu'il s'agisse de perspectives sectorielles, thématiques, territoriales ou encore sociétales, ont été motivées par le même besoin de mieux comprendre les évolutions du monde et de les valoriser au mieux dans une perspective de développement durable de la région ainsi que de bonne gouvernance régionale. Nous pouvons relever en particulier trois exercices de prospective menés au niveau régional wallon qui convergent tous vers une vision commune de la Wallonie : une région de la connaissance, créative et apprenante, **sous des accents complémentaires entre les trois sphères de la gouvernance** concernées ; il s'agit de :

- **Wallonie 2020**, qui constitue, au départ de la société civile, un exercice de prospective normative, citoyenne et délibérative activant les acteurs ;
- **la Mission prospective Wallonie 21**, qui a mené, à partir de la sphère de l'Etat, des travaux de prospective exploratoire destinés à asseoir une vision stratégique impliquant les acteurs ;
- **la prospective des politiques d'entreprises en Wallonie** (ProspEnWal), dans le cadre du 4 X 4 pour Entreprendre, exercice de prospective normative, associant, à partir des préoccupations du secteur privé, des chefs d'entreprises, des experts et des décideurs publics.

En cumulant les travaux menés en Wallonie et ceux dans lesquels elle a pu participer dans une dynamique d'échanges européens, nous résumons les enjeux de la société de la connaissance pour le territoire wallon en six points majeurs :

- l'élargissement et la **professionnalisation des réseaux** (pôles de compétitivité, coopérations transversales entre administrations, fonctionnement hiérarchique versus collégial, etc) ;

- les besoins de nouvelles **logiques de contractualisation** (horizontale et verticale, association des trois sphères de la gouvernance, vision commune, devenir de la propriété intellectuelle, etc) ;
- la définition de la **compétitivité et sa mesure** (indicateurs du capital intangible) ;
- la mobilisation du **capital social** (prise en compte des valeurs, de la multi-culturalité, des qualités personnelles, de l'intérêt général, de l'intuition, etc) ;
- la rénovation des **systèmes d'apprentissage** (tout au long de la vie, faculté d'initiative, changement de perspective dans le temps et l'espace, autonomisation des établissements, émergence des potentialités moins accessibles) ;
- l'accent sur la **créativité** pour produire de l'innovation (nouveaux rôles des agents culturels, des artistes, canevas d'enseignement renouvelés, etc).

### La multiplicité de mises en mouvement des territoires

Depuis plusieurs années, l'on assiste en Wallonie comme dans la plupart des régions européennes, à une multiplication de démarches de prospective de territoires à

## Développement d'une culture de prospective stratégique en Wallonie(1)



*1985...changement de paradigme, passage à une société cognitive et rupture avec l'idée du déclin, le défi de l'éducation, la compétitivité et l'emploi, la contractualisation, la prospective et l'évaluation...2000*

**1985-1988 : La Wallonie au futur, Vers un nouveau paradigme**

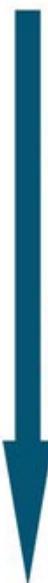
**1988-1994 : La Wallonie au futur, Le défi de l'Éducation**

**1994-1996 : La Wallonie au futur, Quelles stratégies pour l'emploi ?**

**1996-2000 : La Wallonie au futur, Sortir du XXème siècle : évaluation, innovation, prospective**

## Développement d'une culture de prospective stratégique en Wallonie (2)

*2000...vers de nouveaux types de gouvernance territoriale et les régions de la Connaissance ...*

- 
- 1998-2000 : Prométhée (prospective technologique)
  - 1999 : Schéma de développement de l'espace régional  
Création de la Société wallonne de l'Évaluation et de la Prospective
  - 2000-2004 : Mission Prospective Wallonie 21
  - 2001-2004 : *La Wallonie au futur : Wallonie 2020*
  - 2002- 2004 : Province de Luxembourg 2010  
Province de Liège 2020  
Le Pays de Herve au futur  
Zukunftsbild / Vision 2020 Grande Région  
Prospective des politiques d'entreprises

## Développement d'une culture de prospective stratégique en Wallonie (3)

*2000...vers de nouveaux types de gouvernance territoriale et les régions de la Connaissance ...*

- 
- 2003 - 2004 : Blueprint for Foresight Actions in the Regions (DG Recherche de la CE)
  - 2003 : Création de l'Institut Wallon de l'évaluation, de la Prospective et des statistiques (IWEPS)
  - 2004... : Collège Régional de Prospective
  - 2004 - 2005 : Régions de la Connaissance I : (SPIDER, METAFORESIGHT)  
Charleroi 2020  
Mutual Learning Platform (CE et Comité des Régions)
  - 2006 - .... : FUTURREG (Interreg III C)  
Plateforme d'Intelligence Territoriale  
Wallonie Picarde 2025

l'échelle régionale ou infra-régionale. Ces territoires sont visiblement soucieux d'intégrer les dynamiques globales et de long terme pour mieux asseoir leur développement à l'échelle locale. Cette « mise en mouvement des territoires » dans une relation interactive globale-locale se développe le plus souvent à partir de groupes de travail divers construits à partir d'une intelligence collective et de socles de connaissances partagés et construits progressivement en commun.

Ces dynamiques traduisent d'une part la préoccupation de s'inscrire dans un environnement qui dépasse la réalité propre du territoire et d'autre part la prise de conscience de nouveaux modes et comportements de gestion de la connaissance. En Wallonie, ces initiatives ont pu émerger à partir de pouvoirs régionaux ou locaux (Mission Prospective Wallonie 21, Luxembourg 2010 ou Charleroi 2020), d'agences de développement économique ou culturelle (Liège 2020 ou Prospect 15 - Arrondissement de Dinant), au départ des citoyens (Société wallonne de l'Evaluation et de la Prospective, Wallonie 2020, Pays de Herve au Futur) mais également sur des

bases sectorielles (Prospective des politiques d'Entreprises), ou dans une dynamique de coopération transfrontalière (Vision 2020 de la Grande Région), etc.

L'intérêt de ces travaux réside dans le fait qu'ils se sont inscrits dans une logique de bonne gouvernance et qu'ils se sont appuyés sur les instruments régionaux que sont le Schéma de Développement de l'Espace régional (SDER) et le Contrat d'Avenir pour la Wallonie. D'autre part, la Région s'est également dotée d'instruments d'intelligence territoriale intégrés tels la CPDT, l'IWEPS ou la Plateforme d'Intelligence Territoriale wallonne.

Plus récemment, en vue d'organiser des échanges d'expériences au profit des exercices en marche et de nouveaux porteurs d'initiatives à l'échelle communale ou supracommunale, le ministre André Antoine, Vice-président du gouvernement wallon et Ministre de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine de la Région wallonne, a souhaité lancer une plateforme d'échanges et de capitalisation de ces diverses expériences ([www.intelliterwal.net](http://www.intelliterwal.net)).

▮

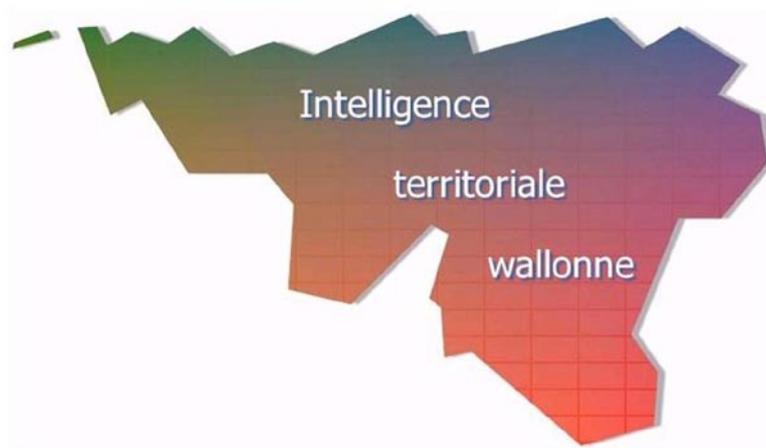


- ✓ Page d'accueil
- ✓ Un mot sur l'initiative
- ✓ Des territoires intelligents
- ✓ Vous avez dit prospective ?
- ✓ Préparer son exercice
- ✓ Lancer son exercice
- ✓ Des expériences à partager
- ✓ La prospective de A à Z
- ✓ Pour en savoir plus



Domaine IntellTerWal.net 2006  
© Institut Destrée & Région wallonne

## Plateforme d'information et d'échanges d'expériences sur la prospective territoriale en Wallonie



## Quelques déterminants à prendre en compte en matière d'appui au développement des territoires

En guise de conclusions et perspectives, nous épinglons quelques implications du développement de la société de la connaissance en termes d'approches et de dispositifs d'appui au développement des territoires :

- le développement d'une capacité de construire (capacity building) le développement territorial : l'articulation entre les différents outils d'analyse, de comparaison, d'évaluation, de prospective ;
- une maximisation des marges de manœuvre des territoires et des acteurs par une implication dans des projets européens, le développement de la coopération interrégionale ou la contractualisation aux différentes échelles ;
- le développement d'un socle de connaissances, du générique au spécifique, de la connaissance scientifique au système des représentations mentales ;
- les dispositifs de développement de la connaissance des territoires : la recherche d'un équilibre entre la cellule des « conspirateurs », telles des personnes impliquées dans un complot ou une action secrète, et les plateformes d'apprentissage mutualisé ?



Le développement d'un socle de connaissance, du générique au spécifique, de la connaissance scientifique au système des représentations mentales : un des déterminants du développement des territoires. ■

9 [http://www.innovating-regions.org/content\\_db/cddb.cfm?action=article&publication\\_id=3432&is\\_article=1&appld=2](http://www.innovating-regions.org/content_db/cddb.cfm?action=article&publication_id=3432&is_article=1&appld=2)

Pour illustrer ces propos, nous mentionnons deux initiatives et concluons de façon opérationnelle.

L'initiative *RegStrat - Strategic Policy Intelligence Tools for Better S&T Investment Strategies in Europe's Regions*, co-financé par la DG Recherche de la CE dans le cadre du programme *Knowledge Regions 2*. Ce projet a pour objet d'approfondir des pratiques régionales en matière de développement et d'utilisation par les pouvoirs publics, de divers outils d'appui à la politique stratégique (prospective, évaluation, benchmarking, audits technologiques, etc) dans le domaine de la recherche et du développement technologique dans son acception large.

La *Mutual Learning Platform*, initiative conjointe de la CE, pilotée par la DG Entreprise, avec l'appui de la DG Recherche, de la DG Regio et le Comité des Régions lancée en avril 2005. Cette plateforme vise d'une part

à stimuler un meilleur échange entre les différentes applications régionales des outils d'appui à la décision en matière de prospective, de benchmarking et de diagnostic et d'autre part à en tirer des orientations sous forme de guides pratiques pour les régions. Les produits de cette plateforme ont été présentés en octobre 2006<sup>9</sup>.

Comme ce papier l'a rappelé d'entrée de jeu, l'énonciation du changement de paradigme sociétal de l'ère de la connaissance n'est pas neuf mais la réelle prise de mesure par les diverses sphères de la société reste un enjeu majeur pour la décennie à venir. La Société de la Connaissance bouleverse nos modes de vie, d'apprentissage, nos comportements vis-à-vis de l'intangible, du non connu, de l'inconnu et de la différence, remet en question nos certitudes, implique de croiser nos expertises, etc. Apprendre des autres et avec les autres pourrait en être le slogan...

## Bibliographie

ALLEE V. (1997). *The Knowledge Evolution, Expanding Organizational Intelligence*, p. XIII, Boston, Butterworth-Heinemann.

ALLEE V. (2003). *The Future of Knowledge*, San Francisco, Elsevier Science.

CLAR G. & DESTATTE P. (2006). *Regional Foresight, Boosting Regional Potential*, Mutual Learning Platform, Regional Foresight Report, Brussels, European Commission & Committee of the Regions, Octobre 2006.

DESTATTE P. and VAN DOREN P. (2004). *Foresight as a Tool to stimulate Societal Paradigm Shift*, European and Regional Experiences, in Martin POTUCEK, Pavel NOVACEK and Barbora SLINTAKOVA, *The First Prague Workshop on Futures Studies Methodology*, p. 91-105, Praha, CESES.

DESTATTE P. and VAN DOREN P. dir., (2003). *La prospective territoriale comme outil de gouvernance*, Charleroi, Institut Destrée.

DESTATTE P. and VAN DOREN P. dir., (2003). *Réflexion prospective sur les politiques d'entreprises en Wallonie*, Rapport final, Namur, Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne (Direction des Politiques économiques) - Institut Destrée, 50 p.

DESTATTE P. and VAN DOREN P. dir., (2004). *Mission prospective Wallonie 21, La prospective à l'écoute de la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée.

DESTATTE P. (2004). *Les concepts de régions de la connaissance, apprenantes et créatives comme outils de développement régional*, 19 p.

FLORIDA R. (2002). *The Rise of the Creative Class : and How Its Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, p. 8sv, New York, Basic Books.

FLORIDA R. (2002). *The Rise of Creative Class, Why cities without gays and rock bands are losing the economic development race*, in *Washington Monthly*, 13 p.

FLORIDA R. et TINAGLI I. (2004). *Europe in the Creative Age*, Pittsburgh - London, Carnegie Mellon University, Demos, 45 p.

KASKINEN J., AHVENAINEN M., RODENHAUSER B., DAHEIM C., VAN DOREN P., ROPARS G. (2006). *Rethinking regional performance in th knowledge society – Foresight as a tool for European regions*, Finland Futures Research Centre, FFRC Publications, 92 p.

RAY P. H. and ANDERSON S.R. (2000). *The Cultural Creatives, How 50 Millions People are changing the World*, p. 235, New York, The Three Rivers Press.

## Références de sites

La Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne (<http://www.intelliterwal.net/>)

L'Institut Destrée (<http://www.institut-destree.eu>)

Le projet FUTURREG - *Futures for regional development* de l'initiative communautaire INTERREG IIIC (<http://www.futurreg.net>)

Le project SPIDER - *Increasing regional competitiveness through futures research methods* (<http://www.wallonie-enligne.net/Regions-Connaissance/SPIDER>).

L'initiative RegStrat - *Strategic Policy Intelligence Tools for Better S&T Investment Strategies in Europe's Regions* (<http://www.regstrat.net>).

La *Mutual Learning Platform*, co-initiative des directions générales de la Recherche, de la Politique régionale, et de l'Entreprise, ainsi que du Comité des Régions (<http://www.innovating-regions.org>).

# Le système régional d'innovation dans la périphérie : observations, synthèse et interrogations

## *Regional innovation system in the periphery: observations, summary and questions*

D. Doloreux<sup>1</sup> et S. Dionne<sup>2</sup>

*Cet article élabore une réflexion sur l'approche du système régional d'innovation. Il explore trois principales questions de recherche, relatives à des sujets théoriques, empiriques et politiques : (1) Qu'est-ce qu'un système régional d'innovation ? (2) Quelles sont les principales caractéristiques d'un système régional d'innovation ? (3) Que nous apprennent les études empiriques sur les systèmes régionaux d'innovation en rapport avec les types de régions en présence ?*

*This article proposes a discussion on the regional innovation system approach, and it explores three main questions in relation to theoretical, empirical and political subjects. (1) What is a regional innovation system? (2) What are the key characteristics of a regional innovation system? (3) What lessons can be drawn from empirical studies of regional innovation systems with respect to the types of region ?*

**Mots-clés :** systèmes régionaux d'innovation, régions métropolitaines et non métropolitaines, innovation, institutions, politiques régionales et locales.

*Key words:* regional innovation systems, metropolitan and non metropolitan regions, innovation, institutions, local and regional policies.

Les études sur les systèmes d'innovation soulignent l'importance de la région et l'importance des ressources locales et régionales spécifiques pour la stimulation de l'innovation au sein des entreprises et des territoires (Asheim et Gertler, 2005 ; Wolfe et Gertler, 2004 ; Cooke et al., 2004). En plus de permettre aux industries d'être plus compétitives, les ressources locales et régionales spécifiques comme le savoir collant, la capacité à apprendre ou encore les attitudes entrepreneuriales par exemple, à travers une infrastructure physique, organisationnelle et sociale, sont des facteurs importants de

développement qui permettent aux industries de mieux participer à la compétition globale.

Comme le fait remarquer Porter (2003) :

« Les avantages compétitifs durables dans une économie globale sont souvent de caractère profondément local, provenant de la concentration de connaissances et de savoir-faire hautement spécialisés, et aussi d'institutions, de rivaux, d'entreprises partenaires et de consommateurs avisés ».

<sup>1</sup> Chaire de recherche sur la francophonie en innovation, entrepreneurship et développement régional, École de Gestion Telfer, Université d'Ottawa, 55 Laurier Est, Ottawa, Ontario, K1N 6N5, Canada. Courriel : doloreux@telfer.uottawa.ca

<sup>2</sup> Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), Université du Québec à Rimouski, 300, allée des Ursulines, Rimouski, Québec, G5L 3A1, Canada. Courriel : steve\_dionne@uqar.qc.ca

La littérature sur les systèmes régionaux d'innovation met donc en valeur le rôle de la région dans la mesure où elle constitue un espace de relation entre la technologie, les marchés, le capital productif, les savoir-faire, la culture technique et les représentations. Ainsi, la région n'est plus envisagée comme un simple support à l'affectation des ressources mais comme un milieu générant des ressources spécifiques et des dynamiques propres (Maskell et Malmberg, 1999).

Il n'est donc pas étonnant de constater que les régions soient redevenues une priorité à l'ordre du jour des politiques de développement économique, celles-ci étant maintenant définies comme étant le niveau le plus approprié pour la promotion d'une économie basée sur le savoir. En effet, la prise en compte des spécificités régionales et de l'environnement culturel, économique et institutionnel au sein desquels opèrent les acteurs de l'innovation a conduit un nombre important de gouvernement à mettre en œuvre des politiques de développement et des plans stratégiques pour stimuler l'innovation et la compétitivité régionale sur la base des concepts des systèmes régionaux d'innovation. À titre d'exemple, on peut citer les *Initiatives Stratégiques Régionales (ISR)* du gouvernement du Canada en matière de soutien aux systèmes d'innovation, le *Regional Innovation and Technology Transfer Strategies (RITTS)* et le *Regional Innovation Strategis (RIS)* de la Commis-

sion européenne, le programme *Vinnväxt* de la Suède, le *Regional Technology Plan* du Pays de Galle, etc. Ces exemples illustrent que les systèmes d'innovation sont dorénavant reconnus comme ayant un rôle important à jouer dans le développement des économies régionales.

Ce papier explore trois principales questions de recherche, relatives à des sujets théoriques, empiriques et politiques : (1) Qu'est-ce qu'un système régional d'innovation ? (2) Quelles sont les principales caractéristiques d'un système régional d'innovation ? (3) Que nous apprennent les études empiriques sur les systèmes régionaux d'innovation en rapport avec les types de régions en présence ?

### Qu'est-ce qu'un système régional d'innovation ?

Dans la foulée des travaux sur les modèles territoriaux d'innovation (Hassink, 1999 ; Moulaert et Sekia, 2003 ; Doloreux, 2002), de nombreuses études ont permis d'identifier des formes similaires ou comparables d'organisations productives localisées basées sur le développement de la technologie. Ces travaux fournissent les éléments du cadre d'analyse que représente l'approche du système régional d'innovation.



Les régions sont redevenues une priorité à l'ordre du jour des politiques de développement économique. Paysage agricole typique de La Pocatière, au fond de la Grande Anse (Saint-Laurent). ■

Le système régional d'innovation fait référence à des concentrations spatiales d'entreprises et d'organisations publiques et semi-publiques (universités, instituts de recherche, agences de transfert et liaison technologique, associations d'affaire, organismes gouvernementaux, etc.) qui produisent de l'innovation sur la base d'interactions et d'apprentissage collectif au travers de pratiques institutionnelles communes. Selon cette perspective, le système régional d'innovation est intimement lié à l'économie du savoir et à la nouvelle conception de l'innovation comme résultat d'un produit social et territorialisé, stimulé non seulement par les ressources localement ancrées mais également par le contexte social et culturel dans lequel elle évolue (Bathelt et al., 2004). Il peut d'ailleurs être utilisé, et c'est souvent le cas, comme une expression générique qui recouvre des modèles similaires tels que : « *milieux innovateurs* », « *districts industriels* », « *régions apprenantes* », « *systèmes productifs locaux* » et « *clusters régionaux* ».

Le système régional d'innovation n'est pas seulement le produit des réflexions sur les modèles économiques territoriaux. La notion s'inspire également des travaux récents de l'économie institutionnelle et de l'économie régionale sur l'innovation. En effet, ces travaux reconnaissent et soulignent plus spécifiquement l'importance dans les processus d'innovation des interactions entre les différents acteurs et leur environnement et celle des externalités qui affectent la fonction de production dans les territoires. Plutôt que d'aborder l'innovation comme le résultat d'un processus linéaire et technocratique, et la région comme un simple support à l'affectation des ressources, ces travaux appréhendent l'innovation comme étant un processus itératif qui résulte de formes collectives d'apprentissage facilitant l'accès à différentes sources d'information pour l'entreprise (Edquist, 1997). Comme certains types d'informations et de connaissances s'échangent difficilement ou sont très coûteuses à transmettre, notamment les savoirs collants, non codifiés et tacites (Asheim et Isaksen, 2002), les formes d'apprentissage collectives émergent à

l'intérieur d'un contexte institutionnel, politique et social déterminé. Les entreprises les plus géographiquement rapprochées ont ainsi plus de chances d'échanger formellement et informellement (Maskell et Malmberg, 1999) et tirent profit des économies externes renforcées par cette proximité *marshalienn*e (meilleurs accès aux intrants, rivalités locales et clients locaux ; Porter, 2001) et des effets de débordement de connaissances (Feldman et Audretsch, 1999).

En somme, l'innovation a donc une dimension plus territorialisée et elle est dorénavant considérée comme le résultat d'un processus systémique tributaire de l'apprentissage interactif des externalités régionales. Le système régional d'innovation apparaît ainsi comme une forme typique d'organisation productive territorialisée dans la mesure où il constitue un espace de relations entre la technologie, les marchés, le capital productif, les savoir-faire, ou encore la culture technique, régi par un ensemble de normes implicites et explicites alliant règles de marché et codes sociaux (Courlet, 2001).

La littérature portant sur les systèmes régionaux d'innovation souffre toutefois de certaines lacunes *définitoires* (Doloreux et Parto, 2005). Parmi celles-ci, relevons en particulier un manque de définition précise sur le cadre territorial d'analyse. Niosi (2005) rappelle, à l'évidence,



La région peut faire référence à des entités géographiques différentes, d'où la nécessité d'une définition préalable à toute étude d'un système régional d'innovation. Saint-Roches-Aulinaies, localité prospère de la Côte-du-Sud, sur les rives du Saint-Laurent. ■

que n'importe quelle étude d'un système régional d'innovation devrait débuter par une définition de ce qui est entendu comme étant la région. Dans les études sur les systèmes régionaux d'innovation, la région peut faire référence à des entités géographiques variant de la petite localité, la ville ou l'aire d'un bassin d'emploi par exemple (Simmie, 2001 ; Crevoisier et Camagni, 2001 ; Diez, 2002) à des niveaux d'agrégations plus vaste comme des zones continentales ou des corridors industriels transnationaux (Saxenian, 1994).

En dépit de difficultés théoriques et empiriques, et du fait qu'il n'existe pas de définition arrêtée, la notion du régional peut prendre deux connotations. D'une part, elle peut se définir comme une entité fonctionnelle, c'est-à-dire « *un territoire qui s'identifie comme ayant une identité et une culture territoriale spécifique et qui se positionne comme un 'acteur' doté d'un capital social propre qui lui permet d'être interprété comme une réponse socio-institutionnelle au développement économique* » (Masinda, 2001). D'autre part, elle peut se définir comme une entité politique, c'est-à-dire « *un territoire qui est limité par une juridiction politique et administrative déterminé* » (Doloreux, 2002). Dans le premier cas, les frontières du régional évoluent au fil des changements économiques et de l'évolution des relations sociales des acteurs du territoire, alors que dans le deuxième cas les frontières sont fixes et circonscrites à un espace géographique déterminé.

## Quelles sont les principales caractéristiques d'un système régional d'innovation ?

### Les éléments du système régional d'innovation

Plusieurs travaux ont présenté les principaux éléments illustrant le concept de systèmes régionaux d'innovation (Autio, 1998 ; Cooke et al., 2004 ; 2001 ; Asheim et al., 2003). Le système régional d'innovation regroupe trois niveaux : l'entreprise innovante, les institutions et les organisations du savoir, et l'environnement socio-économique et culturel.

Le premier niveau fait référence à l'entreprise et aux ressources internes qu'elle consacre aux activités d'innovation en termes de R&D, à l'acquisition, à l'intégration et à l'utilisation de technologies de pointe, au personnel scientifique et technique, à la commercialisation et à l'exportation de ses produits. L'importance relative ac-

cordée à ces facteurs conditionne fortement le potentiel d'innovation de l'entreprise (Lamari et al., 2001).

Le second niveau renvoie aux institutions et organisations du savoir avec lesquels les entreprises peuvent interagir et collaborer pour soutenir et alimenter leurs activités d'innovation. Les principaux acteurs sont les suivants :

- les institutions d'enseignement et formation : il s'agit d'organisations composées d'universités, collèges et centres de formation et de spécialisation collégiales ou professionnelles ;
- les organisations de R&D et de transfert technologique : ce sont pour l'essentiel des organisations qui fournissent une expertise unique à la résolution des problèmes technologiques que rencontrent les entreprises. Elles agissent également comme agents de liaison entre les entreprises et les laboratoires publics et universitaires ;



Les acteurs du savoir avec lesquels les entreprises peuvent interagir et collaborer pour soutenir et alimenter leurs activités d'innovation. Ici, la ferme Lapokita, ferme-école de l'Institut de technologie Agro-alimentaire (ITA), à La Pocatière. ■



Le Centre de développement bioalimentaire du Québec, siège de l'agrobiopôle du Bas-Saint-Laurent.

- les services et le soutien technologique aux entreprises : ce sont des entreprises qui offrent un éventail de services-conseils spécialisés dans le but d'aider les entreprises dans les différentes étapes de la réalisation de l'innovation. L'offre de services-conseils est variée et multiple. À titre d'exemple, en font partie les services de comptabilité, d'ingénierie, de marketing, d'informatique ou encore les services scientifiques et de recherche ;
- les sociétés de financement/capital risque : ce sont des organisations qui fournissent des capitaux afin de promouvoir et soutenir des initiatives propres à accroître la capacité technologique des entreprises ;
- les agences de développement économique : ce sont des organisations qui sont responsables de l'application et de l'encadrement des politiques et programmes de soutien au développement des collectivités territoriales ;
- le soutien à l'innovation : ce sont des infrastructures comme les parcs scientifiques ou encore les incubateurs technologiques qui accueillent les nouvelles entreprises, surtout celles essaimées, et offrent généralement des programmes de support et d'assistance technique auprès des entreprises.

Le troisième niveau réfère à l'environnement socio-économique et culturel. Il comprend les conditions générales d'ordre économique, social, politique et culturel qui définissent le climat d'ensemble, les *codes de conduite* ou les *règles du jeu* favorables ou non à l'innovation et à l'établissement de collaborations formelles et informelles entre les différents acteurs du système d'innovation. En fait, il s'agit du contexte institutionnel formel et informel dans lequel les activités économiques se déroulent dans un territoire.

D'une part, il comprend des éléments qu'on peut qualifier de conditions-cadres dans lesquels évoluent les activités d'innovation car elles sont déterminées ou fortement influencées par les

décisions gouvernementales. D'autre part, il rassemble les éléments intangibles que l'on retrouve dans une région et qui ont un impact sur l'innovation, comme par exemple l'interconnaissance des acteurs, le degré de loyauté, le niveau de confiance et de respect entre les individus ainsi que le partage d'une culture commune. Ces éléments sont très souvent ancrés dans l'histoire régionale, les racines sociales et anthropologiques d'un territoire. Il est généralement admis maintenant que ces éléments intangibles et tacites interviennent de façon déterminante dans le bien-être économique et le développement potentiel de systèmes régionaux d'innovation (Storper, 1997).

#### Les interactions dans le système régional d'innovation

Ce sont les interactions entre les différents éléments dans ces trois niveaux qui constituent en soi le système d'innovation. Le modèle schématique décrit précédemment a ceci d'intéressant qu'il attire non seulement l'attention sur les facteurs internes et externes à l'innovation mais également sur la capacité des acteurs de l'innovation à interagir et à susciter des synergies entre eux. Il met ainsi en valeur l'importance de l'environnement culturel, économique et institutionnel sur

les activités innovantes des entreprises avec pour but de mieux comprendre les pratiques institutionnelles de l'innovation, les liens sociaux des pratiques technologiques et les processus d'interaction entre les acteurs du système.

C'est pour cela que l'approche des systèmes régionaux d'innovation souligne avec insistance l'importance jouée par l'environnement dans lequel les activités innovatrices évoluent. Comme les entreprises n'innovent pas en vase clos, l'innovation est un processus fondé sur des relations de proximité et, par conséquent, elle est intimement influencée et stimulée par l'environnement socioéconomique et culturel. Celui-ci, s'il réunit les conditions favorables, peut permettre d'accroître la capacité d'apprentissage interactif en facilitant les rapports entre l'entreprise et les apports externes qui lui sont nécessaires pour innover. Autrement dit, la région offre et produit tout à la fois les conditions et les ressources nécessaires à l'innovation, qui à son tour est à la base du développement et de la croissance.

À cet égard, les sources d'avantages concurrentiels des régions sont déterminées par la combinaison de différents facteurs orientés autour des effets bénéfiques engendrés par la proximité et la concentration géographique des acteurs :

- La proximité géographique des acteurs permet et facilite l'échange entre les acteurs des secteurs public et privé dans la région, en plus de réduire les coûts associés à ces échanges (Maskell et Malmberg, 1999) ;
- Le réseautage et la collaboration entre les différents acteurs sont des conditions nécessaires au développement de nouveaux produits et procédés. La proximité et la concentration géographique fournissent aux entreprises des externalités qu'elles peuvent exploiter et utiliser. Ces externalités, telles que définies par Malmberg (1997), sont la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, d'intrants à la production (sous-traitants, services et soutien à l'innovation, etc.) et les bénéfiques des retombées technologiques régionales ;
- Le capital social assure la transmission du savoir et de meilleures pratiques innovantes. Il est fortement renforcé par les acteurs lorsque des valeurs communes et la confiance sont partagées. L'apprentissage collectif et interactif entre les acteurs requiert en effet un certain degré de loyauté, de respect mutuel

entre les individus, le partage d'un même langage et d'une culture commune.



*Le capital social est fortement renforcé par les acteurs lorsque des valeurs communes sont partagées. Bénédiction des animaux lors de la messe de Saint-Roch, protecteur des maladies du bétail et des animaux domestiques, à Saint-Roch-des-Aulnaies.*

En résumé, les caractéristiques de l'environnement socioéconomique et culturel comptent au chapitre des conditions importantes de la mise en oeuvre des processus d'innovation : d'une part par les externalités que le territoire offre et que les entreprises utilisent, et d'autre part, par les règles et normes qui prévalent sur le territoire en question, les règles collectives qui agissent comme dispositifs cognitifs favorables au processus d'innovation.

#### **Les principaux processus en œuvre dans les systèmes régionaux d'innovation**

L'approche des systèmes régionaux d'innovation peut être un outil analytique intéressant, nous l'avons vu, pour systématiser les différentes formes d'interdépendances qui se tissent dans une région et qui interviennent dans son développement technologique. Outre les caractéristiques communes à la plupart des définitions des systèmes régionaux d'innovation et des principaux éléments (statiques) qui le composent, cette partie a donc pour objectif de décrire les principaux processus (dynamiques) qui fondent l'existence d'un système. À cet effet, Howells (1999) offre une contribution intéressante de ce que sont les principaux processus nécessaires à cet égard :

- La présence localisée de mécanismes d'échange et de partage d'informations concernant le processus d'innovation, tant à un niveau individuel qu'à un niveau collectif. Il s'agit à la fois de mécanismes formels que de mécanismes informels dans le cas de formes d'échange et de partage de connaissances tacites. A ce sujet, Cooke et al. (Cooke et al., 2000) ont soulevé par exemple la difficulté qui existe à transmettre sur de longues distances les connaissances tacites et non codifiées qui s'échangent dans le cadre de rencontres face-à-face nécessaires entre les acteurs. Malgré l'importance croissante de l'accessibilité et de l'utilisation des NTIC dans la nouvelle économie, l'échange et le partage de ce type d'information est d'abord favorisé par les relations personnelles, le face-à-face et les rapports basés sur le partage de valeurs communes, l'établissement de réseaux basés sur la confiance mutuelle (Lorenzen, 2001 ; Asheim et Isaksen, 2002) ;
- La présence de procédures de recherche localisées. Les entreprises, surtout celles qui sont de petites tailles et qui opèrent dans les marchés locaux et régionaux, ont une connaissance limitée sur les ressources qui existent et leur disponibilité (Camagni et al., 2004). Ainsi, leur proximité auprès des autres entreprises à forte concentration de savoir et organisations de recherche augmente les occasions pour celles-ci d'innover et d'intégrer des réseaux dynamiques dans lesquels elles pourront transférer et acquérir des connaissances ;
- La présence de formes interactives d'apprentissage localisé. L'innovation résulte de formes d'apprentissage interactives diversifiées (*know how, know what, know who, know where*) liant les entreprises avec l'ensemble des acteurs de leur environnement socio-économique, faisant alors émerger des réseaux d'innovation qui facilitent le rapprochement entre les entreprises et leurs clients, concurrents, fournisseurs, organisations de recherche, universités, consultants, etc. (Lamary et al., 2001) ;
- La présence de formes localisées spécifiques d'utilisation de l'innovation et des technologies. Cette



Malgré l'importance des NTIC dans la nouvelle économie, les connaissances tacites et non-codifiées s'échangent toujours dans le cadre de rencontres personnelles. Un café de village aménagé dans un presbytère historique et patrimonial, à Saint-Roch-des-Aulnaies. ■

notion réfère à la capacité des entreprises et institutions au niveau local ou régional à agir comme utilisateur potentiel de nouvelles innovations et technologies. Ces utilisateurs potentiels facilitent l'amélioration rapide (ou le rejet) de nouvelles innovations technologiques et ainsi améliorent la performance générale du système régional d'innovation en réduisant les incertitudes liées à l'innovation et le risque qui y est associé (Maskell, 2001).

Les quatre processus décrits ci-dessus constituent des traits généraux communs à tous les systèmes régionaux d'innovation. Il est bien entendu qu'un système d'innovation *typique* ou exemplaire sera celui qui rassemblera l'ensemble de ces processus dynamiques. Cependant, force est d'admettre que peu de régions rassemblent de manière évidente et non équivoque l'ensemble des processus ci-dessus décrits. Plusieurs régions par exemple ne présentent pas la masse critique requise pour engendrer les processus en question et faire en sorte que les acteurs du système bénéficient des effets positifs engendrés par la concentration géographique et les effets localisés des activités liées à l'innovation. Cette situation peut en partie être attribuable à des facteurs comme la faible densité de population ou du tissu économique, l'absence de dynamiques innovantes dans les entreprises et les institutions, la nature des activités économiques (fondées sur des secteurs à faible valeur ajoutée), l'absence de dynamiques interinstitutionnelles, etc. (Doloreux, 2003 ; Malecki et Oinas, 1999 ; Morgan et Nauwalaers, 1999).

De plus, parmi les quatre processus en question, il convient de faire remarquer que l'attention est essentiellement centrée sur des mécanismes interactifs localisés des phénomènes d'innovation, négligeant de ce fait le rôle des relations extraterritoriales avec les acteurs opérant à d'autres échelles comme, par exemple, les institutions du système national d'innovation ou encore les grandes entreprises internationales. Comme le font remarquer Hommen et Doloreux (2004) :

*«An emphasis on localised learning and the existence of untraded interdependencies is simply not sufficient to understanding the functioning of regional innovation system. In emphasising localised learning, too much attention has been paid to social and institutional conditions within regions in terms of how they shape processes of innovation development. This focus has been*

*closely linked to a concentration on 'successful' regions, those regions which have built their competitive advantage from particular kinds of localised learning, and which are functionally integrated within a territorially embedded, socio-cultural and socio-economic structure. To develop a more comprehensive approach to understanding regional innovation system, it will be necessary to consider failures as well as successes, non-localised as well as localised learning, and different modes of integration, both locally and globally».*

À ce sujet, quelques travaux récents ont relevé spécifiquement l'importance des relations extraterritoriales dans les processus d'innovation des entreprises (Bunnell, 2001 ; Doloreux, 2004 ; Simmie, 2003 ; Britton, 2004 ; MacKinnon et al., 2002). Ces travaux ont questionné la véritable nature de l'ancrage territorial des processus d'innovation et, par conséquent, les frontières des systèmes régionaux d'innovation. De telles critiques sont étroitement liées au fait que les entreprises innovantes exploitent à la fois des ressources endogènes et exogènes pour innover et, de ce fait, développent tout à la fois des avantages concurrentiels localisés (endogènes au système) et non localisés (exogènes au système) leur permettant de renforcer leur intégration sur les marchés. Il en va de même pour les dispositifs institutionnels de soutien à l'innovation mis en oeuvre dans une perspective de développement territorial d'un système d'innovation reposant sur des interventions publiques de niveaux spatiales variés (Howells, 2005).

### Que nous apprennent les études empiriques sur les systèmes régionaux d'innovation en rapport avec les types de régions en présence ?

Il existe une quantité importante de recherches qui ont eu pour objet de caractériser la nature, l'activité, la performance et le développement des systèmes régionaux d'innovation. L'objectif de cette section est de fournir des informations extraites des études empiriques sur ces systèmes d'innovation en rapport avec les types de régions en présence. Dans la synthèse qui suit, nous cherchons à démontrer l'importance accordée aux régions métropolitaines dans la littérature scientifique sur les systèmes régionaux d'innovation. Avec la conséquence de négliger l'apport des régions non métropolitaines comme lieux propices également à l'émergence de tel système d'innovation.

Rappelons qu'une bonne partie de l'intérêt pour les systèmes régionaux d'innovation provient d'expériences et d'études de cas de villes (Feldman & Audretsch, 1999 ; Isaksen & Aslesen, 2001 ; Komninos, 2002 ; Simmie, 2001), de régions urbaines et métropolitaines (Asheim et al., 2003 ; Brouwer et al., 1999 ; Diez, 2000, 2002 ; Doloreux, 2004a ; Gertler & Wolfe, 2004 ; Harrison et al., 2004 ; Simmie et al., 2004 ; van den Berg et al., 2001 ; Wolfe & Lucas, 2004) et de régions denses d'effervescence *high tech* (Britton, 2003 ; Isaksen, 2004 ; Leibovitz, 2004 ; Niosi, 2005).

En général, ces études révèlent que les systèmes d'innovation dans les régions métropolitaines affichent de meilleures performances en termes d'innovation par rapport aux performances nationales. Comme le font remarquer Tödtling et Trippl (2005), les systèmes d'innovation dans les régions métropolitaines sont considérés comme des centres d'innovation qui tirent profit des externalités et de la présence des économies d'agglomérations. Ces régions offrent une densité de population, une diversité démographique, une synergie organisationnelle et une riche interaction entre acteurs et constituent ainsi le cadre idéal type pour l'innovation et le développement technologique.

Les études nationales sur les systèmes régionaux d'innovation en Europe (Isaksen, 2005) et au Canada (Wolfe et Lucas, 2004) ont ainsi démontré que ceux-ci sont principalement localisés dans de grandes villes ou

dans des régions munies d'universités, de prestigieuses organisations de recherche et d'hôpitaux. Certains de ces systèmes d'innovation sont solidement établis autour d'industries à base scientifique élevée comme par exemple les biotechnologies, l'aéronautique et les télécommunications (Niosi, 2005). Il peut exister des variantes à la référence territoriale métropolitaine. Tödtling et Kaufmann (2001), par exemple, s'intéressent au degré d'innovation et de performance des territoires où l'on retrouve une concentration de secteurs manufacturiers de tradition industrielle ancienne. Quévrit et van Doren (2001) et van Doren (1996) s'intéressent quant à eux à la dynamique des milieux et régions innovantes en contexte de reconversion industrielle.

En raison de leur taille, les systèmes d'innovation dans les régions métropolitaines offrent une variété de sources d'informations et de collaborateurs potentiels avec lesquelles l'entreprise innovante collabore, créant ainsi un bassin de connaissance plus grand ayant pour résultat de faire progresser plus rapidement le développement technologique (Diez, 2002). En plus de compter sur la présence du marché et d'un grand nombre d'acteurs économiques – clients et fournisseurs diversifiés et de services – de même que sur la présence d'institutions importantes (universités, bureaux gouvernementaux, institutions culturelles, etc.) (Polèse et Shearmur, 2003), les régions métropolitaines sont, en autres, des lieux où se localisent les multinationales étrangères ou domestiques, des petites et moyennes entreprises innovantes,



Les systèmes régionaux d'innovation sont principalement localisés dans de grandes villes ou dans des régions pourvues d'universités, de prestigieuses organisations de recherche et d'hôpitaux. Ici, l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA), à la Pocatière. ■

et les institutions d'enseignement et de recherche qui sont liées à des entreprises mondiales (Simmie, 2001).

Enfin, les études ont démontré que les régions urbaines étaient identifiées comme étant les lieux les plus propices à l'innovation. En effet, elles concentrent majoritairement les activités de R&D, brevets et les innovations majeures (Brouwer, 1999) ; les effets de débordements des connaissances sont perceptibles seulement dans les grappes industrielles et agglomérations et ne peuvent être diffusés au-delà d'une certaine distance géographique (Feldman et Audretsch, 1999). L'ensemble des avantages concurrentiels des économies métropolitaines s'expliquent par le fait qu'elles sont mieux disposées et mieux équipées pour stimuler l'innovation. Selon Malmberg (1997), la concentration des activités économiques dans les régions métropolitaines procurent aux entreprises innovantes des avantages indéniables : l'accès au marché, aux sous-traitants, à une main d'œuvre spécialisée, aux réseaux formels et informels, aux services spécialisés ainsi qu'aux infrastructures technologiques.

Dans ce portrait, que peut nous apprendre la littérature sur les systèmes régionaux d'innovation en régions non métropolitaines ? Par opposition aux systèmes d'innovation

dans les grandes régions urbaines, une caractéristique fondamentale des régions non métropolitaines serait que les éléments nécessaires à l'animation et au fonctionnement d'un système d'innovation y sont peu développés et les dynamiques de réseautage et le soutien à l'innovation beaucoup moins apparents. De plus, le tissu institutionnel et les réseaux d'échange d'information n'y sont pas, en comparaison, aussi bien développés (Morgan et Nauwelaers, 1999).

Les régions non métropolitaines sont vues comme étant moins innovantes que les régions métropolitaines, que ce soit en termes d'intensité de R&D et d'activités d'innovation, alors que leur tissu industriel est généralement caractérisé par la prédominance d'industries matures ou contrôlées par l'extérieur ou d'entreprises oeuvrant dans les secteurs traditionnels tournés surtout vers la production d'innovation incrémentale et d'innovation de procédés (Doloreux, 2003 ; Malecki et Oinas, 1999). Les entreprises affichent une plus faible propension à innover et ont des difficultés à croître et à exporter ou encore à s'intégrer dans les chaînes de production.

Ces régions affichent généralement des performances économiques et technologiques inférieures aux moyennes nationales. Souvent, elles affichent certaines fai-



Les régions non-métropolitaines sont moins innovantes que les régions métropolitaines. Paysage agricole de la Côte-du-Sud, à Sainte-Louise, avec en arrière-plan les érablières des contreforts des Monts Notre-Dame (Appalaches). ■

blesses en ce qui concerne la recherche et la valeur ajoutée, et ne présentent pas un tissu institutionnel développé, notamment en ce qui concerne l'offre d'éducation supérieure, la présence de centres de recherche d'envergures et la disponibilité de capitaux (Landabasco, 1999). En effet, les *ingrédients* requis pour le développement d'une région innovante (connaissance, capital humain, collaborations, masse critique des éléments d'un système d'innovation, etc.) sont peu développés et ces régions ne disposent pas des conditions initiales généralement décrites comme propices à l'émergence de l'innovation et du développement technologique. Par conséquent, les régions non métropolitaines sont souvent décrites comme possédant moins d'opportunités à intégrer, développer et échanger des savoir-faire dans les pratiques courantes d'innovation.

Les résultats des analyses identifiant et caractérisant les systèmes régionaux d'innovation dans les régions non métropolitaines ont relevé un certain nombre de barrières limitant ces régions à évoluer selon les attributs d'un système d'innovation (Porter, 2004 ; Asheim et al., 2003 ; Doloreux, 2003 ; Morgan and Nauwelaers, 1999 ; Cooke et al., 2000 ; Wigg, 1999) :

- *Déficit de l'infrastructure physique.* Le déficit des infrastructures physiques accentue le problème des inégalités entre régions métropolitaines et non métropolitaines. Cette carence accentue les coûts liés au transport des marchandises et des individus, au désavantage des régions non métropolitaines pour lesquelles ce déficit représente un handicap majeur difficile à remédier pour leur développement.
- *Une infrastructure institutionnelle de recherche et de soutien à l'innovation peu développée.* Les systèmes d'innovation reposent sur une variété d'institutions et d'organismes de soutien à l'innovation avec lesquels les entreprises collaborent pour innover. Ces collaborations visent l'acquisition de nouvelles idées ou d'infrastructures leur permettant de résoudre un problème lié à la technologie, au marché ou encore au recrutement et à la formation de la main d'œuvre. L'absence d'une telle infrastructure institutionnelle peut s'avérer un sérieux handicap pour les entreprises qui désirent innover et être compétitives sur les marchés dans les régions non métropolitaines.
- *Absence ou difficulté d'accès aux capitaux et à la technologie.* Le succès relatif d'un système d'innovation

repose sur les capacités entrepreneuriale et innovatrice des entreprises. Le développement et la commercialisation de nouvelles idées et innovations requièrent des ressources et du capital ainsi que la possibilité pour les entreprises d'échanger et de partager les connaissances. L'absence ou la difficulté d'accès aux capitaux et à la technologie contraignent et limitent le développement de nouvelles avancées qui pourraient engendrer à leur tour l'émergence de nombreuses activités connexes et complémentaires (fabrication de prototypes, de machines, de fournitures spécifiques, etc.).

- *Rareté d'une main d'œuvre qualifiée et spécialisée.* Les entreprises innovantes requièrent une main d'œuvre spécialement qualifiée et spécialisée. À l'évidence, les compétences des ressources humaines sont devenues un facteur déterminant du succès des entreprises. Le développement de nouvelles activités et de nouveaux produits sur lesquels repose maintenant la compétitivité des entreprises nécessite la disponibilité d'un personnel éduqué, créatif et talentueux. L'exiguïté d'un tel bassin de main d'œuvre limite les entreprises à innover et à être compétitives.



Les compétences en ressources humaines sont devenues un facteur déterminant du succès des entreprises. Atelier du cours de maréchal-ferrant (ITA) à La Pocatière.

- *Faible présence d'industries riches en savoir.* Le tissu industriel des régions non métropolitaines est principalement dominé par des entreprises oeuvrant dans des secteurs de fabrication à faible intensité de savoir et dont les stratégies préconisées sont la réduction de coût de production, en particulier des

salaires plutôt que la mise d'accent sur la nécessité d'un usage plus efficace des ressources et d'investir dans les procédés, l'innovation technologique et l'amélioration des qualifications internes.

- *Insularité et enfermement régional.* La compétitivité des systèmes régionaux d'innovation repose sur leur habileté à importer de nouvelles informations et idées dans le but de générer le maximum de valeur ajoutée dans leurs exportations. Les régions qui performant le mieux sont celles où les entreprises innovantes exploitent à la fois des ressources endogènes et exogènes qui, mises ensemble, leur procurent des avantages concurrentiels leur permettant de renforcer leur intégration dans les marchés. Les entreprises des régions non métropolitaines ont tendance à être plus introverties et moins à l'affût des différentes pratiques et opportunités technologiques globales. Par conséquent, elles sont souvent réduites à partager et échanger avec un nombre limité d'acteurs régionaux, et présentent certaines difficultés à être compétitives sur les marchés globaux.

Cependant, dans toute cette littérature, la présence ou l'absence de facteurs qui influent le niveau et la propension des régions non métropolitaines à innover ne sont pas précisées. Comme le souligne Pose-Rodriguez (1999, p. 82) :

*«There is no single set of social conditions capable of explaining the formation of successful regional innovation systems. Although it is widely accepted that innovation is more likely to find breeding grounds in urban than in rural areas, in firms and environments with a younger and better educated working than in those areas with low levels of educational achievement, and in areas with a greater participation of the population in the labour force, lower unemployment, and higher purchasing, other empirical studies partially contradict those findings».*

La présence de tels systèmes en régions non métropolitaines n'est peut-être pas courante et généralisée mais il est tout de même possible d'observer dans plusieurs de ces milieux, parfois à échelle réduite seulement, des dynamiques inhérentes aux systèmes d'innovation tel que le développement de processus d'innovation au sein d'entreprises et le développement de liens interrégionaux afin de rompre un certain isolement et de favoriser des transferts et les débordements technologiques.

Néanmoins, il appert qu'il existe une grande différence dans la forme que prendra un système d'innovation selon qu'une région ait un passé rural ou industriel, possède une économie constituée de plusieurs petites et moyennes entreprises d'appartenance locale ou d'importantes installations de propriété étrangère, qu'elle constitue une région métropolitaine plutôt qu'un territoire périphérique peu densément peuplé, qu'elle ait une population qui appartienne principalement à la classe ouvrière ou qui soit constituée de petits entrepreneurs, qu'elle soit le lieu d'un riche tissu institutionnel ou désavantagée à cet égard.

## Conclusion

A l'évidence, les responsables de l'action publique sont tenus d'appliquer les principes d'actions pour promouvoir le développement économique et les changements structurels imposés par l'économie contemporaine. Toutefois, la grande complexité de la tâche implique de déterminer le mode d'application de ces principes en tenant compte explicitement des circonstances spécifiques et des barrières à l'innovation de chaque région. Car si le système régional d'innovation est un élément porteur du développement d'une certaine catégorie de régions, nous devons questionner leur contribution et leur portée au plan économique et politique au sein des régions qui ne disposent pas de conditions propices à l'émergence de l'innovation. En sensibilisant à ce questionnement les responsables de l'action publique, nous limitons l'enthousiasme des gouvernements de procéder à la mise en place de tentatives simplistes d'importation de stratégies de développement qui ont réussi ailleurs et que celles-ci soient valorisées au détriment de projets ou d'initiatives, dont les effets sont plus structurants pour répondre aux problèmes et tendances lourdes auxquelles doivent faire face certaines régions. Et ce, quitte à favoriser la mise en place de projets ou d'initiatives moins attrayantes.

Cependant, étant donné que l'innovation régionale est multiforme et omniprésente, différents types de systèmes régionaux peuvent exister et ce, même au sein de régions qui présentent des problématiques de développement similaires. Les trajectoires de développement des systèmes d'innovation diffèrent les uns des autres, les systèmes n'ayant pas tous les mêmes niveaux de développement, n'ayant pas tous atteint la même complexité et ne rencontrant donc pas les mêmes problèmes, donc n'évoluant pas tous de la même manière et



*L'innovation régionale est multiforme. Serres expérimentales de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) de La Pocatière.* ■

aux mêmes rythmes. Par conséquent, il est important de saisir les différentes manifestations de ces systèmes d'innovation afin de mettre en lumière les rapports qui existent entre différents types de systèmes d'innovation dans les régions périphériques et entre régions périphériques et urbaines. Il est ainsi important de mieux comprendre l'émergence et le fonctionnement de ces systèmes d'innovation, celles où l'innovation est tout aussi nécessaire bien que produite avec moins d'éclat

mieux comprendre les types d'exploitation innovante des entreprises et des institutions afin d'analyser la dynamique interne de ce système d'innovation et d'évaluer l'importance de la région dans son fonctionnement. Cela permettra ainsi non seulement d'éclairer les enjeux communs relatifs aux dynamiques des systèmes d'innovation, mais également d'en relever les différences et les spécificités entre eux de sorte à mieux comprendre leur portée comme outil politique de développement économique des régions.

et se soldant en taux de croissance seulement moins spectaculaires.

Face à ces observations, la question qui se pose est celle finalement du rôle et de l'effet structurant de la mise en place et de la promotion d'un système d'innovation au sein des économies régionales. Si nous considérons que chacune des régions peuvent mettre en place une stratégie de développement visant l'émergence des systèmes régionaux d'innovation, nous devons en revanche nous questionner sur l'évolution des économies régionales de sorte à mieux identifier le type de soutien à l'innovation qui est le plus efficace pour les types de régions et les barrières à l'innovation.

À travers tous ces constats se pose la question de la pertinence et de la capacité explicative de l'approche des systèmes d'innovation et du degré de généralisation des résultats obtenus. Par exemple, en quoi il y a émergence et construit des éléments de formation d'un système d'innovation dans toutes les régions et comment tout cela se compare-t-il entre régions à succès et par rapport aux autres régions. La recherche de réponses à ces questions devrait permettre de

## Bibliographie

- ASHEIM B.T. and ISAKSEN A. (2002). *Regional Innovation Systems: The Integration of Local 'Sticky' and global 'ubiquitous' Knowledge*. *Journal of Technology Transfer*, 27, 77-86.
- ASHEIM B.T. ISAKSEN A., NH C. and TODTLING, F. (2003a). *Regional Innovation Policy for Small-Medium Enterprises*. Edward Elgar, Cheltenham.
- ASHEIM B.T., COENEN L. and SVENSSON-HENNING M. (2003b). *Nordic SMEs and Regional Innovation Systems*, Lund University, Lund.
- ASHEIM B.T. and GERTLER M. S. (2005). *Regional Innovation Systems and the Geographical Foundations of Innovation*. In: J. Fagerberg, D. Mowery and R. Nelson (Eds.). *Oxford Handbook of Innovation*. Oxford University Press, London.
- AUTIO E. (1998). *Evaluation of RTD in regional innovation systems*. *European Planning Studies*, 6, 131-140.
- BATHELT H., MALMBERG A. and MASKELL P. (2004). *Clusters and knowledge: local buzz, global pipelines and the process of knowledge creation*. *Progress in Human Geography*, 28(1), 31-56.
- BRACZYK H.-J., COOKE P. and HEIDENREICH M. (1998). *Regional Innovation Systems: The Role of Governances in a Globalized World*. UCL Press, London.
- BRITTON J. N. H. (2003). *Network structure of an industrial cluster: electronics in Toronto*. *Environment and Planning A*, 35(6), 983-1006.
- BRITTON J. N. H. (2004). *High technology localization and extra-regional networks*. *Entrepreneurship and Regional Development*, 16, 369-390.
- BROUWER E., BUDIL-NADVORNIKOVA H. and KLEINKNECHT A. (1999). *Are Urban Agglomerations a Better Breeding Place for Product Innovation? An Analysis of New Product Announcements*. *Regional Studies*, 33(6), 541-549.
- BUNNELL T. G. and COE N. M. (2001). *Spaces and scales of innovation*. *Progress in Human Geography*, 25(4), 569-589.
- CAMAGNI R., MAILLAT D. and MATTEACCIOLI A. (2004). *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. Éditions EDES, Neuchâtel.
- COOKE P. (2001). *From technopoles to regional innovation systems: the evolution of localised technology development policy*. *Canadian Journal of Regional Science*, 24(1), 21-40.
- COOKE P., BOEKHOLT P. and TÖDTLING F. (2000). *The Governance of Innovation in Europe: Regional Perspectives on Global Competitiveness*. Pinter, London.
- COOKE P., HEIDENREICH M. and BRACZYK H.-J. (2004). *Regional Innovation Systems: The Role of Governances in a Globalized World*. Routledge, London.
- COOKE P. and MORGAN K. (1998). *The associational economy: firms, regions, and innovation*. Oxford University Press, Oxford.
- COURLET, C. (2001). *Les systèmes productifs locaux: de la définition au modèle*. In: DATAR (Ed.), *Réseaux d'entreprises et territoires: regards sur les systèmes productifs locaux*. La Documentation Française, Paris, pp. 17-61.
- CREVOISIER O. (2004). *The innovative milieus approach: toward a territorialized understanding of the economy?* *Economic Geography*, 80(4), 367-379.
- CREVOISIER O. and CAMAGNI, R. (2001). *Les milieux urbains : innovation, systèmes de production et ancrage*. Institut de recherche économiques et régionales, Neuchâtel.
- DIEZ J. R. (2002). *Metropolitan Innovation Systems: A comparaison between Barcelona, Stockholm and Vienna*. *International Regional Science Review*, 25(1), 63-85.
- DIEZ J. R. (2000). *Innovative networks in manufacturing: some empirical evidence from the metropolitan area of Barcelona*. *Technovation*, 20(3), 139-150.
- DOLOREUX D. (2002). *What we should know about regional systems of innovation*. *Technology in Society*, 24(3), 243-263.
- DOLOREUX D. (2003). *Regional innovation systems in the periphery: the case of the Beauce in Québec (Canada)*. *International Journal of Innovation Management*, 7(1), 67-94.
- DOLOREUX D. (2004a). *Regional innovation systems in Canada: a comparative study*. *Regional Studies*, 38(5), 479-492.
- DOLOREUX D. (2004b). *Regional networks of small and medium sized enterprises : evidence from the metropolitan area of Ottawa in Canada*. *European Planning Studies*, 12(2), 173-189.

- DOLOREUX D. and PARTO S. (2005). *Regional Innovation Systems: current discourse and unresolved issues*. *Technology in Society*, 27(2).
- EDQUIST C. (1997). *Systems of Innovation: Technologies, Institutions and Organizations*. Pinter, London.
- FELDMAN M.P. and AUDRETSCH D.B. (1999). *Innovation in cities: science-based diversity, specialization, and localized competition*. *European Economic Review*, 43, 409-429.
- HARRISON R. T., COOPER S.Y. and MASON C. (2004). *Entrepreneurial activity and the dynamics of technology-based cluster development: the case of Ottawa*. *Urban Studies*, 41(5/6), 1045-1070.
- HASSINK R. (1999). *What does the learning region mean for economic geography?* *The Korean Journal of Regional Science*, 15(1), 93-116.
- HOMMEN L. and DOLOREUX D. (2004). *Bring back labour in: a new point of departure for the regional innovation system approach*. In: P. FLENSBURG, S.A. HORTE and K. KARLSSON (Eds.), *Knowledge spillovers and knowledge management in industrial clusters and industrial networks*. Edward Elgar, London.
- HOWELLS J. (1999). *Regional innovation systems?* In: D. ARCHIBUGI, J. HOWELLS and J. MICHIE (Eds.), *Innovation policy in a global economy*. Cambridge University Press, Cambridge, pp. 67-93.
- ISAKSEN A. (2001). *Building regional innovation systems: is endogenous industrial development possible in the global economy?* *Canadian Journal of Regional Science*, 24(1), 101-120.
- ISAKSEN A. (2004). *Knowledge-based clusters and urban location: the clustering of software consultancy in Oslo*. *Urban Studies*, 41(5/6), 1157-1174.
- ISAKSEN A. (2005). *Regional clusters building on local and non-local relationships: a european comparison*. In: A. LAGENDIJK and O. PAIVI (Eds.), *Proximity, distance and diversity*. Ashgate, Aldershot, pp. 129-152.
- ISAKSEN A. and ASLESEN H.W. (2001). *Oslo: in what way an innovative city?* *European Planning Studies*, 9(7), 871-887.
- LAMARI M., LANDRY R. and AMARA N. (2001). *Apprentissage et innovation: une analyse économétrique à partir des données d'enquête dans les entreprises des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches*. *Canadian Journal of Regional Science*, 24(1), 57-80.
- LEIBOVITZ J. (2004). *'Embryonic' knowledge-based clusters and cities: the case of Biotechnology in Scotland*. *Urban Studies*, 41(5/6), 1133-1155.
- LORENZEN M. (2001). *Localized learning and policy: Academic advice on enhancing regional competitiveness through learning*. *European Planning Studies*, 9(2), 163-185.
- LUNDEVALL B.-A. (1992). *National Systems of Innovation: Towards a Theory of Innovation and Interactive Learning*. Pinter, London.
- MACKINNON D., CUMBERS A. and CHAPMAN K. (2002). *Learning, Innovation and Regional Development: A Critical Appraisal*. *Progress in Human Geography*, 26(3), 293-311.
- MALECKI E. J. and OINAS P. (1999). *Making connections: technological learning and regional economic change*. Ashgate, Aldershot.
- MALMBERG A and MASKELL P. (1997). *Towards an explanation of regional specialization and industry agglomeration*. *European Planning Studies*, 5(1), 25-41.
- MARKUSEN A. (2003). *Fuzzy Concepts, Scanty Evidence, Policy Distance: The Case for Rigour and Policy Relevance in Critical Regional Studies*. *Regional Studies*, 37(6/7), 701-718.
- MASINDA M. (2001). *Les systèmes locaux d'innovation: quelle portée pour les pays moins avancés?* *Canadian Journal of Regional Science*, 24(1).
- MASKELL P. (2001). *Towards a knowledge-based theory of the geographical cluster*. *Industrial and Corporate Change*, 10(4), 921-943.
- MASKELL P., ESKELINEN H., HANNIBALSSON I., MALMBERG A and VATNE E. (1998). *Competitiveness, localised learning and regional development*. Routledge, London.
- MASKELL P. and MALMBERG A (1999a). *The competitiveness of firms and regions, 'ubiquitification' and the importance of localised learning*. *European Urban and Regional Studies*, 6(1), 9-25.
- MASKELL P. and MALMBERG A. (1999b). *Localised learning and industrial competitiveness*. *Cambridge journal of economics*, 23(2), 167-186.
- MORGAN K. and NAUWELAERS C. (Eds.) (1999). *Regional innovation strategies: the challenge for less-favoured regions*. Routledge, London.

- MOULAERT F. and SEKIA F. (2003). *Territorial innovation models: A critical survey*. *Regional Studies*, 37(3), 289-302.
- NAUWELAERS C. and WINTJES R. (2002). *Innovating SMEs and regions: the need for policy intelligence and interactive policies*. *Technology Analysis and Strategic Management*, 14(2), 201-215.
- NIOSI J. (2005). *Canada's regional innovation systems: the science-based industries*. McGill-Queen's University Press, Montreal & Kingston.
- POLÈSE M. and SHEARMUR R. (2002). *The Periphery in the Knowledge Economy*. INRS-UCS et Institut Canadien de Recherche sur le Développement Régional, Montréal et Moncton.
- PORTER M. E. (1993). *L'avantage concurrentiel des nations*. Éditions du Renouveau Pédagogique, Paris.
- PORTER M.E. (1998). *Clusters and the new economics in competition*. *Harvard Business Review*, 76(6), 77-90.
- PORTER M.E. (2003). *The economic performance of regions*. *Regional Studies*, 37(6/7), 549-578.
- PORTER M.E. (2004). *Competitiveness in rural U.S. regions: learning and research agenda*, Institute for Strategy and Competitiveness: Harvard Business School, Harvard.
- POSE-RODRIGUEZ A. (1999). *Innovation prone and innovation averse societies: economic performance in Europe*. *Growth and Change*, 30, 75-105.
- QUÉVIT M. and VAN DOREN P. (2001). *La dynamique des milieux innovateurs dans un contexte urbain de reconversion industrielle: le cas de Charleroi*. In: O. CREVOISIER and R. CAMAGNI (Eds.), *Les milieux urbains: innovation, systèmes de production et ancrage*. EDES, Neuchâtel, pp. 115-144.
- RANTISI N. M. (2002). *The local innovation system as a source of 'variety': Openness and adaptability in New York City's Garment District*. *Regional Studies*, 36(6), 587-602.
- SAXENIAN A. (1994). *Regional advantage: culture and competition in Silicon Valley and Route 128*. Harvard University Press, Harvard.
- SIMMIE J. (2001). *Innovative Cities*. Spon, London.
- SIMMIE J. (2003). *Innovation and urban regions as national and international nodes for the transfer and sharing of knowledge*. *Regional Studies*, 37(6/7), 607-620.
- SIMMIE J., SIINO C., ZULIANI J-M., JALABERT G. and STRAMBACH S. (2004). *Local innovation system governance and performance. A comparative analysis of Oxfordshire, Stuttgart and Toulouse*. *International Journal of Technology Management*, 28(3/4/5/6), 534-559.
- STORPER M. (1997). *The regional world*. The Guilford Press, New York.
- TÖDTLING F. and KAUFMANN A. (2001). *The role of the region for innovation activities of SMEs*. *European Urban and Regional Studies*, 8(3), 203-215.
- TREMBLAY D-G., KLEIN J-L., FONTAN J-M. and ROUSSEAU S. (2003). *Territorial proximity and innovation : a survey of the Montreal region*. *Revue d'Économie Rurale et Urbaine*, 5, 835-852.
- VAN DEN BERG L., VAN WINDEN W. and BRAUN E. (2001). *Growth Clusters in European Metropolitan Cities*. Ashgate Publishing, London.
- VAN DOREN P. (1996). *Un programme de développement régional pour Charleroi ou comment mieux comprendre à la démarche du milieu innovateur?* In: C. DEMAZIÈRE (Ed.), *Du local au global: les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique*. L'Harmattan, Paris, pp. 143-162.
- Wiig-Aslesen H. (1999). *Innovation in ultra-peripheral regions: the case of Finnmark and rural areas in Norway*, STEP Group, Oslo.
- WOLFE D. A. and GERTLER M. S. (2004). *Clusters from the inside and out: local dynamics and global linkages*. *Urban Studies*, 41(5/6), 1071-1093.

# Le clustering en Wallonie

## *Clustering in Wallonia*

V. Lepage<sup>1</sup>

*Région de tradition industrielle en reconversion, la Wallonie (Belgique) a initié et soutient la création et le développement de clusters depuis 2001. En l'absence de secteurs ou d'entreprises « locomotives », l'approche adoptée se veut résolument bottom-up : l'initiative de mettre sur pied un cluster doit venir de groupes d'entreprises (le plus souvent des PME) désireuses de travailler en réseau sur un ou plusieurs marchés.*

*Après un rappel historique de la genèse de cette politique en Wallonie, l'article développe les premiers résultats (quantitatifs et qualitatifs) de la phase expérimentale mise en œuvre depuis 2001. Les enseignements tirés de cette phase ont largement inspiré la rédaction d'un Décret régional relatif au soutien et au développement des clusters wallons (adopté par le Parlement wallon le 18 janvier 2007).*

*Heavy industrial region still continuing its redeployment, Wallonia (Belgium) has initiated and support the creation and the development of clusters since 2001. Facing the lack of leading sectors or enterprises, the approach adopted is resolutely bottom-up : the initiative of a cluster's creation must come from the enterprises themselves (mainly SME's) wishing to collaborate in a network targeting at one (or more) market(s).*

*After the historical background of the clustering policy in Wallonia, the paper is exploring the first results (qualitative and quantitative) of the experimental phase implemented since 2001. The lessons learned from this phase have largely inspired the redaction of a regional Decree concerning the support and the development of the Walloon clusters (adopted by the regional Parliament on 18 January 2007).*

**Mots-clés :** politique industrielle, réseaux d'entreprises, clusters, Wallonie.

*Key words:* industrial policy, firms networking, clusters, Wallonia.

### Bref historique

Au début des années nonante, l'économiste américain Michael Porter (Porter, 1990) met en évidence la présence, au sein de différentes régions du globe, de pôles d'activités performants au niveau international (clusters), pôles qui reposent sur quatre déterminants stratégiques qui se renforcent les uns les autres. Ce que Porter appelle le « diamant » est composé des facteurs de production, des conditions de la demande, de la ri-

valité et des stratégies des entreprises du secteur, et enfin de secteurs d'activités connexes performants.

Dans le courant de la décennie, les publications de Porter et les travaux de sa société de consultance vont assurer une large diffusion du concept de cluster aussi bien dans les milieux académiques que politiques.

Au départ des théories de Porter ont très vite fleuri à travers le monde des initiatives privées et publiques pour soutenir des clusters régionaux ou nationaux (Pays Basque, Ecosse, Flandre, etc.).

<sup>1</sup> Economiste, Vincent Lepage est attaché au Ministère de la Région Wallonne, Direction de la Politique économique (Place de la Wallonie, 1, 5100 Jambes). Courriel : v.lepage@mrw.wallonie.be

En Wallonie, en 1999, les premières réflexions autour du concept de cluster ont mûri au sein de l'administration régionale (Direction Générale de l'Économie et de l'Emploi) à la faveur de la préparation des stratégies de développement régional 2000-2006 cofinancées par les fonds structurels.

En janvier 2000, le Gouvernement wallon plaçait le soutien à l'émergence de réseaux d'entreprises parmi les mesures prioritaires du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, marquant par là sa volonté de susciter la coopération et les partenariats entre entreprises wallonnes, tant Petites et Moyennes Entreprises que Grandes Entreprises.

En juillet 2000, après une première analyse de faisabilité réalisée par l'administration, le MERIT (Université de Maastricht) et Ernst & Young France déposaient un rapport (MERIT / E&Y 2000) commandité par la Région. Ce rapport a permis à la fois de confirmer l'intérêt du concept de réseau d'entreprises ou cluster auprès d'un large panel d'industriels (six secteurs représentatifs de l'économie régionale), de l'adapter à la réalité wallonne et, in fine, d'identifier comment la Région pouvait soutenir ces réseaux d'entreprises.



*ARESA rassemble plus de nonante sociétés actives dans la recherche médicale et pharmaceutique. Ses objectifs principaux sont d'élever le niveau de qualité de la recherche clinique, de devenir la plate-forme de communication du secteur, tant entre ses membres qu'envers le marché, et d'offrir une solution globale aux demandes d'essais cliniques émanant des compagnies biotech et pharmaceutiques. Depuis 2003, ARESA est subsidiée par la Région wallonne en tant que Cluster de la Recherche Clinique.* ■

Au total, douze clusters ont été soutenus par la Région depuis 2001, leur lancement s'étant produit en trois phases :

- en 2001 et 2002, les clusters Aéronautique, Auto-mobilité, Bois et Biotechnologies de l'agroalimentaire ;
- en 2003, les clusters Recherche clinique, Céramiques et Espace ;
- en 2004, les clusters Déchets solides, Transport & Logistique, Nutrition, TIC et Eco-construction.



*La Wallonie est dotée de nombreuses entreprises et centres de recherche de référence dans le spatial. Le cluster Espace s'est constitué autour de ces acteurs de niveau européen. Au-delà de l'approfondissement et de l'affirmation de ces compétences, l'organisation en cluster constitue une nouvelle opportunité de développement pour ce secteur. Aussi bien au plan interne qu'au plan externe, le cluster soutient la mise en œuvre de partenariats industriels et technologiques. Ici, la Sonaca à Gosselies.* ■

Le choix de ces domaines d'activités « pilotes » reviennent au Ministre régional de l'Économie. Au moment de ce choix, certains secteurs avaient fait l'objet d'une première validation grâce à l'étude du MERIT / E&Y (2000) ou au travers de premières actions co-financées par le Fonds de Développement Régional (FEDER) dans les zones Objectif 1 (Hainaut) ou Objectif 2 (Liège et Namur).

En 2004, le bureau d'études MERIT a procédé à une évaluation indépen-

dante du programme expérimental. Ce rapport (MERIT, 2004) évaluait positivement la politique de mise en réseau ou clustering menée par la Région depuis 2001 et recommandait sa poursuite moyennant une série d'améliorations (cf. ci-dessous « De l'expérimentation à la pérennisation »).

Parmi les quatre premiers clusters pilotes analysés (ceux de la première phase 2001-2002), deux ont été évalués très favorablement (Aéronautique et Auto-mobilité) tandis que les deux autres expériences (Bois et Biotechnologies dans l'agroalimentaire) ne s'avéraient pas concluantes : masse critique trop limitée, impacts faibles, absence de vision à long terme, etc. Logiquement, la Région wallonne a décidé de ne plus poursuivre son soutien à ces deux clusters à partir de fin 2004. Les années suivantes, les clusters arrivant au terme de leur troisième année de subventionnement ont systématiquement fait l'objet d'une évaluation indépendante. Les clusters Recherche clinique, Espace et Déchets solides ont ainsi été positivement appréciés (Perspective Consulting 2005, 2006 et 2007), tant au niveau de

la dynamique de réseau enclenchée que des résultats obtenus. Par contre, le cluster Céramiques a été évalué négativement à cause notamment de la trop faible implication des entreprises, d'une part, et du manque de vision stratégique, d'autre part (Perspective Consulting, 2006). Dans ce dernier cas, le soutien régional a été suspendu.

### Cluster ? Que vise-t-on ?

Le rapport du MERIT / E&Y (2000) a mis en lumière l'absence d'émergence naturelle de clusters en Wallonie. Ce constat doit être relié à la nature même du tissu productif régional : poids encore important des industries traditionnelles, y compris au niveau des PME sous-traitantes des secteurs concernés, faible dynamisme entrepreneurial, culture du partenariat peu développée, absence de leaders industriels à capitaux régionaux...

Au niveau wallon, le concept de cluster a donc été décliné autour de réseaux en constitution, centrés sur un/des marché(s) commun(s) et ayant identifié des com-



*Le cluster Déchets solides regroupe les compétences d'une quarantaine de sociétés wallonnes expérimentées qui couvrent l'ensemble des métiers liés au secteur des déchets.* ■

plémentarités ainsi qu'une vision commune de développement. L'intégration au réseau d'acteurs de la R&D (centres de recherche, universités) ou de la formation est opérée sur base des besoins identifiés par les sociétés membres.

La définition suivante a donc été adoptée :

« Le CLUSTER est un réseau composé majoritairement d'entreprises (et éventuellement d'acteurs de R&D ou de formation) se caractérisant par ...

- la mobilisation d'une masse critique sur un domaine d'activités,
- un cadre de coopération portant sur des activités liées,
- le développement de relations de complémentarités entre les entreprises,
- la promotion d'une vision commune de développement. »

## Un cluster, pour que faire ?

Les clusters soutenus par la Région wallonne développent leurs actions en suivant les **six axes** suivants<sup>2</sup> :

- 1° des actions destinées à se connaître entre membres du cluster et en vue de connaître l'environnement du domaine d'activité concerné ;
- 2° des actions visant à renforcer les liens commerciaux entre les membres ou leur permettant d'accéder à une capacité innovatrice et un seuil de compétitivité accrus ;
- 3° des actions de développement de partenariats impliquant des membres du cluster dans les domaines de l'industrie et des services, de la recherche-développement ou de l'approche commerciale avec, le cas échéant, la création d'activités nouvelles ;



*Le cluster Eco-construction rassemble des architectes, des constructeurs et des entreprises actives dans le secteur de la rénovation écologique, des fabricants et des fournisseurs de matériaux écologiques, des bureaux d'études spécialisés en énergies renouvelables, des auteurs de projets et des entrepreneurs spécialisés dans l'épuration des eaux par lagunage, des organismes d'informations et de promotion (du bois, des matériaux naturels), des centres de recherche, hautes écoles et universités. Les membres du cluster se sont engagés à respecter une charte qui décline les principes du développement durable appliqués à l'éco-construction. Ici, une maison bio-climatique à Weillen.*

<sup>2</sup> Le décret du 18 janvier 2007 a simplifié la mission dévolue aux clusters en réduisant les neuf orientations pratiquées précédemment à ces six axes.

- 4° des actions de promotion locale et internationale du cluster en vue éventuellement de renforcer l'attractivité de la Région wallonne à l'égard des investisseurs étrangers et la participation de celui-ci à des salons sectoriels spécialisés ;
- 5° des actions de partage de connaissances et d'échange de bonnes pratiques entre clusters, y compris au niveau international ;
- 6° des actions visant à renforcer la synergie entre les activités du cluster et celles d'autres formes d'organisation d'entreprises, notamment les pôles de compétitivité.

Il faut souligner le caractère très large de ces axes d'action qui, en réalité, couvrent toutes les dimensions de la vie de l'entreprise. L'absence de focalisation initiale sur la technologie permet aux entreprises « no tech » ou « low tech » (on pense ici aux PME) d'intégrer plus facilement le cluster, quitte à participer ultérieurement à un projet innovant. L'essentiel est qu'un nombre croissant de sociétés concernées par l'activité du cluster participent à la démarche de progrès.

### Principes directeurs de la politique régionale

Quatre principes directeurs guident véritablement la politique wallonne de clustering :

- 1. La génération spontanée (approche bottom-up) : la Région wallonne ne « décrète » pas l'existence de



*Le cluster Nutrition regroupe en un forum des industriels wallons du secteur alimentaire et des acteurs de l'alimentation - santé : observateurs de la santé, universités et hautes écoles ainsi que des responsables de l'éducation et de la communication.*

tel ou tel cluster, mais laisse les opérateurs privés se regrouper en réseau selon leurs complémentarités et besoins de partenariats ;

- 2. Les entreprises constituent le principal moteur du cluster : définition d'une vision commune, établissement d'un plan d'actions concrètes, encadrement du travail de l'animateur, etc. Le plus souvent, cette gouvernance par les entreprises est réalisée au travers d'un comité de pilotage du cluster ;
- 3. La dimension régionale du cluster constitue un minimum : en aucun cas il n'est question de créer des clusters « sous-régionaux ». Au contraire, dès l'assise wallonne assurée, le cluster est appelé à s'étendre à l'étranger ;
- 4. La Région entend jouer un rôle de catalyseur : elle finance l'animation du cluster par un expert issu du secteur concerné (et choisi par les entreprises elles-mêmes). Trois années de financement public à 100 % sont suivies par une période de dégressivité. En contribuant à créer de la valeur ajoutée au profit de chacun de ses membres, et dans une perspective de pérennité, le cluster doit en effet tendre vers un autofinancement au moins partiel.

### Bilan intermédiaire

Les clusters établissent périodiquement un tableau de bord d'indicateurs. Ce qui permet de dresser un bilan chiffré et consolidé de leurs activités et résultats. Voici les chiffres les plus significatifs pour la situation à fin 2006.

**Membership.** Les 10 clusters wallons regroupent 744 membres. Le poids des entreprises y est bien entendu prépondérant, avec 82 % des membres répertoriés (soit 608 sociétés). On constate un léger tassement de cette statistique par rapport à 2005 (- 6 %). Il est dû en grande partie à la mise en place de procédures plus formelles d'adhésion (impliquant généralement une cotisation) dans les clusters qui n'en disposaient pas encore.

### Partenariats au sein des clusters

A fin 2006 toujours, on répertorie 60 partenariats inter-membres, impliquant près de 400 acteurs (entreprises, acteurs R&D,... parfois extérieurs aux clusters wallons). Certains de ces projets sont parfois soutenus par les mécanismes d'aide classique (DGEE, DGTRE,...) ou au titre de la politique des pôles de compétitivité.

Sur quoi portent ces projets ? Majoritairement il s'agit de recherche et développement (54 %), mais ils visent également des synergies commerciales (23 %) ou la création d'une nouvelle activité (produit ou service) (13 %). Le solde des projets répertoriés (10 %) concernent l'amélioration des process (y compris qualité et e-business) ou la formation.

#### Partenariats internationaux interclusters

Tous les clusters wallons mènent des activités internationales (missions économiques, participation à des salons spécialisés, positionnement sur les appels d'offres de l'UE, opérations de benchmarking,...).

Certains vont déjà plus loin en établissant des partenariats structurels avec des organismes similaires à l'étranger. On dénombre au stade actuel **six partenariats interclusters** de ce type, allant du transfrontalier à l'interrégional.

#### De l'expérimentation à la pérennisation

L'évaluation du MERIT en 2004 a confirmé l'intérêt de poursuivre le soutien aux clusters, en apportant les améliorations suivantes :

- mise en place de bases légales indispensables au bon fonctionnement du programme dans la durée ;
- maintien du principe de dégressivité du financement public ;

- sélection des initiatives les plus porteuses sur base d'un processus transparent et objectif ;
- évaluation indépendante de chaque réseau d'entreprises ou cluster après deux ou trois années de fonctionnement.

Les leçons tirées de la phase d'expérimentation, renforcées par l'évaluation indépendante menée par les experts du MERIT, conduisent donc à soutenir la pérennisation de la politique wallonne de mise en réseau ou clustering, tout en lui apportant les améliorations nécessaires.

C'est tout le sens du décret (voté par le Parlement wallon le 18 janvier 2007) qui vise à conférer à cette politique une base légale autre que le seul décret budgétaire utilisé jusqu'ici pour mener la phase expérimentale.

Le décret relatif au soutien et au développement des clusters prévoit :

- une procédure de sélection transparente visant à retenir les initiatives les plus porteuses (voir encadré ci-dessous) ;
- le caractère dégressif du financement public (par périodes de trois ans : 100 %, 80 % puis 50 %) : comme par le passé, le financement annuel plafonné à 160.000 euros porte sur les frais de fonctionnement du cluster (animation, missions, démarches commerciales communes, etc.) ;
- des évaluations triennales de chaque cluster, mais aussi de la politique dans son ensemble ;
- un soutien spécifique à la coopération internationale et inter-clusters

#### Procédure et critères de sélection d'un cluster

Pour être reconnu et subsidié, le réseau doit déposer un dossier qui sera analysé par le comité d'examen (administration, cabinet et experts) institué par le décret du 18 janvier 2007. Ce comité rend un avis en prenant en compte les critères suivants :

- 1° la représentativité du cluster en terme de masse critique appréciée au regard de la couverture territoriale régionale et du domaine d'activité concerné ;
- 2° les modalités relatives à l'intégration de nouveaux membres au sein du cluster ;
- 3° le niveau d'interactivité entre les membres du cluster ;
- 4° le niveau de vision commune et la qualité des actions programmées ;
- 5° les indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs consécutifs à la mise en cluster ;
- 6° la qualité de l'animation et du mode de gestion du cluster ;
- 7° la valeur ajoutée attendue sur le plan régional ;
- 8° l'additionnalité de l'action publique ;
- 9° la possibilité de pérenniser le cluster ;
- 10° la complémentarité avec d'autres clusters ou les pôles de compétitivité soutenus par le Gouvernement wallon.

## Liaison et complémentarité entre les clusters et les pôles de compétitivité

La politique de pôles de compétitivité, lancée en septembre 2005 par le Gouvernement wallon, se démarque du soutien au clustering en plusieurs points :

- concentration ex ante sur cinq thématiques d'activités (Sciences du Vivant, Agro-industrie, Aérospatial, Transport & logistique et Génie mécanique) ;
- implication structurelle (et non au cas par cas) des acteurs de la recherche et de la formation ;
- concentration des financements publics sur le financement de projets de recherche ou d'investissement.

Il s'agit de deux politiques complémentaires : dans certains cas, ce sont les clusters en place qui ont été à la base de la constitution des projets de pôle (Aérospatial et T&L en particulier).

Portail des clusters wallons (<http://clusters.wallonie.be>)  
Les finalités du site Portail des clusters wallons sont les suivantes :

- développer une communication transparente autour de la politique wallonne de clustering, notamment les rapports et évaluations réalisés depuis son lancement ;
- assurer une veille par rapport aux initiatives européennes (conférences, programmes de soutien,...) ;
- assurer la promotion des clusters ;
- permettre à leurs membres de se (faire) connaître ;
- faciliter les partenariats entre les entreprises d'un même cluster ainsi que les échanges d'expérience.

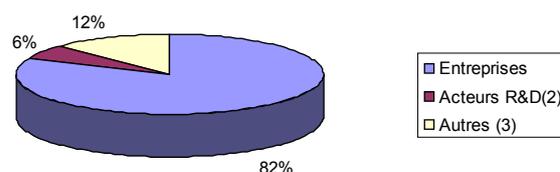
Le site est co-géré par l'administration et les clusters. Chaque cluster dispose d'un espace de communication qu'il développe en toute autonomie. Y figurent les listes des sociétés, les actualités et l'agenda du réseau, ainsi qu'un espace réservé aux membres.

### Membership (1) des clusters wallons, au 31/12/06



	Entreprises	Acteurs R&D(2)	Autres (3)	Total
Aéronautique	56	1	1	58
Auto-Mobilité	57	10	3	70
Céramiques	24	5	5	34
Espace	18	5	2	25
Recherche clinique	80	9	7	96
Déchets solides	31	1	2	34
TIC	125	4	4	133
Nutrition	48	4	11	63
Transport & Logistique	121	0	42	163
Eco-construction	48	5	15	68
<b>TOTAL</b>	<b>608</b>	<b>44</b>	<b>92</b>	<b>744</b>

### Membres des clusters : répartition par type



Notes :

(1) Le membership est lié à l'adhésion formelle à l'ASBL porteuse du cluster (sauf dans le cas du cluster Nutrition).

(2) Centres de recherche, universités, labos, etc.

(3) Fédérations sectorielles, organismes de formation professionnelle, asbl.

Source : DGEE / Division de la Politique économique.

## Partenariats au sein des clusters wallons, au 31/12/06



	Nbre partenariats (1)	RD	Syn. Commerciale	Nvelle activité/ Nv produit	Autres	Nbre partenaires (2)
Aéronautique	9	7			2	78
Auto-Mobilité	8	5		3		37
Céramiques	8	7			1	26
Espace	2	1		1		16
Recherche clinique	6	5	1			48
Déchets solides	2	1	1			23
TIC	15		12	3		70
Nutrition	2	1		1		22
Transport & Logistique	5	4			1	41
Eco-construction	3	1			2	28
TOTAL	60	32	14	8	6	389

Notes :

(1) Types de partenariats :

RD : recherche en commun ou transfert de technologie

Synergie commerciale : démarches conjointes et structurelles

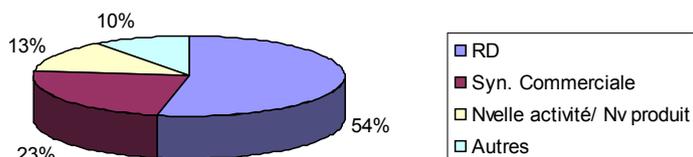
Nouvelle activité / Nouveau produit : création d'une société et / ou d'un produit ou service

Autres : E-business, Process, Formation

(2) Certains partenaires ne sont pas membres du cluster.

Source : DGEE / Division de la Politique économique.

Partenariats : répartition par type



## Bibliographie

MERIT / E&Y. (2000). « *Cadre conceptuel et opérationnel pour une politique de clusters en Wallonie* », DGEE/DPE.

MERIT. (2004). « *Evaluation des programmes wallons de clustering et de grappage* », Rapport au CESRW pour le compte du Gouvernement wallon.

Parlement wallon, Décret du 18 janvier 2007 relatif au soutien et au développement des réseaux d'entreprises ou clusters (publié au Moniteur Belge le 9 février 2007).

Perspective Consulting. (2005). *Evaluation du cluster Recherche clinique*, pour le compte de la DGEE/DPE.

Perspective Consulting. (2006). *Evaluations des clusters Espace et Céramiques*, pour le compte de la DGEE/DPE.

Perspective Consulting. (2007). *Evaluation du cluster Déchets solides*, pour le compte de la DGEE/DPE.

PORTER M. (1990). *The Competitive Advantage of Nations*, Harvard Business Review, March-April 1990.

# De la compétitivité à la compétence des territoires. Comment promouvoir le développement économique ? Conclusion

*From competitiveness to competence of territories.  
How to promote economic development?  
Conclusion*

**L. Maréchal<sup>1</sup>**

*Des exposés riches et divers - du fait de l'imbrication du territoire et de l'économique tout en gardant le même poids pour l'un et l'autre dans les raisonnements -, je dégagerai quatre conclusions qui sont en interface avec les travaux de la C.P.D.T., en ce qu'ils devraient irriguer ceux-ci.*

*On n'est pas, ou on n'est plus dans une logique strictement binaire, celle qui opposait le matériel à l'immatériel, le quantitatif au qualitatif, les sciences dures aux sciences molles. L'intelligence territoriale oblige à briser les clivages disciplinaires, l'exigence de rigueur et de démarche raisonnée et structurée pour le débat nécessite par ailleurs de nouvelles méthodes.*

*From the varied and diverse papers that address both the territorial and economic dimensions while according the same importance to each in their reasoning, I would draw four conclusions that interface with the work of the CPDT, and can contribute thereto.*

*We are not, or rather we are no longer, in a strictly binary rational that juxtaposed the material to the immaterial, the quantitative to the qualitative, and hard (natural) to soft (social) sciences. Territorial intelligence requires a break with disciplinary divides, while the need for a rigorous, reasoned and structured approach to the discussion calls for new methods.*

1° Madame Greunz a posé comme objectif, en conséquence de son exploration économétrique, de stimuler les synergies entre acteurs institutionnels (entreprises, centres de recherches, systèmes éducatifs, ...).

La répercussion territoriale de ces synergies renvoie à ces deux concepts, complémentaires et partiellement antagonistes, évoqués par Madame Leloup : la proximité et les réseaux (locaux ou mondiaux).

Toute la démarche de l'action appropriée est de savoir doser les deux, en une combinaison différente selon les objectifs, les domaines, les échelles territoriales des acteurs.

Le regard que l'on peut poser sur l'action conduit à penser qu'on navigue entre les deux plus intuitivement que

selon un schéma bien clair.

On est au cœur du lien entre recherche, connaissance, intelligence et territoire. Avec l'émergence de notions, à la fois attrayantes mais encore à explorer, comme le savoir « collant » de Monsieur Dolorens.

2° Madame Van Doren, dans le contexte de la mise en place de la « société de la connaissance » a utilisé l'expression de « tensions créatives » entre deux pôles, que l'on pourrait décrire comme un pied dans le présent/passé et un autre dans le présent/futur. A entendre Monsieur Lesage, le SDEL (Schéma de développement de l'espace liégeois) a un pied trop avancé dans le présent/passé.

---

<sup>1</sup> Inspecteur général auprès de la Division Aménagement et Urbanisme, Luc Maréchal coordonne la Conférence permanente du développement territorial.



*L'éducation, dès le début de la scolarité, est avec la culture une clé indispensable pour l'innovation.* ■

L'éducation, la culture, l'immatériel définissent-ils un nouveau mode d'organisation ?

Ce savoir-organiser, éminemment immatériel dans ses fondements et bien ancré dans les processus relationnels, structure la transparence des relations non hiérarchisées et permet ainsi la gestation d'espaces de négociation. Un des objectifs de la gouvernance n'est-il pas de créer ces espaces de négociation, où peuvent se déployer (et s'affronter) les acteurs dans un champ de force orienté vers des objectifs définis et arbitrés. D'autres parleront ici de

Ces « tensions créatives » sont à la base de visions prospectives ou plus généralement d'une certaine conception du territoire, conception nécessaire et indispensable pour une gouvernance transversale.

Gouvernance ! Terme bateau diront certains. Paradoxalement comme fonctionnaire j'apprécie le flou qu'impliquent certains de ces aspects. Autant, il faut des instruments de régulation précis et secs comme les règlements, autant il faut en même temps, en appui, ces visions partagées, mobilisatrices et révélatrices de ces tensions créatives. Celles-ci peuvent être suffisamment fortes à un moment, pour donner « le coup de rein », l'impulsion dans un processus de développement.

3° Monsieur le Pro-Recteur Bodson a parlé de l'éducation indispensable, « Apprendre à apprendre », et ce depuis les premiers pas dans le système scolaire. Monsieur Quévit, dans un exposé décapant sur la Wallonie, a prolongé le propos vers l'immatériel et l'innovation, clé de la compétitivité, l'innovation impliquant l'éducation et surtout, l'auteur l'a redit avec force, la culture. Avouons qu'il n'est pas aisé d'oser faire le lien entre développement et culture, tant les réticences sont encore grandes à cette association.

l'Etat négociateur, dont une des missions est de dessiner ces espaces de négociation où il intervient comme acteur ou régulateur.

4° Enfin, j'ai relevé d'abord avec surprise, ensuite avec un vif intérêt, la méthode utilisée par plusieurs intervenants (particulièrement Monsieur Lepage) : raconter une politique, une action.

A travers ces récits documentés et structurés parce qu'ils ne sont pas qu'un tissu d'anecdotes, on découvre les prémisses, les actes, les impasses, les réussites, les rebondissements. Toute la chair d'un algorithme, d'un processus. Le passage des clusters (la constitution de ceux-ci comme leur déclin) aux pôles de compétitivité, la distinction substantielle entre ces deux outils de politique économique en ressortent avec clarté.

En matière de localisation, on a souvent plus à apprendre du récit des entrepreneurs sur leurs motivations que d'enquêtes sur les facteurs de localisation.

Il est important de raconter pour construire le savoir, pour édifier une capitalisation de la mémoire. Il y a tout un champ à réinvestir : de la collecte de ces récits à leur analyse jusqu'à l'induction.

# De la compétitivité à la compétence des territoires. Le patrimoine, une valeur, un outil une marchandise ? Exposé de synthèse

*From the competitiveness to competence of the territories  
Heritage: A value? A tool? A commodity? Synthesis*

C. Billen<sup>1</sup>

*Identifier, protéger, restaurer, intégrer le patrimoine sont des soucis devenus classiques dans les politiques territoriales. Leur énoncé fait l'objet d'un large consensus, sinon leur mise en application effective.*

*La démarche de la Chaire en développement territorial, dont une séance a porté sur le patrimoine, entendait explorer la matière d'un autre point de vue. En effet, s'interroger sur le rôle du patrimoine dans la compétitivité des territoires - thème de la Chaire organisée en 2006 - c'est se poser la question de sa fonction et de ses usages<sup>2</sup>. Or cette question, si on la pousse jusqu'au bout, aboutit à des constats dont la crudité bouleverse l'unanimité de bon aloi qui préside habituellement aux considérations sur le patrimoine. Celui-ci se révèle un outil puissant d'affirmation territoriale mais l'usage de cet outil ne va pas sans conflits, ne va pas sans manipulations.*

*Les intervenants de la Chaire ont largement mis ces difficultés au cœur des discussions. Le présent texte vise à synthétiser l'apport de ces échanges et à rendre hommage aux contributions de grande qualité qui ont été présentées devant le séminaire tenu le 1er juin 2006 à Parentville.*

*Identifying, protecting, restoring and integrating heritage have become staple concerns in territorial policies. There is a broad consensus on their declaration, if not on their actual application.*

*The approach of the Chair on territorial development, which devoted a session to heritage, was geared to exploring the subject from another perspective. More specifically, examining the role of heritage in the competitiveness of the territories – a topic that the Chair organised in 2006 - entails asking questions about its function and uses. When such questioning is taken to the limit, the end results are of such coarseness as to blunt the bland unanimity that usually reigns over considerations on heritage, which emerges as a powerful tool for territorial affirmation, though one not without conflicts and not without manipulations.*

*The speakers of the Chair brought these difficulties centre-stage in the discussions. The purpose of this text is to provide a summary of these exchanges and to pay tribute to the high quality contributions at the seminar held on 1 June 2006 in Parentville.*

**Mots clés :** patrimoine, tourisme, marketing territorial et urbain, développement local, démocratie participative.

*Key words:* heritage, tourism, territorial and urban marketing, local development, participative democracy.

<sup>1</sup> Docteur en Philosophie et Lettres (Histoire), Professeur à l'ULB et médiéviste de formation, Claire Billen s'intéresse plus spécialement à l'histoire économique et sociale. Elle enseigne l'histoire économique du Moyen Age, l'histoire de l'environnement, l'histoire de Bruxelles et l'histoire urbaine comparée pour les géographes. Université Libre de Bruxelles (CP 175/01, 50 avenue Franklin Roosevelt - 1050 Bruxelles).

<sup>2</sup> Voir par exemple comment A. Bourdin, *La question locale*, PUF, Paris, 2000, pp. 117-121 aborde cette thématique.

## L'architecture, les imaginaires temporels et la compétitivité

Pour comprendre la place qu'occupe aujourd'hui le patrimoine dans les politiques de développement, il importe de se rappeler les circonstances de son émergence comme valeur dans les discours urbanistiques<sup>3</sup>.

L'invocation de l'héritage correspond à la rupture, intervenue au début des années septante, d'avec l'urbanisme progressiste et rationnel, sous-tendu par un idéal de ville totalement mise au service des activités productives et des flux de circulation de la masse des hommes. Retour de flamme culturaliste et individualiste, l'engouement pour le patrimoine et pour les vertus traditionnelles postulées de « la ville européenne », issue du moyen âge occidental, correspond au triomphe du post-modernisme<sup>4</sup>.

L'ancrage rassurant dans le passé permettait de répondre à ce que l'on a pu appeler la Crise de la Raison, facette de la Crise tout court. La croyance dans la capacité des formes traditionnelles à créer de la bonne vie, de la culture légitime et du social pacifié a donné, un peu partout en Europe et en Amérique du nord, ses justifications au réinvestissement dans les centres anciens. Ce même imaginaire a stimulé l'intérêt pour le patrimoine vernaculaire et la reconnaissance du patrimoine industriel<sup>5</sup>.

Trop souvent néanmoins, la sollicitude pour les legs architecturaux n'a pu déboucher sur la réflexion de fond qui aurait pu être menée :

- quels rapports la société entretient-elle avec son passé, comment ce rapport peut-il produire autre chose que du repli et de la nostalgie ?
- Quels bénéfices les acteurs dominants tirent-ils de l'engouement pour le patrimoine, des politiques publiques volontaires et généreuses déployées en son nom ?

- Les conditions sont-elles réunies pour que les héritages contribuent à une réinvention démocratique des milieux de vie, eux qui sont brandis comme attributs des « territoires durables » ? Ne fonctionnent-ils pas, essentiellement, comme un décor pour consommateurs nombreux et solvables, sans doute, mais qui ne forment pas la majorité des occupants et usagers des territoires ?

L'autre visage de l'urbanisme post-moderne est celui de l'événementiel architectural. Puisant ou non dans le répertoire des formes traditionnelles, des architectes stars sont invités par les pouvoirs publics ou les grands opérateurs fonciers à multiplier les gestes monumentaux médiatiques, à pratiquer des « coups » alimentant le marketing urbain. La compétitivité des territoires est ici aussi pleinement en cause.

L'urbanisme de la compétition et de l'attractivité montre évidemment ses limites.

Les politiques patrimoniales justifiées par l'aubaine touristique, comme les grandes réalisations porteuses d'image, ne suffisent pas à retisser les lieux, à recréer des espaces de vie, expression de dynamiques locales et de projection vers l'avenir. Ce sont souvent des agents de ségrégation spatiale.

De nouvelles voies existent, qui méritent attention : celles qu'explorent de jeunes architectes et urbanistes, intéressés à la pratique réflexive de la production urbaine<sup>6</sup>. Des projets construits par la transaction répétée entre parties prenantes des usages de l'espace, habitants, commerçants, associations formelles et informelles devraient pouvoir renouer avec une créativité à valeur collective. Cette créativité pourrait prendre en compte une plus grande variété de pratiques de la ville et enrichir les possibilités de déclinaisons de l'espace urbain. La faiblesse actuelle de la créativité urbanistique et architecturale ne peut être camouflée ni par le succès des villes anciennes, ni par la floraison des infrastructures vedettes.

3 On rend compte ici de la réflexion enclenchée par l'exposé de J.-L. Genard, « L'architecture et la question de la temporalité ».

4 P. Hamel et C. Poitras, « L'entreprise patrimoniale : un reflet des contradictions de la ville post moderne », *Trames. Revue de l'Aménagement*, 12, 1998, pp. 30-35.

5 G. Beaudet, L. Ampleman, R. Guertin, « Le patrimoine urbain est-il soluble dans la post modernité ? », *Trames, Revue de l'Aménagement*, 12, 1998, pp. 10-25.

6 On trouvera une réflexion approfondie sur cette question, de même que l'exposition d'un cas intéressant à Bruxelles, dans : *De la participation urbaine. Place Flagey, Les Cahiers de la Cambre*, 3, La Lettre volée, Bruxelles, 2005.

## Tourisme, récréation et patrimoine

L'extraordinaire accélération de la compétition entre les villes dans le domaine de la récréation et de la culture constitue un phénomène majeur de la dernière décennie. Les enjeux de cette lutte sont la notoriété, l'attractivité résidentielle, le renforcement de la chalandise, la fréquentation touristique de loisirs et de congrès<sup>7</sup>. L'interdépendance de ces enjeux est de plus en plus étroite.

Outil de spécificité et matériau culturel par excellence, le patrimoine tient une place majeure dans les politiques

déployées par les acteurs publics et privés engagés dans la lutte des localisations<sup>8</sup>. Son usage intensif, dans ce cadre, oblige l'observateur à prendre acte des métamorphoses récentes qu'il est ainsi amené à subir<sup>9</sup>.

Plus de sacralisation qui tienne, plus d'authenticité qui vaille. La construction sociale du patrimoine, telle qu'elle a été décrite ci-dessus, est en voie d'être, sinon remplacée, du moins fortement marginalisée par une nouvelle production, entièrement marchande. Les décors, qu'ils soient historiques, reconstitués ou créés de toutes pièces, valent désormais par les ambiances qu'ils diffusent, les significations qu'ils suggèrent, les



*Plus de sacralisation patrimoniale qui tienne. Aujourd'hui, Londres et Paris ne rivalisent plus uniquement par leur notoriété historique, mais par la valorisation de leur patrimoine à travers le prisme fantasmatique du Da Vinci Code.* ■

<sup>7</sup> On rend compte ici de l'exposé de J.-M. Decroly, « Les grandes infrastructures récréo culturelles et la compétitivité des territoires ».

<sup>8</sup> C. Billen, J.-M. Decroly, M. Van Criekingen, « Les mutations contemporaines de la Valorisation des territoires », C. Vandermotten (dir.), *Le développement durable des territoires*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2002, pp. 113-130.

<sup>9</sup> F. Loyer, « Patrimoine urbain », T. Paquot, M. Lussault, S. Body-Gendrot (dir.), *La Ville et l'urbain. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2000, pp. 301-312.

« expériences » qu'ils permettent, les histoires de circonstance qu'ils racontent<sup>10</sup>.

Ainsi, Paris et Londres ne rivalisent plus uniquement par la notoriété de leur paysage bâti ni par l'excellence de leurs services culturels mais par la valorisation de leur patrimoine majeur respectif, à travers le prisme fantasmagique du *Da Vinci Code*, best seller du moment.

Mis à cette sauce, qu'il est inutile de diaboliser, le patrimoine combine les charmes touristiques de trois ailleurs : l'ailleurs dans le temps, l'ailleurs dans l'espace et l'ailleurs de la réalité.

Les géographes notent la parenté croissante de certains espaces urbains centraux avec le paysage des parcs à thème<sup>11</sup>. Ils indiquent la distinction de plus en plus difficile à opérer entre les paysages historiques et les paysages créés de toutes pièces pour la fréquentation touristique. De fait, l'aménagement urbain entérine insensiblement le changement profond qui s'amorce dans le désir de patrimoine, une demande qui vise la rupture avec la vie ordinaire et le « plaisir de l'illusion comme une fin en soi »<sup>12</sup>. Une politique conséquente du patrimoine et de l'aménagement du territoire doit identifier et tenir compte de ce glissement.



Le patrimoine industriel, un lieu de mémoire et d'identité sociale et culturelle. Le PASS, à Frameries, un ancien site minier reconverti en parc d'attraction scientifique. ■

<sup>10</sup> M. R. Levin, « De la Tour Eiffel à Paris.LasVegas.com », C. Bertho-Lavenir, *La Visite du Monument*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 2004, pp. 192-211.

<sup>11</sup> Voir les travaux de M. Gravari-Barbas.

<sup>12</sup> M. R. Levin, *Loc. cit.*, p. 203.

## Le patrimoine industriel est-il un patrimoine comme les autres ?

S'il est un patrimoine pour lequel les pouvoirs publics wallons ont consenti de remarquables efforts, secondés par l'apport substantiel des fonds structurels européens, c'est bien le patrimoine industriel et principalement le patrimoine charbonnier<sup>13</sup>. On comprendra que cet héritage puisse, moins facilement que d'autres, participer à la grande mise en scène de l'attractivité territoriale. Il n'est pas question ici de surface de rêve et d'évasion mais de lieu de mémoire et d'identité sociale et culturelle. C'est donc dans la construction territoriale que ces sites devaient surtout agir. La muséification massive de grandes infrastructures charbonnières a sans aucun doute ranimé la fierté locale. Une enquête d'Espace-Environnement Charleroi suggère que la population, sans nécessairement en être visiteuse ou usagère, considère que la restauration et l'ouverture au public de ces sites est du devoir de l'Etat<sup>14</sup>.

Un certain effet d'entraînement a rendu du dynamisme à l'économie résidentielle dans les zones riveraines des grandes infrastructures restaurées. Au paysage de déréliction a succédé un paysage réparé, clarifié et animé. Le bilan n'est donc nullement négligeable.

La question se pose néanmoins de la multiplication de ces grandes entreprises de patrimonialisation. Il n'est un secret pour personne qu'elles ont participé de la répartition en bassins des sphères d'influence socio-politique. Cette structuration est appelée à s'effacer progressivement. Comment garantir alors la pérennité des vastes complexes restaurés et de leur fonction d'animation ? Peut-être sera-t-il nécessaire de modifier l'affectation de l'un ou l'autre. Si des changements d'usage devaient intervenir, on plaiderait pour que ceux-ci soient respectueux des formes remises en état, on préconiserait que des rationalités plus proches de l'objet soient mobilisées, pour effectuer les choix de reconversion. Le patrimoine charbonnier, dans un pays devenu vert, trouvera ses usages. Sa légitimité n'est pas en cause mais bien les destinations qui lui ont parfois été données, de manière trop ambitieuse.

## Le patrimoine constructeur de territoires virtuels : compétitivité et réseaux de villes

Le patrimoine n'est pas seulement un outil de qualification des territoires locaux. Instrumentalisé de manière créative, il peut servir de matériau à la construction de vastes territoires d'opportunité au sein desquels, une fois dessinée une semblance de cohérence culturelle, d'intéressantes collaborations peuvent trouver un cadre justifiable et des subventions européennes bienvenues<sup>15</sup>.

Un tel processus se déroule au sein du projet Septentrion (INTERREG).

Le patrimoine militaire du 17<sup>e</sup> siècle fait ici office de lien. Son existence tenace dans le tissu urbain des villes partenaires est sensé instituer leur connivence historique. Les fortifications posant des problèmes comparables d'intégration, de restauration, de mise en valeur et de gestion, le réseau contribuera à les résoudre.

Ainsi, sous la houlette de Lille, des localités du nord de la France, de Flandre, de Wallonie et des Pays-Bas échangent expériences culturelles et expertises aménageuses.

Symposiums et événements festifs tissent des relations où se positionnent les élus et où collaborent les administrations.

Les clubs de ville sont devenus d'importants leviers de gestion et d'utiles arguments de marketing urbain. Il est probablement trop tôt pour tirer toutes les conséquences de leur multiplication. Dans ce genre de configuration, la difficulté consiste sans doute à dépasser la thématique superficielle ayant permis le démarrage de la collaboration. Il est souhaitable évidemment que les moyens, qui peuvent être dégagés grâce au réseau, soient mis au service de vrais enjeux de développement local, plutôt qu'à l'entretien de la visibilité des relations et de leurs acteurs.

Mais il y a plus. Si la rhétorique de ces projets promeut l'entraide plutôt que la concurrence, on peut se demander si la « saine émulation » qui règne forcément entre les partenaires d'un réseau de ville ne renforce pas, en fait, leur compétition, avec les risques de déperdition

<sup>13</sup> Exposé de J. Puissant, « Le patrimoine en Wallonie et à Bruxelles. Entre identité, mémoire et développement ».

<sup>14</sup> Enquête effectuée par Espace-Environnement à propos de la perception du site restauré et réaffecté du Bois-du-Cazier (2006).

<sup>15</sup> Réflexion à partir de l'exposé de B. Wert, « Le projet Septentrion. Du patrimoine au développement durable ».

d'énergie et de financements que ce phénomène peut entraîner. Il appartient aux pouvoirs publics régionaux et européens d'enrayer ce risque de dérive.

Les quatre angles de vue dont on vient de rendre compte attirent l'attention sur des usages du patrimoine, régis par des politiques territoriales délibérées et construites par l'autorité publique. Les quatre évocations qui suivent illustrent le potentiel considérable de la matière patrimoniale, quand peut s'opérer son appropriation par les acteurs ordinaires. Pour faire référence à la problématique générale qui nous occupe, ce moment est celui de l'acquisition de compétence quand elle transcende la question de la compétitivité.

Deux études de cas, extrêmement significatives, ont été présentées lors du séminaire. Elles font l'objet d'une publication dans le présent volume. Nous nous bornerons donc à en tirer les apports essentiels et à les replacer dans l'ensemble de la réflexion proposée ici.

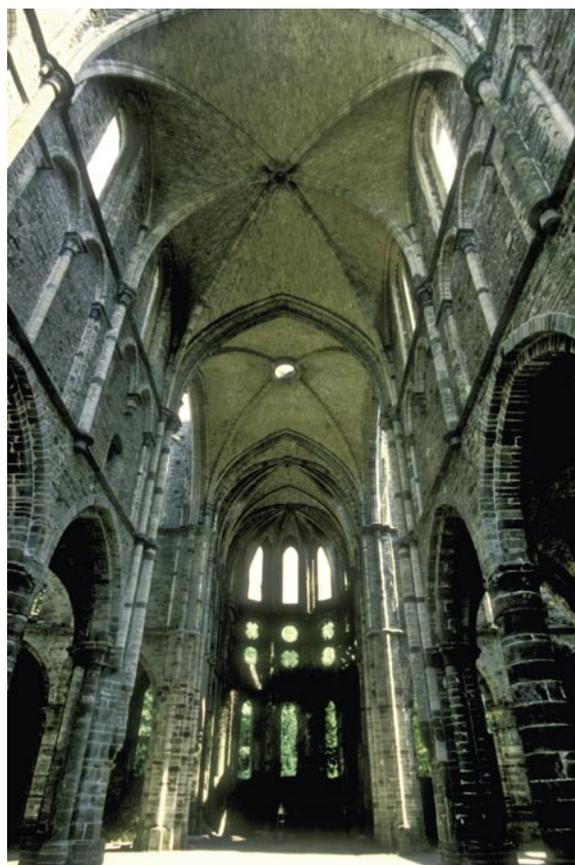
### Quels référents patrimoniaux pour un territoire de développement ?

Dans la Région de Cochabamba, en Bolivie, un programme dit de réhabilitation des aires historiques consiste à mener, avec les habitants, un travail de reconnaissance collective d'un patrimoine spécifique<sup>16</sup>. L'objectif de l'action n'est pas le patrimoine en soi mais la révélation de caractères et de significations qui puissent renvoyer à un territoire plus pertinent que les circonscriptions politico administratives artificielles qui encellent la vie quotidienne et cadrent les initiatives de développement. A travers un lent processus de dialogue émergent des objets patrimoniaux variés, expressions du regard de la société locale sur elle-même, témoins de son épaisseur historique. Ces objets, qui font réfléchir à ce que l'on est et à ce que l'on se sent capable de faire avec d'autres, et non en concurrence avec les autres, constituent assurément une ressource précieuse. Pour les communautés de régions pauvres, la tentation de la compétition est un piège. Ici la recherche de ce qui relie, de ce qui forme un fond commun à mobiliser ensemble, constitue une véritable alternative politique aux pratiques habituelles de développement local.

Dans les projets envisagés figurent notamment une certaine forme de valorisation touristique du patrimoine identifié. On notera cependant, que contrairement à ce qui se passe fréquemment, le tourisme est loin d'être au cœur de la démarche. L'essentiel est la mise en train d'une dynamique sociale et culturelle articulée au territoire et par là plus efficace et plus partageable, quoi qu'elle entreprenne.

### Appropriation du patrimoine et développement de la vie locale

Dans d'autres contextes, on peut observer que les grands sites, le patrimoine légitime désigné par les



Les ruines de l'Abbaye de Villers-la-Ville, un levier du développement touristique wallon contrecarré par les usages des riverains. ■

16 Bilan de l'exposé de A. Loza Armand Ugon, « Patrimoine et territoire. L'épaisseur historique partagée comme potentiel de développement ». Voir aussi la contribution ci-après.

experts, peut tout autant que les objets patrimoniaux plus familiers construire du territoire appropriable par les acteurs locaux. Le grand complexe monastique de Villers-la-Ville donne l'occasion de le démontrer<sup>17</sup>. La désignation de ce site comme levier du développement touristique wallon et les grands projets de modernisation de ses infrastructures, sont singulièrement contrecarrés par les usages assidus des riverains. Nombre d'associations festives, culturelles ou sociales, fonctionnent à l'ombre de l'abbaye et de ses bâtiments annexes. Elles ne sont pas nécessairement le fait d'acteurs de souche, inscrits dans la localité depuis plusieurs générations. La population de Villers-la-Ville est plutôt de tradition citadine. Sa symbiose avec le site est néanmoins forte et quelque peu exclusive. Si l'on peut penser que son opposition efficace à l'aménagement rationnel de l'espace monastique à des fins d'accessibilité touristique relève du phénomène Nimby, on peut aussi lire plus subtilement sa résistance. C'est celle de groupes et de réseaux de sociabilité tout à fait respectables, stimulés par la proximité du grand patrimoine et sa puissance évocatrice. Leur relation au site n'a pas moins de légitimité que celle des visiteurs de l'extérieur. Les associations villersaises se considèrent comme parties prenantes de la valorisation et premières usagères des infrastructures en projet. La montée en puissance de leur revendication, qu'on y soit ou non sympathique, rappelle opportunément « que le territoire n'est pas un simple support », que le patrimoine est « plus qu'une simple ressource », que « le tourisme international n'est pas l'unique moyen de valorisation du patrimoine ». il n'est pas sans intérêt que ce soient les habitants d'une commune, qui avait tout pour être une localité dortoir, qui se soient chargés d'en administrer la preuve.

## La nature comme patrimoine, un champ de développement des compétences

La question des compétences émergeant de la reconnaissance d'un patrimoine et de l'adhésion à sa mise en valeur peut être illustrée à partir d'exemples traitant d'objets plus flous ou plus généraux que ceux dont nous avons jusqu'ici examiné la fonction et l'usage.

La nature et les multiples avatars des représentations qui la concernent peuvent constituer des outils de compétitivité et, surtout, des producteurs de compétences. La vigueur du tourisme rural constitue dans ce domaine un utile stimulant<sup>18</sup>. Associée à l'idée de simplicité, d'authenticité, de pureté, de salubrité, la nature est une consommation immatérielle et fantasmagique du tourisme rural. Afin de lui donner un corps, un visage identifiable et une valeur marchande, le produit, dit du terroir constitue un objet dont on aurait tort de minimiser l'intérêt. Comme l'offre d'hébergement, l'offre de produits de terroir peut déboucher sur un véritable apprentissage de l'innovation pour les acteurs locaux qui s'y livrent. Le produit du terroir est d'abord une invention, basée éventuellement sur quelques spécialités déclarées loca-



Le produit du terroir, une invention destinée à la consommation... urbaine. ■

<sup>17</sup> *Compte-rendu de la contribution de S. Crabeck, « Conflits d'usage autour d'un patrimoine majeur : le cas de Villers-la-Ville ». Voir le texte intégral ci-après.*

<sup>18</sup> *Réflexion enclenchée par l'exposé de B. De Myttenaere, « La construction des produits du terroir. Conditions d'émergence et place dans le développement local ».*



La nature, la ruralité et leurs représentations, un objet de consommation immatériel et fantasmatique du tourisme local. ■

les mais qu'il s'agit de diversifier, de décliner et de conditionner en fonction et au rythme des modes affectant les consommations urbaines. On peut donc le compter

locaux. C'est ce qui a pu être observé lors de la mise en œuvre, en Région wallonne, des Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN). Cet outil a

au nombre des agents d'ouverture de la société locale. D'autre part, la cohérence du produit avec les caractéristiques physiques, paysagères et culturelles postulées du territoire compte au nombre de ses qualités, qui elles-mêmes fonctionnent comme des agents de promotion pour le territoire<sup>19</sup>. Enfin, le produit du terroir renforce son attractivité et sa marque d'authenticité quand il est présenté en association avec d'autres. Il stimule donc l'invention de synergies et de collaborations, tant dans le domaine de la fabrication que dans celui de la diffusion-distribution<sup>20</sup>.

Vu sous cet angle, l'agritourisme et l'exaltation du patrimoine naturel sont loin d'être une activité dérisoire. Ils peuvent être à la base d'un mini système économique, partie prenante tant de la compétitivité que de la compétence territoriale.

### La volonté partagée de transmettre, construction collective d'une compétence

Il faut admettre que la grande majorité des cas que nous avons envisagés jusqu'ici s'organisaient autour de l'instrumentalisation du patrimoine. Pourtant, la notion de patrimoine, dans toute son acception, implique que l'héritage reconnu soit aussi transmis. La prise de conscience de ce processus et de ce qu'il implique peut déboucher sur une mobilisation particulièrement riche des acteurs

19 A.-J. Lacroix, A. Mollard, B. Pecqueur, « Origine et produits de qualité territoriale : du signal à l'attribut ? », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 4, 2000, pp. 683-706.

20 L. Berard, M. Hirzack, P. Marchenay, A. Mollard, B. Pecqueur, « Le panier de biens. Une construction patrimoniale et territoriale. L'exemple de la Bresse », *Actes du symposium international INRA PSDR, Territoires et enjeux de développement régional, Lyon 2005, CD-Rom*. 16 p.



Mise en scène de l'authenticité villageoise. Epicerie (fine)-café-terrasse, dans une localité ardennaise, pour une clientèle de seconds résidents et de promeneurs. ■

été conçu par les pouvoirs publics, en vue d'inciter les citoyens à prendre en charge la nature ordinaire<sup>21</sup>. Au cours de l'élaboration de ces plans, se met en route un phénomène par lequel un objet naturel, un milieu, un paysage se patrimonialise, c'est-à-dire entre en relation avec des acteurs, qui assument d'en être les titulaires et les passeurs. Cette relation se construit à travers l'assemblage de projets de gestion, de préservation, de sensibilisation, résultant de l'exercice de la démocratie participative. Au sein de forums ou d'action de terrain rassemblant, sur le même pied, spécialistes, techniciens, politiques et citoyens, les savoirs s'échangent, les intérêts se dévoilent et se transigent. Si des solutions originales naissent dans ce cadre, la valeur principale

de la procédure réside dans l'extraordinaire mouvement d'apprentissage collectif qu'elle met en branle. L'expérience est d'envergure modeste, évidemment, pourtant elle pourrait s'effectuer et s'effectue sans doute dans bien d'autres cadres participatifs institués par la Région (au sein des CCAT, par exemple). Pense-t-on suffisamment aux leviers que peuvent faire jouer les instruments d'aménagement du territoire ? En étendant ses compétences au patrimoine bâti, paysager et naturel, la Région wallonne s'est dotée de moyens d'action culturels de la première importance. Il serait judicieux d'en tenir compte, au moment où les discours du développement déplorent, de plus en plus fréquemment, l'absence d'emprise régionale en matière de culture.

21 Bilan de l'exposé de C. Mougnot, « Le patrimoine naturel ordinaire. Les PCDN, de l'expertise des scientifiques à la compétence des citoyens ». On se référera au magnifique livre qui a tiré les leçons de l'enquête participative de C. Mougnot, « Prendre soin de la nature ordinaire », Editions de la Maison des Sciences de l'homme, Paris et INRA, Paris, 2003.

## Conclusions

Construction sociale complexe, le patrimoine peut être, à la fois, une valeur un outil et une marchandise.

En tant que patrimoine, un objet n'existe que dans la relation où l'entraîne les acteurs qui se l'approprient. Il peut faire figure de valeur consensuelle, d'outil puissant de construction de territoire et d'identité collective, il peut être institué en marchandise hautement recherchée. Sous ces différentes formes, il montre son efficacité tant à l'échelle de la construction locale de l'attractivité et des compétences qu'à l'échelle de la grande compétition globale entre les territoires.

Parmi les facteurs de compétitivité, la ressource patrimoniale a l'avantage d'être compréhensible, maîtrisable et appropriable par les acteurs locaux. Il constitue également un inépuisable réservoir de sens et de liens<sup>22</sup>.

Ce que l'on peut à tout le moins souhaiter, c'est que les différentes fonctions que le patrimoine peut assurément occuper dans l'affirmation des territoires les uns par rapport aux autres ne soient pas exclusives les unes des autres ni exclusives des fonctions moins visibles qu'il peut tenir au sein même des territoires.

Il y a là, sans doute, un rôle d'arbitrage délicat pour les pouvoirs publics : celui de promouvoir la ressource patrimoniale, dans le respect de ses titulaires ; celui de soutenir l'outil de compétitivité sans fragiliser l'outil de compétence .

---

<sup>22</sup> Pour les usages touristiques de ces attributs, voir tout récemment encore : « Identité et marque de destination », *Espaces. Tourisme et loisirs*, 245, Février 2007, pp. 19-45.

## L'interpellation du patrimoine et la construction territoriale. L'épaisseur historique partagée comme potentiel de développement

*Calling on heritage and territorial construction. Shared historical depth as a potential for development*

A. Loza Armand Ugón<sup>1</sup>

*Le travail qui a pour objet la valorisation et dynamisation des ressources patrimoniales doit s'efforcer d'introduire la notion de patrimoine dans le débat social et essayer de transformer les imaginaires qui - comme dans le cas de la Bolivie - sont encore liés à une idée du patrimoine qui se réfère aux grandes manifestations artistiques ou au patrimoine monumental. Dans ce sens, l'incorporation de la question territoriale peut contribuer à donner une nouvelle dimension au débat et au traitement de la problématique patrimoniale et à favoriser la mise en relation des ressources patrimoniales. D'ailleurs, la relation territoire/patrimoine devrait se constituer comme un facteur qui permette de définir les particularités et singularités du territoire en élargissant cette notion actuellement réduite à une vision politico-administrative. La reconnaissance de l'épaisseur historique du territoire et de ses valeurs patrimoniales permettrait ainsi l'établissement des termes d'une négociation sociale et territoriale visant la construction de projets communs et dépassant le paradigme de la compétitivité tel que le système économiquement dominant prétend l'imposer.*

*The work aiming the development and dynamisation of the resources of matrimony must strive to introduce the heritage notion in the social debate while trying to transform the imaginary one that -as in the case of Bolivia- again is linked to an idea of the patrimony referring to the big artistic demonstrations or to the monumental heritage. In this direction, the incorporation of the territorial question can contribute to give a new dimension to the debate and treatment of the patrimonial issues while favoring the articulation of the patrimonial resources. Besides, the relation territory/heritage should constitute themselves as a factor that allows defining the characteristics and singularities of the territory while widening the currently reduced notion to a political administrative vision. The recognition of the historic thickness of the territory and of its patrimonial values must allow the set up the terms of a social and territorial negotiation aiming the construction of common projects and surpassing the paradigm of the competitiveness that the dominating economic system attempts to impose.*

**Mots-clés :** Bolivie, patrimoine, territoire, projets de territoire.

*Words keys:* Bolivia, heritage, territory, territory projects.

<sup>1</sup> Andrés Loza travaille actuellement au sein du département URBA de l'Université Catholique de Louvain (Unité d'Urbanisme et Développement Territorial, Place du Levant, 1, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique. Courriel : loza@urba.ucl.ac.be), où il poursuit une thèse intitulée « Processus de construction du territoire. La micro région des vallées de Totorá et Pocona (Cochabamba-Bolivie) ». Cette recherche est menée dans le cadre de la coopération scientifique entre le PRAHC (Programme de Réhabilitation des Aires Historiques de Cochabamba) et l'Université Majeure de San Simón (UMSS) en Bolivie, l'unité URBA-UCL et l'IGEAT-ULB, sous les auspices du Conseil Interuniversitaire des Universités Francophones (CIUF).

Dans cet article je voudrais présenter quelques réflexions à propos de la problématique du patrimoine en Bolivie où le débat public sur l'importance de celui-ci est relativement récent, et où cette notion de patrimoine est encore ambiguë et en processus de construction. S'y posent des questions comme la signification du patrimoine, son potentiel vis-à-vis du développement, sa relation avec le tourisme, avec la construction des identités locales, etc. Or la discussion de ces questions est encore embryonnaire.

Notre recherche doctorale, qui porte sur l'analyse des processus de construction du territoire dans deux communes rurales du département de Cochabamba (Bolivie), pose notamment la question suivante : comment, à partir de la reconnaissance de la profondeur historique du territoire, peut-on générer des regards collectifs et des projets de territoire. Au centre de cette discussion, le patrimoine prend toute son importance en tant que construction sociale, comme mémoire qui devient présente et se projette vers l'avenir.

Le territoire sur lequel on travaille est composé de deux communes (Titora et Pocona) qui ont joué un rôle historique dans le développement de la région de Cochabamba. Cette importance était liée notamment à la production de la feuille de coca à destination des mines d'argent de Potosí et, plus tard, à destination du sud du pays, là où la consommation de coca<sup>2</sup> s'était répandue. Au présent, ce territoire traverse une situation de crise, en raison de son éloignement des axes économiques du pays, en raison de la chute de la production agricole et de la baisse des prix, à cause, enfin, de la parcellarisation de la terre qui la rend peu productive et engendre une forte migration vers les grandes villes du pays et vers l'étranger.

Dans ce contexte le patrimoine est devenu une ressource potentielle pour la dynamisation des économies locales. Le débat s'entame alors entre une vision

savante de ce que constitue le patrimoine local et une vision plus élargie visant à compromettre les différentes forces et acteurs sociaux. Or, la principale critique vise les pouvoirs techniques et scientifiques qui définissent ce qu'est le patrimoine à partir de classifications verticales et, on peut le dire, externes à ce que le patrimoine signifie pour les sociétés locales.

### Le patrimoine et les contextes locaux, un débat à suivre

En Bolivie, le débat sur la problématique du patrimoine est tout à fait nouveau. Les premiers projets pour la protection et dynamisation des ressources patrimoniales



La cathédrale de Potosí.

<sup>2</sup> Comme on le sait, en Bolivie et dans toute la région andine, la feuille de coca a une signification rituelle et sa consommation fait partie des traditions les plus anciennes. De ce fait les colonisateurs espagnols d'abord et puis les grands propriétaires miniers et terriens ont tiré profit des propriétés toniques de cette feuille pour élargir les journées de travail en exploitant la main d'œuvre indigène et paysanne.

ont été mis en place il y a une vingtaine d'années à peine. Les principales initiatives pour la protection et sauvegarde du patrimoine émanent des institutions, organisations et associations non-gouvernementales qui, à travers les fonds obtenus de la coopération internationale, ont développé une série d'actions visant la réhabilitation et la divulgation des ressources patrimoniales du pays. La participation des institutions publiques, des gouvernements locaux, départementaux ou national a été réduite et peu engagée et on note la presque inexistence de politiques publiques, programmes ou instances technico-politiques dédiées à la dynamisation des ressources patrimoniales.

Dans ce contexte, la notion de patrimoine a été presque exclusivement liée aux grands monuments tangibles (patrimoine architectural, archéologique et urbain), comme c'est le cas pour les villes de Potosí et Sucre, pour les missions jésuites de Chiquitos (Santa Cruz) ou pour le site archéologique de Tiahuanaku (La Paz), tous déclarés par l'Unesco patrimoine de l'humanité. La préoccupation pour le patrimoine immatériel a été ultérieure et, bien que quelques manifestations culturelles aient aussi été déclarées comme patrimoine de l'humanité, la notion de patrimoine, dans le pays, reste étroitement liée aux grands monuments.

En dehors de l'importance symbolique et culturelle de ce patrimoine, la discussion de fond est de savoir à qui il revient de définir ce qu'on doit considérer comme patrimoine d'une société. Cette question est fondamentale, puisqu'il s'agit de définir le sens, la signification que le patrimoine acquiert pour une communauté, pour une société. Ceci constitue ce qu'on pourrait nommer « l'interpellation du patrimoine », c'est-à-dire la situation dans laquelle le patrimoine prend un sens concret pour une société et devient capable d'en mobiliser les différents acteurs sociaux autour de projets communs. En réalité il s'agit d'un processus d'aller et retour à partir duquel la société, les différents groupes ou secteurs



*Potosí, la Place centrale.* ■

sociaux, attribuent une série de valeurs et significations à des objets, des manifestations culturelles, des ressources naturelles, etc. lesquels à leur tour interpellent la société tout entière.

Dans cette perspective, il faudrait mettre en question les processus actuels, au sein desquels on privilégie une vision « savante », appuyée sur la scientificité, sur la maîtrise de sensibilités historiques ou esthétiques. On attribue ainsi des valeurs patrimoniales sans prendre en compte les systèmes de valeurs culturels ni les logiques et aspirations de la population locale à laquelle ce patrimoine appartient. Pourtant, il ne s'agit pas de disqualifier ces regards mais bien de relativiser les postures



Potosí, une ancienne rue, avec au fond le « Cerro Rico ».

et les pratiques qui imposent d'une façon verticale ce que doit être le patrimoine d'une société. Cette relativisation part du fait que même verticales et quelque part dogmatiques, il s'agit aussi de constructions sociales qui maintiennent leur validité tant qu'il n'existe pas de visions alternatives capables de les interpeller.

Dans notre secteur d'étude, cette vision « savante » a défini comme patrimoine de la région le site archéologique d'Incallajta et la ville Coloniale-republicaine de Totora. Cette définition trouve ses fondements dans les valeurs historiques, en tant que témoins de l'histoire régionale, et dans des valeurs esthétiques déterminées à partir d'études historiques, architecturales et archéologiques. La population locale n'a pas eu la parole dans ce processus, au cours duquel l'attribution de valeurs patrimoniales a été faite à l'écart de la société locale. Or, il est logique qu'au début ce patrimoine ne signifiait pas grand chose pour les acteurs locaux. Il faut en outre signaler que parmi les caractéristiques de cette vision sa-

vante, figurait l'attribution de valeurs à des objets ayant une signification « exceptionnelle », capables d'être reconnus en dehors des frontières locales et régionales.

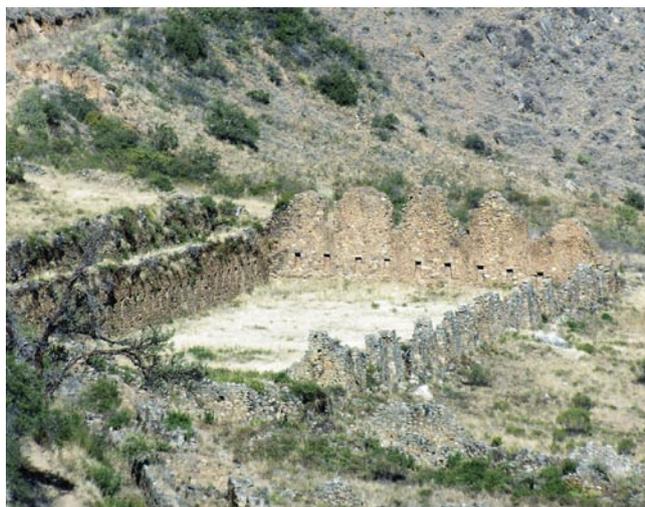
Ceci mérite deux considérations. D'abord, que la définition du patrimoine ne se fait pas par ni pour la société locale, mais bien en fonction d'autres types de préoccupations et intérêts. Cela entraîne que la société locale est peu impliquée dans les processus de protection et de dynamisation des ressources patrimoniales. Mais par ailleurs la classification « officielle » du patrimoine peut apporter l'opportunité, pour la société locale, de s'articuler à des processus nationaux et internationaux desquels elle était auparavant exclue. D'une certaine manière ceci s'est produit avec Incallajta et Totora à mesure que ces localités se sont constituées en destinations potentielles pour le développement d'activités touristiques. Cependant, si ce fait peut être positif, il pourrait aussi être néfaste pour la société locale puisqu'on privilégie quelques éléments en laissant de côté



Site archéologique d'Incallajta (Cochabamba). ■

d'autres manifestations et traditions qui font partie de la culture locale.

Si le patrimoine officiellement reconnu peut jouer un rôle important dans la dynamisation, notamment économique, des processus locaux il peut aussi privilégier une lecture particulière de l'histoire, de la mémoire et des valeurs historiquement hégémoniques en contribuant à la reproduction de celles-ci. C'est justement ce qui se passe avec la ville de Totorá, laquelle, du 18<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle, a été le centre du pouvoir des grands propriétaires de la région. La classification de la ville comme patrimoine national, compte tenu de sa richesse architecturale et urbaine, a entraîné dans l'imaginaire de la population locale une certaine nostalgie pour une façon de vivre qui, en fin de compte, était fondée sur l'exploitation des indigènes et des paysans. Ceci, qui pourrait pa-



Incallajta-Cochabamba : Vue générale du temple. ■

raître anodin dans d'autres contextes et conjonctures, est quelque chose de très significatif dans une société comme la société bolivienne, et tout particulièrement la société régionale, où la discrimination ethnique est encore en vigueur. Celle-ci fait partie de ce qu'on a appelé « l'idéologie oligarchique-seigneuriale » où l'autre n'est pas l'étranger mais l'indigène, l'originaire. Ceci rebondit dans le fait que, pour la population locale, habiter à Totora signifie avoir un autre statut social, reproduisant les formes de ségrégation sociale et spatiale héritées du passé.

Sans aucun doute, la problématique du patrimoine pose pas mal de questions et produit des situations complexes sur lesquelles il faut agir, en tenant compte du droit de la société locale à définir ce qui constitue son patrimoine. C'est encore plus vrai lorsque la question de la production et de la reproduction des identités est en jeu.

### L'épaisseur historique du territoire, le patrimoine et la construction des identités

L'introduction de la problématique territoriale permet d'enrichir la définition même du patrimoine et l'analyse des processus sociaux de sa construction. Dans cette optique, notre préoccupation vise la connaissance et la compréhension des processus historiques de construction territoriale.

Dans le territoire, la lecture historique des marques et vestiges du passé est partielle et limitée, puisque, dans la plupart des cas, l'étude est restreinte à l'analyse d'objets, de supports matériels et de formes territoriales, lesquelles sont plus facilement reconnaissables (compte tenu de leur matérialité) que d'autres facteurs sociaux préexistants mais non immédiatement perceptibles. Si cela est vrai, la prétention de situer l'espace comme l'instance ou la dimension de la structure sociale qui rend compte des processus passés est complètement relative. Ainsi, ce qui perdure n'est pas « l'instance spatiale » mais l'ensemble des supports et des formes territoriales qui rendent compte d'une spatialité<sup>3</sup> passée mais qui nécessairement, dans le devenir historique,

font aussi partie des nouvelles spatialités. Ce qu'on veut remarquer c'est que les supports matériels peuvent perdurer tout au long de l'histoire et pourtant les dynamiques dans lesquelles ils s'insèrent et les significations sociales qu'ils acquièrent changent, et génèrent de nouvelles spatialités sur la base de nouveaux processus socio-spatiaux.

Dans l'intention de dépasser l'analyse formelle des processus de construction territoriale, on fait appel au concept de formation sociale ou socio-économique, lequel nous permet de comprendre les dynamiques historiques appliquées aux sociétés concrètes<sup>4</sup>.

L'analyse des processus territoriaux est en soi une tâche difficile parce que le concept de territoire est un concept dynamique qui change en accord avec les facteurs qui définissent son existence comme réalité concrète, comme articulation de processus sociaux et naturels. Il faut ajouter le fait que, dans la reconstruction de ces processus à travers l'histoire, on est contraint de travailler avec les facteurs et les éléments que la construction sociale de l'histoire a voulu mettre en évidence. Dans plusieurs cas la reconstruction des processus territoriaux, sociaux par définition, est conditionnée par les interprétations faites de l'histoire. Ainsi « l'histoire » construite survalorise certains faits. Cependant, la survalorisation elle-même est signifiante puisqu'elle rend compte de la manière selon laquelle un groupe, une classe sociale, s'unifie et légitime son identité à partir d'une lecture ou interprétation historique.

Dans ce cadre, la relation territoire-patrimoine trouve une de ses spécificités puisque la compréhension des processus historiques du territoire implique l'identification des objets, manifestations et valeurs qui font partie de l'identité territoriale et qui constituent le patrimoine social. Ceci étant, il faut dépasser les bornes qu'impose « l'histoire officielle » à partir d'au moins deux principes épistémologiques :

- La problématisation de l'histoire depuis la reconstruction des dynamiques sociales et ses articulations. Ceci doit permettre la génération de nouvelles

3 « Les supports matériels peuvent perdurer tout au long de l'histoire, pourtant les dynamiques auxquelles elles s'insèrent et sa signification sociale se modifient en générant une nouvelle spatialité, sur la base de la dialectique des processus socio-spatiaux » (Loza, 2005).

4 Forgé dans la tradition marxiste, le concept de formation sociale « fait référence aux sociétés historiquement données, là où on ne trouve pas un seul mode de production en état « pur » sinon, par règle générale, une combinaison spécifique de plusieurs modes de production » (Cueva A., 1987)

lectures des processus historiques au fur et à mesure qu'on remet en question ce qui, au premier coup d'œil, apparaît comme évident ou « naturel ». « *La problématisation est le mécanisme du raisonnement qui garantit l'ouverture vers le réel – objectif, grâce au contrôle des conditionnements théoriques, expérimentiels ou idéologiques* » (Hugo Zemelman, 1987).

- Depuis la perspective de la théorie de la reconstruction, il n'est pas adéquat de prétendre comprendre les processus réels, sans faire attention aux manières concrètes dont les acteurs agissent en les déterminant. L'idée de l'analyse historique doit dépasser l'étude des structures générales de la société en

essayant de comprendre ces processus en rapport aux pratiques des agents individuels et collectifs.

L'histoire n'est donc pas un simple donné ou antécédent mais une partie active du processus social de construction territoriale. Il faut remarquer que le territoire n'est pas seulement le résultat de l'histoire mais son contenant, en tant que processus continu. Ainsi des concepts comme ceux de rugosités et d'inerties dynamiques<sup>5</sup>, et celui d'invariants structurels<sup>6</sup> rendent compte de la complexité du territoire comme synthèse des processus historiques qui deviennent présents et se projettent vers l'avenir.



Totorá-Cochabamba : maisons autour de la place centrale.

5 *Rugosités du territoire : espace construit ou formes territoriales construites, temps historique qui devient paysage, temps historique attaché au paysage actuel. Inerties dynamiques, les rugosités sont aussi inerties dynamiques, c'est à dire le résultat de l'interaction des multiples variables qui conditionnent ou déterminent plus ou moins partiellement les processus sociaux futurs.* (Milton Santos, 2002)

6 *Invariant structurel : cette expression désigne les caractéristiques qui constituent l'identité d'un système donné et qui, en lui permettant de s'adapter aux perturbations extérieures, en garantissent sa préservation... désigne alors la possibilité/nécessité d'identifier les caractères de l'identité des lieux, qui garantissent sa préservation et sa croissance au cours de ses divers processus de transformation.* (Magnaghi, 2003)

Le patrimoine, ce qu'on comprend comme tel, fait aussi partie de ces dynamiques. On ne peut donc pas le penser comme quelque chose d'absolu, de fini, mais comme un processus en constante mutation, et reconstruction. Il semble nécessaire de remarquer ceci, puisque la pratique quotidienne identifie des éléments patrimoniaux en leur attribuant des valeurs à partir de leur propriétés intrinsèques, sans prendre en compte ni le contexte socio – culturel et naturel dont ils font partie, ni la particularité des processus qui leur ont attribué une signification sociale dans le passé et qui les réinterprètent au présent. Le territoire, les processus socio-historiques de sa construction, acquièrent donc une relevance particulière parce que les processus identitaires, et parmi eux l'attribution de valeurs patrimoniales, se jouent fortement en rapport au territoire, aux territorialités<sup>9</sup>. Le territoire acquiert un rôle transversal et articulatoire, depuis lequel il est possible de mettre en contexte spatial et temporel des objets et manifestations patrimoniales. Cela signifie dépasser les caractéristiques et propriétés particulières de chaque élément patrimonial pour trouver leur sens dans le cadre des systèmes sociaux, culturels et territoriaux qui régulent leur permanence, en tant que valeurs socialement partagées, ou leur transformation. Dans ce contexte il faudrait introduire la notion de patrimoine territorial lequel ne renvoie pas seulement aux fleurons du patrimoine « *mais aux structures et aux morphologies territoriales et urbaines*



Totora-Cochabamba : maisons autour de la place centrale. ■

*résultant des processus de co-évolution entre l'établissement humain et le milieu, aux caractéristiques du paysage, à la nature particulière de certains systèmes environnementaux ou de certains systèmes économiques et culturels, à base locale, aux caractéristiques du paysage agricole, etc. » (Magnaghi, 2003).*

Il nous semble que le travail visant la valorisation et la dynamisation des ressources patrimoniales doit s'efforcer d'introduire la notion de patrimoine dans le débat social en essayant de transformer l'imaginaire social qui est encore lié à une idée du patrimoine référant aux grandes manifestations artistiques ou au patrimoine monumental. Sur cet axe, l'étude des processus territoriaux, de l'épaisseur historique du territoire, doit favoriser la génération de nouveaux débats locaux et régionaux visant à :

- Élargir les termes de la discussion sociale et de la négociation à propos de la question territoriale, identitaire et patrimoniale. Discussion qui est pour l'instant restreinte aux élites académiques et politiques.
- Mettre en évidence et générer le débat social autour des éléments, objets et manifestations qui font partie des identités locales et régionales. Tout ça à partir de la proposition d'une nouvelle lecture des processus historiques et des potentialités/possibilités pour l'avenir.
- Identifier les valeurs et ressources du patrimoine local en favorisant la génération d'initiatives visant leur protection et dynamisation.

Le débat social autour de la question patrimoniale s'enrichit si on élargit le cadre dans lequel on l'envisage à partir de la notion de territoire. Dans des contextes, comme celui de notre secteur d'étude, envisager la question patrimoniale de façon séparée de la réalité locale débouche sur l'incapacité de mobiliser les acteurs sociaux pour la protection et la dynamisation des ressources patrimoniales. Par contre, le patrimoine pourrait jouer un rôle important comme facteur potentiel de cohésion sociale, de (re)construction des identités et de génération de niveaux croissants d'autodétermination.

<sup>7</sup> « Les choix de faits et de lieux de mémoire, réalisés par les sociétés locales, régionales ou nationales, dans le dessein inavoué de consolider leur identité (territoriale notamment) au présent, donc de favoriser leur régulation et leur reproduction, ne s'effectuent pas au hasard ». (Di Méo, 2001).

C'est encore plus vrai, dans des sociétés dont la culture et l'identité ont été négligées depuis des siècles, là où les modèles de comportement ne se définissent pas par ce qu'on est culturellement mais par ce qu'on peut aspirer à être dans une société (nationale-globale) qui vous a toujours nié.

Depuis que se pose la question des identités, le patrimoine acquiert une véritable importance dans la construction sociale des territorialités, dans la construction de ce qu'on pourrait nommer « l'espace socialement incorporé ». Lequel « *est un acte converti en flux constant de détermination qui soutient : moi, c'est moi et mon espace ; cet espace ne serait pas reconnaissable sans moi, je ne suis pas moi, en dehors de cet espace* » (Zavaleta, 1986). Le patrimoine, lié aux identités et au territoire, dépasse les bornes de la classification « savante » pour se constituer en matière sociale, comme quelque chose qui ne peut pas être traité en dehors de la problématique de la société qui le contient et lui donne une signification.

La relation territoire/patrimoine ici évoquée doit se constituer comme un facteur qui, à travers le débat social, permet de définir les particularités et singularités du territoire en élargissant la notion actuellement réduite à la vision politique – administrative. Aujourd'hui, se pose le problème que chaque commune, chaque unité politique est presque complètement désarticulée de son contexte, ce qui empêche de construire des projets solides, conséquents avec les processus réels. Tout ça, en tenant compte que les problématiques sont partagées et que les solutions doivent faire partie d'un travail articulé.

### Territoire, patrimoine et compétitivité

Territoire et patrimoine se trouvent donc au centre de la discussion à propos de la génération de processus de développement dits locaux. Dans ce cadre on a insisté sur les potentialités de la relation territoire/patrimoine en vue de générer une meilleure cohésion dans les sociétés locales. Cependant, il est nécessaire de préciser que les articulations doivent être mise en œuvre, dans les territoires, de façon transversale, entre territoires, et de façon verticale avec d'autres échelles territoriales et sociales (région, nation, monde). Ainsi une des questions qui se trouve au centre du débat est celle de la « compétitivité territoriale ».

La logique du capital globalisé détermine que les sociétés et territoires ayant la capacité d'affronter la concurrence dans le marché mondial sont appelées à « se développer ». Dans ce contexte, il semble que le but est d'être compétitif, de ne pas rester relégué. Mais cette concurrence signifie aussi passer au-dessus des autres, compromettre les possibilités des autres. Cette vision est liée à une notion spécifique qui définit comme développement local la capacité de générer dans le territoire les conditions qui réclament le capital, en attendant qu'y arrivent les inversions et les forces transformatrices propres au style de modernisation capitaliste. Les sociétés locales doivent donc se réorganiser en générant les conditions de leur liaison aux processus globaux.

Mais, quels sont les dangers d'envisager la question de la compétitivité depuis cette perspective ? Quand on parle de compétitivité au niveau des sociétés locales, cette compétitivité ne signifie pas la croissance des capacités à concourir dans le marché mondial, face aux grandes entreprises mais la concurrence entre sociétés locales, également reléguées. On parle alors de régions « perdantes » et de régions « gagnantes ». Cependant cette concurrence ne correspond pas à une vision intégrale du développement, d'abord parce qu'elle privilégie les rapports économiques et parce que cette logique peut dégénérer vers la désarticulation des sociétés locales, en tant que parties d'une région ou une communauté plus large.

Un exemple sorti de notre secteur d'étude est la relation patrimoine/tourisme/territoire. Le tourisme a acquis, ces derniers temps, une place très importante dans le discours politique local. Il semblerait que toute solution passe par le tourisme, donc par la mise en valeur du patrimoine reconnu (Incallajta et Totorá). Pourtant, il s'agit d'une vision très localiste, qui vise à la génération de flux touristiques par le biais de la valorisation du patrimoine monumental à la manière d'enclaves touristiques. Ceci pourrait paraître une alternative valable, pourtant cela implique la concurrence entre territoires voisins, qui pourraient travailler de façon articulée, en visant des objectifs communs. Les véritables potentiels se trouvent au niveau des articulations possibles pour la production de circuits qui permettraient de constituer un produit touristique plus attractif et qui bénéficieraient d'une base sociale plus large, pour la dynamisation des ressources patrimoniales et des activités touristiques.

Dans un système dont les éléments sont de plus en plus déterminés au niveau global, il semble logique que quand on parle de sociétés locales il faille préciser que celles-ci sont aussi intimement liées à des processus qui n'ont pas de base locale et qui pourtant déterminent leur comportement. Il doit être clair que la « question locale » ne se résout pas seulement à l'échelle locale et ça, non seulement parce que les processus locaux sont conditionnés par les dynamiques globales, mais parce que c'est justement dans ces dynamiques que la « question locale » peut trouver les conditions de sa réalisation. Selon Coraggio, « *il faut opposer à la prétention d'universalité du libre marché, de l'entreprise et des rapports capitalistes une autre prétention d'universalité, celle des droits de l'homme, sociaux et politiques, et des conditions de leur réalisation effective... de telles conditions ne sont pas exclusivement du domaine local... elles exigent l'action de forces collectives et institutionnelles, d'organisations politiques et sociales d'ordre national, régional et même mondial* » (Coraggio, 2000).

Au-delà de la compétitivité, qui peut dériver en désarticulations importantes, se pose la nécessité d'une articulation visant la poursuite d'objectifs communs. La reconnaissance de l'épaisseur historique du territoire et de ses valeurs patrimoniales doit permettre justement l'établissement des termes d'une négociation sociale et territoriale visant la construction de projets communs. La mise en évidence des systèmes de valeurs socialement partagés devrait déboucher sur le dépassement des localismes exacerbés, particulièrement là où ceux-

ci peuvent entraîner le blocage des processus de développement.

Il s'agirait, en tout cas, de se faire concurrence pour les gens et non pour le capital. Ce qui signifie de ne plus associer l'idée du développement avec celle de la simple croissance économique, dont les coûts sociaux sont incompatibles avec la poursuite des principes de justice sociale. « *La concurrence ne peut pas être effacée du champ de ce qui est possible, ni convertie en émulation d'un moment à l'autre... elle peut être régulée depuis les pouvoirs non économiques et évaluée dans ses conséquences, en démontrant à ceux qui en profitent qu'il y a de meilleures combinaisons de comportement où tout le monde peut être inclus et dont tous peuvent espérer une meilleure qualité de vie* » (Ibid).

A ce propos, l'articulation des notions de territoire et patrimoine trouve une place fondamentale. L'introduction du patrimoine, de la construction des identités sociales, dans le débat sur le territoire et la construction des projets territoriaux met en question la problématique de la construction des identités territoriales dont la pratique d'aménagement s'est montrée trop peu soucieuse. À son tour, l'incorporation de la question territoriale peut contribuer à donner une nouvelle dimension au débat et au traitement de la problématique patrimoniale en favorisant la mise en relation des ressources patrimoniales, entre elles et avec des systèmes socio-territoriaux concrets.

## Bibliographie :

- CORAGGIO J.L. (2000). *La relevancia del desarrollo regional en un mundo globalizado*, En fronesis.Org (<http://www.Fronesis.Org>) . Consultado en junio 2004.
- CUEVA A. (1987). *La teoría marxista, categorías de base y problemas actuales*, Editorial planeta, Ecuador.
- DI MEO G. (2001). *Géographie sociale et territoires*, Nathan
- LOZA A. (2005). *Procesos de construcción territorial. La microregión de Pocona y Totora ( Cochabamba-Bolivia )*, Mémoire DEA, UCL.
- MAGNAGHI A. (2003). *Le projet local*. Collection Architecture+Recherches, Pierre Mardaga.
- SANTOS M. (2000). *La naturaleza del espacio. Técnica y tiempo. Razón y emoción*, Editorial Ariel, Barcelona.
- ZAVALETA R. (1986). *Lo nacional popular en Bolivia*, Siglo XXI editores, México.
- ZEMELMAN H. (1987). *Conocimiento y sujetos sociales, contribución al estudio del presente*, Jornadas 111, El Colegio de México, México.

# La valorisation marchande du patrimoine comme outil de développement touristique du territoire, entre mythe et réalités de terrain. Le cas de l'Abbaye de Villers

*The marketable use of heritage as a tool for developing tourism in the territory: between myth and realities in the field.  
The case of the Abbaye de Villers*

S. Crabeck<sup>1</sup>

*Les valorisations touristiques marchandes ont pris une place croissante dans les stratégies territoriales publiques depuis les années nonante dans un contexte de renforcement des Régions, notamment par l'augmentation de leurs budgets. Nous examinerons ici la réalité d'un projet de valorisation touristique en tant que construction institutionnelle, ses spécificités et le rôle du territoire dans lequel il s'inscrit.*

*The marketable tourism developments have assumed growing importance in public territorial strategies since the 1990s against the background of the strengthening of the regions, in particular by increasing their budgets. We shall examine here a tourism development project as an institutional construction, its specific features, and the role of the territory in which it is being implemented.*

**Mots clés :** valorisation touristique, patrimoine, territoire, population locale, touristes et pratiques touristiques.

*Key words:* tourism development, heritage, territory, local population, tourists, tourist practices.

Jusque dans les années quatre-vingts, la valorisation des sites patrimoniaux signifiait ouverture aux publics, interprétation des éléments architecturaux et visites guidées dans un but de sensibilisation et d'éducation. Elle était mise en œuvre dans le cadre de projets financés par les pouvoirs publics et veillait à associer le monde associatif local dans un but participatif (Billen et al., 2002).

Actuellement, la relation entre patrimoine et tourisme s'impose davantage comme un outil de développement économique territorial. Dans la plupart des cas, imitant le modèle anglo-saxon du concept d'interprétation du patrimoine, il s'agit de donner une plus-value touristique à un site patrimonial au moyen d'interventions en matière d'infrastructures d'accessibilité, de services marchands (boutique, restauration) et d'une mise en scène

associant de nouvelles technologies d'interprétation muséographique et de scénarisation. En transformant la ressource patrimoniale en un produit touristique de consommation, les décideurs espèrent provoquer ou accroître les flux de visiteurs extérieurs au territoire local (voire étrangers), un enrichissement économique pour le site et au-delà, un renforcement de l'attractivité du territoire qui l'entoure. Parallèlement, le site est agencé avec d'autres lieux touristiques de façon à créer de véritables produits territoriaux mis en marché à travers des itinéraires thématiques et différents réseaux dont l'échelle géographique varie du local à l'international.

Typiquement, la plus-value du projet pour le territoire et les retombées économiques pour la collectivité sont présentées comme allant de soi et deviennent les justifications majeures des investissements à réaliser.

<sup>1</sup> Stéphanie Crabeck est doctorante boursière CPDT à l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles. IGEAT - ULB, CP 130 / 02, Av. F. D. Roosevelt, 50, 1050 Bruxelles, 02 / 650 25 73. Courriel : stephanie.crabeck@ulb.ac.be

Qu'en est-il dans les faits ? La participation du patrimoine à la croissance économique et touristique des territoires relève-t-elle exclusivement d'un processus mécaniste et reproductible ? Tous les territoires peuvent-ils devenir touristiques ? Une ébauche de réponse à ces questions sera formulée au travers de l'exemple du site des ruines de l'Abbaye de Villers où l'imposition « d'en haut » d'un projet touristique sur un territoire à vocation résidentielle s'est vue confrontée à l'hostilité fatale des habitants.

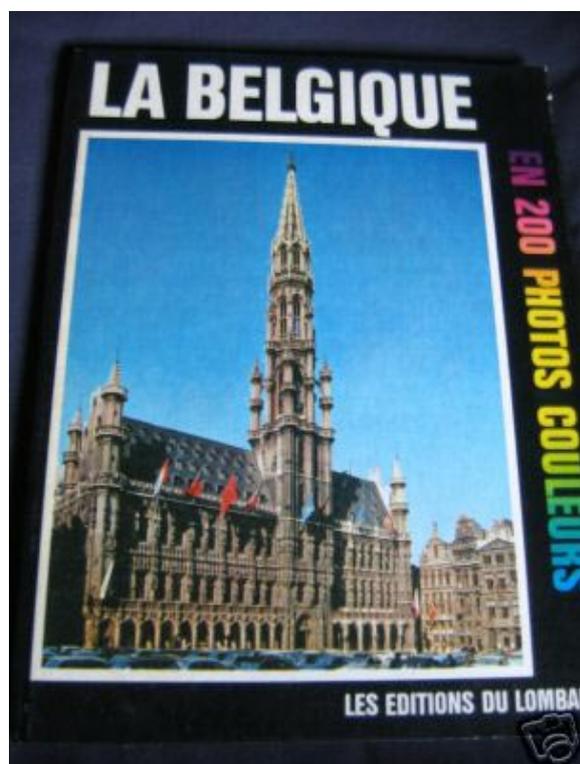
### La valorisation touristique du patrimoine comme initiative régionale

Différents facteurs combinés sont à l'origine de la valorisation touristique du patrimoine. Premièrement, il est apparu que le tourisme patrimonial pouvait aider l'industrie du tourisme dans sa recherche de diversification de produits. Jadis réservés à une élite cultivée, la culture et le patrimoine ont progressivement été transformés en

produits de consommation de masse, ou au minimum, en produits de consommation pour des marchés plus larges et plus variés que la génération de visiteurs précédente.

Deuxièmement, le contexte de crise du modèle économique de type fordiste, l'érosion du pouvoir de l'Etat national et l'augmentation de la compétitivité interrégionale, ont non seulement bouleversé en profondeur la structure des activités économiques, mais ont aussi conduit à un changement radical dans la conduite des politiques touristiques et patrimoniales.

Au plan des acteurs, les autorités régionales sont devenues des partenaires actifs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques touristiques. Au niveau des instruments, le recentrage sur les composantes de l'offre et l'aspect marchand de leur valorisation ont conduit à voir les sites patrimoniaux comme un potentiel de ressources économiques mobilisables à l'échelle internationale. Au niveau des moyens, le transfert de la compétence tourisme de la Communauté Française vers la Région wallonne a conduit à une augmentation considérable des budgets accordés au secteur. En effet, depuis ce transfert, on est passé d'une enveloppe d'environ quinze millions d'euros réservés par la Communauté Française au tourisme en 1993, à plus de cinquante-cinq millions d'euros en 2003, sans compter l'aide des Fonds structurels européens qui se chiffre à un peu plus de dix millions d'euros en 2003 (Jacobs 2003). Ces financements et leurs réalisations s'inscrivent depuis 1999 dans une logique d'enveloppes globales négociées de manière contractuelle entre la Région et les sites patrimoniaux et attribuées en cohérence avec les objectifs généraux territoriaux fixés dans le SDER. « *La Wallonie présente des atouts importants sur le plan touristique, notamment par rapport au contexte suprarégional (Flandre, Pays-Bas...). Il s'agit de prendre en compte cette vocation et de la valoriser dans le respect des sites et du patrimoine, en améliorant la notoriété des produits touristiques wallons afin que la région puisse bénéficier de plus de retombées financières grâce à une fréquentation accrue* » (...) « *Il faut donc y investir les moyens nécessaires afin d'en faire des lieux attractifs et accueillants, sur lesquels pourra s'appuyer la promotion de l'image de la Wallonie, avec des retombées économiques non négligeables, y compris dans d'autres secteurs* ». (Extrait du SDER, 1999).



Jadis réservés à une élite cultivée, la culture et le patrimoine ont progressivement été transformés en produits de consommation de masse. ■

Dans ce contexte, l'objectif du pouvoir régional est, par l'octroi de primes et de subventions, d'accroître l'indice de qualité de l'offre patrimoniale wallonne pour développer des produits touristiques forts, attractifs et de réputation internationale, capables de positionner le secteur de manière plus concurrentielle sur le marché de l'offre et de la demande. Inversement, les sites doivent susciter des chiffres d'affaires à la hauteur non seulement des investissements réalisés, mais aussi des retombées attendues en terme de rentabilité.

Il faut cependant bien se garder de voir dans cette nouvelle tendance en matière de politique régionale un procédé miracle reproductible sur l'ensemble des territoires. Sur le terrain, les résistances et les obsta-

cles locaux peuvent être fatals. Pour les pouvoirs publics (transformés en gestionnaires entrepreneuriaux) et pour les experts, en charge de la conception du projet, la priorité vise essentiellement l'accroissement de flux exogènes. Ils tendent donc, volontairement ou non, à écarter du processus les caractéristiques locales du territoire, de ses habitants mais aussi des touristes déjà présents.

Cette démarche débouche sur la présentation des projets déjà aboutis, sans alternative, puisque considérés d'intérêt général. Or, dans certains terroirs, les réactions peuvent être fortes, comme dans les espaces périurbains où l'on enregistre des résistances locales importantes.



*Transformer la ressource patrimoniale en un produit touristique de consommation. Ici, le château de la Hulpe, qui accueille chaque été des spectacles musicaux en plein air.* ■

## Les symptômes d'une résistance locale : le cas de l'Abbaye de Villers-la-Ville

Entre 1994 et 2000, le budget régional du tourisme est fondamentalement caractérisé par ce qu'on appelle « l'aide à la pierre » (Jacobs V., 2003). C'est l'occasion pour l'Abbaye de Villers de saisir une importante opportunité d'investissements. L'enveloppe globale pour la réalisation des travaux liés à cet investissement est de six cents millions de francs belges (quinze millions d'euros)<sup>2</sup>.

Dans la pratique, la mise en œuvre du projet de valorisation s'opère sous la forme de partenariats public-privé. L'association formelle entre les acteurs est concrétisée dans une nouvelle structure associative, spécialement créée à cet effet, et dont la durée de vie est égale à celle de la mise en œuvre de la valorisation. Détachée des organes législatifs locaux, une telle structure reçoit le con-

trôle foncier sur l'urbanisme et la maîtrise d'un territoire délimité sur lequel est réalisé l'objet et financier des investissements (Billen et al, 2002). Des représentants des différentes compétences : patrimoine, aménagement du territoire, tourisme, sont par ailleurs désignés au sein de son conseil d'administration. Cette unité de coordination et de commandement doit permettre de lever toutes les barrières nécessaires à la réalisation des infrastructures : délivrance de certificats patrimoine, d'urbanisme, etc.

Typiquement, la réalisation du schéma directeur du projet, après un appel d'offres à l'échelle européenne, est confiée à une société de consultance, qui opère régulièrement pour le compte du pouvoir public en matière de développement touristique.

L'expert en charge de la rédaction du schéma directeur souhaite élargir les flux touristiques dans un périmètre



Les ruines majestueuses du monastère attirent les romantiques tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. La première restauration débute en 1893. Il faut attendre 1984 pour voir un nouveau chantier de restauration d'envergure. Il est toujours en cours. ■

<sup>2</sup> Accordé dans le cadre d'une Déclaration de Politique Régionale Complémentaire.

beaucoup plus vaste que les cinquante kilomètres de rayon actuels. Le principal instrument du projet consiste par conséquent en la production d'équipements qui permettront au site d'accroître son accessibilité : construction de parkings, d'une nouvelle route d'accès, et déplacement de l'entrée du site. Le deuxième instrument choisi est l'aménagement et le réaménagement d'équipements susceptibles de drainer un nombre important de visiteurs, d'augmenter la durée de visite et de multiplier les lieux de dépenses. Sont ainsi envisagés : la création d'un centre multimédia, l'aménagement de salles de conférence, d'exposition et de réception, l'agrandissement de la boutique et la vente de produits du terroir, la création d'une brasserie et l'amélioration des services Horeca. Enfin, pour rendre le site plus attractif, le schéma prévoit également des aménagements paysagers, la création d'itinéraires de visite, une nouvelle signalétique, un système d'audio-guidage ainsi qu'un accompagnement son (bruitages) et lumière.

Dans une seconde phase, les autorités lancent une politique de marketing touristique, afin de repositionner la région grâce à la mise en place d'une Maison du Tourisme, dont l'Abbaye doit servir de point d'appui, pour le développement touristique de l'ensemble du territoire associé. On assiste ici à l'émergence d'une nouvelle aire territoriale, à partir de la mise en valeur d'un site patrimonial. Ce nouveau territoire inventé est dénommé « Pays de Villers » et se compose de Villers-la-Ville et de quelques communes voisines, dont la vocation touristique est presque totalement inexistante. L'Abbaye intègre d'autres types de réseaux territoriaux à vocation touristique (synergies entre sites, ...) et culturels, et ce, à plusieurs échelles géographiques de dimension régionale voire internationale (réseau européen des abbayes cisterciennes). Ainsi valorisé, commercialisé et repositionné géographiquement, l'élément patrimonial doit devenir l'expression d'un nouveau territoire, gage de sa notoriété et fondement de sa prospérité touristique.

La dernière étape du processus consiste en la présentation du projet à la population locale. C'est ici que le processus dérape : les Villerois ne veulent pas d'un projet de valorisation touristique marchand. Leur hostilité est féroce et aboutit à l'abandon pur et simple du projet. Pourquoi ? Notamment parce que les besoins de la population locale et les inconvénients susceptibles

d'être générés par le projet n'ont pas été mis en balance avec l'objectif premier du projet, à savoir satisfaire les intérêts des flux de visiteurs consommateurs extérieurs. A Villers-la-Ville, alors qu'un vaste programme d'aménagements routiers (dont l'utilité n'est dans l'absolu pas à remettre en cause) et d'embellissements paysagers sont prévus autour de l'Abbaye, d'autres quartiers du village, en dehors de la zone où doivent circuler les touristes, sont mal entretenus et la voirie y est dangereuse. Les habitants se sentent méprisés, oubliés et ont l'impression de payer pour d'autres, pour des étrangers. Ils se plaignent de ce que l'argent ne soit pas alloué à la résolution de problèmes qui les préoccupent directement. Ils craignent également que l'élargissement des voies routières et une amélioration de la connectivité de la commune aux grands axes routiers ne soient à l'origine d'un accroissement du trafic routier de camions et de navetteurs mais aussi d'un renforcement du processus d'urbanisation résidentielle, modifiant sensiblement leur qualité de vie et leur cadre de vie

Force est de constater ici que la volonté de mise en œuvre d'un projet de valorisation touristique marchande n'est pas toujours unanime et peut réserver de mauvaises surprises, particulièrement si le projet est élaboré suivant une démarche de type « top-down ». L'utilisation abusive de la justification économique et collective comme argument d'autorité est également l'une des causes de la réaction citoyenne. Le cas de Villers-la-Ville devient ainsi symptomatique du temps perdu et de l'argent gaspillé.

### La valorisation touristique marchande : du miracle économique à la phobie sociale

L'hypothèse que la valorisation touristique serait envisageable quel que soit le territoire concerné révèle d'une certaine méconnaissance des facteurs à réunir pour susciter un tel processus. Dans une idée de compétitivité territoriale, il s'agit de mettre en valeur un maximum de sites patrimoniaux pour y attirer un maximum de visiteurs extérieurs à l'espace local. Or, comme les caractéristiques du territoire et la prise en compte de l'avis des habitants sont souvent oubliés dans l'élaboration des schémas directeurs de valorisation et des études de marchés, lorsque l'opposition arrive, il est souvent trop tard pour retravailler le contenu du projet. Les citoyens



Le « Pays de Villers », un territoire inventé qui se compose de Villers-la-Ville et de quelques communes voisines, dont la vocation touristique est presque totalement inexistante. ■

sont alors taxés de « nimbyistes<sup>3</sup> » ou de manière générale d'égoïstes défendant des intérêts particuliers. Pourtant, faire fi de ce groupe d'acteurs en amont de l'élaboration du projet conduit à bien des écueils et confirme l'idée que l'activité touristique ne peut véritablement se déployer que si les populations locales se l'approprient (MIT, 2002).

Pourquoi cette confiance dans l'adhésion au miracle touristique ?

Economiquement, l'image du tourisme est très positive. En effet, le tourisme est source d'emplois (il concerne environ 15 % de la population active mondiale), d'afflux de capitaux, de devises étrangères et publiques (le secteur représente environ 10 % du PNB mondial). Enfin, même s'ils ne sont pas aisés à mesurer, il enregistre en-

viron quatre milliards de déplacements chaque année. Territorialement, le tourisme participe au désenclavement (Andalousie) et à la modernisation des espaces (dans bien des régions touristiques, l'eau, le gaz, l'électricité ne seraient arrivés, sans lui, que bien plus tard). (Decroly, 2001). Une conséquence de cet aspect de l'activité est que les pouvoirs publics en arrivent parfois à des conceptions extensives qui voient dans le tourisme une opportunité miracle en matière de développement territorial et ce quel que soit l'espace envisagé.

Pourtant, il est illusoire de croire que les bienfaits du tourisme ont convaincu tout le monde et qu'il soit possible de greffer une vocation touristique à n'importe quel territoire. En effet, d'un point de vue socio-culturel, le tourisme fait aussi l'objet de mépris et de qualifications

<sup>3</sup> Le syndrome NIMBY fait référence aux réactions de résistances locales envers l'implantation d'infrastructures.

stéréotypées. Une idéologie anti-touriste est très forte, notamment chez les élites qui se voient elles-mêmes comme voyageuses et ne se considèrent pas comme appartenant au troupeau de touristes destructeurs. On est alors bien moins étonné de voir les Villersois, résidents de catégories aisées récemment installés dans un village champêtre en périphérie bruxelloise, manifester par crainte de voir leur havre de paix devenir un espace de loisirs à consommer par une clientèle extérieure.

Enfin, de nombreuses études scientifiques et en particulier celles réalisées par l'équipe du MIT, ont mis en évidence que l'activité touristique se développe là où il y a un déclin des activités économiques traditionnelles. C'est-à-dire lorsque la population locale voit dans le tourisme une nouvelle vocation pour son territoire. Or, la région de Villers-la-Ville ne correspond pas à ce cas de figure. Le Brabant wallon, depuis les années soixante, fait l'objet de migration massive en provenance de la capitale. Jadis en partie industriel et en partie agricole, le territoire provincial se positionne aujourd'hui comme espace résidentiel de standing mais aussi comme pôle de technologies de pointe (cf. nombreux parcs scientifiques de la conurbation Ottignies, Wavre, Louvain-la-Neuve), sans considération pour la place que le tourisme pourrait y occuper.

### De l'innovation imposée aux desirs de consommation patrimoniale

L'aboutissement d'un projet de valorisation dépend des spécificités territoriales, des desirs de la population résidente mais aussi des caractéristiques intrinsèques au processus touristique. En effet, le tourisme ne fonctionne pas comme les autres branches de l'économie dont la mise sur le marché d'une offre suscite la consommation du client. A l'inverse, la construction des territoires touristiques relève plutôt d'un processus « naturel », très souvent initié par les touristes eux-mêmes.

En Belgique et en Europe de manière générale, la plupart des lieux touristiques sont inventés au 19<sup>e</sup> : Ostende, Bouillon, vallée de la Meuse... Il en va de même pour l'Abbaye de Villers. L'arrivée des premiers visiteurs est née spontanément avec la redécouverte du lieu par les grandes figures artistiques du 19<sup>e</sup> siècle (peintres, écrivains...) qui en faisaient la notoriété<sup>4</sup> en tant que lieu

de promenade. Il semble, paradoxalement, que ce soit l'aspect chaotique et « abandonné » du site qui ait par ailleurs suscité l'admiration et le déplacement touristique.



*La fondation de l'Abbaye de Villers remonte au 12<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de saint Bernard. Aujourd'hui, ses ruines majestueuses constituent l'un des témoignages les plus prestigieux de la vie des moines de l'Ordre des Cisterciens.* ■

A l'heure actuelle, beaucoup de visiteurs ne viennent pas pour des raisons culturelles mais plutôt dans le but de se balader et de se relaxer dans un site agréable. De plus, un siècle après le début de son activité touristique, l'Abbaye se signale encore par une profusion d'initiatives artistiques et culturelles (confréries en tout genre, expositions artistiques, fêtes locales, ...), tant associatives que privées. Dans les années quatre-vingts, une société de production de spectacle en fait même

<sup>4</sup> Victor Hugo s'est par exemple inspiré des prisons de l'Abbaye de Villers pour rédiger « Les misérables ».



*L'Abbaye se signale par une profusion d'initiatives artistiques et culturelles (confréries en tout genre, expositions artistiques, fêtes locales, ...), tant associatives que privées. Ici, la confrérie des Hostieux Moines. ■*

son fleuron. Elle y organise chaque année un théâtre d'été de renommée internationale marquant ainsi le début d'une vogue de spectacles de plein air que l'on voit apparaître dans les cadres prestigieux de monuments historiques (château de La Hulpe, château de Beloeil) mais aussi ludiques comme le parc d'attraction Walibi. L'Abbaye de Villers n'est donc pas un site vide de visiteurs. Elle enregistre même plus de 150.000 entrées

chaque année, ce qui n'est pas négligeable pour un site patrimonial localisé dans un territoire non touristique. Mais un site patrimonial peut-il être un lieu de promenade ? Un site patrimonial peut-il être un lieu de spectacles ? Qui est gêné par cet état de fait ?

## Conclusion

En matière de valorisation touristique du patrimoine, la prudence est de mise. Le développement touristique d'un territoire par la mise en valeur du patrimoine ne relève pas d'effets automatiques isolés de tout contexte. Il est utile de s'interroger sur la réalité d'un développement touristique pour le territoire s'il n'y a pas au même moment une conjoncture favorable et d'en promettre des retombées économiques importantes pour légitimer un projet contesté. Enfin, l'orientation marchande d'un projet de

valorisation peut ne pas répondre à la demande. Les sites patrimoniaux devenus des business, des commerces, les visiteurs sont aussi désormais considérés comme une clientèle. Or la création et la pérennité des espaces touristiques reposent sur des facteurs nuancés où le rôle des pratiques est primordial.

## Bibliographie

- BILLEN C., DECROLY J.-M. et VAN CRIECKINGEN M. (2002). *Les mutations contemporaines de la valorisation des territoires*, in VANDERMOTTEN C. (ed). *Le développement durable des territoires*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
- CRABECK S. (2004). *La valorisation touristique de l'Abbaye de Villers, autopsie d'une « foire d'empoigne »*, mémoire de fin d'études, IGEAT, ULB.
- CUVELIER P. (1998). *Anciennes et nouvelles formes de tourisme, Une approche socio-économique*, l'Harmattan, Paris.
- DECROLY J.-M. (2001). *Tourisme de masse, tourisme de classe*, Bruxelles.
- ÉQUIPE MIT (2002). *Tourisme 1. Lieux communs*, Paris, Belin.
- GOUVERNEMENT WALLON (1999). *Schéma de Développement de l'Espace Régional*, 27 mai 1999.
- GRAVARI-BARBAS M. et VIOLIER P. (2003). *Lieux de culture, culture des lieux : productions culturelles locales et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Presses Universitaires de Rennes.
- GREFFE X. (2003). *La valorisation économique du patrimoine*, La Documentation française, Paris.
- JACOBS V. (2003). *Les structures publiques du tourisme en Wallonie et à Bruxelles*. Cours de la licence en tourisme. Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, Section Tourisme, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles.
- RICHARDS G. (2001). *Cultural Attractions and European Tourism*, Cabi Publishing, London.

Territoire(s) wallon(s) nourrit une double ambition :

- diffuser la recherche wallonne en développement territorial par une communication de qualité scientifique,
- fournir une tribune aux acteurs du développement territorial et du développement régional.

Territoire(s) wallon(s) a pour ambition d'ouvrir un débat scientifique et documenté, et d'alimenter un espace public de réflexion sur le développement territorial wallon.

Les articles seront de trois types : communications scientifiques, articles (ou notes) d'information, débats et propositions d'action. Ils sont soumis à un comité de lecture.

Les consignes aux auteurs sont téléchargeables sur le site <http://cpdt.wallonie.be> (dans le menu « publications »).  
Les manuscrits peuvent être adressés au secrétariat de rédaction : [dominique.costermans@uclouvain.be](mailto:dominique.costermans@uclouvain.be)

## Crédits photographiques

Toutes les photos sont de Dominique Costermans sauf :

p. 53-54-61-70-71-100-120-121-122-128-132-134-135-136-137-151-152-154-155 :

Jean-Louis Carpentier (MRW-Dircom)

p. 83-85 : Helen Barthe-Batsalle

p. 87-88 : ©Airbus

p. 104 à 115 : Steve Dionne

p. 120 : Aresa

p. 140 à 146 : A. Loza

p. 155 : Confrérie des Hostieux Moines